

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

COMPTE RENDU INTEGRAL — 35^e SEANCE

2^e Séance du Mardi 8 Décembre 1964.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2189).
2. — Congé (p. 2189).
3. — Situation politique dans l'île de la Réunion. — Discussion de questions orales avec débat (p. 2189).
Discussion générale : MM. Georges Repiquet, Jacques Duclos, Jean de Broglie, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.
4. — Options du V^e plan. — Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 2196).
Suite de la discussion générale : MM. Georges Cogniot, Bernard Chochoy, Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques ; le président, Raymond Bossus, Charles Suran, André Dulin, Henri Longchambon, Daniel Benoist.
Suspension et reprise de la séance : M. le président de la commission.
Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné.
MM. André Méric, Amédée Bouquerel, Abel-Durand, Abel Sempé, Jean-Eric Bousch, Lucien Bernier, Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques ; Auguste Pinton, Jacques Descours Desacres, Georges Marie-Anne, Michel Kistler, Jacques Henriot, Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement ; le président de la commission.
Article unique :
Amendements de M. Jacques Filippi et de M. Etienne Restat. — MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat, Louis Gros, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Etienne Dally. — Retrait.
Adoption, au scrutin public, de l'article unique du projet de loi.
5. — Règlement de l'ordre du jour (p. 2233).

PRESIDENCE DE M. AMEDEE BOUQUEREL,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures cinq minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la première séance de ce jour a été affiché.
Il n'y a pas d'observation?...
Le procès-verbal est adopté avec les réserves d'usage.

— 2 —

CONGE

M. le président. M. Pierre de Villoutreys demande un congé. Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.
Il n'y a pas d'opposition?...
Le congé est accordé.

— 3 —

SITUATION POLITIQUE DANS L'ILE DE LA REUNION

Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des deux questions orales avec débat jointes suivantes :

I. — **M. Georges Repiquet** demande à M. le Premier ministre quelles mesures le Gouvernement envisage pour mettre fin à la campagne systématique de diffamation entreprise par le parti communiste réunionnais, dont le but avoué est de soumettre le département à la servitude étrangère. [N^o 79.]

II. — **M. Jacques Duclos** demande à M. le ministre de la justice quelles mesures il compte prendre pour que la loi soit appliquée aux auteurs de fraudes électorales dans l'île de la Réunion. [N^o 81.]

La parole est à M. Georges Repiquet, auteur de la question n^o 79.

M. Georges Repiquet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis quelques mois les orateurs du parti communiste tentent de jeter le trouble dans les esprits au sujet des élections de la Réunion. Les électeurs ayant pris l'habitude de rejeter les candidats communistes, ce parti veut prouver que les majorités nationales qui se sont manifestées dans les élections législatives, départementales et municipales résultent de diverses manœuvres. Plus le suffrage universel donne tort au parti communiste, plus celui-ci accentue sa campagne. Il est temps de remettre les choses au point.

Puis-je me permettre d'abord quelques mots d'histoire qui intéresseront peut-être le Sénat et qui ne sont pas inutiles pour la bonne compréhension de la tactique actuelle du parti communiste ? Dans toutes les assemblées républicaines, la Réunion a été représentée, comme d'ailleurs les Antilles. Elle a même été représentée, si j'ose dire, avant la République puisque la Réunion est le premier territoire de la Couronne à avoir reçu le droit d'envoyer des délégués aux Etats généraux de 1789. Ainsi les députés de la Réunion ont-ils voté la première Constitution républicaine.

Depuis — sauf, naturellement, sous l'empire et la monarchie — tous les régimes démocratiques ont assuré la représentation de la Réunion en même temps que les Antilles suivaient le même sort. Il est intéressant à cet égard de se reporter aux débats de l'Assemblée nationale de 1871. Lorsqu'elle a voté la première loi électorale de la III^e République, celle qui devait mener à l'élection de la première Chambre des députés, les élus déposèrent un amendement excluant la Réunion et les Antilles de toute représentation à la Chambre des députés. Pourquoi ce retour en arrière ? Tout simplement parce que les représentants de la Réunion et des Antilles avaient, lors du fameux amendement Wallon, voté pour la République. M. Wallon, le père de la République, avait commencé sa carrière en 1848 comme député suppléant des Antilles et il avait, dans son action politique au service de la République, trouvé un collaborateur de choix dans le député de la Réunion, M. de Mahy, député de la circonscription de Saint-Pierre.

Dans un premier geste de mauvaise humeur contre ces territoires lointains, l'Assemblée vota un amendement les écartant de la représentation parlementaire. Mais, peu après, sous l'impulsion de Gambetta, elle revint sur ce vote. La Réunion

et les Antilles virent leur représentation maintenue dans les deux assemblées. Toutefois, la Réunion, particulièrement visée, perdait un siège, qu'elle ne retrouvera que quelques années plus tard après la victoire des républicains.

Sous la III^e République et jusqu'aux alentours des années trente, les élections à la Réunion ne se signalèrent par aucun incident notable et la situation dans notre île lointaine fût ce qu'elle était dans l'ensemble de la métropole. C'est après les années trente que commença à la Réunion, à l'époque des élections, une ère d'agitation. Des manifestations étaient organisées par de petits groupes extrémistes qui, pendant les campagnes électorales et notamment à la veille des scrutins, manifestaient violemment leurs sentiments. Nul ne peut le contester, c'est l'extrémisme qui dans les dix dernières années de la III^e République portait à la violence.

Le parti communiste, qui avant de se proclamer officiellement, animait cet extrémisme, avait pour thème principal que la Réunion souffrait d'un grand retard d'ordre économique et social, dû pour une grande part à l'indifférence de la métropole au cours des années précédentes; il importait que l'île, qui n'était pas une colonie privilégiée, fût rapidement transformée en département.

Cela peut vous surprendre, mais c'est bien là la vérité. Le succès du parti communiste, au lendemain de la Libération, a été dû au fait qu'il a dépassé les partis nationaux dans leurs revendications et qu'il s'est fait violemment le défenseur acharné de la transformation de la Réunion en département français. Ce fut cet argument qui a amené en 1945 les succès électoraux des communistes et chacun doit se souvenir que la départementalisation votée en 1946 a été alors considérée par eux comme leur victoire.

Cependant, rapidement les électeurs prirent conscience de ce que représentait la gestion communiste dans certaines municipalités. En France on a fait la même expérience dans nombre de communes et le corps électoral commença à se reprendre. C'est alors que les communistes commencèrent à frauder, c'est-à-dire à truquer les listes électorales et les urnes. On ne comprend pas la campagne qu'ils mènent si l'on ne se souvient pas qu'ils ont été des orfèvres en la matière. Quelques citations de journaux relatant non des opinions mais des faits, peuvent permettre de faire le point. A l'occasion des élections du 14 novembre 1946, ont lit dans le journal *Le Progrès* les lignes suivantes :

« Les pronostics les moins optimistes faisaient présager une victoire éclatante des candidats modérés si les opérations de scrutin se déroulaient normalement; mais il fallait compter avec la municipalité communiste de Saint-Pierre. Dès l'ouverture des bureaux, l'affluence est telle qu'il est facile en regardant les visages de dénombrer les partisans de Babet, candidat national, et ceux de Vergès, candidat communiste. Mais contrairement aux engagements pris et à la loi, ni les plus vieux, ni les plus jeunes présents à l'ouverture ne sont appelés à former le bureau. Aussi les délégués ont-ils de la peine à se faire admettre et certains présidents les éliminent sans autre forme de procès. A un bureau, par exemple, un fonctionnaire dont les opinions sont notoirement connues se substitue au président, ne dépose sur le bureau que des bulletins communistes et fait expulser le mandataire de Babet, qui proteste. Dans certains bureaux le ralentissement systématique des émargements empêche de nombreux électeurs de voter. Le dépouillement commence, mais ni les émargements, ni les enveloppes contenues dans les urnes ne sont comptés. Il n'est tenu aucun compte des protestations des rares délégués admis pour la surveillance des opérations et les bulletins du national Babet sont appelés du nom du communiste Lepervanche. Les assesseurs sont expulsés avec les mandataires et, le dépouillement bâclé, les procès-verbaux signés en blanc sont portés dans le bureau du maire où les résultats sont faussés. C'est ainsi que le résultat proclamé dans un bureau, par exemple, portait 321 voix à Babet et 234 voix à Lepervanche, et qu'à la mairie, ils subissent la modification suivante: Lepervanche obtient 800 voix et Babet 14.

A l'occasion des mêmes élections, on trouve, dans la presse du 21 novembre, le résumé suivant: « A Sainte-Marie, tous les représentants du candidat national sont expulsés, les communistes dépouillent seuls. Au Bras-Panon, les communistes reçoivent les électeurs à coups de révolver et personne ne vote, sauf les communistes. A Saint-André, les partisans du national Babet ne peuvent approcher des bureaux de vote, le bourrage bat son plein. A Saint-Leu, même chose. A Saint-Paul, même chose. Au Port, même chose. Et avec un tel tableau, on arrive à totaliser 7.000 voix de majorité pour le candidat communiste et je ne parle pas de Saint-Pierre. »

Plus tard, à l'occasion du scrutin d'octobre 1947, on lit la citation suivante: « On peut donc dégager de ce scrutin que

la situation politique à la Réunion apparaît telle qu'elle était depuis les dernières élections législatives du 16 novembre 1946, c'est-à-dire que sur trois parlementaires un seul est l'élu de la majorité de l'électorat. Pour s'en rendre compte, il suffira de considérer le nombre des suffrages exprimés dans certaines communes détenues par les communistes, Saint-Leu, Saint-Paul, Saint-Louis, Saint-Pierre et qui, cette fois, grâce aux heureuses conséquences des prescriptions de la loi sur le régime électoral municipal n'ont pu « enfanter » aussi scandaleusement qu'aux dernières élections législatives. »

Je pourrais multiplier les citations de ce genre. D'ailleurs le cynisme était tel que la fraude voulue par les dirigeants communistes à la Réunion, et qu'ils avaient la volonté de généraliser, n'était même pas contestée par ces dirigeants.

Du côté national, un groupement de toutes les formations anticommunistes, des modérés aux socialistes et syndicalistes, a entrepris de réagir et, très vite, les communistes se sont rendu compte du soutien populaire que rencontrait une coalition anticommuniste. Alors à la fraude s'est ajouté un régime d'embuscade et de coups tel que les campagnes électorales sont devenues dangereuses.

Les mesures d'amnistie ont effacé les condamnations. Elles n'ont pu cependant effacer les effets et d'abord le premier d'entre eux, l'assassinat d'Alexis de Villeneuve, candidat M. R. P. soutenu par l'ensemble des partis nationaux. Il fut abattu en pleine réunion électorale. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous savons qui et quelle formation a la responsabilité de ce crime.

Ces excès ont été suivis d'un revirement général de l'opinion publique, mais le coup décisif, c'est le parti communiste lui-même qui en est encore responsable. Alors qu'il était une section réunionnaise du parti communiste français, ses dirigeants reçurent l'ordre de Moscou de se transformer en un parti communiste réunionnais, directement affilié au Kominform et défendant une thèse séparatiste.

Ainsi, au moment où la nouvelle administration départementale modifiait totalement les données du problème et engageait la Réunion sur la voie du progrès, les dirigeants communistes recevaient l'ordre de renier l'œuvre à laquelle jusqu'alors ils se flattaient d'avoir apporté un soutien décisif. Ce fut à cette époque que l'administration préfectorale, sous la pression de l'opinion publique et en vue des consultations à venir imposait un réexamen des listes électorales. Ce réexamen effectué à partir de 1952 dans les conditions les plus strictes de la légalité révéla les trafics scandaleux des municipalités tenues par les élus communistes. Les violences, le retournement total du parti communiste, le remaniement minutieux des listes électorales nous font assister dès lors au déclin progressif d'une formation qui perd d'ailleurs plusieurs de ses militants dont les opinions révolutionnaires ne pouvaient cependant pas s'accommoder d'une rupture avec la France.

La leçon fut si sévère que pendant plusieurs années le parti communiste cessa de faire appel à la violence dans les campagnes électorales. Il recommença en 1957 lors du renouvellement municipal d'une des grosses agglomérations, celle de Saint-André. Les agressions, les coups et blessures sur les personnalités modérées, les incendies de champ de cannes par les partisans du parti communiste identifiés et condamnés se sont multipliés et également aux élections législatives de la même année. Mais l'échec de cette nouvelle vague de violence fut tel que le parti communiste adopta dès lors une seule tactique: faire valoir que ses adversaires, couvrant les fraudes et les incorrections qu'il avait lui-même mises à l'honneur, n'étaient élus que par des manœuvres douteuses.

Mes chers collègues, on ne guérit pas en quelques mois d'un terrible mal. Les épreuves exceptionnelles que la Réunion avait traversées ont marqué les mœurs politiques: les querelles à l'intérieur des formations nationales jetèrent parfois quelque trouble sur l'effort du redressement politique accompli. Il en fut ainsi à l'élection de 1962 où les passions se libèrent. Je puis en parler avec d'autant plus de désintéressement que j'ai été l'un des tout premiers alors à m'opposer à certaines manœuvres. Le Conseil constitutionnel statua et sa leçon fut comprise. Depuis, les dirigeants politiques de la Réunion se sont imposé une règle très simple, établir entre eux une union valable de telle façon qu'en face du candidat communiste il n'y ait qu'un seul candidat national.

Cette règle a été appliquée aux élections partielles de mai 1963. Elle a été appliquée aux élections cantonales récentes et elle sera appliquée aux élections municipales futures. Nous avons conscience que le privilège d'être département français nous vaut depuis quelques années un spectaculaire redressement économique, social et scolaire et qu'une des conditions pour la poursuite de ce redressement, c'est une volonté d'union de tous. Cette situation n'est naturellement pas du goût des dirigeants communistes et leurs manœuvres éclatent à l'occasion des deux

élections cantonales du dernier dimanche de novembre. Elles sont l'une et l'autre typiques de la tactique nouvelle des communistes, lesquels ont senti très vite que la partie était perdue pour eux. En général, les réunions des candidats nationaux étaient suivies par un nombre d'électeurs supérieur à ceux qui suivaient les réunions communistes. Dans un des cantons, le candidat national, d'origine modeste, a fait un tel effort personnel de propagande que l'on a senti rapidement un raz de marée en sa faveur, raz de marée que les résultats ont confirmé.

Dans l'autre canton où les difficultés sociales sont grandes, le candidat national marquait un avantage notable du fait de la politique « antibidonville » que, sur l'incitation de M. Debré, l'administration a commencé d'entreprendre avec succès. Les deux candidats communistes ont alors présenté des professions de foi incompatibles avec la législation, l'une parce qu'elle donnait au candidat une qualité qu'il n'avait plus, l'autre parce qu'elle comportait la photographie d'un homme qui n'était pas candidat, afin de créer une ambiguïté.

Dans les délais, le magistrat président la commission de propagande a fait savoir aux deux candidats qu'ils devaient et pouvaient corriger ces deux illégalités. Les candidats ont opposé un refus, marqué par un silence total. Ils se mettaient ainsi dans une situation d'illégalité pour pouvoir se plaindre.

En second lieu, ils ont décidé de créer des incidents. Par exemple ils ont donné des instructions à certains militants de se grouper, afin d'imposer la présence de quelques éléments de la police. Puis, en cours de scrutin, ils ont fait passer des consignes à leurs assesseurs, soit de créer des incidents, soit pour les plus timides de se retirer avant la fin du scrutin, soit encore de refuser de signer. Ces grossiers stratagèmes ont été aisément démontés.

Ceci m'amène à revenir à la question de M. Duclos. Je ferai d'abord remarquer au Sénat qu'en 1963, à la suite des décisions du Conseil constitutionnel, il a été décidé de régler judiciairement toutes les affaires en litige, ce qui a été fait progressivement. Il y a un an, pour la plupart d'entre elles. Ce que M. Duclos ne vous dira pas, c'est qu'un grand nombre d'affaires visaient des incidents ou des manœuvres provoqués par les communistes. Pour d'autres affaires, M. Duclos se plaint que l'amnistie les a arrêtées. Je lui répondrai — et il me comprendra — que le parti communiste et ses candidats habituels sont les derniers à pouvoir se plaindre de l'amnistie. D'une manière précise, M. Duclos, dans sa question dont il faut mesurer la perfidie, se réfère à deux affaires : la première, affaire Ramasamy, premier adjoint au maire de Saint-André, concerne des faits qui se sont déroulés le 18 novembre 1962 et non le 5 mai 1963. Il y a là une confusion volontaire. Une ordonnance de non-lieu a été rendue.

Le 5 mai 1963, M. Debré était candidat. On lui impute donc des faits qui remontent au 18 novembre 1962, c'est-à-dire à l'élection précédente, à laquelle je viens de faire allusion. Il m'intéresse de savoir comment M. Duclos expliquera cette modification de date.

La deuxième affaire concerne Albert Wolff, huissier et premier adjoint au maire de Saint-Paul. Contrairement à ce qu'affirme M. Duclos, l'information n'est pas close. La qualité d'officier de police judiciaire de M. Wolff a motivé la saisine de la Cour de cassation en vertu de l'article 637 du code de procédure pénale pour désigner une autre juridiction que celle dans laquelle M. Wolff exerçait ses fonctions.

De toutes les affaires en cours, il reste actuellement à juger par la cour d'assises l'affaire Emma et consorts, par la chambre des appels correctionnels, l'affaire Pontiac et Desventes, l'affaire Léonus Fontaine et autres, ces deux dernières fixées au 17 courant, ainsi que l'affaire Alix Fontaine et autres. Sont encore à l'instruction les affaires Wolff et l'affaire Félicité et Pausé. Dans ces différents procès, les communistes sont en majorité, ce qui est une preuve de plus de la part prépondérante qu'ils ont prise et qu'ils prennent encore dans les troubles qui perturbent les campagnes électorales.

Mes chers collègues, vous pouvez ainsi mieux apprécier la valeur qu'il convient d'accorder à l'indignation de M. Duclos et de ses amis.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai posé une question précise : sans doute me répondrez-vous qu'en démocratie on ne peut empêcher une campagne de fausses nouvelles et de propagande mensongère, mais il importait qu'une mise au point fut faite.

Le département de la Réunion, par le vœu librement émis par l'immense majorité de ses habitants à toutes les élections, répond d'ailleurs mieux que par des discours à la campagne d'un parti qui a perdu ses espérances de succès. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Duclos.

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le 23 juin dernier, développant la question que j'avais posée au sujet des méthodes électorales qui ont cours dans l'île de la Réunion, j'avais indiqué que les élections générales de 1962 avaient donné lieu à des actes de violence, à des expulsions de mandataires des candidats des bureaux de vote, et aussi à des enlèvements diurnes.

J'avais alors cité quelques exemples de fraudes, de provocations, de menaces dirigées contre les électeurs et les candidats républicains. Ma question d'aujourd'hui tend à demander au Gouvernement ce qu'il compte faire pour que la loi soit appliquée aux auteurs de fraudes électorales.

Le 23 juin, monsieur le secrétaire d'Etat, vous me répondiez : « La Chancellerie est régulièrement tenue informée du développement de ces procédures qui suivent leur cours normal ; certaines ont déjà fait l'objet de décisions des juridictions de jugement.

« La question posée paraît se référer à deux procédures particulières ; mais, en l'absence de précisions suffisantes, le garde des sceaux ne se trouve pas en mesure d'indiquer leur état actuel non plus que leurs perspectives. »

Evidemment, M. Ripiquet, qui vient de descendre de la tribune, a tenu à donner une version des faits bien particulière. Quand je l'entendais, je pensais à la fable bien connue du voleur criant « au voleur ! ».

M. Ripiquet a parlé des élections de 1946, mais je veux parler de faits plus récents car ce que j'ai dit le 23 juin ne représentait qu'une toute petite partie de ce qui s'est passé à la Réunion. J'ai en ma possession un dossier assez important qui me permet de faire état de nouveaux exemples de la nature de ceux que j'avais dénoncés le 23 juin dernier et qui me permettent d'illustrer les procédés électoraux qui sont monnaie courante dans cette malheureuse île de la Réunion qui a été frappée par un malheur supplémentaire avec l'élection de M. Michel Debré, que l'on est en train de nous présenter comme refaisant surface à l'heure actuelle. (*Rires à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Sans doute pourra-t-on prétendre, pour tenter d'atténuer la portée de mes explications, que la fraude électorale à la Réunion relève d'une tradition très ancienne inhérente au régime colonial. C'est vrai, mais cela ne saurait excuser le maintien d'une telle tradition scandaleuse et déshonorante pour ceux qui en sont les bénéficiaires.

Permettez-moi de rappeler que, tenant compte des vives campagnes menées par la population réunionnaise, l'Assemblée nationale adopta la loi du 16 décembre 1950 tendant à empêcher la fraude. D'ailleurs, le gouvernement de l'époque ne donna son accord qu'à la condition qu'un délégué du préfet pourrait se tenir en permanence dans chaque bureau de vote. Cette loi demeura sans effet pour les élections législatives de 1951. Les voix communistes, qui avaient atteint un total représentant 55,2 p. 100 des votants en 1946, tombèrent à 38 p. 100, et au lieu de deux députés communistes il n'y en eut plus qu'un. La liste de M. Raphaël Babet, sur laquelle figurait notre collègue M. Georges Ripiquet, obtint 39,3 p. 100 des voix. Mais en 1956, la loi du 16 décembre 1950, bien qu'imparfaite, permit de diminuer la fraude sans cependant l'éliminer. C'est dans ces conditions que, le 2 janvier 1956, sur les trois sièges attribués à la Réunion deux députés communistes furent élus et cela bien que sept communes seulement sur vingt-trois fussent administrées par des communistes. La liste communiste obtint 52,4 p. 100 des voix et la liste de M. Raphaël Babet, l'ami de M. Ripiquet — qui, à ce moment-là, n'était plus candidat sur cette liste — n'obtenait que 30 p. 100 des suffrages, ce qui veut dire, monsieur Ripiquet, que vous aviez fraudé la fois précédente (*Exclamations au centre droit.*) et que, parce que vous ne pouviez plus frauder en 1956 de la même manière, vos voix étaient tombées. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette élection législative fut d'ailleurs la seule non contestée à la Réunion ; mais cela ne devait être que l'exception, l'exception confirmant la règle. Il faut bien croire que les résultats de ce scrutin non entaché de fraude inquiétèrent l'administration à tel point que des aveux ont été faits par des personnalités importantes.

M. Michel Debré lui-même fut amené à reconnaître à ce sujet, dans une interview du 8 avril 1963 — écoutez-le, c'est votre Michel Debré qui parle — : « L'administration a pris peur. Elle a ensuite organisé la fraude à grande échelle. De la façon la plus grossière on a interdit aux électeurs de pénétrer dans plusieurs bureaux de vote puisqu'on avait déjà voté pour eux » — c'est M. Debré qui a dit cela — « Les maires de plusieurs communes ont eux-mêmes rempli les urnes ». Vous-même, monsieur Ripiquet, vous êtes maire : vous êtes donc orfèvre en la matière. (*Exclamations au centre droit. — Rires à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

A ces aveux qui semblent avoir été oubliés par le député dont la Réunion a hérité à la suite de l'élection tourangelle de M. Michel Debré, bien des détails complémentaires doivent être

ajoutés. C'est pourquoi je veux souligner que, lors des élections législatives du 17 novembre 1957, on put noter les faits suivants, parmi beaucoup d'autres : des transferts illégaux de milliers d'électeurs de la liste électorale d'un bureau de vote à la liste électorale d'un autre bureau de vote, souvent distant de plusieurs kilomètres, furent effectués. Il en fut ainsi à Saint-André où 1.200 électeurs furent inscrits à Champ-Borne, commune de Saint-André, c'est vrai, mais localité à cinq kilomètres de distance. Des électeurs de Saint-Louis-ville furent inscrits à la Rivière, commune de Saint-Louis, certes, mais à cinq kilomètres de leur domicile, tandis qu'un grand nombre des électeurs de la Rivière étaient inscrits à Cilaos, agglomération relevant également de la commune de Saint-Louis, mais située encore plus loin de leur résidence. De plus, j'ai noté que ces transferts arbitraires concernaient souvent des personnalités connues et même des conseillers municipaux.

A la protestation des électeurs, on opposa le refus de communiquer les listes électorales, et cela en violation de l'article 41 du code électoral. Le prétexte invoqué était que les listes électorales se trouvaient à la préfecture. Notons au passage que le préfet certifia l'authenticité des listes électorales remaniées illégalement par les maires sans prendre la peine de les comparer avec celles qui avaient été utilisées le 2 janvier 1956.

Cela ne suffisait pas, le sabotage de la distribution des cartes électorales fut sciemment organisé.

A Saint-Benoît, le procès-verbal de la commission de distribution précisait que 1.447 cartes seulement sur 5.285 avaient été distribuées. A l'Entre-Deux, la distribution commença le 15, soit deux jours à peine avant le scrutin, fut arrêtée le même jour à seize heures. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples de même nature auxquels s'ajoutaient les atteintes à la liberté de réunion, les agressions de bandes armées et les campagnes d'excitation menées dans la presse locale.

C'est ainsi qu'un journal n'hésita pas à écrire le 15 septembre 1957.

« Le député Vergès doit être battu, écrasé comme le serpent venimeux doit être tué sans scrupule. » Cette formule, « sans scrupule » dépeint bien l'état d'âme du gang des fraudeurs qui sévit à La Réunion et tout naturellement, lorsque vint le jour du scrutin, la fraude électorale se donna libre cours. Avant même la constitution des bureaux, menaces et agressions se multiplièrent comme en témoignent les faits que je vais citer.

A Salazie, les assesseurs et délégués du candidat Hinglo furent assommés dès leur arrivée. A Mont-Vert-les-Haut le président déchira la procuration d'un assesseur et, aidé de trois nervis, le frappa et l'expulsa du bureau de vote. A l'Entre-Deux les assesseurs et délégués du candidat M. Hinglo furent assaillis, frappés et expulsés. Les électeurs présents protestèrent. Un seul bureau de vote fut ouvert et fonctionna, à partir de quatorze heures quinze seulement. Mais tout était préparé d'avance ; et, malgré le peu de temps durant lequel le bureau de vote fut ouvert, le pourcentage des votants n'en fut pas moins de 93,9 p. 100. Les urnes avaient été bien bourrées !

M. Antoine Courrière. Ce sont de vrais démocrates !

M. Jacques Duclos. A Sainte-Suzanne, commune dont le maire est notre collègue M. Repiquet, dès l'ouverture le vote se fit sans passage par l'isoloir. Le délégué de M. Hinglo et ce dernier, de passage à ce moment-là, protestèrent. Mais le président du bureau de vote, qui n'était autre que M. Repiquet en personne, répondit que le passage par l'isoloir n'était pas obligatoire. Quand j'ai lu cela je pensais à une séance de la Chambre des députés à laquelle j'avais eu l'occasion d'assister avant la guerre de 1914-1918. J'avais alors entendu Jaurès prononcer un discours éloquent pour justifier justement la nécessité de l'isoloir. Je me disais qu'entre Jaurès, qui avait si magnifiquement exprimé le souci de la légalité, de l'équité et de la droiture du suffrage universel, et M. Repiquet il y a un abîme, n'est-ce pas ? (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Exclamations au centre droit.*)

A onze heures et demie, alors qu'il n'y avait pas d'électeurs dans le bureau, le secrétaire, M. Gravina, émargea quand même un grand nombre de noms de délégués. Le délégué de M. Hinglo protesta, mais M. Repiquet, avec un sens bien particulier de l'autorité, le fit expulser par la gendarmerie. Et quand vous êtes venu tout à l'heure, monsieur Repiquet, vous présenter en homme honnête qui combat la fraude, j'avais honte pour vous ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Michel de Pontbriand. Soyez correct, monsieur Duclos ! M. Repiquet l'a été avec vous.

M. Jacques Duclos. Je dis ce que je crois devoir dire. Un point, c'est tout !

M. Georges Repiquet. Dites seulement la vérité !

Un sénateur à l'extrême gauche. Vous êtes touché !

M. Yves Estève. Vous étiez là-bas, vous, monsieur Duclos ?

M. Jacques Duclos. Le délégué expulsé par M. Repiquet fut par la suite expulsé de la Réunion par application rétroactive de l'ordonnance Debré du 15 octobre 1960. Quelles mœurs quand même !

Mais plus grave encore : à la Chaloupe-Saint-Leu — Saint-Leu est une municipalité démocratique — les présidents furent attaqués et assommés par 200 nervis. Les urnes furent enlevées et deux bureaux illégaux furent constitués par les partisans de M. Cerneau. Ces bureaux fonctionnèrent toute la journée. Les autorités avaient été alertées, mais elles n'intervinrent pas. Bien plus, le préfet de l'époque, M. Perreau-Pradier, fit parvenir à ces bureaux de vote des doubles des listes d'émargement pour remplacer celles qui s'étaient « égarées » au cours de l'agression. Il fit ensuite proclamer par radio les résultats de ces bureaux.

A la suite de cette « élection », l'Assemblée nationale décida l'envoi d'une commission d'enquête sur place, mais les conclusions de cette commission ne purent être discutées, le coup de force du 13 mai 1958 étant intervenu entre temps et l'Assemblée nationale de l'époque ayant été liquidée.

On peut dire — et le dossier que j'ai en ma possession en témoigne — que depuis c'est sous l'impulsion de la préfecture, avec la caution de ses délégués dans les bureaux et avec la protection de ses forces de répression, que la fraude s'est généralisée avec des méthodes encore plus brutales, ouvertes et massives qu'auparavant. Le 18 novembre 1962, toutes les urnes furent enlevées, purement et simplement, dans quatre des sept communes de la première circonscription.

A Sainte-Suzanne, dont la municipalité est dirigée, je le répète, par M. Repiquet, cinq nervis conduits par le nommé Zelmar enlevèrent les urnes. Tous les auteurs de l'enlèvement étaient connus mais il fallut attendre le 27 avril 1964 pour les voir traduits devant le tribunal correctionnel.

La culpabilité de ces individus ne faisait aucun doute. Ils furent condamnés, Zelmar à dix-huit mois d'emprisonnement et ses complices à des peines de huit mois de prison. Mais, arrêté à l'audience, Zelmar fut libéré le jour même...

M. le président. Voulez-vous permettre à M. Repiquet de vous interrompre, monsieur Duclos ?

M. Jacques Duclos. M. Repiquet parlera après moi. (*Protestations au centre droit.*)

D'ailleurs, je me suis bien gardé de l'interrompre quand il était à la tribune.

M. Georges Repiquet. Vous avez peur !

M. Jacques Duclos. Monsieur Repiquet, vous parlerez après moi et je vous répondrai.

Je disais donc que Zelmar fut libéré le jour même sur l'intervention du procureur général. Sur appel, les peines infligées ont été largement diminuées.

A ces enlèvements d'urnes, il faut aussi ajouter les « suspensions illégales d'opérations de vote » et le « refus de dépouillement », comme ce fut le cas le 18 novembre 1962 dans plusieurs communes et, notamment, à Sainte-Suzanne — encore chez vous — Saint-André, Saint-Benoît et Bras-Panon.

Dès lors, toutes les municipalités communistes furent dissoutes par décret sous de multiples prétextes : ici, à la suite du décès du maire, là à la faveur de quelques démissions obtenues dans des conditions qui firent l'objet de procès en abus de confiance, et ailleurs sous d'autres motifs. Chaque fois, quelque fût le prétexte employé, le résultat n'était autre que la désignation d'une délégation spéciale chargée d'organiser les élections. Toutes les élections, cantonales de 1957, municipales de mars 1959, législatives de novembre 1958, de novembre 1962 et de mai 1963, se sont déroulées dans les pires conditions d'irrégularité et de violence.

Voici d'ailleurs la lettre que m'a adressée un professeur qui fut délégué du candidat Paul Vergès aux élections de novembre 1958, M. Daniel Lallemand.

« Délégué du candidat Vergès dans le premier bureau de Sainte-Suzanne — toujours chez vous, monsieur Repiquet — pour ce deuxième tour. Toute la journée les « colons » et journaliers agricoles sont amenés par camions. Arrivés dans le bureau, sous les yeux des « commandeurs » — il s'agit de gérants de propriétés — assesseurs ou délégués dans le bureau, ils doivent voter « franc », se l'on l'expression consacrée, devant l'urne sans passer par l'isoloir. (*Exclamations au centre droit.*)

« Je protestai en vain auprès de M. Repiquet qui déclarait « vouloir respecter la volonté des électeurs de voter « franc », c'est-à-dire sans passer par l'isoloir.

« Ce n'était pas assez pour assurer une majorité confortable au candidat réactionnaire.

« Ma présence gênait M. Repiquet. A plusieurs reprises, il envoya son cuisinier ivre m'insulter, me menacer. (*Mouvements*

divers.) En vain, je demandai à M. Repiquet de faire expulser cet individu qui avait déjà voté et qui n'était pas membre du bureau. Vers seize heures, je renouvelai ma demande : M. Repiquet se leva et, déclarant que je créais du désordre, rédigea un ordre de réquisition et me fit expulser ainsi que l'assesseur de M. Vergès par le gendarme de service. »

MM. Léon David et Louis Talamoni. Et voilà !

M. Jacques Duclos. « Débarrassé de deux témoins gênants, il put proclamer les résultats suivants : Vergès, 51 voix contre 115 voix au premier tour où trois candidats étaient en présence, de Villeneuve, 477 voix contre 244 au premier tour.

« Le procès-verbal, qui figure aux archives du Conseil constitutionnel, relate ainsi l'incident, sous la signature de M. Repiquet — écoutez-moi bien : « M. Lallemand, délégué, a été expulsé sur sa demande. » (signé Repiquet).

M. Georges Cogniot. Vous êtes un humoriste, monsieur Repiquet !

M. Georges Repiquet. Soyez beau joueur, monsieur Duclos, laissez-moi vous répondre !

M. Jacques Duclos. Dans une lettre au procureur général de la Réunion, datée du 4 mai dernier, Paul Vergès qui a été arbitrairement déchu de son mandat de conseiller général — le 23 juin, je faisais remarquer que j'avais été moi-même, alors que j'étais jeune député, condamné à plusieurs années de prison : jamais la Chambre des députés n'envisagea de me déchoir de mon mandat de député ; aujourd'hui vous en êtes là : parce que Paul Vergès a été condamné à trois mois de prison par vos juges pour un délit de presse, vous avez prononcé la déchéance de son mandat de conseiller général ; vous allez loin dans le sens de la répression et de la réaction ! — dans une lettre, dis-je, au procureur général de la Réunion, datée du 4 mai dernier, Paul Vergès, arbitrairement déchu de son mandat de conseiller général, soulignant l'amalgame réalisé entre coupables et victimes des fraudes, amalgame que vous vous êtes efforcé de refaire tout à l'heure à cette tribune, monsieur Repiquet, écrivait ceci :

« Il y a actuellement un amalgame réalisé entre coupables et victimes des fraudes, amalgame qui répond sans doute au désir de certains de semer la confusion et d'atteindre certains objectifs politiques, mais pas aux exigences de la simple équité.

« Quoi de plus naturel que M. Léon Armœt, qui habite Saint-André depuis vingt-huit ans, ait été soulevé d'indignation et amené à protester en se voyant, le 18 novembre 1962, avec tant d'autres, refuser sa carte électorale et le droit de voter ?

« Or c'est lui, la victime de la fraude — comme l'a reconnu le procureur de la République — qui est condamné à une peine de trois mois de prison avec sursis et 10.000 francs C. F. A. d'amende.

« Mais le maire qui, avec tant de cynisme, lui a refusé sa carte électorale ? Et le président du bureau qui a refusé son vote ? Eux, comment n'ont-ils pas été inquiétés tout au long de l'instruction ? Ils sont libres, impunis et honorés. » (*Murmures.*)

Paul Vergès rappelait, en outre, avoir porté plainte contre un certain nombre de personnes : contre M. Jean Brocus, pour la falsification — avouée — du procès-verbal du bureau de la Rivière-Saint-Denis le 15 mars 1959 ; contre M. Paul Moreau, maire du Bras-Panon ; contre M. Jean Ramassamy, maire de Saint-André ; contre M. Georges Leveneur, adjoint au maire de Saint-Denis, président du bureau du Bois-de-Nêfles ; contre MM. Louis Sanger fils, Hervé Maureau, Paul Richard, Alix Lefoulon et Gista ; contre M. Marc Boyer, président d'un bureau de Sainte-Clotilde ; contre M. René Atectam, président du bureau du Brûlé ; contre M. Maurice Chanekune, président du 9^e bureau de Saint-Denis, tous coupables, le 18 novembre 1962, d'enlèvements d'urnes, de violences et d'expulsions de mandataires des candidats, de bourrages d'urnes et de falsifications de procès-verbaux.

Après avoir ainsi mis en évidence que les fauteurs ne sont pas punis, Paul Vergès montrait dans sa lettre que diverses victimes des fraudes ont été frappées.

« Je me permets d'ajouter, a écrit Paul Vergès, que la condamnation infligée à M. Daniel Lallemand, candidat le 18 novembre 1962 aux élections législatives et, depuis, aux élections cantonales, lui enlève ses droits civiques ». M. Daniel Lallemand est l'homme que M. Repiquet avait fait expulser de son bureau de vote.

« Or, cette condamnation vient après celle de trois conseillers municipaux du Port à la suite du scandale électoral du 25 mars 1962, elle vient après la mienne à trois mois de prison.

« Elle vient après l'inculpation de M. Léon Félicité, candidat suppléant lui aussi et victime, lui, de coups de matraque, le 5 mai 1963, aux élections législatives dans la deuxième circonscription ; elle vient, enfin, après la plainte portée contre M. Bruny Payet, candidat titulaire, le 5 mai 1963, avec M. Félicité, dans cette deuxième circonscription et coupable d'avoir, là encore en

tant que candidat, protesté le 17 novembre 1963 contre les fraudes dans un bureau du Bois de Nêfles Saint-Paul.

« Cette simple énumération montre que certains voudraient obtenir des tribunaux l'élimination de leurs adversaires, élimination qu'ils s'avèrent incapables d'obtenir eux-mêmes sur le plan électoral ou politique. »

Et à propos de la mise en liberté de M. Zelmar, Paul Vergès disait au procureur général :

« Voilà un homme qui — en groupe constitué — a fait irruption dans un bureau de vote et enlevé par la violence une urne et de ce fait était passible d'une peine de réclusion. Condamné à dix-huit mois de prison, il est aussitôt placé sous mandat de dépôt.

« Or, après qu'un journal qui a toujours célébré les « plébiscites » réalisés par les fraudeurs, eût regretté l'excès de sévérité du jugement et qu'un conseiller général eût démissionné comme adjoint au maire pour marquer sa protestation contre le verdict et sa solidarité avec le chef du commando condamné, M. Zelmar était libéré, dans les heures qui suivaient, sur votre intervention personnelle et directe.

« Or, — poursuivait Paul Vergès — il est incontestable qu'un tel geste de votre part, à l'occasion du premier procès de fraude jugé à la Réunion et à la suite de telles protestations, ne peut que faire réfléchir tous les honnêtes gens et encourager — c'est indéniable — tous les fraudeurs dans leurs manœuvres pour échapper à un juste châtement. »

Ces dernières violations étaient si grossières que le préfet de l'époque, qui avait pourtant couvert maintes violations et fraudes, fut amené à suspendre le maire de Saint-André par un arrêté dans lequel il était souligné que les rapports de police établis- saient de façon indiscutable que l'ordre n'était pas troublé à Champ-Borne où, face à un public d'une vingtaine de personnes et demeurant très calmes, se trouvaient deux officiers de police et vingt-et-un C. R. S. qui n'ont, à aucun moment, eu à intervenir... »

Comme on le voit, mesdames, messieurs, rien n'est épargné pour bafouer le suffrage universel, pour imposer envers et contre tous les candidats de la réaction.

J'ai ici la photocopie de deux pièces significatives. Je vous les montrerai tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que vous soyez bien informé car vous êtes dans vos petits souliers et je le comprends très bien. (*Rires à l'extrême gauche et à gauche. — Exclamations ironiques au centre droit.*)

A toutes ces violations inqualifiables, non seulement tolérées mais encouragées et facilitées, il faut ajouter la falsification des procès-verbaux de dépouillement. Ces photocopies sont, de ce point de vue, très significatives.

Le nombre des suffrages obtenus par Paul Vergès au bureau de vote de la Rivière-Saint-Denis, qui était de 357 voix, a été transformé et réduit à 23. Il ne faut donc pas s'étonner si Paul Vergès a été battu !

Voilà comment on fait de bonnes élections à la Réunion. (*Rires à gauche et à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, l'avocat du fraudeur Brocus, de ce Brocus contre qui Paul Vergès a porté plainte — il s'agit d'un nommé Morel que vous devez connaître, monsieur Repiquet, dans une lettre au journal communiste *Témoignages*, écrit ceci :

« Je ne comprends pas le mécontentement de vos électeurs puisque j'ai démontré, avec des arguments irréfutables que, sans Brocus, Paul Vergès aurait été maire de Saint-Denis depuis cinq ans. Il est vrai que j'ai ajouté que la population d'yonisienne devrait remercier mon client. »

Il ne me reste plus qu'à ajouter, sur ce point, que cet avocat, ami et défenseur cynique des fraudeurs, est aussi un des plus ardents supporters de votre cher ami Michel Debré. On a les supporters que l'on mérite ! (*Sourires à l'extrême gauche et à gauche. — Murmures au centre droit.*)

Au sujet de l'élection de ce dernier, on peut affirmer qu'elle n'a pas été différente des élections précédentes. L'interview de M. Michel Debré donnée en avril 1963 apporte la preuve, involontaire sans doute, de la permanence de la fraude, des violations, des menaces et des provocations.

En effet, dans cette interview, M. Michel Debré déclarait à propos des maires fraudeurs : « Je les ai vus, les maires, quand ils sont venus me demander d'être candidat » — vous étiez sans doute parmi eux, monsieur Repiquet. (*Rires.*) — « Je leur ai dit qu'il n'était pas possible de recommencer comme cela... l'administration a reçu des instructions... ce qui aboutira à donner aux communistes le siège de la deuxième circonscription ».

M. Michel Debré considérait donc que l'influence des communistes était telle que le siège législatif de la deuxième circonscription devait leur revenir. Seulement, comme l'on sait, les communistes n'ont eu ni le siège de la deuxième circonscription ni aucun autre, et cela parce qu'une fois de plus tous les moyens ont été mis en œuvre pour faire élire les réactionnaires, candidats de l'administration gaullienne.

Deux faits frappent, à l'examen des mœurs électorales à la Réunion et des suites données aux plaintes pour fraude. C'est

d'une part, la lenteur de l'appareil judiciaire, qui a besoin de quatre ou cinq années au minimum pour instruire une affaire dont les tenants et aboutissants sont de notoriété publique, et, d'autre part, la mansuétude à l'égard des fraudeurs qui, au pire, sont frappés de peines légères, immédiatement amnistiables et amnistiés.

Il n'en est pas de même à l'égard des victimes des provocations, des victimes des fraudes, des citoyens outrés des mœurs électorales en vigueur et résolus à faire triompher le respect du droit électoral.

C'est ainsi que Daniel Lallemand, candidat, qui avait déchiré un procès-verbal falsifié, Léon Armoet, ancien conseiller municipal, qui avait protesté contre sa non-inscription sur la liste électorale, Camille Alphonse et quatre électeurs, mandataires refusés dans les bureaux, vingt-sept mandataires et électeurs de la Rivière-Saint-Louis, expulsés eux aussi, ont été lourdement condamnés à des peines de prison avec sursis, souvent avec perte des droits civiques, et à de fortes amendes. Avec le retrait de droits civiques, on se débarasse des électeurs gênants ! Ce n'est pas plus difficile que cela.

Les attendus du juge reconnaissent pourtant chaque fois la fraude et la légitimité de la protestation.

Bruny Payet, candidat, qui avait porté plainte contre des fraudeurs dans un bureau de vote, voit ses adversaires bénéficier d'un non-lieu et son mandataire inculpé. Ce dernier, malgré tout, l'affaire étant trop « grosse », vient d'être disculpé.

Enfin, un aspect doit être souligné : tous les candidats communistes sont systématiquement poursuivis.

Paul Vergès, Bruny Payet, Daniel Lallemand, Léon Félicité, tous candidats aux élections législatives, ont été condamnés avec perte des droits civiques ou sont actuellement inculpés.

Le 23 juin dernier, j'avais dénoncé la mesure arbitraire que constituait la destitution de l'ancien député Paul Vergès de son mandat de conseiller général, à la suite d'une condamnation à trois mois de prison pour délit de presse. Quant au conseiller à la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion, M. Lambert, qui fit condamner Paul Vergès à trois mois de prison à la suite de son acquittement en première instance, ce n'est rien d'autre qu'un des supporteurs les plus zélés de M. Michel Debré.

Le pouvoir ne pardonne pas à Paul Vergès d'avoir été candidat contre M. Michel Debré et l'on est en droit de penser que M. Repiquet trouve que la répression n'est pas suffisante si l'on en croit le libellé de sa question orale et ce qu'il a dit à cette tribune. Il voudrait qu'il y ait encore davantage d'inculpés, davantage d'emprisonnés. C'est que la haine et la violence d'inspiration colonialiste sévissent à la Réunion. Quand j'indiquais, le 23 juin dernier, que la femme de Paul Vergès recevait des lettres menaçant son mari, je mettais en évidence cet esprit rétrograde dont M. Repiquet se fait le défenseur.

Quand le préfet de la Réunion, qui était auparavant en Algérie, a prescrit la mise en application de l'ordonnance n° 60-1104 du 15 octobre 1960 contre les fonctionnaires, il a montré que pour lui les mesures discriminatoires concernant la Réunion étaient parfaitement licites. Or je rappelle que cette ordonnance signée Michel Debré et spéciale aux départements d'outre-mer permet de faire muter d'office en France tout fonctionnaire dont la présence lui semble de nature à troubler l'ordre public.

Comme l'ont fort justement indiqué mes collègues socialistes de l'Assemblée nationale, dans une proposition de loi demandant l'abrogation de cette ordonnance, « l'usage qui en a été fait rappelle la belle époque des lettres de cachet, prouve à quel point l'arbitraire peut être poussé. Il suffit de connaître le contenu de cette législation spéciale pour se rendre compte de son caractère discriminatoire, choquant et humiliant ».

J'ai tenu à donner toutes ces informations à la tribune du Sénat, afin que les populations de la Réunion sachent que par-delà les Debré, les Repiquet et autres créatures du régime de pouvoir personnel, il y a des hommes qui ont une autre conception du devoir et de la justice. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche. — Exclamations au centre droit.*)

À la fin du mois dernier, des élections cantonales ont eu lieu dans le canton du Port et de Possession.

À huit heures quarante-cinq, le candidat communiste du Port, Bruny Payet, informait le préfet par télégramme de la première violation de la loi : le public n'était pas admis pour la constitution des bureaux de vote.

À neuf heures, un premier assesseur de Bruny Payet était expulsé et, pendant toute la journée, tous les assesseurs et mandataires des candidats communistes, jusqu'au dernier, étaient expulsés aussi bien au Port qu'à la Possession.

C'est « en famille » que les urnes ont été bourrées, ouvertes et dépouillées et que les candidats officiels ont été proclamés élus.

M. Repiquet peut me dire que, parlant de la Réunion, il évoque un pays qui lui est cher. Je le sais et je connais quelque peu son *curriculum vitæ*. Mêlé à d'importantes affaires de sucre et

autres, M. Repiquet a une optique à lui de la Réunion, une optique différente, sans aucun doute, de celle des malheureux exploités réunionnais qui peuvent mesurer le caractère formel et aléatoire de la liberté qu'on leur concède.

Mais, monsieur Repiquet, sachez que les sucreries de Bourbon ne sont pas la Réunion, qu'elles ne sont pas la France et nous pensons que le système de corruption, de fraudes et de violences qui sévit à la Réunion doit finir.

Pour montrer ce qu'est la situation de la population de la Réunion, je veux indiquer que, d'après une étude du secrétariat social de l'évêché... (*Rires au centre droit.*)

M. Georges Repiquet. Vous avez de bonnes lectures ; je vous en félicite !

M. Jacques Duclos. ... on distingue à la Réunion ceux qui vivent bien, soit environ 30.000 personnes, dont vous êtes, monsieur Repiquet, ceux qui mangent à leur faim, soit environ 100.000 personnes, et ceux qui sont dans la misère, soit près de 250.000 personnes.

D'ailleurs, il n'est nullement déraisonnable de penser qu'à force de se livrer à tant d'actes d'une malhonnêteté révoltante, visant à maintenir un régime d'exploitation et d'oppression, la coupe finira un jour par déborder.

On comprend que les Réunionnais en aient assez d'une administration préfectorale qui les traite de façon indigne et qu'ils revendiquent la substitution à l'actuel statut, d'un statut d'autonomie de gestion reconnaissant au peuple de la Réunion le droit de gérer ses propres affaires. (*Interruptions au centre droit.*)

M. Yves Estève. C'est honteux. Soyons sérieux !

M. Jacques Duclos. Pour notre part, nous sommes solidaires des travailleurs et des démocrates de la Réunion et nous comprenons d'autant mieux leur indignation et leurs aspirations que nous aspirons, nous aussi, à délivrer la France d'un système où les monopoles capitalistes, les banquiers, les trafiquants de tous ordres et autres profiteurs sont, dans la coulisse, les véritables maîtres du pouvoir. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. Georges Repiquet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Repiquet.

M. Georges Repiquet. Comme vous avez pu le constater, mes chers collègues, M. Duclos, dans sa brillante intervention, a cherché à brouiller les cartes et lorsque je lui ai demandé de l'interrompre, il a refusé de me laisser parler.

Il a laissé entendre, tout à l'heure, que des urnes avaient été enlevées à Sainte-Suzanne en précisant que c'était la commune que j'avais l'honneur d'administrer. Sur ce point, je suis entièrement d'accord avec lui. C'est d'ailleurs grâce à ma plainte que les élections ont été cassées. Cela, monsieur Duclos, vous ne l'avez pas dit.

Il a été fait également allusion aux élections truquées, notamment les dernières à l'occasion desquelles M. Debré a été élu. Je tiens à préciser que M. Debré a recueilli effectivement les voix de 80 p. 100 des votants. (*Exclamations à l'extrême gauche.*) M. Duclos n'ignore pas qu'à cette époque toute la presse métropolitaine était représentée à la Réunion et qu'une grande partie de cette presse ne partageait pas les opinions de M. Debré. S'il y avait eu matière à contestation, personne ne s'en serait privé, les communistes les premiers.

Sachez bien, monsieur Duclos, que la Réunion connaît une ère de prospérité sur le plan économique comme sur le plan social, et que, de ce fait, les communistes perdent du terrain de jour en jour.

Maintenant, si vous me permettez de parodier votre conclusion, je dira à mon tour que par-delà Duclos et Vergès, il y a la France, et que la Réunion, c'est la France. (*Applaudissements au centre droit et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Duclos.

M. Jacques Duclos. J'ai cité un certain nombre de faits et je constate que M. Georges Repiquet cherche une lamentable diversion. On fait ce qu'on peut ! (*Protestations au centre droit.*)

À la vérité, vous ne pouvez rien répondre à l'encontre des faits que j'ai avancés. Or, de cet ensemble de faits, il se dégage cette idée que vous faites régner à la Réunion des mœurs bien particulières. (*Nouvelles protestations au centre droit.*)

J'entends des mœurs politiques. Je ne veux pas faire d'autre allusion. (*Hilarité.*)

Ces mœurs, je crois les avoir dépeintes avec suffisamment de faits à l'appui.

Monsieur Repiquet, vous essayez de défendre votre cause. Vous dites que la Réunion est en pleine prospérité. Que vous soyez,

vous, en pleine prospérité, je veux bien le croire. (*Rires à l'extrême gauche.*) Que les sucreries dont vous êtes propriétaire — car vous êtes propriétaire de sucreries — marchent bien et vous rapportent gros, c'est possible. Il n'en est pas moins vrai qu'on compte là-bas un grand nombre de malheureux et vous outragez en quelque sorte leur misère quand vous parlez de la prospérité générale de la Réunion.

Mais les faits sont là. Ils montrent qu'il y a des fraudes, que le Gouvernement, en juin dernier, s'est révélé incapable de nous dire ce qu'il entendait faire pour punir leurs auteurs. J'ai montré que l'on punissait, non les auteurs de ces fraudes, mais ceux qui en sont les victimes.

Et maintenant, je pense que c'est au Gouvernement qu'il appartient de nous dire ce qu'il compte faire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean de Broglie, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. De mémoire d'homme, les campagnes électorales dans le département de la Réunion ont été des périodes agitées et troublées. Les passions y semblent plus vives qu'ailleurs et les esprits sans doute plus bouillants. Mais il faut également préciser que l'attitude générale d'un certain parti politique n'a jamais tendu non plus à calmer les violences éventuelles.

De vieilles archives administratives de la Réunion montrent que déjà à l'occasion des campagnes électorales de 1932 quatre personnes avaient été tuées et vingt autres blessées et qu'en 1936 dix-neuf personnes avaient été tuées et un nombre encore plus élevé de personnes avaient été blessées.

Aux élections législatives de 1946, nous avons connu des bris d'urnes en grande quantité, des attaques à jets de pierres, des attaques au couteau, faisant au total près de soixante-cinq victimes.

Aux élections cantonales de 1953, on compte encore une quinzaine de blessés outre des sabotages et des coupures de lignes téléphoniques.

Aux élections municipales de la même année, les lignes téléphoniques ont été coupées en plus de quarante points et de gros rochers ont été placés sur les rails des chemins de fer. Là encore, il y eut une vingtaine de blessés.

Aux élections législatives de 1956, des militants communistes lapident tous les magasins de la commune de Saint-Joseph. Des grenades lacrymogènes doivent être utilisées et les camions transportant les urnes sont alors attaqués et détruits.

En 1957, on compte dix-neuf blessés, dont certains par balles de fusil de chasse, et plusieurs gendarmes sont gravement atteints. Aux élections législatives de cette même année, les militants du parti communiste incendient des champs de canne et lapident le service d'ordre; le nombre des blessés est de seize, dont le député Vergès.

Aux élections cantonales de 1957, les violences redoublent. Les militants communistes attaquent à coups de fusil les maisons d'un certain nombre de personnalités modérées dont les biens sont pillés. Au cours de recherches contre les auteurs de ces agressions, des coups de feu sont tirés sur deux gendarmes dont l'un est très gravement atteint.

Aux élections municipales de cette même année, les menaces de violence et les violences elles-mêmes se multiplient à l'encontre des adversaires du parti communiste; de nombreux sabotages sont exécutés et on compte encore une quarantaine de blessés. Des camionnettes municipales sont endommagées par des commandos de militants communistes qui attaquent à nouveau les personnalités modérées connues dans l'île. Un propriétaire à Rairné-Creuse est lapidé par un groupe de partisans communistes, un autre est blessé à coups de fusil.

Sans entrer dans le détail de ces multiples violences dont on pourrait parler pendant des heures, il ressort de ces indications que les incidents électoraux, après avoir connu une assez courte accalmie, ont marqué une nette progression à l'occasion des élections cantonales et municipales de Saint-André en septembre 1957 où les modérés, en fait, ont repris pied dans l'un des principaux fiefs communistes de l'île. En effet, ces deux journées sont marquées par de nombreuses affaires de coups et blessures dont les militants communistes se sont rendu coupables dans la grande majorité des cas.

Devant le regroupement des éléments modérés de l'île pour les élections du 17 novembre, les communistes semblent avoir adopté une autre tactique consistant à placer cette campagne sous le signe du calme, de la légalité et de la protection policière, ce qui explique le nombre important des plaintes déposées par les membres du parti communiste pour des incidents même bénins. A titre d'exemple, il faut citer l'affaire de violence qui s'est déroulée à Saint-André le 15 novembre et qui a été considérablement grossie par le parti communiste, puisqu'on a parlé d'agression alors que les deux militants communistes blessés

par jets de galets n'avaient que quelques égratignures qui ne leur ont valu que deux jours d'incapacité de travail.

En tout état de cause, la nette régression de la courbe des incidents survenus dans l'ensemble du département, le 17 novembre, par rapport à ceux qui avaient éclaté quelques mois plus tôt dans la ville de Saint-André et ailleurs, confirme ce que l'on pense, à savoir que les élections législatives de 1957, puis celles qui les ont suivies, n'ont pas été considérées par le service d'ordre comme plus pénibles que la majorité des autres élections. Voilà pour l'affaire des violences.

Bien sûr, les choses sont plus faciles là où règne le régime de la liste unique. Chacun alors se trouve dans ses petits souliers.

Bien sûr, il est exact que ces violences sont accompagnées de fraudes. L'ouverture d'instructions judiciaires a été systématiquement requise à raison de ces infractions commises, j'en conviens parfaitement, par des personnes appartenant à différents partis politiques en présence. Les procédures ont suivi leur cours normal et le plus grand nombre a déjà fait l'objet de décision des juridictions de jugement.

En ce qui concerne les affaires de fraudes locales, les indications suivantes peuvent être fournies selon l'origine politique des personnes mises en cause. Si l'on considère les affaires ayant fait l'objet d'une décision, nous trouvons pour les élections législatives du 18 novembre 1962, comme affaires classées sans suite, un cas de candidat non communiste et aucun de candidat communiste; pour les non-lieu, 12 cas de candidats non communistes et 17 de candidats communistes; pour les condamnations, 17 de candidats non communistes et 21 de candidats communistes, et pour les relaxes, 2 candidats non communistes et 7 communistes.

Si je considère maintenant les élections législatives du 5 mai 1963, nous trouvons 9 affaires classées sans suite pour des personnes non communistes et onze affaires classées sans suite et concernant de personnes appartenant au parti communiste.

Lorsqu'on considère les élections partielles de Saint-Paul, de novembre 1963, deux non-lieu ont été prononcés. Et, pour ce qui concerne les élections partielles de Saint-Denis nous avons un non-lieu et une décision « classé sans suite ».

Si l'on considère les affaires électorales encore en instance pour fraude électorale, on constate qu'il n'y a plus qu'une seule affaire à l'instruction relative à l'élection du 5 mai 1963 qui, précisément, met en cause un candidat non communiste.

Il convient d'observer que le déroulement de ces affaires, ainsi que celles dont on a connaissance les tribunaux de la métropole et des autres départements d'outre-mer, est régulièrement suivi par les services de la chancellerie et, compte tenu de l'ensemble de ces observations, M. le garde des sceaux peut affirmer que l'application au département de la Réunion du code électoral n'appelle aucune mesure particulière de sa part.

A M. Repiquet, je dirai que, depuis plusieurs années, il est vrai que le parti communiste réunionnais a entrepris une action qui tend à soustraire le département de la Réunion à l'autorité de la France. C'est principalement par la voix de leur journal *Témoignages* que les responsables du parti entendent parvenir à cette fin, soit en déconsidérant les autorités et les administrations publiques, soit plus directement en entreprenant des campagnes de tendance nettement séparatiste. De telles activités n'ont évidemment pas échappé à la vigilance du Gouvernement.

Sur le plan judiciaire, l'exercice de poursuite a été systématiquement requis toutes les fois que des infractions à la loi pénale ont été constatées, qu'il s'agisse de diffamations ou de faits d'atteinte à l'intégrité du territoire.

Pour ce qui concerne les faits de diffamations, il convient de noter que le responsable de *Témoignages* a été condamné à une peine de trois mois d'emprisonnement sans sursis. Les faits d'atteinte à l'intégrité du territoire, qui s'échelonnent sur plusieurs années, font par ailleurs l'objet d'une information devant la Cour de sûreté de l'Etat dans le cadre de laquelle un mandat d'arrêt a été décerné contre le principal dirigeant.

Il faut noter enfin que plusieurs membres du parti communiste réunionnais ont été poursuivis du chef de fraudes électorales à l'occasion de divers scrutins récents.

Cette campagne de diffamation n'a d'ailleurs qu'une portée limitée car elle ne touche, en fait, qu'une très faible minorité de l'opinion publique. Elle ne saurait masquer l'action menée par le Gouvernement qui, depuis de nombreuses années, tend à un développement économique et social constant de ce département d'outre-mer. Elle ne saurait masquer l'expansion évidente de ces dernières années et, enfin, elle fournit au Gouvernement une fois de plus l'occasion, en adressant son salut aux patriotes de la Réunion, d'affirmer l'indéfectible attachement de la France à ce département lointain mais fidèle et sa ferme volonté de barrer la route à tous ceux qui voudraient, par le canal de la démagogie séparatiste, introduire en fait une servitude étrangère. (*Applaudissements au centre droit, sur divers bancs à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. Jacques Duclos. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos, pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Duclos. Je constate que M. le secrétaire d'Etat a repris en d'autres termes la diatribe produite à la tribune par M. Repiquet. En effet, M. le secrétaire d'Etat a parlé avec beaucoup de détails de ce qu'avaient fait les communistes. Il a quand même consenti à parler des poursuites et des condamnations prononcées contre les anti-communistes, mais aucun détail n'a été donné sur les faits qui avaient motivé ces poursuites et ces condamnations. Il y a, monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre façon de voir et de traiter les problèmes, une partialité évidente.

Il n'est pas suffisant de déclarer que le Gouvernement se préoccupe de la population de la Réunion. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes membre d'un Gouvernement qui a le sens de l'autorité. Vous avez des antécédents familiaux qui devraient vous rappeler que d'autres aussi ont eu le sens de l'autorité et ont cru qu'ils pourraient éternellement le faire prévaloir; mais tout à une fin. Nous savons que des hommes tirent de la situation scandaleuse de la Réunion d'énormes profits. Ceux qui s'enrichissent de l'exploitation honteuse de la population de la Réunion doivent cependant savoir qu'il y aura une fin. Je crois que ce débat sera de nature à montrer à la population de la Réunion que ce n'est pas sur votre Gouvernement qu'elle peut compter, mais sur son union agissante, sur la solidarité du peuple de France et sur l'instauration en France d'un régime autre que celui qui pèse sur notre pays, à savoir: un régime authentiquement démocratique. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Le débat est clos, conformément à l'article 83 du règlement.

— 4 —

OPTIONS DU V^e PLAN

Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan. (N^{os} 52, 56, 57, 62 et 63).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Georges Cogniot.

M. Georges Cogniot. Monsieur le président, mesdames, messieurs, à première vue, la procédure suivie pour l'établissement du V^e plan peut sembler démocratique. Nous sommes censés délibérer sur des options générales et le projet définitif nous sera soumis à la fin de l'année prochaine.

Pourtant ces apparences sont trompeuses. Des choix prétables, qui sont des choix néfastes, ont été faits par le Gouvernement et l'un de ces choix malheureux concerne l'éducation nationale. Je suis monté à cette tribune pour protester contre la position du Gouvernement qui consiste en fait à refuser la priorité au développement scolaire.

Lors du débat récent sur le budget de l'éducation nationale, je faisais grief au ministre responsable de parler à tout propos de la priorité de son département sans l'assurer dans la réalité. Je démontrerai dans un instant que les choses ont changé. En traitant du V^e plan, le Gouvernement ne dit plus que la satisfaction des besoins scolaires doit passer en premier lieu.

C'est pourtant ce qui a été demandé par le Conseil économique et social. La même priorité a été réclamée par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, mais le Premier ministre a estimé qu'elle n'était pas nécessaire.

Au Palais-Bourbon, dans son discours du 26 novembre, ce discours qui a frappé aussi le président de votre commission des affaires culturelles, M. Pompidou a prétendu faire parler moins son cœur que sa froide raison. Voici les phrases textuelles que la froide raison lui a dictées: «Aujourd'hui, en dépit des imperfections résiduelles notamment pour l'enseignement technique, la crise essentielle est surmontée... Le plus dur est fait et je suis convaincu que la partie est gagnée. Je comprends que cela en chagrine quelques-uns, mais ils ne sont pas au bout de leurs désillusions».

Mesdames, messieurs, pesons bien ces paroles éminemment raisonnables: il ne subsiste dans l'enseignement que des imperfections résiduelles; la partie est gagnée, les adversaires du Gouvernement sont ridiculisés et consternés par les triomphes de sa politique scolaire.

Quel contraste avec vos doléances et vos critiques unanimes au cours de l'examen du budget de l'éducation nationale! Quel contraste avec les difficultés et les inquiétudes des collectivités locales! Quel contraste avec l'opinion de toutes les organisations de parents d'élèves, de tous les groupements d'étudiants et du corps enseignant. Le Gouvernement est seul, absolument seul, à penser que «le plus dur est fait» et à proposer au fond de relâcher, dans la période du V^e Plan, un effort qu'il prétend désormais sans objet majeur. Le projet de loi qu'il vous soumet n'associe pas une seule fois le mot «priorité» au mot «enseignement».

Il est tellement vrai qu'il s'agit de relâcher l'effort que même la légalité en vigueur ne sera pas respectée, en particulier l'ordonnance de 1959 qui prolonge de deux ans à partir de 1967 la durée de l'obligation scolaire. Je lis à la page 122 du tome II du projet de loi: «Les mesures proposées... tendent à l'application progressive de la loi, de telle sorte que la rentrée 1972-1973 consacre la scolarisation complète des enfants âgés de quatorze à quinze ans dans des structures d'enseignement appropriées.»

Le Gouvernement s'était donné en 1959 un délai de six ans pour appliquer la réforme. Il s'octroie maintenant une marge supplémentaire de cinq années. O merveilleuse célérité d'un régime de concentration des pouvoirs! O merveilleuse efficacité d'un système d'autorité personnelle!

Si nous sommes en présence, comme le dit le Premier ministre, d'une imperfection résiduelle, il faut avouer qu'elle est de taille.

Je formulerai, à ce propos, une question qui a déjà été posée au Palais-Bourbon: où le Gouvernement prend-il le droit de modifier de sa propre autorité un texte législatif? De deux choses l'une: ou bien il applique la loi sur la prolongation de l'obligation scolaire à la date fixée en 1967, ou bien il vient devant le Parlement, qui a seul qualité pour modifier la loi, et ce jour-là chacun ici prendra ses responsabilités. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Je ne crois pas qu'aucun juriste m'explique jamais comment, après avoir déjà tellement légiféré par décret, on aurait le droit de légiférer maintenant par voie d'allusions quasi-clandestines insérées dans le texte du V^e Plan.

C'est ainsi, en tout cas, qu'on gâche une grande chance nationale, la promotion du niveau culturel de tout un peuple, les avantages d'une qualification supérieure dans l'ordre intellectuel et scientifique, dans l'ordre technique et aussi dans l'ordre civique et social.

Le chef de l'Etat a plus d'une fois exalté la nouvelle richesse humaine de la France, l'accroissement des effectifs de la jeunesse, mais cette richesse humaine, n'en faut-il tirer aucun parti?

Pour nous, nous ne concevons pas la masse sans la valeur et nous ne croirons jamais que l'aspect quantitatif du facteur humain puisse faire oublier son nécessaire aspect qualitatif. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Un défaut majeur du plan, c'est qu'il ne contient pas d'analyse du besoin d'enseignement caractéristique de la nation telle qu'elle est aujourd'hui. Il aurait fallu étudier d'abord la croissance de l'aspiration à la connaissance, qui a engendré le progrès général de la scolarisation spontanée et par rapport à laquelle la hausse démographique a joué le rôle de facteur convergent; on aurait dû s'interroger sur le progrès de la curiosité des jeunes, sur leur besoin grandissant de créer.

D'autre part, l'attention se serait utilement portée sur les modifications dans la distribution des activités humaines, je veux parler de la conjonction entre l'augmentation de la durée moyenne de la vie et la réduction de la durée du travail, réduction socialement indispensable, étant donné les cadences épuisantes de l'usine moderne, et qui sera imposée tôt ou tard par le mouvement syndical. Il en résultera des loisirs dont l'utilisation dépendra du degré d'instruction.

En troisième lieu, que de problèmes pose le progrès saisissant des moyens de communication et d'information! Ces moyens vont-ils être employés à développer la passivité, l'indifférence à la chose publique, l'hébétéude ou vont-ils servir à l'enrichissement de la masse des hommes?

J'ai réservé pour la fin la question essentielle. Nous entrons dans un monde — je l'ai déjà dit à cette tribune avec votre assentiment — où les techniques vont changer très vite. L'homme, le producteur, devra s'adapter à leur mobilité, acquérir plusieurs fois dans sa vie des connaissances et des aptitudes nouvelles; il faut que l'école lui apprenne à apprendre. En même temps, l'appréhension des techniques supposera de plus en plus l'appréhension des éléments de la science, des démarches fondamentales de la pensée rationnelle. Le monde où nous pénétrons sera caractérisé par ce que la commission nationale d'aménagement du territoire dénomme elle-même «l'intellectualisation des professions». Plus les machines peuvent se charger des gestes automatiques, moins la société a besoin d'automates humains. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'avenir est dans les inventions, dans les découvertes, dans les créations culturelles de toute sorte résultant de l'essor de millions d'individus, de leur participation à ce que Jean-Jacques Rousseau appelait « la ferveur des hautes connaissances ».

Un grand pédagogue récemment disparu, Henri Wallon, a énoncé des règles qui devraient fournir le cadre de notre plan de politique scolaire. Il disait :

« Il ne suffit pas que l'instruction soit donnée à tous les enfants, il faut que chaque enfant soit instruit de toutes les connaissances à sa portée ; il ne suffit pas qu'il sache les techniques de son métier, il faut qu'il puisse en comprendre les bases théoriques et leurs conséquences techniques dans d'autres domaines ; il ne suffit pas qu'il se livre aux tâches utilitaires de sa profession, il faut encore qu'il ait des occupations de loisir, qu'il ait la possibilité d'acquiescer des talents désintéressés ; il ne suffit pas que l'école lui donne les moyens d'épanouir sa personnalité, l'épanouissement ne serait pas complet s'il restait purement personnel, extra-social et extra-national. »

Méditons, mesdames, messieurs, cet appel à la culture personnelle, à la culture sociale, à la culture nationale. Hier, M. Louis Gros nous ramenait à une période de belle culture, celle de la Grèce ; il comparait M. le Premier ministre au divin chanteur Orphée. (*Sourires.*) Le rapprochement était audacieux.

Un sénateur à gauche. Plutôt !

M. Georges Cogniot. Comment évoquer le porteur de lyre dont les accents entraînaient les animaux et les objets inanimés, celui qui, dit le poète, « donnait des oreilles aux arbres et aux rochers », comment l'évoquer à propos de M. Pompidou qui est, à coup sûr, moins remarquable par l'envergure poétique que par les vertus positives et l'exactitude comptable ? (*Rires à l'extrême gauche et à gauche.*) Orphée était fils de la muse Calliope ; M. Pompidou paraît plutôt apparenté à la déesse Fortune. (*Sourires.*) Orphée charmait les fauves et les rapaces ; M. Pompidou n'a jamais charmé que les financiers. (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

Mais enfin, puisque M. Louis Gros nous a ramené à la Grèce, je rappellerai que, pour les Grecs de l'Athènes antique en sa belle période, le bien le plus précieux était la culture. Et même ceux qui avaient été, de métier, des marchands, des armateurs, des officiers, ne voulaient apparaître, sur leur monument funéraire, que sous les traits d'hommes de lettres, de philosophes, d'amateurs d'art ; tous voulaient rappeler sur leur tombe une seule chose, qu'ils avaient eu accès au trésor incomparable de la culture. Ces Grecs, je le sais, avaient des esclaves, mais, nous aussi, nous avons des esclaves, nos machines. Nous pourrions donc, et nous devons, dans une démocratie régénérée, élever tous les Français à une culture aussi belle aujourd'hui que fut la culture de l'Athènes antique dans sa plus haute période. C'est là notre obligation morale, notre obligation sacrée.

Notre tâche est de développer considérablement l'instruction pour former des producteurs adaptés aux besoins du monde moderne. Elle est aussi de développer considérablement l'instruction pour former des hommes jouissant, pour eux-mêmes et pour l'amour de la vérité, de tous les bienfaits de la culture personnelle. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

De ce point de vue, mesdames, messieurs, les enfants ont besoin d'une instruction d'un niveau plus élevé que par le passé ; ils ont besoin de rester plus longtemps à l'école. Et je regrette que le plan soit bien éloigné de donner un développement convenable à ce genre de considérations fondamentales, qu'il reste sourd à l'appel et au défi de l'avenir.

Ce qui saute aux yeux, dans les deux petites pages que ce projet de loi pourtant volumineux consacre à l'enseignement, c'est leur caractère évasif — le mot a déjà été prononcé ce matin. J'y cherche en vain une indication quelque peu précise, par exemple sur les constructions scolaires.

quel drame, cependant ! Vous rappellerai-je l'échec du IV^e plan, les besoins jugés incompressibles par la commission Le Gorgeu qui sont satisfaits seulement, en valeur physique, à 70 p. 100, si ce n'est moins ?

Le rapport des comptes de la nation ne constatait-il pas, le 31 décembre dernier, que le taux de croissance de la formation brute de capital fixe, c'est-à-dire le taux des paiements effectués pour les investissements, s'il est fixé à 10,7 p. 100 pour l'éducation nationale, n'a été réalisé qu'à 6,8 p. 100 ? Et vous connaissez la circulaire récente aux préfets régionaux, qui avoue l'insuffisance radicale des crédits de construction pour 1965 et qui ordonne de les réserver strictement aux zones à urbaniser par priorité sans rien faire, absolument rien, pour les écoles dans toutes les autres agglomérations urbaines et dans tous les villages de France.

Le V^e plan ne va rien améliorer. Il est facile de calculer, et on l'a fait avant moi, d'après l'augmentation des élèves dans les seules écoles maternelles, qu'en cinq ans le supplément des présents sera de 250.000 enfants, c'est-à-dire 30.000 de plus que

les places qui sont disponibles aux termes du plan pour l'ensemble du premier degré. De telles dispositions sont-elles sérieuses ?

Faire un plan pour l'enseignement, cela devrait consister aussi à dire comment on va s'y prendre pour se procurer des maîtres suffisamment nombreux et suffisamment qualifiés. Des propositions concrètes ont été présentées, notamment par les syndicats. Notre rapporteur spécial, M. Paul Pauly, s'est demandé, lors de la dernière présentation du budget, s'il ne convenait pas d'en venir à la notion d'un calcul spécifique des traitements pour la fonction enseignante. Sans une revalorisation décisive des traitements des enseignants et des chercheurs et en particulier sans un relèvement substantiel des débuts de carrière, l'élite intellectuelle fuira de plus en plus vers le secteur privé, qui offre d'incomparables avantages.

Faute de locaux et faute de maîtres, l'effectif des classes ne pourra pas être ramené au chiffre normal de vingt-cinq élèves, en commençant cette réduction par l'école de base, l'école primaire, où l'on ne peut même pas apprendre à lire, vous le sentez bien, dans des classes surchargées. Les besoins en classes primaires pour le V^e plan ont été calculés sur une fréquentation de trente-cinq élèves, ce qui est contraire au rendement pédagogique.

Nous demandons au Sénat de dire qu'il faut, dans l'ordre des moyens financiers, donner la priorité à l'enseignement pour saisir la chance qui s'offre à la nation. Quoi que l'on fasse d'autre part, si cette chance n'est pas saisie si nous ne réalisons pas une promotion collective de la masse des producteurs, notre pays ne sera pas à la hauteur des exigences du monde moderne ; il piétinera, il reculera, il sera rejeté hors du peloton de tête de l'humanité et au bout du compte condamné à la démission. Le vice du projet de loi, c'est qu'il ne reconnaît pas l'investissement scolaire comme le plus rentable des investissements.

Si nous ne comprenons pas qu'un pays moderne peut cesser de compter faute d'enseignement correct, nous ne comprenons pas le monde où nous entrons.

Elaborer un plan convenable pour l'enseignement, ce travail devrait comporter d'abord deux initiatives fondamentales : d'une part, l'attribution du quart du budget général à l'éducation nationale, à la culture physique et à la science ; d'autre part, la préparation rapide de la prolongation de l'enseignement obligatoire, de la formation professionnelle obligatoire jusqu'à dix-huit ans. Les commissions d'experts du régime actuel osent à peine prévoir pour l'année 1985 cette dernière disposition que l'opinion démocratique a pourtant inscrite à son programme depuis 1947. Ainsi la prolongation de la scolarité dans une mesure qui corresponde vraiment à l'état actuel de la civilisation apparaît pratiquement hors de portée : on la met au réfrigérateur et encore c'est un réfrigérateur qui ressemble singulièrement à une morgue.

Tels sont, mesdames, messieurs, les choix à faire. L'enseignement est aiguillé aujourd'hui sur une certaine voie, l'opinion démocratique lui trace une autre direction générale. Quelle est, des deux voies, celle qui correspond à une finalité positive pour le pays ? Ce ne peut être la voie qui ne conduit à aucune solution de la crise des constructions ou de la crise de recrutement des maîtres, à aucune amélioration du fonctionnement des écoles et à aucune prolongation rapide de la culture de masse et de la qualification générale des producteurs.

Ce gaspillage du capital intellectuel n'est pas seulement pratiqué au plan de l'école. On le constate aussi au niveau de la recherche.

Je n'insisterai pas sur le rôle que la recherche peut et doit jouer pour défendre l'indépendance économique du pays, si mal garantie aujourd'hui par des hommes qui n'ont pourtant à la bouche que les mots de grandeur et de prestige.

Le déficit de la balance commerciale de la France vous est connu et vous savez que la valeur compétitive défaillante de nombreux produits dépend de l'insuffisance de l'élément technique. Vous n'ignorez pas davantage l'aggravation saisissante de la balance brevets-licences depuis quelques années.

L'industrie de la fin du siècle est de plus en plus une industrie de la matière grise. Dans l'acte d'accusation que le peuple de France dresse et dressera contre les monopolistes qui accaparent les ressources du pays, leur malthusianisme intellectuel, leur carence ou leur paresse dans le domaine de l'invention, leur refus de consacrer aux laboratoires les moyens indispensables figureront parmi les griefs principaux. Plutôt que de faire un effort onéreux, ils aiment mieux acheter le progrès tout fait à l'étranger. Et ainsi notre pays, qui fut le pays des grands ingénieurs, devient d'une nation de pionniers, une nation de suiveurs. Il faut des transferts comme celui de l'entreprise Bull pour que l'opinion publique ressente soudain la gravité de la mainmise étrangère.

Avec une telle pénétration, avec la subordination des moyens français de produire aux décisions techniques et économiques de l'étranger, avec la perte de l'indépendance économique, il est impossible de ne pas voir que la nation aliène peu à peu

son indépendance politique. Pendant que le Gouvernement essaie d'hypnotiser l'opinion avec l'énergie atomique militaire, il laisse tranquillement tourner les positions fondamentales de la nation, ses positions dans le domaine économique et technique.

C'est dire que nous approuvons le principe général d'un développement de la recherche. Nous demandons un financement beaucoup plus important de la recherche en un temps où la découverte ne se confond plus avec le génie, mais suppose deux choses : des équipes constituées et de vastes moyens matériels. Notre pays n'obtient plus de hautes récompenses internationales qu'en mathématiques, parce que les mathématiques n'exigent pas d'équipements coûteux. Pour promouvoir toutes les autres sciences, il est nécessaire de leur donner de gros moyens financiers.

Mais il ne suffit pas de poser cette règle générale, il faut encore s'entendre sur la répartition des moyens, sur le contenu concret de l'effort qui doit être fourni.

Nous sommes en désaccord en premier lieu sur la politique qui tend à remettre la recherche à l'armée et à l'industrie privée. On ne peut que s'alarmer de voir la direction militaire des recherches et moyens d'essai disposer de crédits d'investissement hors de proportion avec ceux de la recherche universitaire. On ne peut que s'inquiéter de la création d'un système comme celui de l'assurance-recherche qui, en débarrassant les gros industriels de toute responsabilité, en éliminant tout risque, éliminera aussi toute volonté de réussir. L'assurance-recherche prime l'insuccès, quand on devrait primer la réussite.

Toutes ces considérations sont importantes, mais le nœud de la question se situe à un niveau plus profond. L'essentiel, c'est le choix gouvernemental de la priorité pour la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale. M. Lemaire, dans son rapport à l'Assemblée nationale, n'a pas laissé de doute sur cette préférence.

Or, un tel choix me paraît absurde dans la mesure où il méconnaît que le développement technique sera d'autant plus efficace et d'autant plus puissant que la science fondamentale se trouvera portée plus haut. Même la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et son rapporteur « Union pour la nouvelle république » ont protesté hautement dans leurs avis sur le Plan contre une telle orientation. Seuls des hommes fascinés par la rentabilité immédiate, par les profits des transistors ou par le rapport de l'aspirine peuvent s'imaginer qu'on va développer longtemps la recherche appliquée si l'on néglige la recherche fondamentale qui en est la souche et la racine, si l'on abandonne les maîtres de la science théorique sous prétexte qu'on ne voit pas du premier coup d'œil comment tous ces gens-là, comment ces espèces d'artistes peuvent participer au développement de la production. Il faut admettre, mesdames, messieurs, les droits de la science pure, les droits de la science qui parfois ne cherchait pas ce qu'elle trouve et ne trouve pas ce qu'elle cherchait.

Si vous laissez le Gouvernement suivre la voie où il s'engage, nous n'aurons bientôt plus de scientifiques capables de suivre les recherches nouvelles. Nous gagnerons peut-être quelque chose dans l'immédiat, mais nous subirons des pertes catastrophiques à échéance de dix ans. Nous deviendrons au plan de la science un pays de troisième ordre. Nous commettrons la même erreur où sont tombés les Etats-Unis il y a dix et quinze ans, l'erreur qu'ils ont payée si cher par leur retard humiliant dans les techniques de pointe de la navigation cosmique et qu'ils sont en train de corriger en redressant de nouveau la recherche fondamentale.

Ce qui s'impose pour le bien du pays, c'est une orientation double et harmonieuse : défense de la recherche fondamentale sans négliger la recherche appliquée ; liens organiques entre la recherche fondamentale et la vie de la nation, y compris la vie économique que je n'oublie pas.

En suivant sa ligne, le Gouvernement est tout naturellement conduit à s'en prendre au Centre national de la recherche scientifique, c'est-à-dire à une institution à laquelle les plus grands savants, les hommes les plus compétents reconnaissent le mérite d'avoir sauvé la recherche scientifique en France et régénéré l'enseignement supérieur.

La première attaque d'ordre budgétaire a été dirigée contre les sciences humaines, d'abord parce qu'elles semblent moins rentables au sens étroit et vulgaire du mot, ensuite parce que leurs conclusions peuvent sembler à certains esprits dangereuses pour ce qu'on appelle l'« ordre établi ». L'attention du Sénat a déjà été attirée sur l'agression contre les sciences humaines.

Après cette attaque, vient l'assaut contre le centre dans son ensemble. Des hommes puissants entendent le décapiter. Sous prétexte d'allègement, il serait scindé, émiétté par la création de centres spécialisés. Au fond, on voudrait se débarrasser d'un organisme qui est gênant dans la mesure même où il a vocation à la recherche fondamentale.

Je ne voudrais pas être mal compris. Je ne soutiens pas qu'il n'y a rien à réformer, rien à améliorer dans le fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique. Il est exact que la recherche peut être coupée des besoins de la nation si l'on n'y prend garde ; il est exact que certains hommes peuvent utiliser les crédits pour se faire, eux aussi, des sortes de domaines réservés, où ne pénétreront pas suffisamment les considérations d'intérêt général.

Mais le remède ne doit pas être pire que le mal. Le remède réel, c'est de rendre au Centre national de la recherche scientifique son rôle de 1945, de lui restituer en particulier la gestion de ses actions concertées qui ont été remises aux services envahissants du Premier ministre. Au lendemain de la libération, quand le ministre chargé de la fonction publique s'appelaient Maurice Thorez, il avait mis en train une coordination des services épars de la recherche qui assurait la place centrale au C. N. R. S., comme représentant de cette recherche fondamentale d'où dépendent toutes les applications.

Le remède c'est aussi de créer entre la science et l'économie des formes de liaison effective qui préservent en même temps l'indépendance du chercheur. Il convient, par exemple, que les crédits résultant des contrats ou des associations recherche-industrie soient contrôlés par des commissions du Centre national où siègent les élus des chercheurs. Il convient que ces crédits provenant de l'industrie ne jouent qu'un rôle supplémentaire et ne déchargent pas l'Etat du financement budgétaire normal. Sous des conditions de ce genre, le C. N. R. S. peut et doit être en relation directe avec l'utilité et les besoins pratiques de la société.

La sauvegarde de la recherche fondamentale, tel est le sens où il faut aller. En prenant la direction opposée, la direction exclusivement utilitariste, on manque à l'intérêt national, on prépare la déchéance scientifique du pays et ce ne sont pas les tours de main techniques et les résultats pratiques des ingénieurs de la bombe qui pourront compenser cette défaillance des bases de la science.

Bien au contraire, la bombe, en accaparant les crédits et en accaparant — ce qui est bien plus grave — les forces scientifiques et techniques, à commencer par les jeunes forces, dégrade la recherche française ; la bombe compromet l'avenir intellectuel du pays.

Qu'on le veuille ou non, le programme militaire projette son ombre sur le V^e Plan.

Le Sénat ne peut pas se laisser enfermer par le Gouvernement dans un choix rétréci qui se limiterait à une sorte de concurrence entre les divers équipements collectifs : logements, éducation nationale, autoroutes ou téléphone. Nous vous demandons de protester contre cette façon de corseter la discussion et de revoir la répartition des dépenses dans son ensemble, c'est-à-dire en y comprenant les dépenses improductives, de manière à opter pour une nouvelle hypothèse globale dans laquelle la partie sociale du Plan bénéficierait d'une dotation largement accrue. On l'a dit ce matin, je le répète : un bombardier prototype et le traitement annuel de 250.000 instituteurs reviennent exactement au même prix. Nous vous demandons de choisir, puisqu'il faut choisir, les 250.000 instituteurs et de laisser le bombardier. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Ce qui figure au premier rang des impératifs nationaux, ce n'est pas la création d'une force de frappe chétive, qu'on devrait appeler en vérité force de prestige et attribut de majesté et qui ne peut servir, dans la réalité des choses militaires, qu'à attirer la foudre sur le pays. L'élément primordial, c'est la préparation de l'avenir, donc en tout premier lieu, avec le logement, c'est l'éducation nationale et la formation professionnelle. Les hommes qui parlent si volontiers de rentabilité économique ne devraient-ils pas tenir compte de la rentabilité économique majeure du développement scolaire ?

Ce qui naît et ce qui devient a plus d'importance que ce qui existe ; d'où la gravité de nos obligations envers la génération montante. Nous devons la rendre apte aux exigences futures de la vie, à des exigences tout autres que celles d'hier, sous lesquelles nous avons été nous-mêmes formés. Ces exigences inconnues du passé nous interdisent de laisser le capital culturel de la nation dans l'état où il est présentement.

Nous avons le devoir de donner à l'ensemble de la nouvelle génération l'équipement intellectuel beaucoup plus développé, plus riche et plus souple, qui seul permettra à la France de faire la trouée de l'avenir. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Chochoy.

M. Bernard Chochoy. Mes chers collègues, comme vous, j'ai lu avec intérêt les déclarations de M. le Premier ministre faites devant l'Assemblée nationale, les 24 et 26 novembre derniers, sur les principales options qui doivent commander la prépa-

ration du V^e plan. J'ai apprécié également la forme et le fond des exposés de M. Pierre Massé, commissaire général du plan, sur le même sujet. Je veux dire, au nom du groupe socialiste, tout l'intérêt que suscitent en nous les projets gouvernementaux lorsqu'ils ont trait à l'application du traité de Rome, à la compétitivité de notre économie, à la durée de la journée de travail, à la politique des revenus et à la part relative de la consommation dans la répartition des fruits. Plus particulièrement, toutefois, dans le domaine des options, nous attachons une attention particulière à celles qui intéressent les investissements en matière d'équipements collectifs et, pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à adopter la hiérarchie qualitative des besoins réels telle qu'elle nous a été exposée : logement, enseignement, santé, téléphone, routes.

Vous permettrez, j'en suis sûr, au rapporteur du budget des postes et télécommunications de faire quelques remarques relatives aux investissements en matière de télécommunications et de téléphone en particulier. Il faut remarquer tout d'abord que les P. T. T. n'ont pas figuré dans le I^{er} plan, peu dans le II^e et le III^e et que les espoirs fondés sur le IV^e ont été déçus, comme, hélas ! dans d'autres domaines.

Cette déception a d'ailleurs été soulignée par M. le ministre des finances et des affaires économiques qui a indiqué récemment que « dans le cours de l'exercice du IV^e plan, un certain glissement des prix a contraint les pouvoirs publics à intervenir dans le déroulement de la politique économique par le moyen du plan de stabilisation. »

Nous sommes maintenant dans la période qui précède et qui doit orienter l'établissement du V^e plan et je me plais à noter qu'une place plus importante semble pouvoir être faite, cette fois-ci, aux investissements pour le développement et l'extension du téléphone dans notre pays. Je souhaite vivement que cette manière d'envisager l'avenir persiste, se traduise dans des réalisations concrètes et ne demeure pas dans le simple domaine des intentions.

Je veux souligner à ce sujet les déclarations de M. le Premier ministre et de M. le commissaire général Pierre Massé : « Le téléphone entre aujourd'hui dans la consommation des masses. » Pour les investissements concernant les équipements collectifs, il est proposé l'indice 154-155, le plus élevé de tous. Ils comprennent les investissements agricoles, urbains, scolaires, culturels, sanitaires, routiers, téléphoniques. Ainsi, j'apprécie la valeur de la prise de conscience qui reconnaît que le téléphone est un produit de grande consommation et qu'un effort louable est envisagé pour l'équipement téléphonique du pays. La prise de conscience, bien que tardivement exprimée, nous convient. Je fais remarquer toutefois qu'à mon avis, les autres investissements cités, qu'ils soient agricoles, urbains, scolaires, culturels, sanitaires ou routiers ne vont pas sans l'investissement téléphonique, et ce dernier conditionne la réussite des autres. Car on ne peut pas concevoir, à notre époque, des immeubles, des écoles, des hôpitaux, des usines, des autoroutes sans téléphone, et je précise que ces investissements sont grandement facilités par un équipement téléphonique simultané et sont même encouragés si l'équipement téléphonique est préalablement réalisé.

Au nom de votre commission des finances, j'ai tenu à profiter de toutes les circonstances et notamment des présentations budgétaires annuelles pour attirer l'attention sur la situation critique du téléphone, eu égard aux besoins en augmentation constante et à la pénurie des moyens. Ce problème est, en effet, le plus important de ceux qui sont posés à l'administration des P. T. T. et le dernier état de la question a été, si vous vous en souvenez, exposé le 17 novembre dernier dans le rapport écrit et oral fait au nom de la commission des finances lors du récent débat budgétaire.

Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler que les besoins dans ce secteur sont énormes et s'expliquent par les retards accumulés qu'il faudrait rattraper, par la nécessité de faire face à une demande et à un trafic en continue et rapide expansion et par le déséquilibre entre ces besoins et les moyens dont a disposé ou dispose le service.

L'importance de la demande est manifeste, si l'on songe, en effet qu'au cours de la dernière décennie le trafic téléphonique intérieur a doublé, le trafic international a triplé, le trafic télex a décuplé, la cadence de raccordement des nouveaux abonnés a plus que doublé. Cette spectaculaire augmentation d'activité s'est traduite, certes, par des résultats financiers remarquables et des bénéfices constamment croissants qui ont contribué grandement à l'équilibre financier des postes et télécommunications.

Toutefois, si rapide et si bénéfique qu'ait été le développement des télécommunications, il n'a pas permis de faire face pleinement à la croissance encore plus vive des besoins exprimés par les usagers. Ces besoins résultent normalement de l'expansion économique de notre pays et de la difficulté de concevoir une politique d'aménagement du territoire et d'organisation des marchés sans mise en place préalable d'une infrastructure de

câbles et d'autocommutateurs adaptée aux besoins, à la construction des nouveaux immeubles et des grands ensembles et à la nécessité d'établir des liaisons avec leur environnement, à l'élévation du niveau de vie général des Français dont la demande se porte davantage sur les biens de commodité et de confort.

Ainsi, il est nécessaire de répondre aux nouvelles demandes d'installations et surtout d'écouler dans des conditions satisfaisantes le trafic écrasant des abonnés en service, car, s'il est important d'avoir le téléphone, il est plus important encore de pouvoir téléphoner et encore plus important de le faire dans des conditions de rapidité optimales et d'audibilité parfaite.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Bernard Chochoy. Or, le drame de cette fin d'année 1964, c'est qu'il existe 325.000 demandes d'abonnement et de transfert non satisfaites. Un rapide survol de cette situation nous amène à constater que, de 1954 à 1963, la demande a été multipliée par 2,58, les réalisations par 1,98 et les instances par 3,49. Les réalisations sont donc en retard et les instances, ces chômeurs téléphoniques, comme nous pouvons les appeler, progressent sans arrêt. Ces décalages proviennent inéluctablement de la pénurie des moyens. Ainsi, de 1960 à 1963, si la demande a augmenté de 86 p. 100, l'accroissement des effectifs a été de 5 p. 100 seulement et celui des crédits d'équipement de 75 p. 100. Il en résulte la dégradation progressive de la qualité du service et vous connaissez tous les encombrements très fréquents qui affectent l'écoulement du trafic télégraphique, les difficultés pour obtenir des communications interurbaines et même urbaines.

Manque d'effectifs, manque de matériel, manque de locaux, manque de circuits, en face d'une demande en augmentation constante, tel se présente le déséquilibre entre les moyens, limités par une politique de restriction, et les besoins nécessités par l'évolution actuelle de notre pays. J'ai tenu à rappeler plus haut les résultats obtenus dans la décennie écoulée, malgré le manque de moyens. A ce sujet, si l'on considère que la productivité est obtenue en faisant le rapport entre l'indice des recettes à tarif constant et l'indice des effectifs, on peut constater que, partant de 100 en 1954, on arrive à 175 en 1964. L'accroissement est particulièrement sensible à partir de 1960.

L'accroissement de cette productivité provient, certes, de la mécanisation et de l'automatisation des services, mais il provient aussi, pour une grande part, du rendement individuel des agents, fortement accru depuis 1961, période pendant laquelle l'augmentation des effectifs a été très faible par rapport à la montée des besoins. Le rendement supplée ainsi aux insuffisances, mais il ne saurait en être ainsi longtemps. Il n'est pas douteux que, si cet état de choses n'était pas amélioré dans un proche avenir, on atteindrait rapidement le point de rupture dégradant de façon grave une situation qui n'est maintenue que par la haute conscience professionnelle des agents.

M. Marcel Pellenc. Très bien !

M. Bernard Chochoy. Reconnaissons avec réalisme et objectivité que cette situation est préjudiciable à l'administration, dont la qualité du service se détériore au lieu de s'améliorer et ensuite aux usagers. En effet, elle paralyse bien souvent notre expansion et freine la décentralisation industrielle. Je n'exagère rien. J'ai rappelé récemment à cette tribune que, lorsque vous avez l'occasion en tant que maire d'une cité provinciale de prendre contact avec des industriels de la région parisienne qui voudraient décentraliser leurs établissements, la première question qu'ils vous posent est la suivante : aurai-je une main-d'œuvre suffisante ? Etes-vous capable d'assurer le logement de mes cadres ? Voici leur deuxième question : Etes-vous sûr que je vais avoir à ma disposition, dès l'ouverture de mon usine, les quelques lignes téléphoniques qui me sont indispensables ?

Si vous n'êtes pas capable de répondre d'une manière affirmative à la première question — et je ne dis pas accessoirement, mais avec autant de précision à la seconde — ces industriels prendront congé de vous et vous diront : « Nous allons voir ailleurs si nous ne pouvons pas trouver des conditions meilleures, non pas des promesses, mais des certitudes, en ce qui concerne l'installation de nos cadres et des lignes téléphoniques qui nous sont nécessaires ».

Ces conversations et réflexions démontrent qu'un aménagement rationnel du territoire ne peut se concevoir, comme je l'ai indiqué souvent, sans un équipement téléphonique préalable. C'est dire que, même si les intentions évoluent, le téléphone n'est pas encore une consommation de masse ; il est encore une consommation rationnée. Il est donc urgent, mes chers collègues, puisque nous en sommes seulement aux options et que ces dernières doivent commander la préparation du V^e plan, de tirer la sonnette d'alarme.

Il faut à tout prix dans ce V^e plan, si l'on veut véritablement voir notre industrie connaître une expansion que nous appelons de tous nos vœux, pouvoir faire face aux besoins.

Pour cela une vue claire et consciente des réalités doit conduire à prévoir les moyens propres à rattraper les retards accumulés, mais aussi à développer l'équipement pour qu'il permette de faire face aux besoins et, enfin, qu'il soit possible d'aboutir à la satisfaction des usagers dans une situation où le service téléphonique pourrait être, pourquoi pas ? à son tour, le demandeur, le chercheur de clients.

Il n'y a rien d'étrange dans de telles conceptions qui, après tout, si elles étaient réalisées, n'amèneraient le service téléphonique qu'à la situation qu'il avait vis-à-vis du public avant 1939.

Mais nous sommes inquiets, car on a eu trop tendance pendant l'exécution du IV^e plan à se féliciter d'une consommation totale, voire dépassée des crédits initialement prévus, sans tenir compte que l'augmentation des prix depuis décembre 1960 avait absorbé une part importante des programmes. Nous sommes inquiets au surplus de constater que, depuis 1960, le taux d'accroissement des autorisations de programme n'a pas été uniforme, mais s'est présenté en « dents de scie » atteignant plus 25 p. 100 en 1960, plus 24,2 p. 100 en 1961, plus 10,6 p. 100 en 1962, plus 27,5 p. 100 en 1963 et plus 13,7 p. 100 en 1964. Cela témoigne d'une fragilité dans l'établissement des autorisations qui conduit à la progression irrégulière des investissements et à l'incertitude, comme je le disais il y a un instant.

On sait d'autre part qu'en 1965, par rapport à 1964, alors que l'augmentation des autorisations de programme ressortira globalement pour les postes et télécommunications à 11,7 p. 100, l'équipement du service des télécommunications ne bénéficiera que d'une progression de 5 p. 100, ce qui, étant donné la progression constante des prix, ne saurait constituer une majoration. On a même fait remarquer qu'en 1965, il y aura rétrogradation puisque, à certains égards, on enregistrera une légère diminution pour les lignes interurbaines.

Le progrès en « dents de scie » continuera donc en 1965 et il est fâcheux que 1965 soit au creux de la dent... car, dès le début de l'année, il y aura plus de 325.000 demandes d'abonnement et de transfert qui ne seront pas satisfaites et — nous le constatons tous les jours — de nombreux projets de décentralisation seront abandonnés en raison des manques de moyens des services téléphoniques.

Il est un autre point pour lequel il est nécessaire de tirer la sonnette d'alarme et de recevoir éventuellement les éclaircissements nécessaires. A en juger par les déclarations de M. le commissaire général Pierre Massé, le développement des équipements collectifs au nombre desquels figure le téléphone sera tel, pendant les cinq années de 1966 à 1970 que, parti de l'indice 100 en 1965, il atteindra l'indice 154-155 en 1970.

Or, au cours des quatre années du IV^e plan, le taux d'accroissement des équipements collectifs était de 11 p. 100 par an. Pour le V^e plan, le taux correspondant serait de 9 p. 100 environ. Il y a là matière à éveiller notre inquiétude, car on ne nous a communiqué aucun indice sectoriel, et donc rien, en particulier, pour le téléphone.

Pourtant, les prévisions sur 1965 font ressortir que l'augmentation du trafic téléphonique serait à proximité de 11 p. 100, alors qu'elle était de 11,45 p. 100 en 1961, 11,81 p. 100 en 1962, 11,65 p. 100 en 1963 et, sans doute, 9 p. 100 en 1964.

En tablant sur un accroissement annuel de l'ordre de 11 p. 100, on devrait, pour le téléphone, atteindre en 1970 un indice de 167. Dans la masse des équipements collectifs pour laquelle il est proposé l'indice 154-157, nous aimerions connaître celui que l'on réserve au téléphone.

A ce point de mon exposé, je voudrais qu'il me fût indiqué si le V^e plan doit être une fin en soi ou si, pendant les années 1966 à 1970, il doit constituer la période initiale d'une construction plus longue, vingt ans par exemple, au bout de laquelle notre équipement téléphonique devrait être égal à celui des nations qui ont un niveau de vie comparable au nôtre.

Nous rejoignons sur ce point le commissaire général, M. Pierre Massé, qui estime que, « malgré les changements de cadence, les besoins restant pressants et considérables, il n'est pas permis d'envisager une pause ».

Nous ne voyons aucun inconvénient à demander que soient envisagés des moyens plus appropriés pour que les cinq années à venir soient considérées comme le début d'un effort qui, en 1985, devrait conduire la France à occuper un rang honorable dans le monde. On aboutirait ainsi, compte tenu d'améliorations importantes apportées au service et à sa qualité, à un montant total d'autorisations de programme qui, en progression régulière, permettrait d'arriver en fin de plan, c'est-à-dire en 1972, en considération des deux ans nécessaires à l'exécution des programmes, à compter près de 6 millions de postes principaux installés.

Nous souhaitons vivement que de tels objectifs soient pris en considération et que l'on s'efforce de ne plus remettre en cause les tendances déjà affirmées par de bonnes volontés

qui, conscientes de l'effort à réaliser dans le domaine des télécommunications, proposent que soit admis pour le téléphone un taux d'accroissement supérieur à la moyenne des équipements collectifs.

Nous voulons faire allusion à des renseignements obtenus récemment d'après lesquels les projets envisagés en matière de télécommunications s'établiraient en-dessous de ce que l'on a appelé dans un premier temps « l'hypothèse réduite » du V^e plan. Le taux de progression envisagé supposerait la diminution, au cours de ce V^e plan, de la qualité de service très médiocre existant pendant la dernière année du IV^e plan et, compte tenu d'évaluations sur la demande future tout à fait sous-estimées — notamment en ce qui concerne l'accroissement des demandes de 6 p. 100 l'an, par exemple.

Envisager l'hypothèse réduite conduirait, à la fin de la période d'exécution du plan, à avoir 570.000 demandes en instance ; à maintenir l'insuffisance des circuits ; à maintenir en service des installations vétustes ; à ne desservir par l'automatique que 80 p. 100 des abonnés, alors que ce pourcentage est dès maintenant de 100 p. 100 en Allemagne fédérale, aux Pays-Bas et en Suisse.

Si l'adoption de l'hypothèse réduite conduit au maintien d'une telle situation, que dire alors de projets qui se situeraient au-dessous ?

En résumé, l'option en matière téléphonique devrait tenir compte notamment des dispositions fondamentales suivantes : admettre de façon définitive que le téléphone est un objet de consommation indispensable ; admettre que le téléphone est un des investissements essentiels d'un aménagement rationnel du territoire et de la décentralisation économique ; admettre que l'équipement téléphonique doit aider aux autres investissements et, pour cela, dans bien des cas, doit les précéder ; renoncer dans le V^e Plan à la référence de l'année 1965 ou, si cette base est maintenue, prévoir que l'indice de développement du téléphone dépassera la moyenne des équipements collectifs ; considérer que la période de cinq ans de 1966 à 1970 est le stade initial d'une prévision s'étalant sur vingt ans environ ; admettre, enfin, de façon définitive, que les crédits d'équipement feront l'objet d'une progression annuelle régulière permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Ainsi, l'équipement téléphonique adéquat permettrait aux Français de multiplier leurs rapports, de mieux se comprendre et d'entrer de plain-pied dans l'Europe.

Convenons en effet, mes chers collègues, que si la méfiance des deux Grands de la planète a reposé pendant de nombreuses années sur la possession par l'un et par l'autre d'un effroyable engin de destruction, il a suffi à certains moments critiques, pour dissiper les inquiétudes, de ce modeste appareil de télécommunication qu'est le téléphone rouge. (*Sourires.*)

En dehors des réflexions que je viens de présenter sur le problème des télécommunications, j'aborde rapidement un autre sujet qui me tient tant à cœur, celui du logement et de l'urbanisme.

M. Marcel Pellenc. Dans lequel vous êtes particulièrement compétent !

M. Jean Bertaud, président de la commission. Réclame non payée !

M. Bernard Chochoy. Je vous remercie, mon cher collègue, de cette appréciation flatteuse.

M. Marcel Pellenc. Je ne suis pas un flatteur, monsieur Chochoy.

M. Bernard Chochoy. Parmi les 48 millions de sujets de mécontentement que la France compte à l'heure actuelle (*Sourires*), ces deux questions restent les plus brûlantes, vous le savez. J'ai analysé les dispositions incluses dans le rapport gouvernemental et j'en ai tiré la conclusion que si le diagnostic était bon, les remèdes proposés n'étaient malheureusement pas à la mesure du mal.

Vingt ans après la fin de la guerre, cinq ans après l'achèvement de cette immense tâche que fut la réparation des dommages de guerre, la crise du logement demeure et s'aggrave.

Le président Léon Blum écrivait en 1947 :

« Nos besoins en logements s'accroissent de plus en plus gravement d'année en année. Ils s'étalent devant nous comme une plaie ; ils devraient obséder toute intelligence prévoyante comme un péril. » Je considère, mes chers amis, que l'heure des périls a aujourd'hui sonné.

Notre patrimoine immobilier est vétuste ; le confort de la plupart de nos maisons correspond aux besoins d'un autre âge, nos villes se peuplent alors que leurs structures ne correspondent en rien à ces accroissements massifs de populations qu'elles connaissent. Demain, nous verrons arriver à l'âge d'homme cette chance de la France que représente sa jeunesse, sur laquelle vous fondez tant d'espoirs pour augmenter la productivité mais

qui, en contrepartie, exigera que lui soient donnés ces moyens indispensables de sa dignité et de sa liberté : le logement et les équipements publics qui en sont le corollaire indispensable.

Tout cela est dit dans le rapport présenté par le Gouvernement et, malgré toutes les déceptions que nous avons éprouvées ces dernières années, un espoir nous a saisis. Le Gouvernement aurait-il compris enfin l'impasse dans laquelle sa politique conduit notre pays ? Il est indispensable, dites-vous, de construire 500.000 logements par an pendant cinq ans mais, dans votre paragraphe essentiel sur les moyens de financement de la construction, les phrases suivantes relatent :

« Il paraît difficile, dans une politique de stabilité monétaire, de développer les mécanismes de financement publics et semi publics actuellement en vigueur.

« La moyenne nécessaire de 500.000 logements par an — écoutez-moi bien — ne pourra être atteinte qu'en encourageant le développement de la construction privée exclue des aides extérieures. »

Ainsi donc, la politique du Gouvernement est claire : ne pouvant nier les besoins, il se décharge de ses obligations et laisse au secteur privé le soin de résoudre le problème. Mais nous tenons à affirmer avec force que le problème du logement en France est non seulement d'ordre qualitatif, mais aussi quantitatif.

Vous savez aussi bien que nous ce que veut dire l'expression « relève de l'effort public par l'épargne privée ». Ce dont les Français ont besoin, c'est de logements dont les loyers correspondent à leurs possibilités. La presse regorge d'offres publicitaires de résidence à 100.000 anciens francs par mois pour un quatre pièces... (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

M. Marcel Pellenc. C'est vrai !

M. Bernard Chochoy. ... et, dans le même temps, les fichiers des mal-logés voient leurs listes s'allonger.

M. André Méric. C'est un scandale !

M. Bernard Chochoy. J'en suis bien persuadé.

Les socialistes ont été parmi les promoteurs du logement social. Leur sollicitude va d'abord aux gens de condition modeste ou moyenne. En ce qui concerne le logement, il importe donc que soit définie une politique fondamentalement différente de celle proposée.

Le besoin éprouvé par chaque famille française d'avoir un logement est légitime et nous sommes de ceux qui affirment que le meilleur moyen de satisfaire un besoin légitime est de lui reconnaître le caractère d'un droit. Le droit au logement, tel doit être, par conséquent, notre principe fondamental d'action.

Le logement devient ainsi tout naturellement « la priorité des priorités » comme l'éducation nationale. Qu'on nous entende bien : nous savons qu'étant donné les retards accumulés il ne sera pas loisible de donner immédiatement satisfaction à tous. Mais cette impossibilité temporaire ne doit pas servir de mauvais prétexte pour que l'on renonce à la proclamation du droit au logement. Croyez-vous que lorsqu'a été reconnu le droit à l'instruction nos prédécesseurs étaient certains qu'il y avait dans toutes les communes de France des maîtres et des écoles ? Bien au contraire, ils savaient qu'en substituant le caractère impératif d'un droit à celui infiniment moins contraignant d'une simple tendance ils mettraient en place, de manière irréversible, les lignes directrices de la politique future et que tout, à l'avenir, devrait être fait pour que l'exercice de ce droit devienne réalité.

Quels sont alors les moyens que nous devons développer ? Il convient tout d'abord de ne pas confondre la question du logement avec le simple problème de la construction et d'envisager cette question dans son ensemble.

L'un des rapports indique que l'on dénombrait en France, en 1962, 15.600.000 logements. Les régimes juridiques qui les régissent sont différents. Pour les uns — loi du 1^{er} septembre 1948 — le locataire est dans l'ensemble protégé par le droit au maintien dans les lieux et son loyer est fixé par la méthode dite de la surface corrigée.

Pour les autres — ceux, notamment, qui ont été construits depuis le 1^{er} janvier 1949 — le locataire doit évacuer les lieux à l'expiration de son très court bail, cinq mois quelquefois, et le montant du loyer est librement débattu.

En période de pénurie, nous savons tous quel résultat donne ce retour au seul principe de la liberté des transactions. Nous sommes donc d'accord avec le Gouvernement pour souhaiter le retour à une unité des conditions de location, mais nous différons de lui en ce que nous n'acceptons pas que l'alignement se fasse sur les prix pratiqués dans le secteur dit libre que je qualifie de « secteur spéculatif » par excellence.

M. André Méric. Très bien !

M. Bernard Chochoy. Le juste prix n'est pas celui qui découle de la contrainte. Il n'est pas plus d'ailleurs celui qui résulte des calculs d'amortissement établis d'après un prix de construction et de terrain incluant les marges bénéficiaires plus que substantielles des promoteurs.

Pour nous, le juste prix résulte de l'appréciation objective du service rendu. Pourquoi considérer que les loyers sont fonction des seuls investissements réels, ou prétendus réels ? Ce qui est essentiel, c'est la qualité des logements fournis. La méthode de la surface corrigée a donné la possibilité de fixation du prix des loyers en fonction de l'appréciation du confort et permet de l'établir sur la base des services rendus.

Nous répétons que sous réserve d'aménagements tendant à les rendre transposables pour les logements nouvellement créés, nous sommes favorables à une extension des règles édictées sur ce point par la loi du 1^{er} septembre 1948. De même, nous désirons que le champ d'application du droit au maintien dans les lieux et de son corollaire, le droit d'échange, soit étendu. Ainsi seront assurés les impératifs de sécurité et de justesse des prix, d'une part, et ceux de la fluidité des logements, d'autre part. Bien entendu, je le souligne avec force, ces règles nouvelles ne devraient pas avoir d'effet rétroactif.

Mais, si importante soit-elle, cette question de la meilleure et de la plus juste utilisation du patrimoine ancien ne saurait suffire.

Notamment, les phénomènes d'urbanisation créent des besoins dans des cités dont les capacités sont insuffisantes. Seule une politique de construction hardie et dynamique donnera, à terme, sa solution au problème du logement. Mais la définition quantitative du nombre de logements n'est pas suffisante.

Le rapport contient un essai de classification intéressant : l'habitat relevant de la catégorie des « consommations collectives des particuliers ». Ainsi se fait jour la notion que l'habitat déborde singulièrement du cadre individuel.

Oui, la satisfaction du droit au logement est un impératif pour les pouvoirs publics qui doivent poursuivre et augmenter leurs efforts en ce domaine. A maintes reprises, j'ai souligné les charges que supporte la collectivité à ce titre : effort de l'Etat par les crédits consentis aux organismes d'H. L. M., par les prêts et les primes du Crédit foncier, effort des collectivités locales par les aides pécuniaires qu'elles accordent pour parfaire les apports personnels, mais aussi effort au titre du 1 p. 100 des employeurs dont la nature est d'être prélevé sur la masse salariale, effort des caisses d'épargne, des caisses d'allocations familiales, effort consenti par l'attribution des allocations logement.

Cette liste non limitative est longue.

Quelle contrepartie la collectivité en retire-t-elle ? C'est la question que je vous pose, mes chers collègues.

Certes, il existe des organismes essentiellement de nature H. L. M. qui se dévouent à la cause du logement social. Mais, à côté d'eux, que d'énergie perdue, que d'investissements profitant en définitive à quelques catégories d'intermédiaires dont l'intervention se traduit par l'exploitation des mal logés !

Les pouvoirs publics agissent en ordre dispersé et, en définitive, sous le couvert des sociétés immobilières d'investissement ou des sociétés de promoteurs, les facilités qu'ils consentent servent trop souvent aux plus malins et aux plus forts. L'effort public doit être consacré exclusivement à des investissements de caractère réellement social et profiter en définitive à l'ensemble de la collectivité. A cette condition, nous avons le devoir d'exiger son développement.

En abordant maintenant, pour terminer, les questions relatives à la politique en matière d'urbanisme, j'ai conscience de la difficulté et de la technicité que ces problèmes présentent. Il est communément admis que le logement est l'un des éléments essentiels du cadre de vie, mais qu'il doit être apprécié par rapport aux facilités qu'il procure en liaison avec les équipements relevant de l'éducation, de la santé publique, des moyens de transport, des lieux de travail, des possibilités de loisir, etc. Il convient donc que soit établie une politique coordonnée de ces différents investissements et la planification devrait être l'un des plus sûrs moyens d'y parvenir.

En cette matière, une question fondamentale apparaît, celle de la politique foncière. Il appartient à la puissance publique seule de déterminer et de mettre en œuvre les opérations d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme et de construction susceptibles de satisfaire aux besoins. Encore faut-il que sa volonté ne se heurte à aucun obstacle. L'existence du droit perpétuel et absolu sur les terrains est très souvent incompatible avec les nécessités de la vie collective. Il faut savoir que si le respect de droits légitimes doit conduire à une protection suffisante de leur titulaire, il ne saurait justifier des retards ou des carences dans les réalisations d'intérêt général voulues par la puissance publique.

Or l'expérience des dernières années montre qu'un des obstacles essentiels aux opérations d'urbanisme est la spéculation

foncière. Elle s'est manifestée dans toute les régions et dans toutes les agglomérations de quelque importance. Les prix des terrains à bâtir ou susceptibles de le devenir ont atteint des cours hors de proportion avec leur valeur réelle, réduisant ainsi les possibilités d'initiative des collectivités locales.

Le plus souvent cette hausse des terrains n'a pas profité à leurs propriétaires anciens, mais simplement à un petit nombre de spéculateurs spécialisés dans ce genre d'opérations.

La propriété foncière ne doit pas être examinée du seul point de vue de son titulaire actuel. En réalité, le sol est le support indispensable à toute action et doit recevoir de la part de la puissance publique la ou les affectations les plus favorables pour le développement harmonieux des cités. Ces attributions doivent d'ailleurs être faites avec la conviction profonde que les structures économiques et sociales, les besoins des hommes sont en constante évolution et qu'il est prudent de conférer aux utilisations publiques ou privées actuelles des limites dans le temps qui, seules, permettront sans heurts et sans nouvelles dépenses leur révision.

Dans une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale, le groupe socialiste a fait connaître les principes qu'il proposait et qui étaient justifiés aussi bien par des fondements de justice sociale que par des nécessités impératives d'actions et d'efficacité :

1° La « maîtrise du sol » est, pour la puissance publique — Etat, collectivités locales — une nécessité et un préalable indispensable ;

2° La puissance publique doit pouvoir, suivant ses besoins, appréhender les terrains par des procédures individuelles ou collectives ;

3° L'indemnité allouée aux titulaires de droit réel sur le terrain doit être estimée à la valeur d'usage ;

4° La rétrocession, pour une utilisation publique ou privée, de droits réels sur un terrain qui a appartenu à l'Etat ou à une collectivité locale ne peut se concevoir que limitée dans le temps et dans son objet.

Lorsqu'une véritable politique foncière aura été entreprise, alors les problèmes tenant à l'urbanisme pourront recevoir des solutions.

Il n'est pas dans mon propos d'entrer ici dans les détails. Mais nous pouvons affirmer combien il serait aussi plus aisé d'assurer les programmes de la rénovation urbaine ou des Z. U. P., par exemple, si cet obstacle foncier était levé.

L'un des principaux griefs que nous formulons au rapport du Gouvernement est que les options présentées sont de nature technique et non politique. Or, l'un des rôles du Parlement est justement de donner des orientations politiques à la vie de la nation.

Ces questions ont été résolues au préalable et cela nous ne pouvons l'admettre. Le temps des faux-semblants, des échappatoires est révolu. L'échéance est proche. Elle est inscrite, vous le savez, dans la poussée démographique que nous connaissons. Les besoins, selon votre propre expression, les droits, selon la nôtre, condamnent une politique de demi-mesure dans le logement.

C'est à une véritable mobilisation des forces du pays qu'il convient de procéder, mais à une mobilisation destinée à satisfaire à ces préoccupations infiniment pacifiques que sont le logement et les équipements collectifs.

La nécessité d'une « municipalisation du sol » effectuée avec des moyens simples, efficaces, rapides et tenant compte des intérêts légitimes des particuliers en leur permettant d'être associés à l'action d'intérêt général ne saurait plus être discutée.

Les autorités publiques et municipales doivent pouvoir user d'un droit très large sur les terrains pour satisfaire leurs besoins fonciers pressants et redoutables. Elles doivent, d'autre part, pouvoir suivre toutes les transactions foncières en les équilibrant et en disciplinant l'urbanisation de leurs territoires.

Nous n'hésitons pas à dire qu'il n'y a pas, qu'il n'y aura jamais d'issue possible au problème foncier, lequel commande, pour demain surtout, la réussite d'une politique de construction — notamment sociale — conçue au niveau de nos besoins, sans « maîtrise du sol ».

C'est à cette condition, et seulement à cette condition, que notre pays pourra concevoir et entreprendre, avec chance et réussite, sa politique de l'habitat et d'équipements.

Mes chers collègues, j'ai présenté un certain nombre d'observations dont quelques-unes sous la forme interrogative. Nous souhaitons que le Gouvernement veuille bien répondre à certaines et tienne compte des autres lors de la mise au point définitive du V^e plan. (Applaudissements à gauche ainsi que sur divers bancs au centre gauche et à droite.)

M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du plan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bertaud.

M. Jean Bertaud, président de la commission. Sans vouloir, évidemment, limiter le temps de parole des orateurs inscrits, je me permettrai de leur demander de concentrer quelque peu leurs interventions.

En effet, il reste encore une quinzaine d'orateurs inscrits. Or nous constatons qu'en moyenne nos collègues ont occupé jusqu'à présent la tribune une demi-heure, sinon trois quarts d'heure. Dans ces conditions, nous risquons de nous retrouver ici demain matin à dix heures pour reprendre la séance sans avoir même eu la possibilité d'aller prendre notre petit déjeuner.

C'est dans l'intérêt de ceux de nos collègues qui assistent à la présente séance que je me permets cette observation.

M. le président. Je remercie M. le président de la commission de cette intervention et de son appel aux orateurs, auxquels je demande, comme il vient de le faire, de concentrer quelque peu leurs interventions de façon à accélérer le débat.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Bossus.

M. Raymond Bossus. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je vais essayer de suivre le conseil de M. le président de la commission.

M. Jean Bertaud, président de la commission. Il s'agit, en effet d'un conseil, qui ne s'adresse d'ailleurs pas spécialement à vous.

M. Raymond Bossus. Maintenant, il aurait été préférable de le donner dès le début de la discussion afin que le débat puisse être ainsi mieux organisé, car la question est extrêmement importante.

Le titre des différents rapports présentés à l'Assemblée nationale, notamment ceux des fascicules I et II, rédigés par M. Lemaire, député U. N. R., sont bien alléchants. « Une expansion vigoureuse », dit le premier ; « Une expansion harmonieuse », dit le second. La réalité est tout autre et je voudrais rapidement intervenir sur deux points.

Je désire d'abord donner un exemple du souci des travailleurs d'une entreprise bien connue et qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois ; je veux parler de l'entreprise Bull.

Voici, en effet, la lettre reçue ce matin en provenance du syndicat C. G. T. : « La compagnie des machines Bull, qui a pour vocation la fabrication et l'exploitation de machines à traiter l'information, vient, comme vous le savez sans doute, de traverser une période difficile qui a eu pour conclusion un accord financier avec la société General Electric Company, américaine, laquelle a passé également un accord similaire avec la société Olivetti, italienne.

« Malgré l'intervention des organisations syndicales, des délégués du comité d'entreprise, des délégués du personnel, il n'a pas été possible de faire entendre la voix des travailleurs au cours de ces négociations.

« Ces accords purement financiers ne garantissent ni l'expansion d'une industrie d'intérêt national, ni la sécurité de l'emploi du personnel.

« En 1963, recevant les élus syndicaux, un porte-parole gouvernemental déclarait que M. le Président de la République lui-même avait eu en main le dossier de ce qu'on a appelé « l'affaire Bull ». Ce porte-parole ajoutait qu'il ne faisait aucun doute que, dans ce cas, seule une solution française pouvait être envisagée. »

Or non seulement aucune solution favorable à l'essor économique ainsi qu'au progrès social de notre pays n'a été envisagée, mais encore l'industrie du calculateur se trouve désormais pour l'essentiel placée sous la dépendance économique et financière de firmes américaines.

« Nous sommes bien conscients que dans le monde moderne une large collaboration technique est souhaitable et même indispensable à l'échelle internationale, mais qu'elle ne peut en aucun cas aboutir à léser les intérêts fondamentaux des travailleurs et de l'ensemble du pays.

« Aujourd'hui, nous attirons votre attention sur le fait qu'il a fallu près de deux ans pour réaliser les accords financiers et qu'en trois semaines, délai que s'est fixé la direction, il va être décidé du sort de 12.000 personnes employées par la compagnie, en fonction d'objectifs qui ne sont pas encore définis. Cela va se traduire par le licenciement de centaines, voire de milliers de travailleurs.

« Nous n'ignorons pas le rôle joué par le Gouvernement dans cette affaire.

« Nous n'ignorons pas non plus l'importance du rôle que l'industrie électronique française est appelée à jouer dans le développement économique des prochaines années.

« Aussi nous ne comprenons pas pourquoi va être sacrifié délibérément un potentiel humain et technique qu'il a fallu tant d'années à acquérir. (Très bien ! à l'extrême gauche.)

« Nous vous demandons donc, en vertu des intérêts des mandants que vous représentez, d'intervenir avec force à l'Assemblée afin que le Gouvernement s'oppose aux mesures de licenciements prévues pour la fin de l'année. »

Voilà ce que pensent et expriment les délégués syndicaux de l'entreprise Bull au sujet de laquelle plusieurs interventions ont eu lieu dans cette assemblée. Ce matin encore, notre collègue Camille Vallin rappelait à la tribune la nécessité, pour la défense des intérêts nationaux qui ne peuvent être séparés de l'intérêt des travailleurs, de nationaliser les entreprises électroniques. Cela a été demandé par le groupe socialiste, je crois, et naturellement par le groupe communiste, qui était partisan d'une nationalisation de l'électronique, de la compagnie Bull en particulier.

Aujourd'hui, nous mesurons les effets de la mauvaise politique gouvernementale. Au moment où l'on parle d'expansion et de plan de cinq ans, voilà 12.000 travailleurs, techniciens et cadres qui souhaitent obtenir de la part du Gouvernement des renseignements sur les mesures qui vont être prises en vue de sauvegarder leurs emplois dans cette entreprise extrêmement importante qu'une politique qui n'est pas en rapport avec l'intérêt national a mise en difficulté.

Je voudrais maintenant apporter quelques remarques sur le chapitre ayant trait à la santé, plus particulièrement sur les questions hospitalières.

En se reportant aux débats du Sénat sur le budget de la santé, pour 1965, chacun pouvait constater que, tant dans les rapports que dans les interventions, l'accent était mis sur l'insuffisance criarde de ce budget. Il est bien de parler d'un plan d'avenir, mais il ne faudrait pas oublier qu'il est actuellement défendu d'être malade parce qu'on ne trouve pas place dans de nombreux hôpitaux.

Il est naturel de connaître la réalité quant à l'insuffisance du personnel hospitalier et de penser à la promotion sociale en cette matière, mais c'est tout de suite qu'il faut des infirmières pour ne plus en voir une seule de garde pour trente malades et plus hébergés dans une salle de chirurgie.

Il ne faut pas non plus oublier que la pénurie de médecins s'aggrave et menace encore de le faire dans les années suivantes. D'ici à 1970, de 2.000 à 2.500 médecins s'installeront alors qu'il en faudrait le double.

Pour les obtenir, il serait nécessaire de démocratiser le recrutement des étudiants en médecine, d'octroyer des allocations d'études répondant aux besoins et, enfin, de réaliser une véritable réforme hospitalo-universitaire, tout cela, bien sûr, devant être accompagné de l'augmentation du nombre d'enseignants et d'une aide à l'installation des jeunes médecins et des jeunes chirurgiens.

Le V^e plan ne répond pas à ces impératifs. La raison principale en est qu'il n'est pas élaboré par l'ensemble des intéressés.

C'est ainsi que, pour ce qui concerne la santé, le travail préparatoire aurait dû être réalisé par la collaboration de délégués des organisations de médecins et d'étudiants, de représentants des centrales syndicales ouvrières, de délégués des fédérations des personnels hospitaliers, de délégués des syndicats de cadres, de délégués des associations de malades, d'infirmes et de personnes âgées, de délégués des organisations mutualistes, de délégués de la sécurité sociale, de délégués des collectivités locales.

Sans nul doute, une commission ainsi composée aurait été hautement qualifiée pour élaborer un plan des besoins et des urgences, en partant des données recueillies dans les communes et les départements, d'autant plus qu'existent déjà, renouvelés, répétés, améliorés, des plans et projets qui dorment dans de nombreux dossiers, dont beaucoup sont déjà poussièreux.

Qu'il me soit permis de rappeler quelques chiffres significatifs.

En ce qui concerne les hôpitaux publics, il serait nécessaire de créer 65.000 lits, d'en moderniser 27.535 et d'en remplacer 82.608.

Dans les maisons de retraite pour les vieux travailleurs et les personnes âgées, il faudrait prévoir 64.000 lits nouveaux et en moderniser 56.000. (*Très bien ! à gauche.*)

Dans les hôpitaux psychiatriques, où il faudrait recueillir de plus en plus de malades en raison des cadences accélérées du travail et des conditions nouvelles de la productivité, il manque 46.670 lits ; d'autre part, 70 p. 100 de ceux qui existent ont plus de 80 ans, ce qui indique tout de suite leur vétusté (*Très bien ! à gauche.*)

En ce qui concerne le cancer, 165.000 cas sont constatés chaque année. Or il n'existe que 3.400 lits alors qu'il en faudrait 8.800 pour soigner les malades.

On constate encore une insuffisance criarde quant aux crèches. Sur le plan national, il n'en n'existe qu'une pour 71.000 habitants. Il en faudrait 4.500 pour être en accord avec les normes internationales et le Plan n'en prévoit que 640 !

Quant à l'enfance inadaptée dont on a beaucoup parlé avec juste raison, c'est un drame national. Il existe environ 1.527.000 enfants inadaptés dont 400.000 débiles mentaux et un million de caractériels. Ces chiffres montrent l'importance des besoins. Or le Plan n'a prévu qu'un tiers des crédits nécessaires.

Nous touchons là au fond de la question : la constatation de besoins criants. Une orientation n'est valable et un plan n'est

vraiment sérieux que s'il est accompagné des moyens financiers nécessaires à sa réalisation. Ce n'est pas le cas pour la santé, tant s'en faut. C'est pourquoi il faut évoquer des chiffres.

La commission préparatoire du V^e Plan avait évalué à 55.700 millions les crédits nécessaires à l'équipement sanitaire et social. La prévision a été ramenée à 22 milliards, soit 40 p. 100 des besoins actuels les plus élémentaires.

Ce n'est pas par hasard que le Gouvernement, dans son élaboration du V^e Plan, entend favoriser les établissements privés au détriment des établissements publics. Au même moment se gonfleront encore les super-profits des grosses industries de produits chimiques et de produits pharmaceutiques alors que les attaques se poursuivront contre la sécurité sociale et les assurés sociaux dont on veut réduire les prestations. (*Très bien ! à l'extrême gauche.*)

Des hôpitaux délabrés, dans lesquels il manque environ 100.000 infirmières, des prix de journée élaborés anormalement et augmentant de plus en plus, de même que les charges des collectivités locales et départementales ; tel est le résultat du choix du Gouvernement entre le budget de la santé et ceux de la guerre. Voilà pourquoi les options du V^e Plan relatives à la santé sont nettement insuffisantes par rapport aux besoins.

Après celles qu'ont invoquées mes collègues et amis Camille Vallin et Georges Cogniot, ce sont là des raisons supplémentaires pour lesquelles nous ne pouvons pas approuver le projet du V^e Plan. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Suran.

M. Charles Suran. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, M. le Premier ministre, présentant le V^e Plan à l'Assemblée nationale, a, dans un premier postulat, indiqué la nécessité d'établir des rapports plus justes, plus rationnels, entre diverses régions et aussi celle de créer les moyens nécessaires pour que la France puisse tenir sa place dans le marché international. Il a souhaité d'une manière générale le maintien de notre pays au niveau des nations de taille analogue, telles que la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale. J'étudierai ce postulat et ce souhait dans le domaine limité de trois grandes techniques de transport, la route, le rail et l'eau, vues d'ailleurs à travers la politique de l'aménagement du territoire.

Des fascicules 10 et 11 de la brochure de la commission européenne des ministres des transports — conseil des ministres, résolution de la réunion de 1960-1961 — on tire les renseignements suivants : en 1960, par rapport au produit national brut, les investissements dans les transports intérieurs, matériel et infrastructure, sont pour la France de 3,63 p. 100, pour l'Allemagne fédérale de 5,31 p. 100 et pour la Grande-Bretagne de 4,4 p. 100. La France arrive donc déjà bonne dernière. Nous sommes loin du niveau souhaité par M. le Premier ministre. Si l'on décompose ces pourcentages par technique : pour la route, la France avec 3,05 p. 100 vient après la Grande-Bretagne, 3,7 p. 100, elle-même devancée par l'Allemagne fédérale avec 4,4 p. 100. Il en est de même pour les chemins de fer où la différence est encore plus importante, les chiffres étant respectivement de 0,52 pour la France, de 0,70 pour la Grande-Bretagne et de 0,85 pour l'Allemagne fédérale. Pour les voies navigables, seules la France et l'Allemagne procèdent à des investissements qui représentent 6/10.000 du produit national brut pour la France, contre 1/1.000 pour l'Allemagne fédérale. Et si l'on tient compte de la seule infrastructure, la France se place au deuxième rang après l'Allemagne fédérale pour la part du produit national brut consacrée aux routes, 0,84 p. 100 contre 1,30 p. 100, la Grande-Bretagne n'y réservant, elle, que 0,33 p. 100.

Quant aux chemins de fer, l'Angleterre et la France sont à égalité avec 0,29 p. 100 derrière l'Allemagne à 0,45 p. 100.

Enfin, les voies navigables se voient attribuer en Allemagne 7/10.000 du revenu national brut et en France 4/10.000 seulement. Je m'excuse de ces chiffres, mais ils indiquent que nous sommes loin de tenir la vedette ; au contraire, nous prenons du retard et si nous ne voulons pas perdre le contact avec ces deux nations, il est grand temps d'améliorer nos investissements dans les transports.

Que propose le Gouvernement dans le cadre du V^e Plan pour rattraper ce retard et atteindre le niveau souhaité ? Nous n'avons pas de grandes précisions. Il semble que seule l'opération routière ait fait l'objet d'un énoncé chiffré. Les frais d'entretien routier seraient à l'indice 137/138. Les constructions de routes rapides et d'autoroutes seraient affectées dans les équipements collectifs de l'indice 154/155. Nous nous en réjouissons si la localisation de ces crédits était inattaquable.

Cependant, il nous faut constater une fois encore que les efforts sont prévus essentiellement sur les voies radiales en direction de Paris. Comment rendre la vie à certaines régions et à leurs métropoles si elles ne sont pas reliées entre elles par des voies rapides ? Le chemin de fer a été construit dans une France centralisatrice avec l'objectif précis de renforcer la centralisation. Pourquoi ne pas se servir de la route pour faire

la centralisation ? Déjà, en 1959, dans un rapport sur l'aménagement du territoire, j'avais eu l'honneur, au nom de la commission des affaires économiques et du plan, de préconiser la création d'axes transversaux allant de l'Atlantique vers les Alpes et la Méditerranée, par exemple Nantes—Orléans—Lyon ; la Rochelle—Lyon—Genève ; Bordeaux—Clermont-Ferrand—Lyon et Bordeaux—Toulouse—Marseille.

On nous répondra que l'on y pense, que c'est prévu, mais que l'urgence s'impose sur les voies radiales supportant le plus gros trafic, car cet important trafic détériore rapidement les chaussées. Cela, nous dit-on, nécessite pour ces itinéraires la création d'autoroutes à nombreuses voies traitées spécialement afin de supporter ce trafic lourd. J'observe que toutes ces voies radiales sont parallèles aux voies ferrées et qu'elles sont utilisées intensément par des camions de plus de six tonnes de charge utile.

C'est ainsi que sur la route nationale n° 7 de Paris à Marseille, on dénombre un camion pour cinq voitures. Or, d'après la revue *Transmondia* de septembre 1964, il résulterait des essais effectués aux Etats-Unis pendant une période de deux ans des résultats étonnants. Sur une chaussée donnée, quelles que soient son épaisseur et sa structure, la dégradation due au passage d'un essieu de poids déterminé varierait sensiblement comme la quatrième puissance de ce poids. Si l'on prend comme unité la dégradation d'un essieu de voiture de 0,6 tonne, la dégradation provoquée par un essieu de 12 tonnes serait 120.000 fois plus importante. Ce camion userait donc la chaussée autant que 160.000 voitures. C'est stupéfiant !

Mais alors, si ces camions usent tant la chaussée, pourquoi ne pas inciter ceux qui roulent sur les radiales à emprunter les chemins de fer parallèles ?

Dans son remarquable rapport à l'Assemblée nationale au nom de la commission de la production et des échanges, M. Catalifaud signale une heureuse initiative, celle prise par la S. N. C. F. et les transports routiers portant création d'une société pour mettre en œuvre les transports mixtes fer-route. Cette société a déjà donné d'excellents résultats. C'est de la bonne coordination des transports.

Puisque, dans le V^e plan, il est beaucoup question d'incitations, pourquoi ne pas inciter au développement de ces entreprises ? Les transports routiers, la S. N. C. F., y trouveraient avantage, mais le Gouvernement aussi. Sur les dépenses de construction ou d'entretien de ces radiales, il pourrait épargner largement et consacrer ces économies à la construction de transversales qui redonneraient la vie au désert français. Il pourrait sans doute aussi abandonner l'intention qu'on lui prête de faire supporter aux collectivités locales une partie des charges d'entretien des routes nationales secondaires.

En ce qui concerne les chemins de fer, le cinquième plan n'est point loquace. Cinq lignes seulement leur sont consacrées. Cependant, notre réseau est loin d'être modernisé. La traction à vapeur sera encore utilisée en France à la fin du cinquième plan, alors qu'elle a disparu aux Etats-Unis, alors que la Russie, séduite par ce mode de transport de grandes masses capable de fonctionner par tous les temps, électrifie 2.000 kilomètres par an, que la Grande-Bretagne à son tour, consciente du vieillissement de son outil ferroviaire, s'emploie activement à le moderniser : elle consacre cette année à ses investissements un pourcentage de son revenu tout aussi élevé que celui consenti par l'Allemagne fédérale, qui est lui-même déjà le plus haut d'Europe. En France, nous constatons que l'investissement par unité de trafic est en nouveaux centimes de 1,3 pour le rail contre 2 pour la navigation et 8,6 pour le transport routier. Nous risquons un sous-équipement ferroviaire dont les répercussions seront fâcheuses pour notre économie.

J'en viens aux voies navigables. Elles ne sont guère mieux traitées. Certes, il est fait état en matière d'action régionale et d'aménagement du territoire d'un axe économique mer du Nord—Méditerranée. Si le V^e plan est encore assez réservé en la matière, les membres de la majorité de l'Assemblée nationale nous apportent des précisions. C'est M. Michel Debré, notre ancien collègue, qui déclare : « Il faut avoir le courage de dire que les zones de haute compétitivité internationale doivent, dans l'intérêt même de la nation tout entière, le demeurer et que, par conséquent, le plan d'aménagement doit les concurrencer quasiment en priorité ». Et il ajoute : « La sidérurgie lorraine est une sidérurgie nationale ».

M. Lemaire, président de la commission de la production et des échanges, déclare, de son côté, que « les objections formulées à l'égard des liaisons fluviales mer du Nord—Méditerranée tomberaient si, avant même de creuser le canal, on aménageait trois ou quatre grandes villes de 40.000 habitants le long du parcours ». Selon lui, les industries lourdes suivraient.

Déjà pourtant, vers les années 1880-1885, Duponchelle, polytechnicien lui aussi, estimait qu'il suffisait de construire un chemin de fer transsaharien pour amener le long de son parcours la vie et l'industrie. M. Lemaire nous dit : « créons d'abord des villes » ; M. Duponchelle nous dit : « créons d'abord des voies ».

L'expérience nous montre que chacune de ces conceptions, juste en elle-même, est insuffisante à elle seule. Des villes, nous en avons par exemple sur l'axe Bordeaux-Marseille des villes de plus de 40.000 habitants comme Agen, Montauban, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Béziers, Montpellier, Nîmes. Il n'y a pas d'industries dans ces régions. Donc les villes à elles seules ne suffisent pas.

Le transsaharien a été créé en partie : je ne sache pas que de nombreuses industries se soient implantées aux alentours.

M. Lemaire, député des Vosges, et M. Debré, issu de l'Est, exigent l'un et l'autre une priorité pour les options du V^e plan en faveur de leur région. Nous vous demandons, nous, d'examiner avec quelque attention, dans l'optique des voies navigables, nos régions de l'Ouest, ce grand Ouest défini par M. le commissaire au plan Massé qui comprend non seulement l'Ouest mais encore le Sud-Ouest, le Massif Central, le Languedoc. Ce vide français pour lequel on hésite à choisir un taux d'expansion, 35 à 40 p. 100 dit-on, mais sans aucune certitude suffisante.

Notons, cependant, que M. Debré affirme que la rénovation de cette région devient une affaire nationale. Or, que prévoit le projet de loi ? Il dit qu'il sera procédé à « une industrialisation par des activités légères peu sensibles au coût du transport et par quelques activités lourdes portuaires ». En somme, des incitations à petites doses, comme un remède administré à un moribond. Cependant, que proclame le Premier ministre ? Il faut rechercher, nous dit-il, les moyens de tenir notre place dans le marché international. Mais, pour tenir notre place, il nous faut exporter malgré la sévère concurrence internationale.

Analysons le solde des échanges en 1963. Il était positif, avec l'association européenne de libre échange, Grande-Bretagne et pays scandinaves, de 1.253 millions de francs, mais, par contre, il était déficitaire, avec le Marché commun, de 171 millions de francs, avec les Etats-Unis et le Canada, de 2.056 millions de francs et davantage encore avec le reste du monde, de 2.622 millions de francs.

Or, pour conquérir ou reconquérir les marchés les plus déficitaires, ceux d'Amérique et d'Afrique, il faut partir des rives de l'Atlantique ou de la Méditerranée. Même pour l'Afrique du Nord et pour l'Algérie, si chères au Gouvernement, voulez-vous leur envoyer des matières premières ou des denrées à partir d'Anvers alors qu'il est tellement simple de les desservir à partir de Marseille, de La Nouvelle ou de Port-Vendres ?

Nous savons aussi que le fondement de tout complexe industriel est la sidérurgie. Vouloir, comme M. Debré et M. Lemaire, consacrer la plus grande partie de notre effort à l'Est sous prétexte que la sidérurgie lorraine est nationale et compétitive, me semble une erreur si l'on ne considère pas au même titre « l'affaire de l'Ouest » comme une affaire nationale.

La reprise des investissements politiques est un impératif, a dit M. le ministre des finances Giscard d'Estaing. Notre éminent rapporteur, M. Filippi, reprend ce propos et constate ce que font nos concurrents : ils installent leurs complexes sidérurgiques au bord de la mer ! Les Américains l'ont déjà fait, les Belges le font près d'Ostende, les Italiens le réalisent aux environs de Gênes. Les Belges et tous nos concurrents vont utiliser le minerai de fer de Mauritanie, pur à 75 p. 100, dont les gisements, facilement exploitables, sont à fleur de terre. Les trains-cargos de 10.000 tonnes amènent ce minerai à la mer de telle sorte que, débarqué dans un port français ou européen, il revient moins cher que la minette de Lorraine à l'extraction, car celle-ci ne contient que 23 p. 100 de fer ; si l'on ajoute à cela que le charbon à coke américain revient à 14 dollars déchargé dans un port européen et que la production européenne d'acier resterait compétitive même si son prix atteignait 18 dollars, on admettra avec moi qu'il est curieux de vouloir coûte que coûte maintenir la priorité pour la région de l'Est dans le V^e plan.

Il est sans doute très naturel que cette région conserve pour ses mineurs et ses ouvriers la part importante qu'elle a prise dans l'économie nationale. Mais, pour être capable de fabriquer à prix concurrentiels les matériels lourds dont le monde a besoin, il faut construire, comme les autres nations, des complexes sidérurgiques à proximité des ports en eau profonde et à proximité d'un fleuve, car l'eau douce est nécessaire en très grande quantité. Par ailleurs le fleuve, s'il est aménagé, est un moyen incomparable pour le développement de l'arrière-pays.

Trois régions — je veux être constructif — pourraient être choisies, simultanément ou l'une après l'autre, pour créer un tel complexe : celle de Nantes—La Rochelle, avec le bassin de la Loire par exemple, celle de Bordeaux avec la Garonne, ou celle de Marseille avec la région du Rhône.

Et comme on a spolié le Sud-Ouest de son gaz naturel, ainsi que les Pyrénées et le Massif central de leurs forces électriques, pour les conduire vers Paris, comme il existe tout de même du charbon en Languedoc, comme il existe, sans besoin de les créer cette fois, plusieurs villes de 40.000 habitants et plus que j'ai énumérées tout à l'heure, avec leur infrastructure et leurs possibilités d'accueil, comme il existe enfin des fleuves

importants et des canaux qu'il conviendrait seulement d'aménager, permettez-moi de défendre, dans cette compétition qui va s'ouvrir, l'Ouest en général et plus particulièrement le bassin de la Garonne et du Languedoc. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, la possibilité de désenclaver enfin une vaste région, non seulement par les routes transversales, mais aussi grâce aux voies d'eau.

Les études faites par les organismes régionaux prouvent qu'à peu de frais il est possible d'établir une bonne liaison Atlantique-Méditerranée par voies navigables. Ces mêmes études démontrent l'exceptionnelle rentabilité de l'opération qui, en outre, donnerait un essor nouveau à la région de l'Aquitaine, à la vallée de la Garonne, au Languedoc, aux ports de la Gironde, de la Nouvelle, de Sète, etc., et créerait une bretelle particulièrement intéressante pour l'axe mer du Nord-Méditerranée.

Les collectivités locales sont décidées à un effort particulier si vous voulez bien les entendre, monsieur le secrétaire d'Etat, mais faites vite avant que les populations découragées par l'indifférence déjà trop longtemps manifestée à leur égard, ne cherchent leur salut dans une fuite vers des régions mieux considérées.

Le Gouvernement connaît la gravité de la situation et la déclare préoccupante. Puisqu'il veut établir des rapports plus justes, plus rationnels entre les régions, puisqu'il veut créer les moyens susceptibles de soutenir une concurrence étrangère chaque jour plus sévère, qu'il mette donc en harmonie ses actes avec ses déclarations. L'Ouest a été, jusqu'à présent, mal traité. Il faut réparer cette injustice. L'Ouest offre d'énormes possibilités avec sa double face maritime atlantique et méditerranéenne et sa population excédentaire, peu ou mal utilisée. Il faut l'exploiter rationnellement. Alors seulement sera confirmée la sincérité des intentions du Gouvernement.

J'ai voulu, monsieur le secrétaire d'Etat, apporter ma pierre à l'édifice que vous vous proposez d'entreprendre. Je souhaite que le V^e Plan tienne compte de ces observations. S'il le fait, nous conviendrons que nous sommes toujours au pays de la raison et nos populations de l'Ouest retrouveront l'espoir de vivre dignement dans une France harmonisée. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. André Dulin.

M. André Dulin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, M. Giscard d'Estaing a conclu son exposé à l'Assemblée nationale en disant son « tressaillement joyeux » devant ce plan dont nous avons à juger aujourd'hui, tressaillement joyeux comme celui qu'on éprouve devant le lancement d'un anivre qui va rejoindre la mer. Je vous avouerai, quant à moi, que c'est plein d'inquiétude que je tressaille devant ce plan. (*Sourires.*)

Mes inquiétudes sont de deux ordres, celles qui portent sur l'ensemble qu'on nous propose et celles qui portent sur la situation qui est faite à notre agriculture, celle-ci n'étant pas sans effet sur celui-là.

Je ne suis pas le premier à me féliciter que nous puissions discuter ce Plan, qui a été clairement présenté par le commissaire général, M. Massé, auquel je me plais à rendre hommage pour son travail considérable. Le chapitre sur la programmation en valeur jette une grande lumière sur la politique économique du Gouvernement, sur ses motifs et ses méthodes. Nous serions d'autant plus coupables de ne pas, nous aussi, nous prononcer honnêtement et clairement.

La politique économique à moyen terme qu'on nous demande d'approuver engagera la France jusqu'en 1970. Mes inquiétudes viennent aussi de la certitude que j'ai et que je voudrais vous faire partager que cette politique économique n'est pas celle dont la France a besoin.

Il semble qu'il faille, aujourd'hui, affirmer et réaffirmer notre attachement à la planification, car, comme l'a fait remarquer à la tribune de l'Assemblée nationale mon ami Jacques Duhamel, la politique gouvernementale est celle d'une constante déplanification. Il semble qu'un des soucis majeurs du Gouvernement, alors même que le Plan devient de plus en plus fondamental pour la croissance, soit de diminuer le rôle de l'Etat dans l'économie.

Et voilà qu'on remet à l'honneur le dogme vieilli de l'équilibre budgétaire à tout prix. On débudgétise les investissements, c'est-à-dire que l'Etat se dégage progressivement des charges de financement qu'il assumait jusqu'ici. On voit le paradoxe : une planification qui veut couvrir tous les domaines de l'économie, tandis que la part relative des investissements publics va en diminuant. Mais cette libéralisation de l'économie, ce retour à l'orthodoxie financière, cette liberté qu'on veut laisser à l'industrie pour se concentrer et s'autofinancer à sa guise, elles ne sont pas accordées à tous.

Le V^e Plan prône une politique des revenus plus ou moins dirigiste. De même, tous les choix qui concernent la politique agricole vont dans le sens d'un renforcement de la tutelle de l'Etat sur l'agriculture.

Mais commençons par l'aspect positif. Il y a, dans le Plan, une option en faveur d'un rattrapage des revenus agricoles, une option en faveur d'une augmentation des prix à la production. Encore avez-vous été très subtil, puisque vous n'avez pas dit qu'il serait de 2 p. 100 de plus que les salaires moyens non agricoles. Vous parlez d'un taux fixe ; les futurs prix agricoles européens nous y conduiront sans doute, mais cette action suppose aussi la maîtrise du rapport entre les prix industriels et les prix agricoles. D'après vous, ce rapport doit évoluer d'une manière inverse de celle que l'on connaît présentement. Or, vous contrôlez mal la liaison qui existe entre ces deux prix, mais, si ces options se réalisaient, elle constituerait, bien sûr, un progrès sensible sur la situation actuelle.

On ne peut pas séparer les revenus agricoles de l'ensemble de la situation de l'agriculture. Il ne semble pas que la situation faite par le V^e Plan à l'agriculture soit si bonne. A notre avis, elle ne l'est pas du point de vue de la population agricole, de l'Europe et de la menace d'intégration.

L'augmentation prévue des revenus agricoles est inscrite dans le Plan et évaluée à 5,4 p. 100 par an. Si on prend la peine de regarder les tableaux annexes 5 et 6 du rapport, on verra que cette augmentation est fondée essentiellement sur l'augmentation des prix.

Lors des trois premières années d'application du IV^e Plan, le revenu des Français a progressé en moyenne de 13 p. 100 par personne. Le revenu global des agriculteurs, lui, n'a progressé que de 1 p. 100, soit, compte tenu de la diminution de la population agricole, de 8 à 9 p. 100 seulement par personne. Ainsi, l'écart de 1960, loin d'être réduit ou de rester constant, s'est encore fortement élargi.

C'est pourquoi le IV^e Plan, qui amorçait l'indispensable redressement, n'a pas été appliqué ni dans son esprit, ni dans sa lettre. La masse des revenus réels, la masse du revenu global de l'agriculture n'a pas augmenté. Cette évolution est égale à « moins epsilon ».

Pendant ce IV^e plan, la population agricole a diminué de 1,5 p. 100 par an pour les exploitants et de 3,4 p. 100 pour les exploitants et aides familiaux. L'augmentation du revenu par tête que l'on affecte aux agriculteurs est identique au chiffre de l'exode rurale, 1,5 p. 100 pour les exploitants, 3,4 p. 100 pour les exploitants et aides familiaux. Pensez-vous vraiment que l'agriculteur qui quitte sa ferme en Lozère enrichisse par son seul départ ceux qui restent ?

Pour le V^e plan, on prévoit la poursuite de ce même exode rural. On prévoit même une augmentation de la production à peu près égale à celle qui a été réalisée pendant le IV^e plan, 3,4 p. 100 et une augmentation de la valeur ajoutée qui est la continuation des tendances actuelles. Le seul élément neuf, c'est l'augmentation des prix, de 1,1 p. 100 par an.

On peut alors se demander si le taux prévu n'est pas trop bas pour arrêter la dégradation des revenus agricoles, pour renverser la tendance et provoquer une réduction de l'écart entre les revenus tirés de l'agriculture et les autres revenus professionnels. On peut se demander si, compte tenu de la politique économique générale et particulièrement de la politique de stabilisation, on ne court pas le risque de voir réapparaître la situation que nous avons connue dans l'application du IV^e plan.

On peut enfin se demander si ce taux permettra la réalisation du Marché commun agricole. Amener les prix français à la moyenne européenne exigerait un taux d'augmentation plus que double de celui qui a été choisi.

Mais cette augmentation des prix n'est pas encore accordée que déjà une menace se précise, lourde de conséquences, une menace sur les transferts. Ceux-ci sont essentiels pour les exploitants qui bénéficieront le moins de la hausse des prix à la production, à cause du faible volume de leurs ventes. La hausse des prix est nécessaire pour assurer le développement économique de l'agriculture.

Elle ne saurait impliquer une diminution des transferts. Transferts et prix ne sont pas des grandeurs interchangeable, ils ne remplissent pas les mêmes fonctions. Il conviendrait au contraire d'intensifier les transferts au profit de certaines catégories d'agriculteurs et de certaines régions.

Des promesses concernant le revenu des agriculteurs, mais qui sont assorties de contreparties inquiétantes, des promesses qui ne suffisent pas à rattraper la mauvaise impression générale que laisse le V^e plan sur le chapitre de l'agriculture.

Croyez-vous que la situation que l'on prépare à la population agricole soit bonne ? Les rapporteurs du plan considèrent l'exode rural comme une fatalité ; mais il nous semble bien, à nous, que si fatalité il y a, c'est une fatalité organisée ; il y a déjà « des régions qui se rapprochent du seuil de population minimum », dit le rapport du V^e plan. Pourtant, on prévoit la poursuite d'un

exode important. Il suffit en effet, pour maintenir cet exode ou l'augmenter, de ne rien faire pour que ces sortes de prévisions soient malheureusement réalisées. Il suffit de continuer de mettre en place les structures d'exploitation avec la même lenteur et la même inefficacité. Il suffit de ne pas augmenter les crédits affectés au remembrement. Il suffit de faire de l'aménagement du centre rural un thème de discours et non un thème d'action. Il suffit de laisser en l'état l'habitat rural. 5.000 communes en France n'ont pas l'adduction d'eau, combien n'ont pas l'électricité ou les renforcements. Il suffit de ne faire aucun effort pour le loisir à la campagne. C'est pour tout cela que notre jeunesse quitte la terre.

Dans son excellent rapport, M. Jean Filippi, à la page 37, dénonce cette situation et il indique, en accord avec le rapporteur du Conseil économique, qu'il pensait « que le problème de l'exode agricole a été trop exclusivement envisagé jusqu'ici dans l'optique des ressources de main-d'œuvre procurées aux autres secteurs d'activité » et il ajoute que des « mesures devront être envisagées pour rééquilibrer la pyramide des âges dans l'agriculture en facilitant le maintien et l'installation des jeunes agriculteurs sur les exploitations viables ». Enfin, il conclut en indiquant que « l'extrême diversité des situations régionales devra conduire à adapter ces mesures en fonction des problèmes spécifiques de chaque région ».

J'ajouterai qu'un moyen de conserver les jeunes à la terre est de leur apporter un revenu complémentaire : c'est l'industrialisation dans certains milieux ruraux.

Je m'arrête là parce que le Gouvernement ne m'écoute pas (*Sourires*), ce Gouvernement qui veut mettre à la disposition de l'industrie toute une jeunesse. En effet, le plan table sur l'exode de 120.000 personnes par an. Une question a été posée à la section de l'agriculture du Conseil économique et social : comment faciliter, comment organiser une conversion supérieure à 120.000 personnes par an ? On ne peut dévoiler plus clairement ses intentions.

Les conséquences d'un exode trop important sont graves : puisque ce sont pour la plupart des jeunes qui partent, la pyramide des âges se trouve déséquilibrée, l'âge moyen des exploitants s'élève, les dépenses de maladie s'accroissent. Les cotisations de l'assurance-maladie ont été sérieusement augmentées cette année et la charge en deviendra bien vite insupportable pour ceux qui resteront à la terre.

Sur le chapitre de l'Europe, les inquiétudes ne sont pas moins graves. Il s'agit pourtant de l'application d'un traité, d'une direction politique et économique fondamentale. Or, le rapport multiplie les réticences. On comprend bien pourquoi la première conséquence du marché commun agricole serait une augmentation des prix agricoles à la production.

Or, le rapport se prononce contre le principe même du soutien du revenu par les prix. On y lit que le soutien par les prix « séduisant du point de vue politique, a cependant pour inconvénient d'accroître constamment et régulièrement les charges de l'Etat, d'avantager surtout les gros producteurs et d'être potentiellement inflationniste, donc d'être coûteux, peu sélectif et peu efficace ». La préférence des rapporteurs va au soutien par les « aides directes qui sont, elles, du point de vue économique, préférables, qui sont efficaces et sélectives ».

Voilà ce qui est dit dans le rapport sur le chapitre des prix agricoles. Ailleurs, bien sûr, on parle de « vérité des prix », de « juste prix », de « mécanisme de marché », du « danger des aides directes ». On parle de vérité des prix pour les services publics ; on oublie alors, pour les besoins de la cause, que faire payer un service public à son prix réel, c'est justement la négation du service public. L'agriculture sera-t-elle un service public et bientôt le seul en France chargé de nourrir une population qui ne paiera pas le service à son prix ?

Qui ne voit pas la tutelle déjà effective de l'Etat sur l'agriculture se muer en dirigisme ? Il semble que le mot d'ordre du Gouvernement soit : libéralisme pour l'industrie, dirigisme pour l'agriculture.

Ce qu'il faudrait, ce qu'il faudrait faire vite, messieurs du Gouvernement, c'est une négociation globale sur les prix agricoles européens de façon que le marché commun agricole puisse être suffisamment solide pour résister aux demandes des Américains. Est-il besoin de rappeler que la négociation Kennedy a déjà commencé et que les pays européens n'ont pas encore de position commune sur les prix ? Je crois profondément que l'agriculture est au cœur de l'Europe. Tout pourrait être perdu si l'on n'aboutissait pas rapidement à la mise en œuvre d'une véritable politique agricole commune. A la page 54 de son rapport, M. Filippi présente des observations pertinentes qui rejoignent celles que je vais me permettre de vous exposer. Croyez-vous que la situation de l'agriculture devant la menace de l'intégration soit bonne ? Le plan envisage trois hypothèses comme si elles étaient également possibles : premièrement, l'agriculture intègre les secteurs « d'aval » ; deuxièmement, l'agricul-

ture est intégrée par les secteurs « d'aval » ; troisièmement, un équilibre entre les secteurs est réalisé.

Le plan choisit bien sûr la troisième solution. Mais c'est de la première que nous sommes menacés. L'intégration est un de ces phénomènes qu'il suffit de ne pas contrarier pour qu'elle atteigne son plein développement. Pour arriver à cet équilibre prévu par le Plan, pour nous il n'existe qu'une seule voie, elle passe par le renforcement de la coopération agricole, par une augmentation des investissements.

L'agriculture, secteur en mutation, a des besoins de financements élevés et peu de capacités d'autofinancement. Les fonds nécessaires doivent venir de l'extérieur, fonds publics ou marché financier. L'Etat « débudgétise » les investissements. Les investissements agricoles et surtout les coopératives ne trouvent pas sur le marché financier des prêteurs susceptibles de relayer l'Etat. Il faudrait que le crédit agricole puisse avoir davantage recours à l'emprunt ou que le Gouvernement revienne sur la « débudgétisation » et reprenne les lois de programme d'investissement, telles qu'elles existaient avant 1958.

Le Plan, dans son état actuel, ne prévoit rien pour les investissements agricoles et on peut s'interroger longuement pour savoir quelle est la position véritable du Gouvernement par rapport à la coopération agricole. Le rapport fait allusion à une coopération « rénovée ». On sait que les discours du ministre de l'agriculture concernant la coopération sont bien contradictoires.

Pour barrer la route à l'intégration, il faut investir considérablement, il faut développer et regrouper les coopératives au sein d'unions. La coopération, depuis longtemps, apporte une solution efficace sur le plan économique. Sachez, monsieur le secrétaire d'Etat, que dans ma région elle contrôle 85 p. 100 de la production laitière et céréalière. Sur le plan social elle apporte des bénéfices au profit de l'agriculture.

Dans la difficile épreuve qu'elle a à subir en face d'une intégration menée par des sociétés extrêmement puissantes, la collaboration du Gouvernement serait pourtant nécessaire. Il semble en effet que le Gouvernement ne fasse pas confiance à la coopération agricole. Le plus sûr effet de cette défiance est d'affaiblir la coopérative au moment où elle a besoin de toutes ses forces.

Monsieur le commissaire général du plan, telles sont les observations que je me suis permis de vous présenter. Mon ami Jean Filippi fait remonter, en France, la notion du plan à Sully, avec son choix pour le « labourage et le pâturage » et la notion de revenu à Henri IV, avec la « poule au pot le dimanche ». La poule au pot est à notre époque le symbole non seulement de la consommation individuelle, mais aussi de l'équipement public. Je ne le dis pas avec facilité mais avec conviction.

Il faudrait que l'agriculteur français trouve dans le plan suffisamment d'espoir pour accepter d'y placer assez de discipline. Mais, pour cela, il faut faire une politique agricole conforme à la loi d'orientation, qui avait pour but d'aider les agriculteurs à monter dans le train de la prospérité. Il s'agissait de rattraper progressivement les catégories plus favorisées et, plus immédiatement, d'empêcher que le fossé ne s'élargisse. Il s'agissait de donner à l'agriculteur la chance de rester, à force de discipline, d'organisation, de volonté, de progrès, un Français de son temps et, grâce au marché commun agricole, d'assurer l'avenir des produits français. La politique anti-européenne et la politique actuelle de stabilisation poursuivie par le Gouvernement risquent de défaire le plan et de sacrifier encore une fois l'agriculture française. (*Applaudissements à gauche, sur certains bancs à gauche, au centre et à droite. — L'orateur, en regagnant sa place, est félicité par plusieurs de ses collègues.*)

M. le président. La parole est à M. Longchambon.

M. Henri Longchambon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le premier volet du diptyque que constitue cette esquisse du V^e plan, où l'on se préoccupe des objectifs de production et des moyens nécessaires à cet effet, le second se préoccupant d'en répartir au mieux les fruits, on parle évidemment du taux de croissance de la production. Cette dernière, nous dit-on, dépend de trois facteurs principaux : les capitaux, les hommes, les techniques. Mon propos, qui sera bref d'ailleurs, est de parler de ces deux derniers facteurs : des hommes, c'est-à-dire de la main-d'œuvre comprise au sens large du mot, et du progrès technique ainsi que de la recherche qui le crée. Il faut, hélas ! répéter des affirmations qui ont véritablement un caractère de vérités premières, parce qu'elles sont d'évidence ; il faut cependant les répéter, les répéter comme nous les avons répétées lors de la discussion du IV^e plan, comme elles ont été répétées ici par les nombreux orateurs qui m'ont précédé ; il faut répéter qu'il est certain que l'adaptation des hommes à leur tâche, dans leur formation à cette fin par l'enseignement, par l'éducation, est une action de nature à influencer très fortement sur la productivité du travail.

Si les disponibilités en personnels instruits, qualifiés, sont insuffisantes, rien ne peut se substituer à cette lacune, pas même l'automation, pas même le progrès technique dont je parlerai tout à l'heure. Par contre, si ces disponibilités sont abondantes et de niveau voulu, elles permettent de suppléer à des lacunes dans d'autres secteurs.

La Suisse dont le sol n'offre que peu de ressources en matières premières et en énergie est un pays de haut niveau de vie, qui travaille en compétition sur les marchés internationaux en exportant 70 p. 100 de sa production et même 90 p. 100 pour les produits chimiques. Ce pays n'a pas de charbon et peu d'électricité ; mais la Suisse a depuis longtemps une obligation d'âge scolaire de seize ans poursuivie dans un très grand nombre de cas par une formation professionnelle jusqu'à dix-huit ans. Ce même pays vient de nous donner une démonstration véritablement spectaculaire de l'importance de la qualification de la main-d'œuvre. Disposant de capitaux en abondance et à bas prix, il les a mis en œuvre sur son sol et fait appel à des importations massives de main-d'œuvre étrangère. Du coup est apparue cette fameuse « surchauffe » par l'accroissement de la consommation intérieure — d'une consommation au niveau de vie suisse — auquel a correspondu dans le contingent de main-d'œuvre qualifiée qui, lui, n'avait pas été sensiblement accru, du suremploi, des sursalaires et, par la suite, des hausses de prix de revient inacceptables pour l'économie suisse soumise aux prix internationaux. Aussi voit-on maintenant la Suisse appliquer un plan de stabilisation très ferme, qui réduit l'expansion et refoule au-delà de ses frontières cette main-d'œuvre importée, tant il est vrai qu'une main-d'œuvre inéduquée est bien plus une charge qu'un profit pour un pays.

Ceux que nous appelons les pays sous-développés en font l'expérience chaque jour car, si la main-d'œuvre quantitative suffisait à faire la richesse d'un pays, la répartition des niveaux de vie dans le monde serait bien différente de ce qu'elle est.

Certes, le plan nous parle de formation professionnelle accélérée. Cela est certainement utile, faute de mieux, mais sur ce plan de la formation professionnelle, je veux laisser la parole à un homme compétent, à quelqu'un qui soit dans le bain, par exemple à un contremaître chef de l'équipe d'entretien d'une grande usine de construction mécanique.

Voici ce qu'il me disait la semaine dernière : pour faire le prix de revient d'un travail qui sera répété un certain nombre de fois, pour déterminer le temps nécessaire, je le fais moi-même posément et je majore le temps ainsi obtenu de 25 p. 100, de façon que mes meilleurs ouvriers puissent le tenir, sachant que les autres ne le tiendront pas et qu'il faudra que je triche un peu pour qu'ils puissent faire leur journée. Et comme je demandais à cet homme : est-ce maladresse de leur part ? Est-ce mauvaise volonté ? Absolument pas, me répondit-il. Ce n'est pas une question d'adresse manuelle, ce n'est pas une question de tour de main, ce n'est pas une question de dressage ; sinon nous pourrions leur apprendre tout le nécessaire. C'est une question de formation de leur esprit, c'est une question d'éducation. Il eût fallu leur apprendre à observer, à réfléchir, à juger, à prendre en connaissance de cause des initiatives.

C'est cela que doit permettre d'atteindre la formation professionnelle. Dans cette expression très brève de cet homme se trouve d'ailleurs une définition de la finalité de l'enseignement qui est à retenir.

Et ce serait cette même nécessité de formation et d'éducation que nous retrouverions si nous nous retournions vers ces autres termes de la productivité auxquels on fait appel : le progrès technique et la recherche scientifique.

L'utilisation du progrès technique, c'est-à-dire la mise en œuvre de procédés nouveaux, grands ou petits, mis au point au préalable par la recherche poussée jusqu'à son terme, a pour premier effet, pour plus sûr effet, de faire appel à un accroissement de main-d'œuvre qualifiée, sinon en nombre, certainement en niveau de qualification. La loi absolue du progrès technique dans tous les domaines, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse des bureaux, des ateliers ou des champs, est l'exigence impérieuse d'une élévation du niveau de qualification de la main-d'œuvre.

Quant à la recherche, dont on attend le miracle qui, par quelques découvertes, nous soulagerait de toutes les difficultés économiques que nous rencontrons, il ne faut pas oublier qu'elle est elle-même fort exigeante en personnel, qu'elle se réalise avec des hommes et qu'il faut donc en former beaucoup et de plus en plus si l'on veut faire beaucoup et de plus en plus de recherches. Mais, dans le cadre où nous réfléchissons ce soir, c'est-à-dire la recherche influant sur l'économie et spécialement l'économie à court terme, il faut bien prendre garde que le passage des résultats de la recherche dans le secteur productif exige que ces résultats soient désirés par le personnel de ce secteur, qu'ils soient accueillis et compris. Pour cela, il faut que l'état d'esprit de tout le personnel du secteur productif soit, non pas hostile à la recherche, comme il l'est trop souvent actuellement,

mais accueillant à la novation, ce qui implique qu'il ait connu la recherche lors de sa période d'études.

Faute de cela, les succès éventuels d'une recherche française seront exploités à l'étranger, ce qui est déjà arrivé souvent.

A cet égard, on compare l'évolution des dotations budgétaires affectées à la recherche entre divers pays : 1,5 p. 100 dans le nôtre et 3 p. 100 aux Etats-Unis. De telles confrontations sont très difficiles étant donné les disparités considérables de structures budgétaires entre les pays. On peut cependant retenir des ordres de grandeur.

Mais même si l'on décidait de porter la dotation de la recherche française à 3 p. 100, par exemple, du budget, cela ne serait pas une mesure suffisante en elle-même pour donner à nos activités économiques un caractère hautement novateur. Il y faudrait autre chose. Selon le dernier document statistique édité par la *National Science Foundation* qui est auprès du Gouvernement fédéral américain l'équivalent de la délégation générale à la recherche scientifique auprès du Gouvernement français, la demande en personnels qualifiés, ingénieurs, scientifiques de laboratoires et techniciens, entre 1960 et 1970, sera de 1.700.000 personnes. La proportion d'ingénieurs et de scientifiques, par rapport à la population américaine, atteint actuellement 1 p. 100, alors qu'elle est en France de 0,2 p. 100. Lorsque nous aurons équipé ainsi nos activités productrices, alors l'augmentation de la dotation pour la recherche pourra être efficace dans le domaine où vous l'attendez.

Développer la recherche fondamentale sera toujours très utile et il est possible qu'un jour elle vous apporte un secours inespéré. Quant à la recherche industrielle, il faut l'aider par des dispositions fiscales audacieuses. Notre collègue Armengaud avait établi il y a une dizaine d'années des projets en ce sens qu'il y aurait intérêt à reprendre. Mais évitez de donner à l'Etat dans ce domaine des responsabilités qui ne sont pas les siennes. C'est à l'industriel, à l'entrepreneur qu'il appartient de prendre la responsabilité et par suite le risque de décider que telle recherche doit être poursuivie. Car mis à part certains secteurs dans lesquels l'Etat est lui-même industriel, il n'est pas compétent en général pour juger de l'intérêt réel d'engager telle mise au point technique qui coûtera toujours très cher. Il doit y avoir sur ce plan engagement du responsable industriel. S'il s'engage lui-même il faut alors l'aider, notamment par des mesures fiscales extrêmement libérales, mais ne substituez pas dans ce qui est une affaire de jugement compétent la responsabilité de l'Etat à la sienne.

Ainsi, mes chers collègues, de quelque côté que nous nous tournions pour envisager l'accroissement de ce fameux taux de 5 p. 100 dont nous savons bien tous qu'il est très insuffisant eu égard aux besoins d'une France qui veut à nouveau jouer un grand rôle dans le monde sur divers plans et qui traîne encore derrière elle des retards dramatiques dans tous les équipements collectifs, de quelque côté que nous nous tournions, nous trouvons une seule voie qui serait certainement exempte, si on la suivait, de tous ces risques de surchauffe et de tension qui terrorisent manifestement les auteurs de cette esquisse du V^e plan. Cette voie, c'est le facteur-clé de la qualification de la main-d'œuvre.

Dès lors, on peut s'étonner que ce facteur paraisse et, dans une certaine mesure, soit méconnu dans le travail qui nous est soumis. Comment se fait-il — d'autres orateurs s'en sont étonnés, notamment M. le président Gros — que nous ne trouvions pas dans cet ouvrage, qui est une réflexion sur les données essentielles qui doivent constituer l'armature du V^e plan, une étude approfondie sur ce problème de la qualification de la main-d'œuvre, malgré les objurgations du Sénat lors de la discussion du IV^e plan, malgré la leçon de l'échec du IV^e plan, échec incontestablement dû à une insuffisance de main-d'œuvre qualifiée, comme le reconnaissent d'ailleurs les auteurs du plan, par rapport à des possibilités de consommation peut-être imprévues, j'en conviens.

Il suffit d'ailleurs, pour se convaincre que l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée est bien la cause de nos difficultés économiques et du plan de stabilisation que nous subissons depuis deux ans, d'interroger autour de soi n'importe quel entrepreneur.

Dans l'étude au caractère très vague des facteurs de croissance, faite dans le tome II du document qui nous est soumis, il est fait allusion à l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre par le progrès du niveau d'instruction moyen. Oui, il est fait des allusions comme celle-là au cours de ce travail, qui me prouvent que, dans le fond, les commissions du plan, les auteurs de la rédaction, en eux-mêmes ne méconnaissent pas, je le sais bien, ce facteur ; mais pourquoi le voiler, pourquoi n'en pas parler, pourquoi ne pas l'étudier systématiquement ?

Le problème de la main-d'œuvre, lorsqu'il est traité de manière plus précise, est résolu comme une opération de simple arithmétique entre des entrants et des sortants sur le marché du travail,

considérés tous comme identiques. Il y a bien dans le tome III l'apparition spectaculaire du calculateur électronique ; mais pour lui aussi, tel qu'il est interrogé, la main-d'œuvre est composée d'invidus tous identiques les uns aux autres, interchangeable sans difficulté d'une profession à l'autre. Autrement dit, il n'est pas gêné de confondre M. Pompidou avec le premier venu dans la rue. Je souhaiterais que cela gênât M. Pompidou, non pas par amour-propre mal placé — cela n'est certainement pas à craindre — mais en tant que responsable de l'économie de ce pays, et que cela l'incitât à faire poser à cet ordinateur électronique des questions plus subtiles.

Combien ses oracles eussent été plus intéressants si on lui avait dit que chacun des individus constituant cette population active devait être affecté d'un coefficient de valeur, fonction de sa formation préalable. J'entends par formation non pas seulement des études sanctionnées par des diplômes universitaires, mais tout autre moyen l'ayant amené à une certaine qualification. Les éléments de cette dotation pourraient être établis par les enquêtes, et au moyen de tests convenables. A partir de ce moment-là on pourrait demander à l'ordinateur quelles seraient les variations de production par variation de ces coefficients de valeur. Il pourrait chiffrer la marge d'accroissement de productivité par amélioration de la formation de la population active.

Pour nous, qui ne disposons ni d'un calculateur électronique, ni des puissants moyens d'investigation des commissions du plan, nous devons nous contenter, pour essayer d'apprécier ces possibilités d'accroissement, de quelques données synthétiques assez sommaires. Elles sont tout de même suffisamment éloqu岸tes.

Essayons de nous faire une idée *grosso modo* de ce qu'est actuellement, le niveau moyen d'éducation, de formation de la population de ce pays. Nous allons nous en tenir aux générations qui ont actuellement entre vingt et vingt-cinq ans, parce que nous n'avons guère de chiffres pour les plus âgées. Voici ce qu'il en est : dans ces générations, 10 p. 100 de l'effectif ont atteint le niveau du baccalauréat et une certaine partie est allée plus loin. Cela nous donne les cadres supérieurs de l'industrie, du commerce, des professions libérales et autres.

Vingt-cinq pour cent ont atteint le niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'enseignement du premier cycle. Cela donne la main-d'œuvre qualifiée, soit pour l'industrie, soit pour le commerce, soit pour l'administration.

Soixante-cinq pour cent de cette population active de 20 à 25 ans ne sont pas au niveau du certificat d'études primaires ou soit au maximum à ce niveau. Telle est la situation actuelle.

Devant cet état de choses, n'est-on pas en droit de penser qu'il existe une possibilité formidable de progrès dans le rendement du travail par meilleure formation ? Nous pourrions trouver d'autres indications plus détaillées dans certains secteurs pour lesquels l'étude des besoins selon les qualifications a été faite. Ils sont très rares, d'ailleurs.

Prenons, par exemple, les besoins en ingénieurs. Bon nombre de commissions et d'organismes disent, depuis plus de dix ans, qu'il faut d'urgence aboutir à la formation de 12.000 ingénieurs par an. Nous en sommes à 6.000.

En ce qui concerne les techniciens, les mêmes organismes déclarent qu'il en faudrait trois pour un ingénieur. Nous en formons environ 2.000 à 2.500 par an, soit le tiers et non le triple du nombre des ingénieurs.

Je n'insiste pas. On pourrait dénoncer bien d'autres insuffisances encore, et, je regrette que peu d'études aient été faites en ce sens.

C'est vraiment en cela, mes chers collègues, que résident à la fois une des raisons majeures de nos difficultés économiques et la certitude qu'elles pourraient être levées par une action spécifique, par une action très vigoureuse d'éducation.

Cette action doit être conçue sous le jour d'une nécessité impérieuse, vitale, urgente pour la nation, car nous avons déjà pris beaucoup de retard, et je pense que cette action ne peut être limitée au développement progressif de nos établissements traditionnels d'enseignement. Cette méthode est trop lente, trop lente par l'ampleur, il faut bien le dire, des investissements matériels et humains qu'elle exige ; et elle est également trop lente à adapter les méthodes modernes d'éducation qu'exige le passage d'un enseignement ayant pour but la sélection d'un petit nombre à celui ayant pour but la promotion de tous selon les aptitudes naturelles de chacun. Il faut certes poursuivre systématiquement et progressivement l'établissement d'une structure définitive pour l'éducation de tous les enfants de ce pays, mais il y faut aussi associer dès maintenant et d'urgence tout moyen complémentaire pourvu qu'il soit efficace. Il existe des solutions dans cette voie, mais ce n'est pas le moment de les évoquer, cela nous entraînerait trop loin.

Je voudrais rester dans le cadre de ce débat sur le V^e Plan : cette action intense et urgente d'éducation exige avant tout un

changement d'état d'esprit, un changement psychologique dans le public, chez les enseignants et chez le Gouvernement.

En ce qui concerne le changement d'état d'esprit du Gouvernement, je voudrais le voir se manifester par le fait que dans les objectifs du V^e Plan il placerait les activités d'éducation et de formation dans le premier volet du diptyque, celui traitant des facteurs de production et non pas dans le second réservé aux objectifs de consommation.

Placé avec les équipements collectifs, leur développement éventuel est ainsi justifié : « l'équipement scolaire, universitaire et sportif devra faire face à la croissance spontanée de la scolarisation ».

Il faut « faire face » également à la nécessité d'assurer dans les faits la prolongation jusqu'à seize ans de la scolarité, nécessité si dure que, finalement, on reporte l'exécution à 1972 alors qu'elle devait prendre effet en 1966.

Cela veut dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous placez les activités d'éducation en situation d'être développées si la production vous le permet et pour répondre à des obligations qui sont faites indépendamment de votre volonté. Il faut inverser les termes du problème, les placer dans le premier volet du diptyque comme facteur réel et fondamental de production. Cela vous obligera à justifier leur développement, à le chiffrer par rapport au bénéfice que peut attendre la production, à l'étendre dans son ensemble et non à en disperser des morceaux dans le plan.

Pour conclure, mes chers collègues, je rappellerai que, lors de la discussion du IV^e plan, la commission des affaires économiques et du plan avait déclaré ici expressément que « le retard pris dans le développement des activités d'éducation serait le pire des obstacles, probablement insurmontable, à la réalisation du IV^e plan ». Cela s'est vérifié. Il est, à mon sens, certain qu'il en sera de même pour le V^e plan. Les efforts accomplis pendant la durée du IV^e plan par le Gouvernement, efforts dont je ne méconnais nullement l'ampleur, du moins dans sa répercussion budgétaire, restent très insuffisants, malheureusement, eu égard à nos besoins. Pour le VI^e plan, peut-être ! Mais alors j'ai peur qu'il ne soit trop tard. Vous annoncez la constitution d'une commission spéciale chargée, pour la préparation du V^e plan, d'étudier les problèmes relatifs à la formation professionnelle. C'est un premier pas. Espérons que cette commission examinera ce problème à fond et que ses conclusions seront entendues.

Au tout dernier paragraphe du tome II, nous lisons ceci :

« Il sera procédé à l'étude et à l'expérimentation des dispositions nécessaires pour qu'un certain nombre de grandes réformes, au premier rang desquelles l'organisation de la remise à jour périodique des connaissances, puissent être mises en application sur une large échelle dès le début du VI^e plan. »

C'est une très bonne idée. Mais, de grâce ! faites que, pendant le V^e plan, ces connaissances aient pris corps, qu'elles ne soient plus l'apanage d'un tout petit nombre. Alors il vaudra la peine d'en organiser le « recyclage », comme l'on dit.

A l'Assemblée nationale M. le Premier ministre, concluant le débat, a déclaré qu'il tiendrait le plus grand compte des observations du Parlement et qu'il avait résumé dans un document les conclusions qu'il en tirait sous la forme de recommandations qu'il donnait au commissariat au plan pour la préparation du V^e plan.

On y trouve mentionnée la formation professionnelle accélérée, mais c'est la seule mention qui soit faite aux grands problèmes que je viens d'évoquer.

Si M. le Premier ministre voulait bien tenir également compte de l'opinion du Sénat qui a été, en la matière dont je parle, énoncée ici lors de la discussion du IV^e plan par de très nombreux orateurs et réaffirmée hier par M. Gros, président de la commission des affaires culturelles et aujourd'hui par M. Cogniot, il pourrait peut-être ajouter la recommandation suivante à celles dont il a dressé la liste : « L'ensemble des commissions de modernisation et des commissions économiques régionales concernées s'efforcera de déterminer les besoins de qualification professionnelle pour la population active et les moyens de mettre en œuvre pour satisfaire ces besoins. » Ce serait là un amendement important à nos yeux. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche, à droite et à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Benoist.

M. Daniel Benoist. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, dans les options fondamentales du V^e plan, une lacune très grave m'est apparue en ce qui concerne en particulier la recherche scientifique : la transformation des études médicales s'intégrant dans l'aménagement médico-social de ce pays. En effet, à part quelques lignes dans le rapport de M. Vallon à l'Assemblée nationale et dans le tome II du projet de loi, je n'ai rien trouvé de très valable qui puisse faire espérer, dans les cinq prochaines années, un effort impor-

tant de l'Etat en faveur de ces deux éléments indispensables à la vie du pays.

J'élimine bien entendu tout de suite, dans le cadre de la recherche scientifique, tout ce qui touche à l'atome et à la recherche nucléaire. Cette recherche, contrairement à certaines assertions qui ont été présentées à la tribune de l'Assemblée nationale, ressortit, pour la plupart, du domaine de la force de dissuasion. Nous parlerons donc ici de toutes les autres formes de recherche scientifique et de recherches médicales qui pourraient placer dans un cadre meilleur la vie de nos concitoyens.

Comment, d'ici à 1970, évolueront les possibilités et les exigences de l'homme en matière scientifique et médicale en particulier ? Comment s'enchaîneront les principales phases de sa vie, menacée tous les jours non seulement par la pathologie, mais par les incidences du rythme infernal auquel il est soumis, l'automobile, l'intoxication chronique de son système nerveux due à la trépidation permanente de son cerveau et, hélas ! bien souvent, par un manque d'hygiène quand il vit dans les grands centres urbains où l'air est particulièrement vicié et nocif parce que probablement porteur de germes et de virus vecteurs de maladies non encore vaincues par la science ?

Parallèlement à la croissance économique que l'on nous promet dans le V^e plan, il ne faut pas que les individus fassent les frais du progrès si, dans le même temps, la recherche scientifique n'est pas mise à son service pour améliorer ses conditions d'existence.

Comment vivra l'homme en 1970 ? Il aura continué à bénéficier des progrès de la science médicale et chirurgicale, progrès qui se sont accélérés au cours de ces trente dernières années, notamment en ce qui concerne la prévention et le traitement des cancers et des leucémies.

Vous avez été sensibles j'en suis persuadé, mes chers collègues, à l'appel qui vient d'être lancé par le corps médical en faveur de la recherche scientifique pour vaincre ces effroyables maladies.

Dans les prochaines années, il sera biologiquement possible qu'un grand nombre d'hommes puissent exercer des activités régulières jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans moyennant des aménagements aux lois, aux conditions de vie sociale et aux mœurs. Ces progrès auront cependant des contreparties négatives telles l'abus des médicaments ou la survie d'êtres mal formés. De même, la découverte du code génétique ouvrant la possibilité de modifier les êtres pourrait, en l'absence d'une éthique rigoureuse, être lourde de dangers pour la personne humaine.

Voilà pourquoi nous eussions aimé lire, monsieur le ministre, une étude approfondie de ces problèmes considérables qui doivent entrer dans les options d'une planification de moyenne durée.

En ce qui concerne enfin les âges de la vie, le recul probable de la sénescence et l'institution de l'éducation permanente, si elle est mise en œuvre avec ampleur et résolution en vue de répondre à l'impératif d'adaptabilité, devrait effacer progressivement la division traditionnelle de l'existence en trois périodes distinctes : formation, travail, retraite. Ces trois phases n'apparaîtront plus comme constituant un enchaînement rigide et irréversible. Ce seront de plus en plus des manières de vivre complémentaires, sans cloison étanche de l'une à l'autre, dont la société de 1970 et des années suivantes aura commencé à faciliter la coexistence.

L'expansion est un processus dans lequel les activités naissent, croissent, plafonnent et déclinent en se relayant les unes et les autres. Mais l'innovation et la recherche sont avant tout son moteur essentiel.

De ce point de vue, des perspectives favorables sont ouvertes à l'humanité si les gouvernements, au lieu de se pencher exclusivement sur des données politiques, voulaient en réalité penser beaucoup plus à l'homme et à sa manière de vivre.

Pour ne reprendre que quelques exemples, depuis une vingtaine d'années le budget américain de recherche a été multiplié par dix, la vitesse des engins conduits par l'homme par quarante, le traitement et la transformation de l'information par mille, par les calculatrices électroniques en particulier, et la société paraît devoir être, dans quelques années, beaucoup plus scientifique et technicienne qu'elle ne l'est déjà aujourd'hui.

Parmi ces domaines où ces répercussions sont particulièrement importantes pour l'homme, on peut citer la biologie et les sciences médicales, les techniques nucléaires, l'électronique, qui apporteront un concours puissant à la science de la décision et qui permettront à l'industrie automatisée de prendre progressivement le relais pour dégager les effectifs nécessaires de la croissance, de l'information et des télécommunications, qui influenceront sur les relations humaines et sur les problèmes de gestion décentralisée.

La chimie des plastiques créera de nouvelles matières premières dont les priorités répondront mieux aux exigences des utilisateurs, les transports — avions supersoniques ou avions à décollement court, trains à grande vitesse, voire aérotrains, sans

pour autant parler de science fiction — seront du domaine de la recherche scientifique.

Toutes ces questions, mesdames, messieurs, si résolument futuristes peut-être aujourd'hui ne se trouvent pas, comme on pourrait le croire, en tête des divers chapitres des perspectives du V^e Plan. Or il n'y a pas de progrès social sans développement de l'esprit scientifique. (*Très bien ! à gauche.*)

Voilà pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, dans l'élaboration définitive de la programmation du V^e Plan, nous vous demandons, si vous voulez bien consulter les organismes compétents représentés par les grandes sociétés scientifiques de notre pays, de prévoir non seulement la construction d'immeubles nécessaires à la recherche, mais aussi de créer les postes suffisamment rémunérés et garantis pour que les jeunes, qui sont la gloire de notre pays par leur intelligence, ne disparaissent pas brusquement, lorsqu'ils ont obtenu leurs titres, dans le secteur privé où leur talent est exploité peut-être à des prix élevés alors qu'ils pourraient, dans le secteur public, en obtenant les mêmes avantages matériels, donner à l'ensemble de la population le fruit de leur découverte. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Je vais maintenant très rapidement faire la critique de l'équipement sanitaire du pays et surtout des troublantes modifications que vous avez apportées à l'exercice de la médecine. Il n'en est pas parlé dans les prospectives du V^e Plan.

Nous sommes un certain nombre à penser, certes, que la recherche scientifique doit s'exercer dans le calme et la sécurité et même dans le luxe des installations, ce qui n'est pas, hélas ! le cas de notre pays. Et pourtant, quelle sera la médecine de demain dont vous dépendez, dont dépendaient vos familles et dont dépendront vos enfants et vos petits enfants ?

Il est fait état, à la page 124 du tome II du projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options commandant la préparation du V^e Plan, de la mise en application de la réforme des études médicales par la création de centres hospitaliers universitaires et entre autres, la modernisation de nombreux établissements vétustes.

Puisque, monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes polyvalent, puisque vous devez écouter à la fois les questions sur les transports, la santé publique et l'agriculture, c'est à vous que je dois dire, hélas ! que l'on a déjà commencé dans l'incohérence et l'anarchie à modifier l'exercice de la profession médicale.

Comment la médecine sera-t-elle exercée dans les cinq prochaines années ?

Pour satisfaire une politique vous avez, sans consultation des médecins, praticiens ou chercheurs, modifié profondément cette profession de telle manière que vous risquez d'aboutir aujourd'hui à ne faire arriver dans les cadres les plus élevés que les candidats les plus médiocres.

En voici des exemples. Le recrutement que vous avez modifié en fonction des postes à pourvoir fait par exemple qu'à Paris depuis deux ans — écoutez bien, mes chers collègues, c'est important — aucun concours de chirurgien des hôpitaux n'a été ouvert parce que les talentueux et jeunes chirurgiens de l'école d'interne savent pertinemment que si, quatre ans après avoir été nommés assistants, ils ne réussissent pas à devenir chefs de service, il leur faudra retourner à quarante ans dans le secteur privé pour se faire une situation.

Voilà les perspectives médicales qui s'offrent à l'élite de la jeunesse. Nous ne sommes pas d'accord avec vous.

Vous avez déjà, bien entendu, créé les centres hospitaliers universitaires, les centres hospitaliers régionaux, mais sans vous préoccuper si cette nouvelle manière d'exercer la médecine était possible dans le cadre vétuste — je dirai même arriéré — de nos nombreux hôpitaux de Paris ou de province.

A part quelques belles exceptions, dues beaucoup plus aux municipalités soucieuses d'assurer la santé de leur population qu'à l'Etat, l'équipement hospitalier de ce pays vient au dernier rang des pays d'Europe. Des salles communes encombrées, la rareté du personnel dont on vous a parlé tout à l'heure font aujourd'hui que l'hôpital en France reste encore pour la plupart des gens l'établissement où l'on va mourir plutôt que guérir.

Quels crédits avez-vous prévus pour modifier cet état de choses pendant les cinq prochaines années ? Je vous le demande, monsieur le secrétaire d'Etat, et je pense que dans l'élaboration définitive du V^e Plan vous pourrez nous le dire. Il aurait fallu d'abord, dans une véritable planification, établir des règles générales en accord avec les intéressés, c'est-à-dire avec le corps médical, dont la tradition d'honneur est au service de la population, qui ne demandent qu'à collaborer avec le Gouvernement à la condition que, citoyens à part entière, ils soient traités sur un pied d'égalité avec les autres catégories humaines.

Ayant des responsabilités que peu de catégories de citoyens partagent, c'est-à-dire la vie des hommes, il faut pouvoir offrir aux médecins, après de longues et coûteuses études faites au prix de sacrifices de la part des familles, la possibilité, vers

l'âge de trente ans, de donner le meilleur d'eux-mêmes dans un cadre qu'ils auront choisi.

Dans la société moderne où nous sommes, si vous voulez opérer des transformations de caractère collectif, ne faites pas une mauvaise copie du socialisme, car ce que vous avez fait ne représente qu'un abaissement du niveau des cadres de la profession médicale, et cela au détriment de la santé publique en général.

Voilà pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, nous constatons que la santé publique ne fait pas partie des principales options que le Gouvernement compte retenir dans l'élaboration du V^e Plan.

Songez que, dans notre pays, la santé publique n'obtient que 2,5 p. 100 du produit national, alors que tous les autres pays d'Europe et les Etats-Unis y sacrifient le double.

Il manque, à l'heure actuelle — M. Bossus vous l'a dit tout à l'heure — près de 70.000 lits et la moitié de ceux qui existent ne sont pas adaptés à certains soins. Et je ne veux pas parler en détail du manque de places dans les maisons de retraite, que l'on veut pompeusement qualifier de ce nom et qui ne sont encore, hélas, dans nos chefs-lieux de canton, bien souvent que des hospices où la manière de mourir reste encore intolérable.

On sait encore que 40 p. 100 de la mortalité est due au cancer et qu'on ne compte que 3.400 lits pour le traitement de cette effroyable maladie, alors que 10.000 au moins seraient nécessaires, et qu'il n'existe que 100 services de consultation de cancérologie alors qu'il en faudrait le double.

Où est le progrès de la recherche scientifique dans ce domaine, monsieur le secrétaire d'Etat ? Je vous le demande.

Certes, la création à Lyon d'un centre anticancéreux international, certainement très important, est une belle initiative, mais vous nous direz tout à l'heure, je l'espère, quand il fonctionnera.

En fait, et pour terminer mon propos, monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes très inquiets au sujet des options fondamentales du V^e Plan, car nous ne voyons pas comment vous pourrez assurer le financement.

Le drame, c'est qu'à l'heure actuelle, sur les perspectives des cinq prochaines années, vous n'êtes certains que d'une seule chose, en fin de compte, c'est d'avoir prélevé sur le budget de la nation les sommes considérables que vous avez fait voter par votre majorité et qui ne concernent que les éléments de mort, c'est-à-dire la préparation à la guerre, avec les crédits de loi de programme militaire. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur quelques bancs au centre gauche.*)

Car nous craignons, bien sûr, que votre V^e Plan ne soit comme le IV^e, à savoir : qu'il ne se termine jamais. Vous connaissez les lacunes du IV^e Plan en ce qui concerne en particulier le logement, l'éducation nationale et bien d'autres domaines encore.

Le budget de la santé publique est pratiquement sacrifié par rapport à l'ensemble du budget national. Je pense que la médecine va changer profondément durant les prochaines années. Dès lors il n'y a aucune raison pour que les médecins français ne participent pas à cette évolution. Les critiques et les regrets doivent s'effacer devant le caractère universel de cette évolution en cours, et l'un des intérêts essentiels de mon rapport est justement de vous expliquer et de le faire avec le plus d'évidence possible, que ces énormes changements doivent s'accomplir d'abord dans le V^e Plan et dans ceux qui suivront, qu'ils devront intervenir avec souplesse, que les modifications de structures auront lieu sans solution de continuité avec le passé. Surtout, il faudra tenir compte de l'avis même de ceux qui exercent la profession de chercheur ou de médecin, afin de ne pas prendre et de ne pas laisser prendre des mesures par des gens qui ne voient les choses que dans le cadre étroit des bureaux des ministères parisiens. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. Jean Bertaud, président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean Bertaud, président de la commission. Monsieur le président, je propose que le Sénat suspende sa séance maintenant et la reprenne à vingt-deux heures ; cela permettrait aux membres de la commission des affaires économiques de se réunir à vingt et une heure quarante-cinq.

M. le président. Le Sénat a entendu la proposition de M. le président de la commission des affaires économiques tendant à suspendre la séance pour la reprendre à vingt-deux heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de M. Léon Jozeau-Marigné.*)

PRESIDENCE DE M. LEON JOZEAU-MARIGNE,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. André Méric.

M. André Méric. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais, au cours d'une intervention aussi brève que possible, procéder à une analyse objective des options sociales présentées par le V^e Plan. Qu'il me soit d'abord permis de regretter que la répartition des fruits de l'expansion prévus par les textes qui nous sont soumis ordonne une progression plus rapide des investissements collectifs de tous ordres que de l'amélioration du niveau de vie individuel.

En effet, sur une progression totale de la production intérieure brute de 127-128 de 1965 à 1968, les équipements collectifs auront une progression évaluée à l'indice 154-155, alors que celle de la consommation privée sera de 124-125. L'évolution de la consommation prévue par le IV^e Plan était de 4 p. 100 par an et celle prévue pour le V^e Plan n'est plus que de 3,5 p. 100 par tête d'habitant. Pour les salaires, l'indice de la progression moyenne sera de 2,8 à 3 p. 100 par an pour le salarié ne changeant pas de qualification, et de 3,2 p. 100 à 3,4 p. 100 pour le salarié bénéficiant d'une promotion, c'est-à-dire, si l'on tient compte des prestations sociales, une progression totale de 15 à 17 p. 100 pour la période considérée, le tout en valeur réelle et non en augmentations nominales qui seront rarement supérieures.

Pour le S. M. I. G., rien n'est prévu, ce qui nous a fortement surpris si l'on songe que le IV^e Plan reconnaissait déjà dans son introduction «... que les fruits de l'expansion n'ont pas été perçus par les salariés payés au S. M. I. G. ou à son voisinage immédiat ». Il était indiqué par ailleurs dans le même texte : « Une nation qui a des aspirations sociales ne peut se contenter d'enregistrer cette évolution ; elle se doit d'accomplir un effort volontaire pour l'accélérer... ». Pourtant des suggestions avaient été faites pour définir la valeur du S. M. I. G. par rapport à l'expansion.

Or rien n'a été fait ; rien n'est prévu à ce sujet dans le V^e Plan. Les travailleurs les plus défavorisés sont une fois de plus délaissés et condamnés à un avenir sans espoir. Le Gouvernement a tenté de justifier cette faible évolution salariale par son souci de voir progresser rapidement les revenus agricoles qui s'étaient fortement dégradés durant l'application du IV^e Plan.

Le pouvoir estime que l'augmentation moyenne du revenu agricole pourrait être de 5,5 à 7 p. 100 par an pendant les cinq prochaines années. Dans cette option, nous constatons un aveu de l'échec de la politique agricole du Gouvernement et la volonté de freiner l'évolution des salaires des travailleurs des villes au profit des travailleurs du monde rural. Nous ne saurions accepter une telle optique, car nous n'avons pas oublié certaines déclarations gouvernementales qui, *ipso facto*, condamnaient l'exploitation familiale agricole.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. André Méric. Permettez-moi de regretter que, contrairement aux promesses faites, les salariés du secteur public n'aient pas retrouvé la parité promise en 1960, que le pouvoir d'achat des travailleurs ne se soit pas amélioré, que le plan de stabilisation reste sans efficacité malgré l'effort accru de productivité demandé aux salariés et au patronat, afin de pouvoir laisser les entreprises françaises à un niveau concurrentiel exigé pour faire face à la libération totale des échanges internationaux qui devrait être réalisée en 1970.

Toutes ces mesures, frein sur l'augmentation de la consommation, frein sur les salaires et les traitements, développement insuffisant des revenus agricoles, concourent à la lutte contre l'inflation, certes, mais une fois de plus, le régime aura choisi ce que certains économistes appellent « le rationnement par la base », dont sont victimes tous ceux qui vivent du fruit de leur labeur, plutôt que de mettre en place une politique cohérente du contrôle des revenus afin de rendre obligatoire la participation des classes privilégiées à la défense de l'unité monétaire.

Je voudrais noter, par ailleurs, que les intentions du plan prévoient une reconstitution au niveau de 70 p. 100 des marges d'autofinancement des entreprises, ce qui sous-entend une augmentation importante des bénéfices bruts et une détente fiscale pour ces mêmes bénéfices. Les travailleurs font avec amertume cette navrante constatation que l'absence d'une judicieuse redis-

tribution des revenus, non évoquée par le plan, fera que le fossé existant entre la masse des travailleurs et la minorité privilégiée sera encore élargi. Ceci reste, que le régime gaulliste le veuille ou non, la négation absolue de toute justice sociale. L'indice de progression 138-140 proposé pour les prestations sociales est moins élevé que celui qui découlerait, durant la période de réalisation du plan, de l'application normale des mesures actuelles qui donnent l'indice 145.

Cette décision a suscité de violentes réactions, justifiées, de la part de nombreux mouvements et associations qui ont contesté les chiffres indiqués en utilisant les études faites par la commission Dobler sur l'évolution des recettes et des dépenses de la sécurité sociale en 1970.

Considérant en termes de comptabilité nationale que les charges, cotisations, subventions, impôts, taxes, etc. n'étaient que des pourcentages du produit national et sans chercher à déterminer le coût propre de tel ou tel régime d'assurances sociales, la commission Dobler a donné, pour trois hypothèses de progression du produit national brut de 1960 à 1970, le coût des prestations sociales. Pour les dépenses du régime maladie, l'hypothèse d'évolution retenue représente 5 p. 100 du revenu par tête et par an. Les chiffres de comparaison sont les suivants : 11.250 millions de francs en 1960, 33.396 millions de francs en 1970, soit une augmentation de 296,8 p. 100. Pour l'ensemble des régimes, l'évolution totale, assurance-maladie, prestations familiales, allocation-logement, retraites, la dépense s'élèverait en 1970 à 71.900 millions de francs ou à 89.759 millions de francs selon les variantes utilisées.

Par contre, le montant des cotisations n'étant que de 64.182 millions de francs, le déficit total serait de l'ordre de 17.577 millions de francs. Si nous éliminons les retraites, les prestations familiales versées par l'Etat, les prestations de vieillesse non contributives, pour ne considérer que les opérations strictes de la sécurité sociale, le déficit s'élèverait à 14.639 millions de francs.

Les causes essentielles de cet important déficit prévisible sont dues pour l'assurance-maladie à une augmentation importante des dépenses, pour des raisons connues, notamment par la cherté des thérapeutiques modernes, le coût des journées hospitalières pour ne citer que les plus onéreuses.

On peut estimer, compte tenu des facteurs démographiques et sociaux actuels, qu'en 1970 les dépenses d'assurance-maladie auront doublé.

Pour les prestations de vieillesse, il convient de prévoir une augmentation des sommes versées aux bénéficiaires ; en effet, le niveau moyen des prestations de vieillesse du régime général, 20 p. 100 du salaire à 60 ans, 40 p. 100 à 65 ans, est le plus faible d'Europe occidentale. Je ne citerai qu'un seul exemple. Au 1^{er} janvier 1962, pour les prestations de vieillesse de la sidérurgie, en Allemagne de l'Ouest le montant versé était de 349 francs, en Grande-Bretagne de 177 francs, en Belgique de 151 francs, aux Pays-Bas de 149 francs, en France de 125 francs.

D'autre part, il y a lieu, même si le niveau des prestations de vieillesse n'est pas normalement relevé, de prévoir une dépense double avant 1975 du fait de l'évolution démographique et de l'ancienneté croissante des cotisants. Par ailleurs, 1965 marquera le début des retraites au taux plein comme le veut la loi de 1930.

En ce qui concerne les prestations familiales, le niveau actuel des allocations est loin d'avoir suivi dans notre pays l'évolution du coût de la vie, bien qu'il soit supérieur ou égal à celui des pays voisins de la Communauté économique européenne.

L'allocation-logement double tous les trois ans et demi et cette augmentation, qui correspond au nombre croissant, mais hélas ! insuffisant, des familles logées décemment, pose un problème important pour l'avenir des finances de la sécurité sociale.

Je ne pense pas que, dans le cadre de la politique du logement social, la sécurité sociale puisse continuer à supporter seule cette charge.

D'autres causes inhérentes aux difficultés financières sont à prévoir.

Qui paiera, par exemple, le déficit prévisible de l'assurance-maladie des travailleurs indépendants qui couvre 565.000 artisans, 1.200.000 commerçants, 146.000 membres des professions libérales, soit avec leurs familles 5 à 6 millions de personnes ? Par ailleurs, la tendance vers l'égalisation des prestations, condition essentielle de toute réforme, deviendra chaque jour plus puissante, car les assurés du régime général ont les prestations les plus faibles, eux dont les cotisations servent à financer le déficit de certains régimes spéciaux. Dans de telles conditions, le déficit général que j'ai évoqué va devenir permanent et des réformes de structure profondes devraient intervenir.

Il apparaît impossible, sous peine d'une régression notable du système de protection sociale, malgré les économies que

proposeront les commissions de transferts sociaux prévues par le projet de plan, de compenser cette augmentation ou même de la maintenir sans amélioration nouvelle dans le cadre de la progression choisie par le Gouvernement qui est de 138-140.

De plus, nous croyons pouvoir affirmer que toute augmentation de cotisation ne saurait être retenue car la part du salaire indirect, c'est-à-dire des charges sociales, est déjà plus élevée en France que dans la plupart des autres pays de l'Europe occidentale et des Etats-Unis.

Cette analyse fait mieux ressortir l'inadaptation des modalités actuelles de financement de la sécurité sociale ; le plan eût dû proposer des solutions dans ce sens au lieu de provoquer une diminution relative des prestations.

En réalité, dans le système français de sécurité sociale, un seul régime, le régime général des assurés des professions non agricoles, qui groupe 15 p. 100 de la population active, c'est-à-dire 15 millions d'assujettis et leurs familles, est financé exclusivement par les seules cotisations des salariés et de leurs employeurs, l'aide publique étant la contrepartie des charges que l'Etat impose au régime général, régime qui est actuellement en équilibre bien qu'il supporte — d'une façon indue — des charges écrasantes par la volonté du pouvoir et qui s'élèvent à 1.581 millions de francs en 1963 et à 2.578 millions de francs en 1964 ; un milliard de francs représentent le déficit du régime des salariés agricoles, 360 millions de francs celui du régime minier et 820 millions de francs la prise en charge de l'allocation complémentaire du fonds national de solidarité.

En outre, les régimes spéciaux des salariés ou non-salariés (mines, S. N. C. F., marins, E. D. F. et G. D. F., professions agricoles et forestières, régime d'allocations de vieillesse), alimentés de façons diverses, sont mal équilibrés et ne subsistent que grâce au jeu des compensations payées par le régime général, auquel ils sont plus ou moins intégrés.

Les excédents des allocations familiales servent à compenser le déficit des assurances sociales : le jeu des surcompensations, les prélèvements sur le régime général, la création d'allocations supplémentaires de vieillesse qui devaient être financées en totalité par le budget, tout concourt à donner au tableau financier des régimes de sécurité sociale un caractère d'anarchie qui, au fur et à mesure qu'interviennent de nouvelles mesures de circonstance, devient de plus en plus difficile à rectifier.

Cet équilibre indispensable, le Gouvernement aurait-il l'intention de le réaliser par une fusion financière des régimes qui, à courte échéance, lui ôterait une partie des charges qu'il assume sur le budget par le relais du régime général ?

Les conclusions du rapport de M. le ministre du travail sur l'application de la sécurité sociale de 1957 à 1962 nous permettent de le penser.

Un équilibre doit être recherché, indique-t-il, mais pas seulement en tenant compte des données internes des différents régimes de sécurité sociale. « La sécurité sociale doit d'autant plus être envisagée sous son aspect global, lit-on plus loin, que les problèmes les plus aigus, et notamment les problèmes de financement, sont posés par certains régimes spéciaux tels le régime agricole et le régime minier... »

« Mais le financement des différents régimes de sécurité sociale en raison de l'ampleur des problèmes économiques et financiers qu'il implique et sur lesquels il déborde largement ne peut être examiné en tenant seulement compte de ces données internes. C'est pour cette raison que votre Gouvernement a décidé la création d'une commission composée de personnalités étrangères à la sécurité sociale et aux administrations, qui sera chargée d'étudier les problèmes de structure et de financement de la sécurité sociale », commission qui a été créée par le décret du 14 avril 1964.

Nous ignorons tout des travaux de cette commission, mais nous pouvons sans nul doute effleurer quelques solutions. Récemment, un ministre disait ici que l'opposition n'apportait aucune solution. Je ne voudrais pas alourdir le débat en traitant l'important sujet de la réforme complète de la sécurité sociale, mais je me permettrai de rappeler, pour que le reproche ne soit plus fait : que le taux d'expansion des dépenses à caractère social retenu par le plan est trop bas pour assurer la couverture normale des prestations, sans amélioration, ce qui est impensable, vous en conviendrez ; que les problèmes du déficit de la sécurité sociale ont toujours été mal posés et, dans ces conditions, seule une étude, régime par régime, permettra d'établir l'ampleur des déficits prévisibles ; que l'étude des améliorations compatibles avec l'ensemble de la production devient un des objectifs du plan car le pourcentage des charges sociales par rapport au revenu national était de 16,87 p. 100 en 1962, pourcentage qui devrait évoluer avec l'augmentation totale de la production industrielle brute ; que ce n'est que dans la mesure où le pouvoir reprendra les charges sociales actuellement transférées sur le régime géné-

ral que la refonte démocratique et harmonieuse des différents régimes pourra être entreprise, le déficit étant alors supporté par la nation tout entière car, à ce moment-là seulement, toutes les classes et toutes les professions seront protégées par la sécurité sociale.

Deux autres options du V^e plan intéressent particulièrement la santé des travailleurs, ce sont l'équipement social, sanitaire et urbain et le logement.

L'équipement collectif, nul ne l'ignore, a pris un sérieux retard, 22 p. 100 par rapport aux objectifs du IV^e plan, 52,50 p. 100 pour la rénovation urbaine, tant et si bien que, si des mesures immédiates ne sont pas prises, la situation sera rapidement catastrophique et les villes, dont la progression importante est prévue, verront leur déséquilibre s'accroître et les conditions de vie de leurs habitants devenir intenable.

Le mouvement d'urbanisme est devenu irréversible et exige un équipement urgent, tant sur le plan social que sur le plan de la circulation urbaine. Les encombrements, par exemple, font perdre chaque jour aux travailleurs plusieurs heures de loisir, provoquent l'énerverment, et des accidents regrettables qui pourraient être évités, les bruits deviennent de plus en plus intenses et créent à leur tour des troubles et des déséquilibres nerveux dangereux pour la santé publique. Or, 50 p. 100 seulement des équipements collectifs indispensables pour les constructions nouvelles sont effectués.

Par ailleurs, les difficultés financières rencontrées par les communes, grandes ou petites, ne permettent pas de donner aux équipements collectifs un développement à la mesure des besoins, l'aménagement rationnel du territoire, dont la finalité doit être, selon les déclarations de M. le délégué général, « l'amélioration du niveau de vie et des conditions d'existence des individus en leur facilitant le choix d'un lieu de résidence et de travail et en corrigeant les disparités géographiques qui résulteraient de la croissance et qui la compromettraient à long terme ».

Cette définition nous permet d'affirmer que l'aménagement du territoire est le parent pauvre du V^e plan.

L'axe mer du Nord-Méditerranée, quelques promesses pour l'Ouest, le tout sans référence au financement, sont les deux seuls objectifs proposés.

En réalité, il s'agit de vœux pieux et, comme l'a fait remarquer mon excellent collègue et ami Charles Suran, aucun effort tangible ne sera fait pour aménager les canaux du Midi.

Un sénateur à gauche. Très bien !

M. André Méric. L'équipement hospitalier moderne nécessaire pour la mise en œuvre de la révolution médicale, comme le disait tout à l'heure mon collègue et ami M. Benoit, est à créer. Comment ? Par qui ? Le V^e Plan l'ignore. Hormis quelques réalisations spectaculaires, il reste encore trop d'hôpitaux vétustes, trop d'hospices de misère.

Dans ce domaine, la sécurité sociale a réalisé un effort très important. Elle en est mal récompensée, car l'augmentation du prix des journées d'hospitalisation est constante ; de 1950 à 1960, ce coût a progressé de 7,4 p. 100 par an en moyenne et cette incidence, vous le comprenez, mes chers collègues, pénalise doublement les finances de la sécurité sociale car, dans le prix de la journée d'hospitalisation, sont compris l'amortissement et les frais d'enseignement médical.

De plus, l'équipement nécessaire en maisons de repos, de convalescence, de réadaptation fonctionnelle, en maisons pour les personnes âgées est et reste dérisoire.

Un problème particulier a été évoqué par le plan : la coordination entre les établissements de soins privés et publics. Il faut étudier ce problème avec beaucoup d'attention, car les luxueux établissements de soins privés ont de plus en plus tendance à laisser aux établissements de soins publics la charge des traitements longs et coûteux.

Vous permettrez, à ce moment de mon propos, à un ancien président de l'office d'H. L. M. du département de la Haute-Garonne qui a été éliminé par un décret très démocratique relatif à la composition des conseils d'administration des offices, les représentants du Gouvernement plus nombreux que les élus ayant reçu l'ordre de repousser ma candidature — ordre qui fut exécuté à la lettre — de parler quelque peu du problème du logement qui reste une des préoccupations essentielles de tous les parlementaires.

L'objectif choisi reste imprécis. La variante prévue est de 470.000 logements terminés ou mis en chantier, nous dit-on. Ou les logements sont terminés et occupés et ceux-là seuls doivent être, à notre avis, décomptés, car les logements mis en chantier ne représentent qu'un engagement financier. Cet objectif d'ailleurs reste un minimum qui n'épongera pas le lourd passif de notre pays. C'est le Gouvernement lui-même qui l'admet : « En dépit des progrès réalisés qui devraient nous permettre de dépasser l'objectif de 350.000 logements en 1965, la situation globale ne s'est pas sensiblement améliorée... ».

Je dirai que la situation s'est aggravée. Le retour de nos compatriotes d'Algérie et le développement démographique ont fait que la moyenne d'habitants par pièce est devenue la plus élevée des pays européens de l'Ouest : 0,98 personne en France ; 0,9 en Allemagne où l'on construit, comme vous le savez, 500.000 logements ; 0,8 aux Pays-Bas ; 0,7 en Belgique et en Grande-Bretagne.

Le Conseil économique et social avait raison d'indiquer que le programme minimum devrait être de 500.000 logements neufs terminés tous les ans. L'objectif du V^e plan est donc insuffisant en matière de construction de logements. Il reste muet, d'une manière insolite d'ailleurs, sur la rénovation des logements anciens, urbains et ruraux,...

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. André Méric ... car le logement rural va devenir bientôt une autre honte de la France.

En outre, l'imprécision demeure sur les moyens de réalisations : que fera-t-on pour l'industrialisation et l'harmonisation des entreprises du bâtiment ? Le plan n'envisage aucune modalité. Nous constatons l'absence de programmes régionaux, l'insuffisance des mesures contre la spéculation foncière, que rien ne condamne, que rien n'interdit. Mais ce qui nous inquiète le plus, c'est l'affirmation contenue dans le rapport en ce qui concerne le financement et où il est indiqué : « Retour à l'unité de marché du logement et à la vérité des prix en matière de loyers ». Qu'entend-on par « vérité des prix en matière de loyers » ? Veut-on mettre fin à la spéculation éhontée qui ne cesse de croître sur les loyers du secteur libre ou veut-on élever le prix des loyers des logements sociaux pour essayer de réduire la différence existante entre les prix du secteur « H. L. M. » et ceux du secteur privé pour laisser croire que la spéculation a disparu ? Mais qui pénaliserait-on ? Les catégories les défavorisées. S'il en était ainsi, nous pourrions nous demander si la réalisation de l'objectif annoncé a un sens. Nous pourrions demander aussi pour qui nous construisons et nous pourrions ajouter : à quel prix et pour quels logements ?

Cette analyse nous permet de constater que le logement social en vérité est menacé, que le programme d'H. L. M. n'est pas défini. Les logements construits seront-ils des logements de luxe ? Le Gouvernement voudrait-il comprendre enfin que la grande majorité des travailleurs dans ce pays de France gagne moins de 85.000 anciens francs par mois et paie difficilement les loyers « normaux » ?

Un sénateur à gauche. Moins de 70.000 par mois !

M. André Méric. Il importe que dans ce domaine les objectifs sortent de l'obscurité. Le plan prévoit une priorité pour le logement ; la construction doit être réalisée, à notre avis, en tenant compte de son aspect social et humain et non en vertu de la simple arithmétique financière.

Parmi les objectifs du IV^e plan figurait également l'étude détaillée par secteurs ayant pour objet d'évaluer l'incidence de la réduction de la durée du travail sur la productivité horaire du travail et les besoins de main-d'œuvre et de rechercher la forme la meilleure vers laquelle pourrait s'orienter une réduction éventuelle. Nous considérons, nous socialistes, que la réduction de la durée du travail doit demeurer « l'un des objectifs privilégiés de la politique sociale de la Nation ». Les obstacles économiques soulevés par le Pouvoir pour s'opposer à cette réduction peuvent être facilement surmontés.

Par ailleurs, nous affirmons que la priorité des valeurs humaines en cause l'emporte sur les conséquences économiques. Il s'agit de la santé des travailleurs, de leur formation, de leur culture, de leur promotion, de leur vie familiale.

Le V^e plan prévoit la généralisation de la quatrième semaine de congé par voie contractuelle. Permettez-moi de faire observer que dans ce pays les fonctionnaires et agents des services publics, soit 2.300.000 salariés, ont un mois de congé, que 954.000 salariés des services publics et para-publics bénéficient d'un mois de congé et plus ; que sur 831.000 salariés agricoles, 66.000 bénéficient également d'un mois de congé et que sur 11 millions de salariés du secteur privé plus de sept millions ont quatre semaines de congé. Cette généralisation n'est donc qu'un rattrapage, pour employer une expression à la mode.

Le V^e plan nous laisse espérer une réduction éventuelle d'une heure trente de la semaine de travail moyenne de quarante-cinq heures. Pour justifier cette proposition en retrait sur les promesses antérieures et même sur l'évolution normale des pays voisins — je voudrais rappeler que l'Allemagne fédérale, la Belgique, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et même l'U. R. S. S. ont diminué et diminuent d'une façon sensible leurs horaires de travail — le Gouvernement invoque, à l'appui de son choix, les difficultés de main-d'œuvre pour accomplir les tâches du plan, des tensions persistantes, des problèmes de prix de revient, le financement des outillages supplémentaires pour récupérer

la perte de production. Une étude présentée en annexe au plan indique que le rythme de croissance de 5 p. 100 ne pourrait être maintenu en cas de retour à la durée légale du travail, c'est-à-dire à la semaine de quarante heures.

Je voudrais faire observer qu'en l'absence d'études sérieuses faites secteur par secteur et région par région, le manque de confiance gouvernementale dans les progrès de la productivité et de la technique ne saurait se concevoir. En effet, la quatrième semaine de congé en 1963-1964, la troisième semaine de congé en 1956 ont été remarquablement absorbées par la production et ceci ne nous semble pas de nature à faire accepter les yeux fermés les affirmations en la matière des auteurs du plan.

Il semble que la conception économique du Pouvoir soit statique et qu'il néglige les éléments dynamiques, progrès, culture, investissement, loisirs, etc., et qu'une réduction de la durée du travail plus substantielle et échelonnée pourrait être envisagée dans l'immédiat.

La revendication salariale et la réduction de la durée du travail resteront pour les travailleurs qu'ils considèrent avec juste raison comme les deux formes les plus concrètes de l'évolution sociale, les buts de la lutte qu'ils mènent contre le pouvoir et le patronat de combat.

Je voudrais d'un mot répondre à l'objection relative aux problèmes de main-d'œuvre. Dans les secteurs de grosse concentration, tels que le bâtiment, la sidérurgie, ce problème peut être résolu par l'immigration intérieure. Aurait-on oublié en haut lieu le chômage chronique qui sévit dans les départements d'outre-mer ? Les industries de haute technicité — pétrole, chimie, électronique — réduisent les horaires par l'intervention des progrès techniques. Les industries de transformation — vêtements, automobiles — sont tributaires, nul ne l'ignore, à la fois d'équipements modernes et surtout des problèmes de conjoncture pas toujours favorables et dont elles ne sont pas responsables.

Pour les services, les nombreux jeunes gens qui à partir de 1965 arriveront sur le marché du travail pourront équilibrer ce secteur en toute sérénité. En bref, c'est par des études sérieuses, structurées et par secteur que nous pourrions être fixés et non par une étude générale basée sur une conception non dynamique de l'économie, aussi sérieuse soit-elle.

De toute façon, nous voudrions rappeler en terminant que le plan est économique et social et que la justice sociale constitue un impératif moral auquel, nous socialistes, restons passionnément attachés.

M. Charles Suran. Très bien !

M. André Méric. Pour nous également l'économie doit être au service de l'homme et non à celui du profit, comme je l'ai fait observer au début de mon intervention. Le projet de plan, dans son ensemble et dans ses détails, subordonne le social à l'économie de profit. Ceci est une option grave dont j'ai essayé de décrire certaines conséquences sociales. Il fallait faire un choix. Nous croyons que le Gouvernement a fait le plus mauvais. En rejetant le projet qui nous est soumis, le groupe socialiste a conscience de servir les véritables intérêts de ceux qui vivent du fruit de leur labeur. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bouquerel.

M. Amédée Bouquerel. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je n'étonnerai aucun de mes collègues en déclarant dès le début de mon intervention que j'apporte l'adhésion de mon groupe aux principales options qui ont été retenues pour la préparation du V^e Plan. Comme l'a déclaré M. Michel Debré à l'Assemblée nationale, nous apportons aux propositions qui nous sont soumises et qui sont contenues dans un document remarquable non seulement notre soutien, mais aussi l'expression de notre confiance et de notre espérance.

J'observe d'ailleurs que l'opposition, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, si elle a présenté quelques critiques, n'a pas marqué une hostilité fondamentale à l'orientation générale et aux dispositions contenues dans le document justifiant les principales options. Alors que tous les autres plans n'avaient jamais été examinés autrement que dans leur forme définitive, c'est la première fois que le Parlement est appelé à discuter du plan dans sa phase préparatoire. Nous nous réjouissons, pour notre part, de voir ainsi affirmer par le Gouvernement sa volonté d'associer le Parlement à la discussion des problèmes qui engagent l'avenir de notre pays.

Nous ne sommes pas en présence d'un acte isolé d'ailleurs. Ce V^e Plan est un chaînon. L'effort continu de planification date de 1945, depuis la décision prise par le Gouvernement provisoire présidé alors par le général de Gaulle.

Ce V^e Plan est le résultat de l'examen de trois données essentielles, à partir de 1965 et pour une période de cinq

années : inventaire des besoins, ressources disponibles et résultant de l'expansion économique, choix dans la politique générale du Gouvernement pour préserver et améliorer l'avenir du pays.

Il est hors de doute que la planification devra constituer, d'une manière permanente, la base de la politique économique et sociale de notre pays et que, d'autre part, le Parlement devra se prononcer sur le problème capital de l'avenir, car il est vrai que le Gouvernement ne pourra désormais adresser ses directives au commissariat général du Plan qu'après avoir obtenu l'accord du Parlement sur les principales orientations proposées.

M. Charles Suran. Vote bloqué !

M. Amédée Bouquerel. Le plan qui nous est présenté répond à deux impératifs qui sont les deux premières options : L'expansion économique, la stabilité monétaire, ou si l'on veut les résumer par une expression : l'expansion et le plein emploi dans la stabilité des prix. Lier l'expansion, donc la croissance continue du revenu national brut, à la stabilité monétaire, conduit tout naturellement à déterminer le taux d'expansion à envisager pour la période considérée. Ce taux a été fixé à 5 p. 100, avec possibilité de l'augmenter s'il s'avérait que l'inflation, qui fut — mes chers collègues, ne l'oublions pas — la plaie permanente pour notre pays, puisse être sérieusement jugulée sans comporter de nouveaux risques. La stabilité monétaire est, à notre avis, une condition essentielle de la réussite du V^e Plan, car la valeur retenue pour le taux d'expansion n'aurait aucune signification dans une période inflationniste.

Le commissariat au Plan a proposé au Gouvernement un taux de 5 p. 100 ; il nous paraît, quant à nous, raisonnable et par conséquent acceptable. Il est assez élevé pour pallier les imprévus qui découlent d'une économie ouverte, puisque le Marché commun devient chaque jour davantage une réalité et il ménage une marge de sécurité pour assurer le succès de la stabilité des prix.

Ce taux ainsi déterminé, il est possible de prévoir les ressources disponibles et leur affectation, ce qui conduit au choix à faire ; ce sont les options d'absorption de ces ressources.

Ainsi nous arrivons à la troisième option du plan qui tend à un redressement de l'investissement productif. Ce V^e plan a retenu l'indice 127-128, le même que celui qui est retenu pour la production. Il s'agit, comme l'a indiqué M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale, d'augmenter la vigueur de notre économie.

La quatrième option est le choix dans la répartition des ressources tirées de la production entre la consommation des particuliers et les emplois généraux. Ici se place le choix difficile de la détermination du taux de la progression de la consommation. Le plan prévoit un taux de 3,50 p. 100 correspondant à un indice de progression de 124-125 pendant cinq ans, inférieur au taux de progression de la production. Il marque ainsi un retrait certain sur l'alignement du niveau de vie par rapport au revenu brut national.

Cependant, si l'on considère que notre économie reste encore fragile et qu'il faut la consolider pour garantir le bénéfice des avantages acquis, si l'on tient compte des investissements retenus pour les équipements sociaux, il doit, en définitive, en résulter une amélioration du niveau de vie moyen supérieur au taux de 3,5 p. 100. Le choix qui a été fait est un choix de sagesse, car il retient la volonté de stimuler l'épargne et de développer les investissements sociaux qui interviennent dans le cadre de vie de chacun et qui ne peuvent être exclus du calcul du niveau de vie moyen.

Enfin, nous en arrivons à la cinquième option, à savoir la répartition des investissements des emplois généraux entre les diverses catégories : consommation des administrations civiles et militaires, logement et équipements collectifs.

M. le Premier ministre a déclaré à l'Assemblée nationale que, pour les dépenses militaires, il prenait l'engagement de ne tolérer aucun dépassement du montant des crédits qui seront retenus. Nous reconnaissons la nécessité de poursuivre l'effort de modernisation de notre armée, car donner davantage de moyens à nos chercheurs dans le domaine nucléaire sert notre industrie, développe notre technique et accroît nos connaissances scientifiques. Nous ne croyons pas que l'effort prévu soit au-dessus des possibilités financières, techniques et scientifiques, et le refus serait alors accepter de réduire notre défense à une force négligeable. Nous aurons d'ailleurs très prochainement l'occasion de discuter de la loi-programme militaire, ce qui me dispense d'insister davantage ce soir.

Au titre de cette option, nous sommes heureux que l'indice de 134-135 ait été retenu pour l'accélération de la cadence de construction des logements en vue d'atteindre 470.000 logements par an en 1970. Sur ce grave problème du logement — et dont chacun reconnaît qu'il faut lui donner un ordre de priorité — je me permettrai de m'étendre davantage.

La première question qui se pose est de savoir si notre législation actuelle nous permettra de dégager rapidement les terrains nécessaires à l'édification de ces logements. La propriété privée est une expression de la liberté ; mais, face à cette plaie sociale qu'est aujourd'hui la crise du logement, il faut bien comprendre que nous n'avons plus le choix. Si un effort spécifique, par une politique des terrains, n'est pas consentie pour résoudre cette crise, nous irons infailliblement à une forme de réquisition des terrains, ce que certains appellent la « municipalisation »...

M. Bernard Chochoy. Vous n'y échapperez pas !

M. Amédée Bouquerel. ... et qui est en réalité une spoliation. (*Exclamations à gauche.*)

Mlle Irma Rapuzzi. La voix de son maître !

M. Amédée Bouquerel. Mes chers collègues, à chacun ses appréciations. Vous avez tout à l'heure exprimé vos idées, permettez-moi d'exprimer maintenant les miennes. (*Très bien ! très bien ! au centre droit.*)

M. Bernard Chochoy. Oui, mais vous exagérez.

M. Amédée Bouquerel. La mise en application rapide de la loi sur le bail à la construction sera, nous l'espérons, nous, un premier pas vers la collaboration des propriétaires de terrains et des promoteurs des constructions qui y seront édifiées.

Mais l'application des textes sur les Z. U. P. et sur les Z. A. D. montre la nécessité de certains remaniements d'ordre législatif et réglementaire. Les sociétés d'équipement qui se sont créées, dont je ne veux d'ailleurs pas sous-estimer l'activité, n'ont pas, à notre sens, compris la priorité qu'il faut donner à la construction sociale, et les terrains qu'elles acceptent parfois de mettre à la disposition des offices d'H. L. M. sont généralement d'un prix trop élevé et incompatible avec l'effort fait par l'Etat et par les organismes de construction.

D'autre part, il faut aussi que la technique de la construction se modifie dans le sens d'un abaissement du coût et d'une accélération de la production. Il est un secteur qu'il serait dangereux de négliger, le secteur rural (*Très bien ! à gauche*) car c'est là, probablement, et singulièrement dans la construction des pavillons individuels, que l'on peut le mieux faire évoluer les techniques et aller le plus loin dans la méthode de la préfabrication.

Je sais qu'il n'est pas facile de déterminer une politique d'ensemble de la construction. Je sais aussi que, dans ce domaine, les critiques sont faciles, que les querelles de chapelles sont nombreuses, mais aussi que tout cela ne résoudra rien. En vérité, la crise du logement est un mal quasi général, car c'est toute la nation qui, durant plus d'un demi-siècle, s'est laissée aller à la facilité dont le résultat le plus clair est maintenant la médiocrité. C'est précisément pour sortir de cette médiocrité que nous apporterons notre soutien à tout ce qui permettra d'avancer plus rapidement vers la solution d'un problème, le plus grave qui nous soit posé, et qui est de résoudre la crise du logement.

A l'extrême gauche. Changez le Gouvernement alors !

M. Amédée Bouquerel. Ce ne serait pas en tout cas pour vous mettre à sa place !

J'en viens maintenant aux équipements collectifs et particulièrement à ceux qui intéressent notre agriculture et l'aménagement du territoire. Pour l'agriculture, la progression du revenu par exploitation agricole a été prévue de 5,3 p. 100 à 5,5 p. 100 par an. Il s'agit là d'un domaine particulièrement sensible. Les difficultés qu'il présente ne sont pas nouvelles et tiennent à la diversité des exploitations, à leur situation géographique, à leur structure, à la nature de leurs productions, etc.

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que notre agriculture est actuellement soumise à un effort de modernisation exceptionnellement lourd, effort indispensable si nous voulons qu'elle se place dans de bonnes conditions de compétitivité sur le marché international.

Pour y parvenir, nous avons des moyens d'action : ce sont les lois que le Parlement a votées et les règlements que le Gouvernement a pris. A cet égard, nous souhaitons que la loi d'orientation agricole entre le plus rapidement possible en application dans tous les domaines qui y sont visés.

M. Camille Vallin. Cela dépend de vous !

M. Amédée Bouquerel. Comment pouvez-vous en parler étant donné que vous ne l'avez pas votée ? (*Applaudissements au centre droit.*)

Il vous est facile de critiquer, de toujours dire non et de ne jamais rien faire.

M. Georges Cogniot. Appliquez-la ! Cela dépend de vous !

M. le président. Il dépend surtout de vous d'écouter M. Bouquerel.

M. Amédée Bouquerel. Je vous ai écoutés sans vous interrompre une seule fois. Je vous demande de m'écouter de la même manière en silence, mes chers collègues.

Au titre de l'aménagement du territoire... (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

C'est sans doute que ce que je vous dis ne vous fait pas tellement plaisir !

Au titre de l'aménagement du territoire, il apparaît que, dans le domaine des liaisons ou des axes économiques de transport, les liaisons routières et fluviales, sans être négligées, paraissent être considérées comme les parents pauvres. Or, l'expansion économique, l'aménagement du territoire sont directement liés aux axes économiques en général et aux axes routiers et fluviaux en particulier.

Au titre des options complémentaires, le V^e plan retient l'axe économique mer du Nord-mer Méditerranée. Sans vouloir contester l'intérêt économique que présente cette grande liaison Nord-Sud, nous ne pouvons laisser oublier, monsieur le secrétaire d'Etat, une autre liaison, mais transversale celle-là, et qui assure la liaison de la basse Seine, du bassin parisien, du bassin lorrain et de la Sarre. Il s'agit là d'un axe économique en plein développement, qui ne dispose actuellement d'aucune liaison ferroviaire, mais qui fait déjà supporter aux liaisons routières et fluviales un trafic très important qui va s'accroître rapidement.

M. Charles Suran. C'est un cas particulier.

M. Amédée Bouquerel. Le risque d'une saturation totale est déjà réel et les pouvoirs publics doivent prendre d'urgence les mesures propres à augmenter les possibilités de trafic de ces deux axes, trafic qui va plus que doubler dans les cinq années à venir. Or, la liaison Seine-Moselle par les rivières de l'Oise et de l'Aisne peut constituer une liaison fluviale à grand gabarit. Déjà l'ensemble de cette liaison a fait l'objet d'études et les évaluations démontrent que les investissements sont d'une très haute rentabilité ; que, d'autre part, les travaux nécessaires peuvent être réalisés dans un délai relativement court. Or, le facteur temps de réalisation joue un rôle capital lorsqu'il s'agit de l'expansion économique d'une région. J'ajoute que cette réalisation provoquera des développements particulièrement intéressants, ne serait-ce que la facilité qu'elle apportera à la réalisation de la liaison à grand gabarit entre Dunkerque et le bassin parisien, donc Paris. Elle participera ainsi à la réalisation d'un des objectifs spéciaux du V^e plan qui est l'aménagement et la modernisation du bassin parisien.

Enfin, mes chers collègues, j'avoue ma déception de n'avoir pas entendu évoquer à l'occasion de ce débat, à l'Assemblée nationale comme d'ailleurs devant notre assemblée, le problème important des liaisons routières.

M. Charles Suran. Vous n'avez pas écouté ! (*Exclamations au centre droit.*)

M. Amédée Bouquerel. Je me garderai bien d'entrer aujourd'hui dans un exposé détaillé sur le problème routier. Le problème n'est d'ailleurs pas là. Je n'évoquerai que quelques idées générales que je soumets, mes chers collègues, à votre appréciation, en souhaitant que le Gouvernement et le commissariat général au plan veuillent bien y porter quelque intérêt.

Nous apprécions généralement l'acuité des problèmes routiers en nous référant, consciemment ou non, à la situation actuelle. On évoque le retard apporté à notre équipement, l'encombrement des voies urbaines et suburbaines, l'inadaptation des routes de rase campagne au trafic lourd, mais il est indispensable de bien voir que l'insuffisance actuelle du réseau routier par rapport aux besoins n'a aucune commune mesure avec celle qui se produira inéluctablement dans un proche avenir corrélativement à l'évolution économique et sociale prévue par le plan.

M. Adolphe Dutoit. Qu'allez-vous faire ?

M. Georges Cogniot. Il va voter contre ! (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Amédée Bouquerel. Les prévisions d'augmentation de la circulation routière en 1970, établies sur deux fois et demi celles de 1960, sont en train de se réaliser. Dans ces conditions, le nombre de kilomètres de routes encombrées à l'extrême, de routes dangereuses, de routes déformées par les poids lourds va croître de façon extrêmement rapide. Telle route de province à peine large de 7 mètres va devoir supporter le trafic que nous avons actuellement aux sorties de Fontainebleau ou d'Etampes. La principale motivation de l'immense effort routier à entreprendre dans la période qui vient est beaucoup plus imputable à l'accroissement futur du trafic qu'au retard actuellement constaté. (*Très bien ! au centre droit.*)

M. Adolphe Dutoit. C'est un procès que vous faites à votre Gouvernement !

M. Amédée Bouquerel. Au moment où l'on met partout au premier plan — avec raison d'ailleurs — l'aménagement du territoire, il serait vain de dissimuler qu'un des facteurs essentiels de cet aménagement est l'établissement de liaisons routières rapides et sûres entre les centres d'une même région et entre les métropoles régionales. Il n'est d'ailleurs pas indispensable que ces liaisons soient systématiquement réalisées par autoroutes. On peut aller beaucoup plus vite et obtenir des résultats satisfaisants avec des relations routières classiques. Encore faut-il réaliser très vite ces aménagements si l'on ne veut pas dévaloriser systématiquement les régions où la circulation n'exige pas la construction immédiate d'autoroutes. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. André Courrière. Vous oubliez la bombe atomique !

M. Adolphe Dutoit. Si je comprends bien, vous votez contre ces options !

M. Amédée Bouquerel. Vous le souhaiteriez sans doute, monsieur Dutoit, mais vous vous trompez. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. Adolphe Dutoit. C'est pourtant ce que vous feriez si vous étiez logique avec vous-même. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Amédée Bouquerel. Ce ne sont pas vos interjections qui m'empêcheront de continuer ce que je dis semble vous gêner énormément. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. le président. J'insiste auprès de nos collègues pour qu'ils veuillent bien écouter M. Bouquerel dans le silence.

Je suis sûr que vous lui témoignerez un intérêt égal à celui qu'il a manifesté en vous écoutant vous-mêmes. (*Applaudissements.*)

M. Amédée Bouquerel. Je n'y crois pas trop, monsieur le président...

M. le président. Vous en ferez l'expérience.

M. Amédée Bouquerel. ... mais je continuerai quand même.

A-t-on pensé d'autre part à la circulation dans nos villes ?

Il n'est pas douteux que la circulation dans les centres urbains soit appelée à un développement encore plus rapide et plus spectaculaire qu'en rase campagne. Les villes vont constater une augmentation rapide de leur population ; leur surface va s'accroître considérablement du fait de l'augmentation des espaces attribués aux diverses activités humaines ; ramenée à l'unité d'habitation la circulation automobile va s'intensifier du fait du développement du secteur tertiaire et de l'allongement du temps de loisirs.

Il est impossible de poursuivre une politique d'urbanisme sans admettre l'indispensable corollaire du développement de voies rapides et à grand gabarit dans les villes ; sinon on ira vers un échec désastreux sur le plan économique et social. Il ne faut pas que les villes deviennent des agglomérations où il ne sera plus possible d'entrer ou d'en sortir, et où les conditions de vie deviendront insupportables. D'une façon générale, il serait incohérent d'admettre que l'industrie automobile doit se développer, que le niveau de vie des Français doit augmenter, que la concentration urbaine doit s'accroître en refusant de réaliser les conditions préalables dans le domaine des investissements routiers.

M. Antoine Courrière. Bravo !

M. Amédée Bouquerel. L'apport financier à faire, les investissements à consentir dans le V^e plan sur le réseau routier doivent être d'un autre ordre de grandeur que celui qui a été fait jusqu'à présent.

M. Charles Suran. Très bien !

M. Amédée Bouquerel. Je me risque à lancer un chiffre. Les investissements devraient progresser dans le V^e plan de façon à atteindre 5 milliards en 1970. Est-ce possible ? Je le souhaite. Ce chiffre ne comprend pas, bien entendu, les crédits affectés à l'entretien et au renforcement du réseau existant. C'est sur ce seul chiffre — 5 milliards d'investissements pour nos liaisons routières en 1970 — que j'arrêterai les quelques observations qu'au nom de mon groupe je me suis permis de présenter. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Georges Cogniot. Parce que c'est au nom de votre groupe que vous parlez ?

M. Camille Vallin. Magnifique !

M. Amédée Bouquerel. Il me faut conclure.

Ce V^e plan tel qu'il nous est présenté est un document important, capital, qui engage le Parlement et le Gouvernement pour les cinq années à venir.

M. Antoine Courrière. Comme pour le quatrième !

M. Amédée Bouquerel. Il doit réussir puisqu'il a l'ambition de préparer un meilleur avenir pour les générations qui nous suivent.

M. Camille Vallin. Hélas !

M. Amédée Bouquerel. J'ai entendu cet après-midi Mlle Rapuzzi déclarer à cette tribune qu'elle souhaitait sa réussite.

Pour réussir il faut l'acceptation de l'effort par la nation. Il faut aussi l'adhésion du Parlement. La très forte majorité qui s'est prononcée en sa faveur à l'Assemblée nationale constitue une adhésion particulièrement significative. Je l'ai dit au début de mon intervention.

J'apporte ici l'avis favorable de mon groupe en souhaitant que le Sénat, tout en faisant part au Gouvernement de ses recommandations, approuve, à une très large majorité, les principales options qui nous sont proposées. Ainsi, le Parlement montrera qu'il est résolument tourné vers l'avenir et cette affirmation sera déjà une contribution importante à la réussite du V^e plan. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Abel-Durand.

M. Abel-Durand. Mesdames, messieurs, mon intervention qui, au point où sont parvenus les débats, devra être très brève, sera une anticipation sur la réalisation de l'aménagement du territoire. En vue de cette anticipation, je voudrais seulement relever quelques points de repère dans la discussion qui vient de se dérouler.

Le rapport soumis à votre approbation a pour objet primordial la détermination des principales options d'un plan national de développement économique et social. Mais ce plan devra recevoir ensuite une expression géographique ; c'est le problème de l'aménagement du territoire.

Après la détermination des options, le rapport, dans une deuxième partie, présente donc des orientations volontaires, qui seraient à suivre dans la phase de régionalisation du plan. Le sens général dans lequel ces orientations volontaires ont été conçues est dominé par le principe d'un équilibre, à l'intérieur de l'économie nationale, entre les régions.

Il n'est pas contestable que cet équilibre n'existe pas actuellement.

Aux Etats généraux des communes d'Europe, qui se sont tenus il y a quelques semaines à Rome, j'ai été très frappé en entendant le ministre de l'aménagement du territoire de la République fédérale, M. Lucke, constater l'existence au centre de l'Europe d'un axe économique qui va du Nord au Sud et qui suit à peu près — je le cite textuellement — « la ligne du Rhin et du Rhône ». Il ajoutait que la puissance économique assise sur cet axe va en décroissant au fur et à mesure qu'on s'en éloigne. L'axe central de l'Europe déborde sur le Nord-Est et sur le Sud-Est de la France ; la périphérie européenne suit, à l'Ouest, le front atlantique du continent.

Les auteurs du plan ont conscience que la question de cet équilibre se pose ; ils ont ainsi inséré, parmi les orientations volontaires du plan, l'industrialisation de la région Ouest. Je me borne à enregistrer cette déclaration sur laquelle je devrais peut-être m'étendre, car je suis représentant des provinces de l'Ouest.

L'industrialisation, c'est l'implantation d'une industrie ; mais celle-ci exige un équipement collectif. Cet équipement collectif exige des investissements qui devront être financés. C'est le premier point que je voudrais noter.

Le plan devrait donc être transposé dans des contextes régionaux. La régionalisation est la seconde phase de l'élaboration du plan. En définitive, mes observations seront cantonnées sur cette phase.

Le rapport qui nous est présenté par la commission ne contient qu'un exposé très sommaire de ce que sera la « procédure de régionalisation » ; j'ai trouvé cette expression dans le rapport de M. le commissaire général du plan.

Cette procédure ne prévoit aucune intervention parlementaire autre que celle qui s'imposera par la force des choses à l'intérieur du budget annuel qui doit prévoir des crédits d'engagement et des crédits de paiement. La détermination de ce que seront les tranches régionales du plan sera purement administrative : décomposition du plan en tranches régionales, partage des tranches par les préfets au sein d'une conférence interdépartementale.

Le rapport, il est vrai, prévoit lui-même, au cours de la procédure de régionalisation, la consultation de commissions de

développement économique régional. Il se trouve que ces commissions sont d'actualité. Hier, plusieurs ont été installées. Des prises de position se sont manifestées devant certaines d'entre elles, de sorte qu'on peut dès maintenant se faire une idée de ce que sera la physionomie des futures commissions de développement économique régional appelées à s'insérer dans la procédure de régionalisation.

Les collectivités locales, conseils généraux et municipalités, y ont leur place ; mais elles seront confondues dans un ensemble. Par quoi se distinguent leurs représentants ?

Par leur qualité d'élus. Au sein des commissions, cette qualité ne saurait leur valoir aucune considération particulière car tous les commissaires — qu'ils soient élus ou désignés par le Gouvernement lui-même — sont à égalité.

Les représentants des collectivités locales se distinguent encore par le fait qu'ils représentent l'intérêt général ce qui, paradoxalement mais très réellement, est dans les délibérations communes une infériorité car la défense de l'intérêt général est toujours extrêmement difficile au regard de la défense des intérêts particuliers.

Enfin et surtout, les représentants des collectivités locales, conseils généraux et municipalités, se distinguent parce qu'ils ont des responsabilités propres en rapport direct avec l'objet des avis à émettre dans les commissions, responsabilités des plus concrètes puisqu'elles sont d'ordre financier. C'est ce qui fait que les conseillers généraux et les maires sont, au sein des commissions de développement économique, une espèce vraiment à part et qu'ils ont contre eux un certain handicap.

Dans le préambule de son rapport, M. le commissaire général du Plan a souligné quelques mots : probable, possible, souhaitable. Je l'ai entendu, il y a quelques jours, devant les conseils supérieurs réunis de la sécurité sociale et des allocations familiales, baser son exposé sur ces deux piliers de la politique, le possible et le souhaitable. Les notions de « possible » et de « souhaitable » contiennent en elles-mêmes une antithèse latente ; les concilier est tout le problème.

J'avais encore ces paroles en mémoire lorsque j'assistais, hier, à la séance d'une commission de développement économique régional. Ces commissions ont pour rôle de dire ce qui est souhaitable. Très naturellement, le souhaitable et le souhaité sont dans ces commissions déployés très largement. Ce déploiement a eu lieu selon le style revendicatif qui le caractérise. Que les commissaires aient débordé le cadre de leurs propres compétences, à savoir la préparation du Plan, c'est naturel. Qu'on ne leur en fasse pas grief ; on leur a offert une tribune, ils s'en servent.

Quant aux maires et aux conseillers généraux qui siègent dans les commissions de développement économique et régional, ils ne peuvent pas avoir la même liberté d'esprit parce qu'ils ont leurs propres responsabilités. Ils ont le souci des budgets départementaux et des budgets communaux qui devront, dans une très large mesure, intervenir dans la mise en œuvre du plan départemental ou régional.

M. Filippi, dans son rapport, a très justement fait une large place à un avis émis sur le plan par le Conseil économique et social. Je vous demande, mes chers collègues, la permission de lire un passage du rapport qui a précédé cet avis car l'essentiel de mon propos réside dans ce texte. Voici :

« ... la charge du financement des équipements collectifs incombe actuellement à l'Etat pour 48 p. 100, aux collectivités locales pour 52 p. 100 et, comme les collectivités locales assurent le financement nécessaire, pour 22 p. 100 par des subventions budgétaires, pour 55 p. 100 par des emprunts, trois problèmes se posent dont l'examen doit retenir toute l'attention lors de la deuxième phase d'élaboration du Plan », c'est-à-dire demain.

Il faut ou bien recourir à l'impôt, mais il y a une limite à la capacité des contribuables de le supporter, ou bien recourir à l'emprunt, mais le recours des collectivités locales à l'emprunt se heurte à la politique de débudgétisation poursuivie par l'Etat...

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Abel-Durand. ... politique qui consiste à transférer à la Caisse des dépôts et consignations la charge d'un financement que précédemment l'Etat assurait lui-même. La conséquence en est que les collectivités locales qui, naturellement, devaient recourir à cette source de crédits pour financer leurs propres travaux, se voient opposer un refus qui s'explique puisque l'Etat lui-même absorbe toutes les possibilités de la Caisse des dépôts et consignations. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

En voulez-vous un exemple des plus précis ? Je le puise, non pas dans le plan lui-même, mais dans le texte de l'avis du Conseil économique et social. Voici : « L'action déterminante des transports, des télécommunications, ainsi que des industries

d'équipement sur la compétitivité de la production nationale est essentielle ».

Nous en sommes tous d'accord car tous, dans nos départements, nous avons connaissance d'industries qui n'ont pas pu s'installer l'équipement téléphonique nécessaire faisant défaut. Cet équipement téléphonique est probablement la première exigence de l'industrialisation

L'accent a été mis sur cette nécessité à la séance de la commission de développement économique régional à laquelle j'assistais hier. Tous nous en sommes persuadés à ce point que de nombreux conseils généraux, sous l'empire de la nécessité, ont décidé un pré-financement. Or M. le ministre des finances interdit à la Caisse des dépôts et consignations d'accorder aux conseils généraux les emprunts nécessaires.

M. Bernard Chochoy. Mais oui !

M. Abel-Durand. Ce n'est pas une brimade, c'est purement et simplement la conséquence d'un système et d'une politique. Mais cette conséquence n'en subsiste pas moins.

J'admire très sincèrement la science et la conscience qui ont présidé aux travaux préparatoires du Plan, mais, par un choc en retour psychologique explicable, c'est le Plan lui-même qui provoque dans les municipalités et les conseils généraux ce malaise qui a parfois été un grondement perçu de l'extérieur.

Le Plan nous met directement en face des objectifs que nous avons légitimement l'ambition de poursuivre. Mais les moyens financiers nécessaires nous font défaut. La fiscalité locale en est encore aux centimes additionnels de l'an VIII et peut-être devrais-je remonter jusqu'à la période révolutionnaire. Le crédit se rétrécit au moment même où il devrait s'élargir à la mesure de l'extension à laquelle on demande aux collectivités locales de s'associer. (*Très bien ! à gauche et à droite.*)

La mise en œuvre du Plan dont les grandes options nous ont été soumises, exige impérieusement, au niveau du département et de la commune, une rénovation de la fiscalité et une régénération du crédit. Ce sont les conclusions mêmes de la commission des finances exprimées par notre collègue M. Houdet.

Comment se classe le projet de loi sur lequel nous délibérons ? Je me le demande. Ce n'est pas une loi-cadre, ce n'est pas non plus une loi-programme, ce n'est pas une loi d'orientation. Est-ce même une loi, car je me demande où se trouve dans ce texte l'article qui aurait une portée exécutoire ? Disons que c'est une déclaration d'intention...

MM. Antoine Courrière et André Méric. Très bien !

M. Abel-Durand. ... exprimée par le Gouvernement à laquelle il est demandé au Parlement de s'associer.

Le plan doit être réalisé sur le terrain, dans la phase de régionalisation, nous en sommes conscients. Aucun plus que nous, membres du Sénat, directement issus des collectivités locales, ne saurait s'y dérober. Mais cela nécessite la mise en action, par les collectivités locales, de moyens financiers dont la recherche leur incombe. Elles ont, départements et communes, dans la réalisation de ce plan, dit « Plan national », un rôle dans lequel elles sont irremplaçables.

Mes chers collègues, l'intention de mon propos en montant à cette tribune était d'y apporter cette affirmation. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Sempé.

M. Abel Sempé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je me bornerai à formuler quelques réflexions que ma qualité d'élus du département le plus agricole de France m'inspirent en espérant qu'elles intéresseront les élus des autres départements ruraux de ce pays.

Les facteurs de croissance du V^e plan reposent en partie notable sur l'augmentation de la population active. L'accroissement de la population active est attendu de l'arrivée de générations plus nombreuses à l'âge du travail, de l'entrée en France de travailleurs étrangers à un rythme qui restera proche de 70.000 personnes par an et du transfert des personnes actives libérées du monde agricole.

Je cite à ce sujet ce qui figure dans le tome II du projet de loi :

« Faute d'informations démographiques suffisamment récentes, le IV^e Plan avait sous-estimé ce mouvement. Les enseignements du dernier recensement montrent que 160.000 personnes actives ont quitté la terre chaque année de 1954 à 1962, soit 25 p. 100 en huit ans.

« La commission de la main-d'œuvre estime que la diminution moyenne annuelle de la population active agricole se situera autour de 120.000 personnes. »

Qui nous prouve que cette réduction ne continuera pas à atteindre 4 p. 100 par an, soit environ 150.000 personnes ?

En tout cas, ces chiffres et affirmations prouvent que le Gouvernement est disposé, pendant les cinq prochaines années, à exercer une pression suffisante sur le monde agricole pour que les départs ne soient pas inférieurs à 120.000 personnes par an. Comment cette pression sera-t-elle exercée ? Nous le savons déjà depuis 1958 : par les prix et aussi sans doute, cela est moins avoué, à partir de l'école.

Il est du devoir des élus ruraux de se soucier de l'avenir économique et social de leur région à la lumière de ces intentions.

Je suis bien placé dans le Gers pour suivre ces problèmes. Sur 180.000 habitants que comporte ce département, 120.000 sont agriculteurs, soit 70 p. 100. Si les départs se poursuivent à la cadence nationale de 25 p. 100, dans cinq ans il ne restera plus que 140.000 habitants, dont 80.000 agriculteurs.

Voilà le problème devant lequel nous sommes placés.

Il est évident que lorsque 40.000 ou 50.000 agriculteurs seront partis, le secteur tertiaire, c'est-à-dire le secteur administratif, verra une partie importante de ses effectifs inutilisée.

En face d'une hémorragie aussi grave, quelle sera la situation fiscale dans mon département ? Actuellement, la charge annuelle par habitant est d'environ 150 francs. Cette charge résulte des travaux d'équipement que nous avons entrepris. Mais quand le département du Gers comptera non plus 180.000 habitants, mais 130.000 ou 140.000 habitants, que le nombre des patentes aura diminué, que les concentrations agricoles, sous la forme de coopératives, se seront développées, je ne vois pas comment il sera possible de faire supporter une telle charge fiscale à ceux qui resteront.

Le problème nous inquiète beaucoup et il doit inquiéter également les élus des départements ruraux qui se trouvent dans la même situation que nous. Il est bien évident qu'il n'aura pas la même gravité dans les départements qui ont une structure industrielle suffisante pour absorber utilement l'excédent de population agricole. Mais, dans un département comme le Gers, où les emplois industriels sont évalués à 3,50 p. 100, soit environ 6.300 emplois, il est difficile d'envisager aisément l'utilisation sur place des excédents de population agricole.

Si nous examinons les effectifs scolaires — j'ai effectué cette étude sur le plan de ma commune, qui compte 1.000 habitants, et également sur celui du département — que constatons-nous ? Que, sur trois cent cinquante enfants, peut-être dix sont destinés à rester à la terre. Lorsque nous posons la question aux autres, il apparaît qu'ils seront nantis d'une profession qui les éloignera de ce territoire qui s'appelle le département du Gers, et cette situation se retrouve dans nombre d'autres départements.

À la lumière de ces observations, nous devons tout de même conserver quelque espoir et ne pas nous laisser aller au découragement.

Nous devons constater d'abord que sur un effectif scolaire de 32.000 enfants, seulement 300 fréquentent une école d'agriculture. Bien que nous soyons le département le plus agricole de France, l'équipement actuel, qui ne comporte pas de lycée agricole, ne permet pas d'accueillir plus de 300 enfants. Nous sollicitons l'installation d'un lycée agricole à Auch et des collèges agricoles dans les principales localités du département.

Il est évident que nous ne pouvons faire face aux besoins d'une jeunesse qui est intéressée par l'agriculture, alors que nous pourrions certainement éduquer, dans le Gers, plus de 1.000 à 1.500 jeunes enfants qui se destinent au métier d'agriculteur.

Le problème qui se pose dans le Gers — là sans doute, monsieur le commissaire général, je vais vous surprendre — est celui de l'aménagement des structures industrielles d'accueil susceptibles de permettre la création de 6.000 à 8.000 emplois. Peut-être serez-vous tenté de me dire que cela n'est pas possible. Je vous renverrai alors au livre de M. Gravier qui a étudié la question et je vous parlerai des expériences que nous avons faites.

Les entreprises qui se sont installées dans le département n'emploient pas plus de 200 ouvriers, et elles ne sont pas très nombreuses. Cependant elles doublent tout de même leur chiffre d'affaires tous les deux ans. En outre, les chefs d'entreprise sont très satisfaits de la main-d'œuvre qui est très rapidement formée.

Certaines expériences tentées grâce à l'aide totale des collectivités locales, en particulier des municipalités, nous ont permis de créer récemment 250 emplois. En effet, quatre municipalités ont accepté d'acheter des terrains, de les lotir, de construire 2.000 mètres carrés de surface couverte et en utilisant une formule de location-vente. Elles vont faciliter largement l'implantation des industriels.

Nous avons même mobilisé sur place l'épargne. Nous avons trouvé facilement des capitaux auprès des paysans qui voulaient conserver la main-d'œuvre disponible dans le secteur. Mais,

comme M. Abel-Duprand l'a indiqué tout à l'heure, ce n'est pas la caisse des dépôts qui a prêté aux communes l'argent qui leur était nécessaire pendant vingt ans ; ce sont des caisses privées ou des compagnies d'assurances au sein desquelles nous avions des amitiés.

C'est une solution qui peut réussir quelques fois, mais elle n'est pas commode. En effet, les fonctionnaires du ministère de l'industrie auxquels nous nous sommes adressés nous ont répondu : « Ces opérations ne peuvent nous intéresser. Vous n'aurez pas de primes d'équipement, ni des prêts à taux réduit. »

Nous avons fait la preuve depuis quelques années que les industriels installés avaient réussi, qu'ils réalisaient des chiffres d'affaires importants. Dans les secteurs desservis par ces usines, il n'y a ni chômage ni main-d'œuvre disponible.

En outre, il n'a pas été nécessaire de construire des maisons puisque les ouvriers sont logés dans leurs maisons de paysans. Même s'ils ont quelque vingt ou trente kilomètres à parcourir, ils sont très heureux de rentrer tous les soirs chez eux et les entreprises sont satisfaites de la qualité de leur travail. Ces hommes et ces femmes bénéficient de conditions morales, physiques et climatiques meilleures que dans les grandes villes.

Voilà quelques expériences sur lesquelles il était utile de s'arrêter à propos d'un département comme le Gers où il est possible de les multiplier.

Le plein emploi, ou si vous voulez l'auto-expansion dans les départements ruraux comme le nôtre, qui sont menacés de telles hémorragies, peut être largement assuré avec des travaux d'équipement : l'adduction d'eau, l'électrification, la construction de lacs collinaires, l'irrigation, la construction de complexes touristiques et sportifs.

Dans ce domaine également, nous avons réalisé beaucoup, quelquefois par autofinancement. Nous avons construit récemment 25 piscines dans le département. C'était peut-être un acte de courage, mais nous avons réussi puisque nous avons attiré beaucoup de monde, sans compter les touristes, et que déjà la rentabilité de ces affaires est assurée.

Dans les départements où l'espace est convenable, nous avons la possibilité d'implanter des écoles de rééducation ou encore un enseignement technique qui serait de nature à alimenter en personnel l'ensemble des petites activités industrielles qui sont possibles chez nous.

Nous sommes à proximité du gisement de Lacq, et le gazoduc traverse même le département.

Nous avons réalisé, dans le domaine des matières plastiques, des expériences certainement probantes pour un département comme le nôtre. La pétrochimie, l'électrochimie fournissent des matières plastiques dont la variété est infinie car il existe des milliers et des milliers d'articles. La production française est passée de 30.000 à 500.000 tonnes.

L'évolution que nous constatons dans les pays européens, au Japon, en Amérique ou à Hong-Kong est identique et même plus rapide. Il existe donc des industries qui sont à la mesure de départements comme le nôtre. Et je ne parle pas des briqueteries, des fabriques de conserves ou des usines de matériaux préfabriqués.

Vous avez parlé tout à l'heure du scandale des terrains. Nous avons des terrains disponibles à un franc le mètre carré pour la construction ! Nous avons acheté récemment cinq hectares pour l'implantation d'une usine. C'est le prix qu'ils nous ont coûté. Je vous assure que nous disposons de nombreux terrains parfaitement situés et qui peuvent faciliter les implantations industrielles dans toute la zone du Sud-Ouest.

Je crois qu'il était utile de vous le signaler, même si je l'ai fait — et vous voudrez bien m'en excuser — avec quelque hâte.

Il était utile également de vous indiquer que nous avons le souci de voir l'enseignement orienté en fonction de nos perspectives. Celles-ci sont de toute façon agricoles. Elles sont également orientées vers des industries de petit gabarit. Lorsque nous étudions l'évolution du nombre des enfants qui, dans notre département, fréquenteront les divers enseignements, nous constatons que celui-ci passera de 10.000 à 14.000 en cinq ans, mais nous ne sommes pas capables d'instruire plus d'enfants se destinant à l'agriculture ou à l'enseignement technique. Dans certains pays, notamment en Allemagne, l'orientation de l'enseignement tient compte des destinations, des vocations des régions. Dans le Sud-Ouest, il est nécessaire de tenir compte de ces orientations et de ces vocations.

Je ne reviendrai pas sur les autres possibilités qui existent d'améliorer la productivité dans l'industrie du bâtiment et de faciliter le logement individuel.

Il est évident que des hommes qui travaillent dans une ville comme Toulouse, par exemple — mon ami M. Méric va sans doute me reprocher de vouloir lui prendre une partie de ses administrés (*Sourires*) — mais qui sont logés à vingt ou trente kilomètres de cette ville, dans une maison pourvue d'un jardin, et qui bénéficient d'un large espace situé à proximité d'un coin de pêche, ces hommes, dis-je, même s'ils doivent se déplacer

quotidiennement sont plus heureux que ceux qui vivent au sixième étage d'un immeuble toulousain. (*Applaudissements.*)

Je crois que nous avons la vocation d'aménager notre sol. Je vous prie de m'excuser de le dire, tout en assurant mon ami M. Méric que mon intention n'est pas de gêner l'expansion de Toulouse ; cette ville se développera toute seule et nous le savons. (*Très bien !*)

C'est pour cette raison que nous demandons également un équipement sanitaire et social à notre mesure. Il importe qu'un effort soit fait pour briser la politique périmée des hospices et que des maisons de retraités soient créées dans les petits centres de mille habitants en remplacement de ces vastes hospices où les pauvres vieillards sont entassés et ne sont pas heureux.

Bien d'autres solutions peuvent être trouvées. Nous avons installé, parfois avec un certain bonheur, des écoles de rééducation ; les infirmes adultes méritent également que l'on s'occupe d'eux. On peut installer des centres sociaux, des maisons familiales de vacances, des centres d'éducation surveillée. Nous avons eu encore la joie de constater que, même dans des départements comme le nôtre, qui sont situés à l'intérieur des terres, il est possible de recevoir et de faire vivre des colonies de vacances.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques impressions que je voulais vous livrer et, bien que le temps passe, je vais tout de même ajouter quelques mots au sujet des commissions régionales.

Ces commissions peuvent être tentées par le concentrationnisme dont seraient bénéficiaires les capitales de région au détriment des départements ruraux. Elles sont consultatives, mais ne doivent pas étouffer la voix des assemblées locales, lesquelles doivent conserver toute leurs prérogatives financières et leur pouvoir de décision.

Nous avons déjà éprouvé quelques mécomptes à l'occasion des premières répartitions des crédits dans le cadre de la région. Le département ne peut être pénalisé en aucune façon au profit de la capitale régionale et les responsables du V^e plan ne peuvent ignorer de ses éléments.

Je cite encore M. Gravier lorsqu'il affirme que « le survol d'un siècle d'histoire montre que la prolétarisation a été refusée d'abord par les catégories sociales. Elle l'est aujourd'hui par les communautés territoriales ».

Il a parfaitement raison. L'aménagement ne peut en aucun cas vouloir aboutir au déménagement de certaines régions. Dans ce cas, d'ailleurs, nous serions peut être en mesure d'envisager certaines importations humaines. Il s'en est produit dans nos régions où nous avons reçu des Italiens, des Espagnols, des Portugais. Faudra-t-il donc envisager de nouvelles migrations de relais ?

Lorsqu'on vient du Japon, on sait bien que les déplacements de populations sont possibles, que l'expansion n'est pas fonction seulement des richesses de base et que l'on peut, à partir d'une population dynamique, importer la matière première et exporter par la suite.

L'aménagement d'un territoire comme le nôtre est une aventure humaniste, la plus extraordinaire qui puisse tenter des hommes audacieux. Il n'y aura pas chez nous de faubourgs lépreux, de cités crasseuses, mais des villages et des villes inondés de soleil et de verdure à côté des lacs et des champs de neige.

Nous sommes porteurs de la définition du bonheur. Puissiez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire général au plan, nous aider. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où le Parlement est appelé, pour la première fois, à se prononcer en temps utile sur les principales options du nouveau Plan applicable à la période 1966-1970, il peut être utile de rappeler que, dans le passé, le Parlement ne s'était prononcé que lorsque le plan était en cours, ou encore ne s'était pas prononcé du tout, les dispositions relatives au plan ayant été promulguées par les divers gouvernements par voie de décrets.

Notre éminent rapporteur, M. Filippi, a rappelé que le 1^{er} Plan avait été établi par M. Jean Monnet, commissaire général, en vertu d'un décret du 3 janvier 1946 du Gouvernement provisoire présidé par le général de Gaulle. Ce 1^{er} Plan a été approuvé par décret en janvier 1947.

Le II^e Plan, qui a couvert la période de 1954 à 1957, a été soumis à l'approbation du Parlement, mais en 1956, soit deux ans après le début de son application, et la loi d'orientation date du 27 mars 1956.

Le III^e Plan, qui couvre la période de 1958 à 1961, a été, une fois de plus, publié par voie de décret en raison des circonstances que vous connaissez, mes chers collègues, et cela après le début de la période d'application de ce plan, c'est-à-dire le 15 mars 1959. Il fut complété par un plan intérimaire afin de promouvoir un effort plus important des investissements.

Le IV^e Plan, lui, qui correspond à la période actuelle, est le premier qui ait été présenté dans des délais normaux au Parlement, bien qu'il ne fût approuvé que tardivement, en 1962, c'est-à-dire sept mois après sa mise en route. Sa loi d'application comporte en outre une stipulation demandant que le Parlement, qui n'avait jamais pu examiner en temps utile le Plan depuis la Libération, soit appelé à se prononcer à l'avenir sur un projet de loi portant approbation d'un rapport sur les options principales du futur plan.

Cette initiative, nous l'avons approuvée et nous nous y sommes associés. Si je me borne à rappeler ces faits, c'est pour permettre à tous ceux qui suivent ici ces débats avec beaucoup d'attention et d'objectivité de pouvoir apprécier à leur juste valeur certaines critiques formulées avec beaucoup de pertinence, mais aussi avec une rigueur qui, vu les circonstances, appelleraient parfois peut-être un peu plus de discrétion.

Mais venons-en au rapport lui-même. C'est un document remarquable. Je me permettrai de joindre mes félicitations et celles de mes amis aux félicitations qui vous ont déjà été adressées par d'autres orateurs, monsieur le commissaire général, ainsi d'ailleurs qu'à toute l'équipe qui a collaboré avec vous à l'établissement de ce document de qualité exceptionnelle. Et je le dis d'autant plus, comme vous verrez par la suite, que je me permettrai d'exprimer quelques réserves sur le plan.

Ce rapport prévoit, comme on nous l'a dit maintes fois depuis hier soir, un taux de croissance de 5 p. 100 par an et de cette hypothèse le Gouvernement tire toutes les options concernant l'emploi des ressources. Il examine aussi le cas d'une croissance un peu plus réduite, 4 p. 100, mais il rejette cette solution, le résultat à attendre d'une telle croissance n'étant pas en rapport ni avec la satisfaction des besoins des Français, ni avec leur plein emploi. L'hypothèse plus forte souhaitée par beaucoup — et je me situe parmi ceux-ci — n'a pas été étudiée de façon très approfondie, il faut bien le dire, les risques de surchauffe pour l'économie paraissant la condamner, sans parler des sacrifices supplémentaires qu'elle exigerait des Français auxquels il faudrait d'abord demander de travailler plus ou de consommer moins pour pouvoir investir davantage avant de récolter. Malgré cela, ceux qui pensent plus à l'avenir qu'au présent immédiat seraient tentés de pencher vers une solution à taux d'expansion plus fort.

Nous savons par expérience qu'il est préférable de se fixer un objectif peut-être moins ambitieux, mais que l'on est à peu près certain d'atteindre sans demander des efforts et des sacrifices nouveaux à une génération qui a déjà contribué pour beaucoup au redressement de la France, qu'un objectif trop ambitieux avec des risques de ne pas l'atteindre et de porter ainsi un coup au principe même de la planification française qui fait l'admiration de tous nos voisins — je puis le dire pour l'avoir constaté au sein de l'Assemblée parlementaire européenne.

Il faut savoir se contenter d'un taux de croissance du produit national brut de 4,7 p. 100 par an : ce taux est d'ailleurs supérieur à celui de bien des pays très industrialisés tels que l'Angleterre et les U. S. A. (respectivement de 3,3 et 4,4 p. 100) ; il est même supérieur au taux moyen d'expansion des pays de la Communauté économique européenne qui n'est que de 4,6 p. 100, et ce taux moyen n'est d'ailleurs dépassé que par la France et par l'Italie. Cette première option donne, sur une base 100 en 1965, un indice brut de 127,5 en 1970. Cet indice paraît déjà élevé compte tenu de ce que les données démographiques pour la période considérée ne sont pas aussi favorables qu'il est couramment admis. En effet, en étudiant les textes qui nous sont soumis et en particulier les remarquables études du tome II, on s'aperçoit que le nombre des personnes actives n'augmentera que très faiblement jusqu'à 1970, de 550.000 unités, soit 0,55 p. 100 par an. Dans le même temps, compte tenu de la prolongation légale et même spontanée de la scolarité et malgré le solde positif de l'immigration et une augmentation prévisible du taux d'activité des femmes, l'augmentation de la population active sera inférieure à celle de la population totale. Le nombre élevé des naissances aggravera même les charges et pour cent travailleurs actifs, le nombre des inactifs sera supérieur en 1970 — 139 — à ce qu'il était en 1963 — 135 — et à ce qu'il était en 1950 — 111.

L'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des Français se révèle donc d'autant plus difficile à satisfaire, d'où l'option pour une réduction modérée de la durée du travail et l'impossibilité d'abaisser dès maintenant de façon sensible l'âge de la retraite. Un tel abaissement ferait, en effet, passer le nombre des retraités du régime général de la sécurité sociale, par exemple, à un chiffre vraiment excessif (35 p. 100 en 1970 contre 25 p. 100 en 1964). Cette situation est regrettable au point de vue social et appelle de notre part une action accrue en faveur des personnes âgées ; mais pourrions-nous demander davantage au plan et particulièrement l'expansion plus rapide pourra-t-elle être obtenue par un moyen quelconque ?

Je n'ai entendu formuler dans cette assemblée qu'une proposition, celle de notre rapporteur, à savoir réduire d'un tiers l'aide au tiers monde et réduire les dépenses relatives à la défense nationale.

La commission demande, non pas la suppression, mais la réduction d'un tiers des crédits d'aide au tiers monde, réduction qui donnerait une majoration de 0,1 p. 100 du taux d'expansion, c'est-à-dire peu de chose. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas plafonner ces dépenses. Nous avons au contraire la ferme volonté de les voir réduire.

M. Jean Filippi, rapporteur. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Jean-Eric Bousch. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Filippi, rapporteur. Je voudrais vous apporter simplement une précision. La commission n'a pas demandé que soit réduite l'aide au tiers monde. Elle a posé une question à M. le commissaire général et à M. le secrétaire d'Etat à propos de cette réduction d'un tiers des crédits alloués au tiers monde. Vous en trouverez l'écho dans l'amendement qui vous sera soumis.

M. Jean-Erich Bousch. J'espère que, dans cette assemblée, il y a monsieur le rapporteur. C'est sans doute que j'ai mal compris ce passage de votre rapport. Pourtant, je vous assure que je l'ai lu d'un bout à l'autre.

M. Jean Filippi, rapporteur. Vous êtes le seul, sans doute !

M. Jean-Eric Bousch. J'espère que, dans cette assemblée, il y a suffisamment d'hommes qui s'intéressent aux problèmes économiques pour avoir fait l'effort de lire ce document fort intéressant, ce rapport de qualité.

Même en réduisant les crédits au tiers monde, je ne pense pas que nous puissions trouver plus de 0,1 p. 100.

On peut aussi chercher à faire des abattements sur les crédits militaires. C'est un peu la tarte à la crème. De 1965 à 1970, le rapport de la consommation militaire au total du produit national brut restera sensiblement constant et égal à environ 5,1 p. 100.

D'après les indications que j'ai trouvées dans votre rapport, monsieur Filippi, ce pourcentage est de 5 p. 100 en Allemagne fédérale, de 6 p. 100 en Grande-Bretagne, et de 10 p. 100 aux Etats-Unis. C'est dire que dans tous ces pays, et tout d'abord en Allemagne fédérale, compte tenu du montant du produit national brut, les dépenses militaires sont supérieures aux dépenses militaires françaises. Il fallait que du haut de cette tribune cela fût dit.

On peut, certes, prétendre que l'armement nucléaire est trop coûteux — cela est vrai — mais on doit aussi avoir présent à l'esprit que faute de faire l'effort de défense nationale en faveur de l'armement nucléaire, l'O. T. A. N. exigera de nous que nous le réalisions sur l'armement classique. Les dépenses totales seront du même ordre, alors que le bénéfice de ces dépenses pour l'économie en sera moindre, car au lieu d'apporter par les recherches et les commandes des concours importants aux industries de pointe, on se bornera à faire les dépenses d'un armement classique dont tout le monde connaît parfaitement l'inutilité. (*Applaudissements au centre droit.*)

Ce n'est donc pas sur ce plan que nous pouvons espérer un allègement de nos charges. Je le regrette, mais cela est ainsi, et d'ailleurs nos alliés ne l'accepteraient pas. (*Mouvements à gauche.*) Nos alliés, ce sont aussi les vôtres.

La mise en commun de nos moyens de défense avec ceux des autres Européens, si utile qu'elle soit sur le plan moral et même sur le plan matériel, si la coordination n'en est pas parfaite, ne peut pas être de nature à modifier l'effort demandé aux Français. Force nous est donc d'en rester au chiffre préconisé par le Gouvernement dans le document qui nous est soumis.

Alors je reviens à ce document. Le développement intensif de la formation professionnelle et le maintien du plein emploi doivent permettre d'obtenir une augmentation du taux de la productivité. Vous dites 4,4 p. 100, mais expansion et productivité supposent un redressement préalable et parallèle de nos investissements productifs dont l'indice doit se situer aux environs de 127,5, c'est-à-dire au même niveau que la production. Ce point revêt une importance capitale. Tout le monde en est d'accord, mais les avis diffèrent quant aux moyens pour y parvenir.

Appel à l'autofinancement, appel au marché financier, appel à d'autres systèmes de financement ? Votre projet de rapport prévoit que la marge d'autofinancement des entreprises doit être établie à 70 p. 100. Mais comment faire — et je vous

demande de bien vouloir me répondre tout à l'heure — lorsque les prix de vente sont bloqués soit par la concurrence, soit par le plan de stabilisation et alors que les composantes des prix de revient ne cessent d'augmenter ? Parmi ces composantes, il y a certes les salaires, mais il y a aussi la fiscalité — la vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat et la nôtre, celle des collectivités locales qui ne cesse également d'augmenter. Or, nous avons demandé la progression parallèle des revenus agricoles qui comporte en particulier un relèvement des prix. Alors comment faire, d'autant plus que les loyers doivent subir une progression raisonnable et qu'un certain nombre d'opérations « Vérité » doivent être pratiquées à propos des prix de certains services publics. On se pose donc la question : comment résoudre le problème ?

Il n'est qu'une réponse, augmenter la productivité. Mais cela exige de nouveaux investissements, c'est-à-dire des moyens de financement supplémentaires qui doivent être prélevés sur le marché financier déjà difficilement approvisionné, ou encore sur les résultats nets de l'entreprise, c'est-à-dire après paiement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. Mais alors l'entreprise doit dépenser une somme double de celle correspondant au coût réel de l'investissement à réaliser, alors que des dépenses souvent étrangères au progrès économique peuvent être incluses dans les frais généraux, échapper à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, et ne coûtent, en définitive, à l'entreprise que la moitié de leur prix réel.

En résumé, des dépenses productives coûtent souvent deux fois plus cher à l'entreprise que certaines dépenses improductives. C'est là non pas un sujet d'option, mais un sujet de méditations. (*Sourires.*)

Les industries de pointe, où les investissements nouveaux sont particulièrement importants, sont les plus handicapées et il conviendrait d'autoriser ces entreprises à déduire de leurs résultats bruts les dépenses entraînées par la création d'unités de production nouvelles.

Une telle exonération conduirait à un report dans le temps des rentrées fiscales puisque les entreprises ayant accru leurs investissements verraient leurs chiffres d'affaires s'accroître à leur tour.

L'Etat a déjà appliqué de telles exonérations fiscales, qui sont à la base des textes de création des sociétés conventionnées, et des mécanismes de contrat et d'avances remboursables ont été montés avec pour obligation de faciliter les investissements pour la fabrication de produits nouveaux.

L'appel au marché financier présente certes de multiples avantages, mais, pour l'instant, il faut bien convenir qu'il y a lieu d'attendre que son développement ait pris suffisamment forme pour couvrir, par lui, une part prépondérante des investissements productifs.

Reste l'épargne liquide employée sous forme de prêts à long terme. Oh ! mes chers collègues, c'est un système connu, trop connu pour avoir été trop employé. Outre qu'il est générateur d'inflation, il contribue au maintien du loyer de l'argent à un niveau trop élevé ; il est certes de beaucoup préférable de maintenir une épargne abondante pour financer les investissements productifs, mais c'est là, mes chers collègues, une œuvre de longue haleine qui dépasse la durée du plan et qui appelle une transformation de la mentalité des Français, trop longtemps habitués par la longue période d'inflation à dépenser rapidement les sommes qu'ils pourraient économiser ou investir.

M. André Méric. Vous ne parlez pas des travailleurs, je suppose ?

M. Jean-Eric Bousch. Certains jeux encouragés le dimanche coûtent beaucoup plus cher à la nation que bien d'autres dépenses !

M. Charles Suran. Et l'équipe de Forbach ! (*Sourires.*)

M. Jean-Eric Bousch. Restent donc les détaxations fiscales qui sont, à notre avis, les seules à promouvoir dans l'immédiat les investissements productifs sans pour autant peser sur les prix. Voilà une option à faire, option qui, en effet, paraît conditionner celle de l'établissement d'un taux satisfaisant des investissements productifs.

La troisième option concerne les parts relatives de la consommation et des emplois généraux dans les ressources de la production. Un taux de croissance de 4,5 p. 100 est prévu pour l'ensemble de la consommation, soit 3,5 p. 100 par habitant, compte tenu d'une augmentation annuelle de la population de 1 p. 100. Il paraît difficile dans ces conditions d'espérer davantage.

Quant à la quatrième option, qui concerne la modulation de l'indice des emplois généraux entre les diverses catégories, il est prévu pour les administrations civiles un indice de dépenses

de 137-138, assez élevé en raison — vous le savez, mes chers collègues — des charges de l'éducation nationale, qui ne cessent d'augmenter, et de l'entretien du réseau routier.

Quant aux administrations militaires, leurs achats sont à un indice un peu moins élevé, 134-135, ce qui veut dire que, compte tenu de la déflation des dépenses relatives aux effectifs, les dépenses militaires se situeraient à l'indice 127-128, c'est-à-dire au même niveau que le produit intérieur brut.

Quant à un autre secteur jouissant d'une particulière priorité — le logement — il doit atteindre l'indice 134-135, avec pour objectif la construction de 470.000 logements en 1970, dans le cadre d'un programme de construction de 10 millions de logements en vingt ans. L'amélioration des dimensions et de la qualité des logements y est comprise pour 10 p. 100. Ce chiffre me paraît vraiment très modeste ; les normes actuelles, monsieur le secrétaire d'Etat, nous semblent trop faibles et elles deviendront intolérables dans quelque temps, lorsque le niveau de vie des Français aura encore quelque peu augmenté.

Mon collègue M. Bouquerel a déjà parlé longuement tout à l'heure de cette question, qui a été évoquée à plusieurs reprises au cours de la journée. Je me permettrai simplement de rappeler au Gouvernement ce que j'ai déjà dit en conclusion de mon exposé à cette tribune lors de la présentation, au nom de la commission des finances, du budget de la construction.

Alors que l'Allemagne a construit 7.300.000 logements en quinze ans, la France n'en a édifié que 3.100.000 ; mais l'Allemagne a favorisé la construction par des allègements fiscaux, sur lesquels je ne veux pas revenir, qui expliquent tout le miracle allemand dans ce domaine. C'est encore un problème à méditer et je souhaite qu'après vous, monsieur le commissaire général, le ministre des finances veuille bien le faire, et c'est pourquoi je le rappelle ce soir, dans l'espoir d'être entendu.

Quant aux équipements collectifs, secteur prioritaire entre tous, ils bénéficient d'un indice très élevé, 154-155, et la recherche scientifique d'un indice encore plus élevé. Ces options reçoivent notre accord, et personne ne s'y opposera, mais je dois signaler que, pour certains secteurs, une augmentation de 54 p. 100 paraît encore insuffisante.

En qualité de maire d'une commune, je note, en particulier, car je ne veux pas les citer tous, les équipements urbains et ruraux, dont l'insuffisance est telle que 54 p. 100 ajoutés à peu de chose ne font pas beaucoup. (*Sourires à gauche et sur divers bancs.*)

Je suis obligé de le constater ; membre de la majorité, j'ai le droit de le dire parce que j'espère que cela frappera ceux qui ont la responsabilité d'en décider et qu'ils voudront bien revoir ce problème.

Quand j'étais tout petit écolier, je n'arrivais pas à comprendre qu'en multipliant 0,8 par 0,8 on obtenait un nombre plus petit. (*Sourires.*) De même, en ajoutant 54 p. 100 à un nombre tout petit, le résultat est encore un nombre très petit et, si l'on divise le crédit inscrit au budget par les 90 départements, il n'en reste pas beaucoup pour chacun !

M. Bernard Chochoy. Que le Gouvernement l'entende !

M. Jean-Eric Bousch. Merci, monsieur Chochoy. Votre observation me prouve qu'au moins, vous, vous l'avez entendu.

M. André Méric. Il faudrait que ce soit le Gouvernement qui vous entende et vous pourriez alors le remercier.

M. Jean-Eric Bousch. Laissez-moi poursuivre mon exposé, car l'heure tourne. (*Exclamations.*)

M. Camille Vallin. Continuez à former des vœux ! (*Sourires.*)

M. Jean-Eric Bousch. En ce qui concerne la programmation en valeur, la progression du revenu agricole sera de 5,3 à 5,5 p. 100 par an, supérieure de deux points à celle des salaires et revenus bruts des exploitations individuelles. Les revenus des salariés augmenteront de 3 p. 100 en moyenne et d'un peu plus, 3,2 à 3,4 p. 100 lorsqu'ils bénéficieront d'une promotion.

Quant aux prestations sociales, elles se situent à l'indice 138-140, soit le plus élevé après les équipements collectifs, ce qui est insuffisant pour assurer le maintien intégral des droits acquis au titre des législations existantes et de la parité de l'évolution des pensions, du revenu familial et des salaires, qui exigerait un indice de quelque 145.

Le Gouvernement a l'intention, dit-il, de mettre cette question à l'étude. Je lui dis tout de suite qu'il nous paraît contraire à la justice sociale de vouloir revenir sur des droits considérés comme acquis par ces catégories. Certes, on peut admettre que l'option de l'équipement collectif de caractère social, comme l'a dit M. Michel Debré à l'Assemblée nationale, puisse momentanément tempérer l'absence de majoration des prestations individuelles, mais une telle situation ne saurait être que très provisoire.

Quant à la deuxième option en la matière, celle qui concerne les prix à la production, j'avoue que je vois difficilement comment la hausse annuelle des prix agricoles de 1,1 p. 100, celle des services et celle des loyers, respectivement de 0,8 p. 100 et de 4 p. 100, peuvent être compensées par une baisse de prix industriels et des transports de 1 p. 100 par an, à moins d'un effort spectaculaire en faveur des investissements productifs. Pourtant, le maintien de la stabilité est à ce prix.

La troisième option est celle de l'équilibre budgétaire, avec un certain retour à la vérité des prix et une augmentation de 1 p. 100 des charges fiscales par rapport à la consommation des ménages pendant la même période. Même légère, cette augmentation, monsieur le ministre, me paraît peu conforme aux souhaits maintes fois exposés par les uns et les autres à cette tribune.

La quatrième option de la programmation en valeur concerne l'équilibre entre l'investissement et l'épargne, avec relèvement du taux d'autofinancement, et j'ai suffisamment évoqué ce sujet tout à l'heure pour n'avoir pas à y revenir. Pour l'instant, on ne voit pas très bien comment cet équilibre pourra être atteint.

Quant à l'aspect sectoriel du taux de croissance, il appelle un certain nombre d'observations. Bien sûr, il ne saurait être question, à cette heure tardive, de passer en revue tous les secteurs, mais je ne saurais me taire sur un certain nombre d'entre eux, et en premier, personne ne s'en étonnera, sur celui de l'énergie, d'autant plus que le rapport me paraît particulièrement discret à ce sujet, du moins en ce qui concerne les problèmes posés par les Charbonnages.

Si nous sommes d'accord avec l'augmentation prévue des besoins d'énergie, qui passeront de 130 millions de tonnes d'équivalent charbon à quelque 200 millions de tonnes en 1970, la demande accrue ne pourra être satisfaite que par un recours massif aux importations, la part de la production nationale passant de 62 p. 100 en 1960 à 45 p. 100 en 1970.

Cette régression imposée, indique le rapport, par la nature ou dictée par la règle du moindre coût, atteindra un seuil au-delà duquel la division internationale du travail ne peut être poursuivie sans tenir compte des considérations d'indépendance, de sécurité et de balance des comptes.

Je prends acte que le rapport envisage la protection, voire l'aide aux Charbonnages. Si tel est le cas, on ne voit pas pourquoi la production des Charbonnages doit encore régresser, même de façon progressive et ordonnée, alors que nous avons un bassin, je n'ai pas besoin de le signaler, la Lorraine, qui est en mesure de compenser largement et au-delà les réductions de tonnage qui pourraient s'imposer par ailleurs et cela avec des rendements nulle par atteints actuellement en Europe, qui sont de 3.200 kilogrammes par homme et par poste et qui atteindront vers 1970 les 4.000 kilogrammes.

Quand, de plus, on sait que toute l'économie d'une région dépend de cette industrie, quand, ensuite, on apprécie l'effet sur la balance des comptes du coût en devises de l'énergie d'importation, quand, enfin, on évalue le prix de revient des industries de remplacement qu'il faudra bien mettre en place pour assurer le plein emploi de la main-d'œuvre, on ne comprend pas le postulat ainsi posé pour la période de 1970 à 1975.

M. Adolphe Dutoit. Vous condamnez la politique du Gouvernement !

M. Jean-Eric Bousch. Votre interruption prouve que vous suivez mon exposé. Je vous en remercie ! Je demande instamment au Gouvernement d'étudier de très près cette question et de prendre une décision quant à l'aide aux Charbonnages, seule façon d'établir une compétitivité de nature à mettre définitivement fin à un slogan malsain, c'est-à-dire la cherté de l'énergie en France, dont seraient seuls responsables les Charbonnages de France.

Il faudra aussi lever une hypothèque qui pèse sur la profession de mineur par suite de l'incertitude actuelle qui détériore le climat social, et un certain malaise se constate jusque chez les cadres.

Pour l'agriculture, nous observons un certain rattrapage, 2 p. 100 de plus que le taux de progression retenu pour les salaires et revenus des entreprises autres qu'agricoles, mais il ne sera possible qu'avec une progression lente et continue des prix agricoles parallèlement à la baisse des produits industriels nécessaires à l'agriculture.

La diminution du nombre des exploitations et, malheureusement, la poursuite de la réduction de la population agricole faciliteront les mutations, mais n'éviteront pas d'appliquer la discipline pour le développement probable de la production bovine et le plafonnement également probable de la production céréalière. Le rapprochement des prix agricoles européens doit augmenter le revenu agricole, mais ne doit pas nous pousser vers des excédents céréaliers impossibles ou très difficiles à écouler.

Le soutien du revenu agricole doit comporter nécessairement un choix entre les aides directes et les aides par les prix, c'est-à-dire le soutien des prix. Le soutien des prix a été largement pratiqué dans tous les pays industrialisés ; c'est parce que s'il est assez séduisant du point de vue politique, il avantage singulièrement les gros producteurs. Il est partiellement inflationniste et augmente les charges de l'Etat. L'aide directe est bien souvent préférable. Pour l'aide par le soutien des prix, elle doit donc être réservée aux seules productions à encourager.

Une autre option consistera à favoriser l'établissement de rapports de l'agriculture avec les secteurs d'aval, la transformation et la distribution.

Si l'agriculture ne pourra jamais dominer la distribution, comme le font d'autres industries, un certain équilibre doit s'établir entre ces secteurs aval et l'agriculture. Cela exige une forte organisation — nous en sommes d'accord — de la production agricole à laquelle la coopération doit apporter une contribution accrue et des moyens financiers pour faire les investissements indispensables qui sont un des éléments déterminants de l'évolution de la production agricole.

Quant au secteur des industries, il y a des secteurs de pointe qui bénéficieront d'une forte expansion ; d'autres verront leur expansion se poursuivre normalement ; enfin, il restera des industries à reconstruire.

On ne peut pas ici évoquer tous ces problèmes, mais l'ouverture progressive de nos frontières intérieures aux pays de la Communauté économique européenne et de nos frontières extérieures dans le cadre des négociations du *Kennedy-round* appelle une amélioration considérable de structures.

S'agissant de productions en série de produits vendus sur un large marché, la taille de l'entreprise s'impose comme critère de compétitivité. Il sera donc nécessaire de hâter la création de groupes à capitaux français de taille internationale par la concentration technique, commerciale et financière des entreprises. Lorsqu'il ne s'agit pas de produits vendus en très grande série sur un large marché, la taille de l'entreprise n'est plus un critère essentiel et des entreprises petites et moyennes peuvent parfaitement atteindre un haut degré de compétitivité par leur spécialisation et un dynamisme accru. Elles doivent, au moins être de taille à pouvoir exporter dans le Marché commun.

Aux Etats-Unis nous savons tous qu'il y a des entreprises dont le budget dépasse le budget de la nation française, comme la General Motors. Mais il y a autour de ces grosses entreprises un ensemble de petites et moyennes entreprises dont la vie n'est nullement menacée par ces grands trusts.

Pour faciliter ces opérations de modernisation, de concentration, de conversion il faut des moyens. Le rapporteur nous en propose et nous en acceptons l'augure, mais nous souhaitons en particulier que soient précisés : premièrement, les réformes de caractère fiscal et financier que vous envisagez ; deuxièmement, le processus de conciliation de la stabilité des prix avec les exigences du financement des investissements ; troisièmement, la politique du crédit à l'exportation qui nous paraît capitale pour le redressement de notre balance commerciale.

Quant aux aides diverses accordées aux industries qui s'implantent dans des zones d'adaptation ou de conversion, un premier essai a été fait mais la délimitation de ces zones, comme l'a déjà dit un de mes prédécesseurs ce soir, a donné lieu à de sévères critiques et parfois à des déceptions non moins grandes. Il y a un certain nombre de tracés à revoir et il serait malheureux que le Gouvernement déçoive par le fait d'avoir oublié ou omis involontairement certaines régions toutes proches les unes des autres.

Ce qui est vrai pour les entreprises industrielles l'est aussi pour le commerce, pour lequel nous relevons dans le rapport : la nécessité d'une meilleure information pour les commerçants mais aussi pour les consommateurs et l'amélioration des circuits de financement.

Quant à l'extension de la taxe à la valeur ajoutée, vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, nos réserves et les réserves de tous les maires confrontés quotidiennement aux difficiles problèmes du financement de leurs équipements et de leurs investissements.

Pour les transports, secteur dans lequel l'intervention de l'Etat est déterminante puisqu'il intervient presque à tous les stades comme propriétaire, gestionnaire de l'infrastructure, maître de l'exploitation, maître des tarifs, maître des autorisations de circuler, l'objectif est de satisfaire au meilleur coût les besoins et d'orienter ou d'entraîner l'économie. Pour cela, il faut développer notre réseau d'autoroutes et en attendant intervenir largement pour améliorer le réseau existant qui, ainsi que l'a dit M. Bouquerel tout à l'heure, doit être porté si possible à quatre voies et non pas à trois voies, système que nous considérons comme particulièrement dangereux.

Dans ce domaine on se demande d'ailleurs pourquoi une telle réticence de la part des gouvernements, non pas du vôtre seulement mais de tous ceux qui l'ont précédé — car je me souviens que dans les années 1957-1958 il n'y avait plus de crédits du tout pour le fonds routier — alors qu'il est prouvé que l'amélioration du réseau routier est des plus profitables à l'économie générale, sans parler des dégâts matériels causés et des vies humaines sacrifiées qui pourraient être économisées.

Une solution de ce problème découle, à mon avis, de l'établissement d'un compte économique de la route. Il faut être persuadé qu'en se confinant dans l'optique comptable actuelle, on ne parviendra jamais à hausser notre infrastructure à la hauteur des exigences d'aujourd'hui et surtout de celles de 1970 et de 1985. Enfin, en ce domaine, une charge insuffisante des entreprises — et c'est le cas au cours de cette année — conduit au renchérissement du coût de l'investissement.

Les raccordements aux réseaux étrangers doivent être réalisés rapidement. Quand je pense, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'an dernier j'ai assisté à l'inauguration de l'autoroute de Mannheim à Sarrebruck et que malheureusement un an après je ne suis toujours pas à même de répondre à une des questions qui m'ont été posées : quand viendrez-vous vous relier à notre réseau ? Question posée au maire de Forbach. Pourtant, dans le rapport à propos du développement des régions frontalières, nous lisons à la page 30 du tome IV : « Le développement économique met en relief les complémentarités évidentes entre régions frontalières », alors que je vous signale, pour le cas où l'on ne le saurait pas rue de Martignac, que Sarre et Lorraine sont deux régions complémentaires qui ont été séparées par un coup de crayon tiré sur la carte bien arbitrairement.

Mais il y a mieux. Pour les liaisons fluviales, à la suite des débats parlementaires sur le IV^e Plan, le Gouvernement conscient de l'importance nationale et européenne de la liaison Mer du Nord-Méditerranée, avait fait sienne un ensemble de dispositions de nature à hâter la réalisation de cette liaison. M. le commissaire général se rappelle certainement comment nous avons avec notre rapporteur général, un soir de l'an 1962, rédigé au Sénat le texte correspondant. Depuis lors, des études très poussées ont été effectuées sur les différents aspects de cette liaison et un certain nombre d'objections ont pu être levées. Il n'y a plus ni aléas techniques, ni incertitudes financières et le chemin de fer est même assuré de pouvoir bénéficier plus que la voie d'eau du développement exponentiel des échanges.

Or, dans le rapport, on lit sous la rubrique « Transports », en ce qui concerne les grandes liaisons, que les ouvrages à réaliser seront choisis compte tenu du résultat des études prévues par le IV^e Plan et par la commission des grandes liaisons fluviales.

Plus loin, parlant de l'aménagement de la région du Nord et de l'Est et à propos du développement des entreprises, le plan prévoit de favoriser le développement de ces régions en le centrant sur un axe remontant de la Méditerranée vers la mer du Nord et comportant des moyens de communication dont la nature et les étages seront définis et réalisés successivement. Le choix entre les divers investissements n'est pas encore fait par la commission nationale d'aménagement du territoire, qui estime qu'il ne peut être question pour l'instant de procéder *a priori* à un choix entre les divers investissements de communications.

Il lui apparaît que le problème essentiel n'est pas de déterminer si l'on réalise ou ne réalise pas une voie d'eau à grand gabarit, mais de savoir quand le développement économique justifiera tel ou tel investissement, étant entendu que les investissements économiquement justifiés seront réalisés en temps voulu.

La première décision concrète à prendre en tout état de cause, c'est l'acquisition des terrains. Il est possible d'y procéder dès maintenant quelle que soit la date de l'utilisation. Voilà la conception qui préside au Plan. J'ai rarement vu langage plus habile de techniciens pour déjouer une volonté clairement exprimée par le Parlement.

Oui ou non avons-nous voté un texte qui prévoit explicitement que les études, les réservations et acquisitions de terrains doivent être entreprises dès maintenant ? Mais alors de quoi peut-il donc s'agir, dans le cas de cet axe Méditerranée-Mer du Nord, s'il ne s'agit pas de la voie d'eau ? D'un axe ferroviaire ? La S. N. C. F. a compris, depuis qu'il est question de voie d'eau, qu'il fallait faire un effort. Elle a même réalisé une liaison rapide Metz—Nancy—Dijon et elle est en train d'électrifier ce secteur.

D'une voie routière ? Je ne le pense pas non plus, car personne ne saurait croire que l'on pourra indéfiniment maintenir la communication actuelle qui date non pas du temps de papa, mais de l'époque de grand-papa. C'est donc bel et bien de la voie d'eau dont il s'agissait. Alors qu'on ne remette pas en cause les décisions prises par le Parlement et maintes fois confirmées par le Gouvernement. Je dirai plus : il est urgent

de réserver les terrains sans attendre que la spéculation ait fait son œuvre.

Il est urgent de prendre une décision définitive pour orienter l'économie de ces régions. Tout un ensemble de régions françaises est intéressé. Si nous ne parvenons pas à doter les industries de base de moyens suffisamment puissants, résultant en premier lieu de sites convenablement équipés en France même, la dépendance des industries de transformation de l'Ouest envers les groupes étrangers s'en ressentira. On connaît les conséquences sociales de telles situations.

De plus, dans nos régions de l'Est, l'insuffisante diversification des activités industrielles constitue un obstacle à l'expansion. L'équipement de zones industrielles nouvelles le long de cet axe se révèle indispensable pour faire face au problème de l'emploi dans les départements de l'Est. Cette région manifeste certains symptômes que l'on retrouve dans les rapports de la commission économique européenne et constatés dans plusieurs régions « d'ancienne industrialisation » de l'Europe des Six et notamment en France, dans la région du Nord, à savoir : « C'est la stagnation ou le déclin des industries extractives, la lente mais continue récession de certaines industries traditionnelles, la faible importance relative des industries nouvelles, un certain retard dans les équipements généraux... ».

Même dans l'hypothèse du maintien au niveau actuel de la production charbonnière d'un objectif de l'ordre de 65 millions de tonnes en 1970 pour les mines de fer et de la reprise pour 1970 des objectifs primitivement fixés par le IV^e plan pour la sidérurgie, il est certain que ces industries de base, qui ont été l'élément moteur de l'économie lorraine depuis les origines et plus particulièrement depuis 1945, ne sont plus en mesure d'absorber l'accroissement de la population en âge de travailler et ce quel que soit le développement de la carbochimie, dont le marché est de plus en plus concurrencé.

Seule la sidérurgie paraît susceptible de développer, dans une certaine mesure, ses effectifs alors que dans les secteurs du charbon, du minerai de fer et du sel, la diminution des effectifs est inévitable.

Il existe en fait un déséquilibre frappant entre l'importance des industries de base de la Lorraine et la faiblesse de ses industries de transformation. Ainsi, vous le savez bien, monsieur le commissaire général, la Lorraine ne transforme que 17 p. 100 de l'acier qu'elle produit. Il est donc indispensable de développer l'industrie de transformation de l'acier, notamment dans les secteurs de l'industrie lourde — mécanique lourde fonderie, construction métallique.

La poursuite des travaux envisagés, en ce qui concerne la Moselle jusqu'à Frouard, est nécessaire ; ils sont déjà inscrits au IV^e Plan. La réalisation de la liaison grand gabarit entre Frouard et la Saône doit être entreprise dès le début du V^e plan.

Enfin, dans le cadre du développement des régions frontalières et du rétablissement de la compétitivité des houillères de Lorraine et de la région, liée au développement de la Sarre, il est nécessaire de relier ces houillères par un canal à la Moselle canalisée, canal prenant son origine en Sarre, à Voelkingen et reliant cette région de Lorraine à la Moselle, au Luxembourg et au Rhône.

En ce qui concerne la Meuse, l'aménagement au grand gabarit et la liaison avec la Moselle doivent être également prévus.

Enfin, il est grand temps de moderniser le canal de la Marne au Rhin.

Sur le plan financier, les problèmes ne sont pas insurmontables ; l'inscription annuelle au budget devrait porter sur 100 millions jusqu'en 1970 et au-delà de 1970 sur quelque 250 millions.

C'est bien moins que le *Concorde*, ne l'oublions pas.

Ces investissements sont d'autant plus rentables que, s'agissant d'investissements d'aménagement du territoire, les conséquences sont durables et leur effet multiplicateur sur l'ensemble de l'économie du pays est bien connu.

Le développement de l'ensemble des régions de l'Est, du Sud-Ouest et même d'une partie de l'Ouest en dépend. Il faut mettre un terme aux incertitudes actuelles.

A nos frontières s'effectuent des investissements qui préparent l'avenir des vingt prochaines années. Nous n'avons pas le choix. Ne pas prendre de décisions, c'est accepter la stagnation, c'est refuser une grande œuvre de caractère européen.

Sous le bénéfice de ces observations — certaines, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire général du plan, ont peut-être été un peu sévères (*Mouvements à gauche*), mais il nous paraît nécessaire de les faire — mes amis et moi-même nous approuverons les principales options du plan et nous félicitons une fois encore une équipe qui a su présenter au Parlement, pour la première fois depuis la Libération, une étude en temps utile et dans des conditions telles que nous

avons pu faire normalement notre œuvre et présenter nos observations. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. le président. La parole est à M. Bernier.

M. Lucien Bernier. Mesdames, messieurs, vous comprendrez qu'il n'était pas possible aux départements d'outre-mer de ne pas se faire entendre à l'occasion de ces débats sur les orientations du V^e plan. Mais, soyez rassurés, mes chers collègues, vu l'heure avancée, je serais aussi bref que possible. Je suis navré d'avoir à mettre en cause le rapport écrit de notre distingué collègue M. le rapporteur de la commission des affaires économiques, du moins certains passages qui nous paraissent, je n'hésite pas à le dire, absolument inadmissibles. Sans doute, notre excellent collègue ne les a pas repris au cours de son exposé oral, puisqu'à la vérité il n'y a pas eu tout parlé des départements d'outre-mer. Mais il en a fait mention dans son rapport écrit, en des termes tels que je ne puis pas ne pas les relever.

A la page 122 de ce rapport, il est notamment question du montant de « l'aide publique bilatérale » accordée par la France aux départements d'outre-mer. A ce que nous savons, les départements d'outre-mer sont aussi la France et il n'y a pas d'aide publique bilatérale de la France à leur égard, pas plus qu'il n'y en a de la France à la Corse. S'agissant des départements où s'exerce la souveraineté de la France, l'Etat n'y assure que les obligations qui lui sont à charge. Nous ne pouvons pas ne pas dissiper cette confusion — que nous voulons croire involontaire — ainsi faite entre des dépenses normalement assurées par l'Etat dans ces départements et l'aide publique bilatérale apportée par tous les Français — dont nous — au travers du budget de l'Etat à des pays qui sont devenus étrangers à la France. Le plus grave, c'est qu'on en arrive ainsi, en amalgamant les départements d'outre-mer aux pays indépendants, jusqu'à nous ranger dans les « facteurs exogènes » du V^e Plan, sous la rubrique « aide de la France aux pays sous-développés » où il est même fait mention de « pays assistés » et de « pays assistants », ce qui est, avouez-le, quelque peu vexant et humiliant pour les Français que nous nous flattons d'être avant beaucoup d'autres. (*Applaudissements.*)

Nous nous élevons donc contre de telles énonciations qui sont nocives autant que constitutionnellement mal fondées et nous souhaiterions qu'elles soient purement et simplement retirées du rapport de notre commission des affaires économiques.

M. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Lucien Bernier. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Filippi, rapporteur. Mon cher collègue, je désire vous répondre tout de suite sur ce point. Insulaire moi-même (*Soupires*), je comprends le sentiment que vous avez éprouvé en lisant ces pages, mais il s'agit, à la page 122, d'une erreur de rédaction. Il n'y est pas question d'aide bilatérale, mais l'expression « aide accordée par la France » n'est pas adéquate. Il faut lire : « aide accordée par le budget ».

A la page 138, le rapport se borne à citer des statistiques et, comme vous le savez, la commission des affaires économiques n'a pas ses statisticiens ; elle est donc obligée d'emprunter ses statistiques. Celles-ci ont été empruntées, d'une part, au rapport de M. Jeanneney et, d'autre part, aux statistiques et études financières.

Je vous donne donc bien volontiers acte de ce que vous avez dit et je ne voudrais pas qu'il y ait divorce entre les Antilles de Joséphine et la Corse de Napoléon. (*Applaudissements et rires.*)

M. Lucien Bernier. Je vous remercie, mon cher collègue, de cette explication qui remet les choses au point et j'en reviens à l'objet même de notre débat.

Nos départements d'outre-mer étant non seulement des parties de la République française, comme on a voulu le reconnaître, mais aussi, ce qu'il convient de ne jamais oublier, des parties intégrantes de la nation française, il est évident que toute politique d'aménagement du territoire national nous concerne au plus haut point. Aussi nous permettra-t-on de regretter la place réduite qu'on nous a réservée dans le rapport de présentation du projet de loi que nous discutons en ce moment. Nous voulons cependant croire que, lorsque nous serons saisi du V^e plan lui-même, nos départements retrouveront une place plus en rapport avec celle qui doit être la leur dans toute politique véritablement valable d'aménagement du territoire national.

A vrai dire, je dois cependant reconnaître que le rapport de présentation a convenablement schématisé le problème pour les départements d'outre-mer. Pour ma part, je n'hésite pas à

me déclarer tout à fait d'accord avec la phrase initiale des orientations nous concernant, je cite : « La solidarité nationale exige que l'on poursuive durant le V^e Plan le développement des Antilles, de la Guyane et de la Réunion dans l'orientation générale tracée par les plans antérieurs pour amener ces départements à un niveau de développement en harmonie avec celui des autres départements français. »

A mon sens, tout est dit dans cette phrase. Le développement économique et social des départements d'outre-mer est bien, en effet, un problème de solidarité nationale.

A ce point de mon exposé, vous me permettrez de remercier très vivement notre excellent collègue, le président Menu, pour les conclusions, que nous faisons tout à fait nôtres, qu'il a bien voulu présenter au nom de la commission des affaires sociales et où l'accent est mis précisément sur la nécessité d'honorer les engagements qui ont été pris envers nous par la loi de départementalisation.

A la vérité, nous nous devons de dire que nous n'avons jamais tenu pour négligeable ce qui a déjà été réalisé dans nos départements au cours des plans précédents. Quand on sait, par exemple, que de 1950 à 1961, malgré une aide internationale évaluée à quelque 330 milliards de nos francs actuels, le revenu moyen annuel des populations du tiers monde a augmenté en tout et pour tout de 2,50 francs, nous ne pouvons pas regretter, étant département français, d'avoir connu une progression en pourcentage de 4,5 p. 100 en moyenne par an, comparable à celle de la métropole.

Mais le problème que nous avons à résoudre n'est pas seulement de bénéficier d'un taux de croissance annuelle de nos revenus supérieur à celui du tiers monde. Il est d'atteindre, puisque nous en sommes une partie intégrante, le niveau de vie d'une nation déjà hautement industrialisée, en l'occurrence la France. Seule, la solidarité pleine et entière de la nation peut effectivement nous y faire parvenir, mais encore faut-il qu'elle joue pleinement et sans aucune réserve, encore faut-il aussi que le Gouvernement veuille bien consentir à faire l'effort financier indispensable.

A ce propos nous pensons qu'il serait nécessaire que les ministères techniques consentent à jouer enfin loyalement le jeu de la départementalisation en assumant directement les investissements de leur compétence dans les départements d'outre-mer afin que le F. I. D. O. M. puisse constituer un véritable fonds de rattrapage de notre retard sur les départements métropolitains.

Sans doute avons-nous eu l'occasion de lire dans le rapport de présentation que le rythme de la croissance globale enregistrée ces dernières années dans nos départements devra être accéléré pour dépasser sensiblement celui qui est envisagé pour la métropole, le taux de 9 p. 100 ayant même été indiqué aux commissions locales du plan, et que la réalisation d'un tel taux de croissance suppose une augmentation en valeur absolue et en valeur relative des concours financiers de la métropole. Nous en sommes pleinement conscients.

Mais il faudra tenir parole et ne pas ensuite réduire les crédits destinés aux départements d'outre-mer comme on l'a fait récemment pour le IV^e Plan exécuté, pour ce qui nous concerne, non compris la dépréciation monétaire, à 93 p. 100 seulement des autorisations de programme. Ce n'est pas en rognant ainsi sur les crédits promis aux départements d'outre-mer que l'on arrivera à atténuer le décalage de leurs niveaux de vie par rapport à celui de la métropole.

Aussi, pour conclure ma brève intervention, je redirai donc que l'analyse faite de nos problèmes me paraît correcte ; mais ils supposent, pour être résolus, que l'on ne soit pas avare des moyens. Nous ne pouvons donc qu'attendre le débat sur le V^e Plan pour apprécier l'effort de solidarité nationale qui sera en définitive consenti envers les départements d'outre-mer. *(Applaudissements sur divers bancs à gauche au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Pinton.

M. Auguste Pinton. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais me borner à quelques réflexions autour des développements qui ont été faits par un certain nombre de collègues, non pas pour essayer de tirer une philosophie économique ou politique des grandes options qui nous sont présentées, mais pour vous soumettre quelques observations, quelques unes d'ordre général, les autres portant sur des points particuliers.

La première discussion qui s'offre et qui a été effectivement soutenue avec abondance est celle qui s'est instaurée autour du taux d'expansion retenu, soit 5 p. 100 par an. Certains ont souhaité qu'il soit dépassé. Pour ma part, je désire surtout qu'il soit atteint.

Qu'on le veuille ou non, les dépenses militaires qui figurent en annexe du plan pèsent d'un poids considérable dans l'équi-

libre de l'opération. Elles ne représentent pas un chiffre important dans la balance, c'est vrai, mais le Gouvernement leur veut, en ce qui concerne la partie relative à la force de frappe, des progressions supérieures à la production intérieure brute. C'est dire l'intérêt qu'il y attache.

D'autre part, quelle place tiennent les dépenses militaires dans les investissements qui, eux, seront directement financés par l'Etat ? Observons qu'elles représentent quatre fois les dépenses totales engagées sur l'ensemble des routes et pour la seule année 1965 plus que la totalité des dépenses budgétaires pour les équipements civils. Cela pèse lourd et nous savons très bien que le chef de l'Etat entend n'en rien sacrifier, mais plutôt sacrifier le reste.

Nous savons que, pour la période précédente, les prévisions de dépenses ont été largement dépassées. Tout laisse prévoir que celles qu'on nous indique comme vraisemblables subiront la même progression.

Alors première question — j'en poserai beaucoup : s'en tiendra-t-on aux chiffres envisagés en réduisant un effort devenu trop coûteux ou prendra-t-on sur le reste ? Nous attacherions du prix à la réponse, quelque prévisible qu'elle nous paraisse.

Cette crainte prend d'ailleurs tout son relief si l'on garde à l'esprit que tout l'équilibre du système repose sur la stabilité au moins relative des prix. Je lis avec intérêt ces quelques lignes de l'exposé des motifs (tome I, page 26) :

« Il n'a pas été fait d'hypothèse sur un glissement possible de l'indice général des prix. Tout dépassement de la faible variation admise entraînerait une intervention active des pouvoirs publics. »

Dans quel sens ? Dans un sens évidemment restrictif. Ajoutez ce risque, qui n'est pas mince, à celui, certain, de la minoration des crédits d'investissements militaires qui nous sont indiqués ; brassez le tout avec la volonté du Président de la République d'aboutir, quoi qu'il arrive, à faire sa force de frappe, alors que devient le 5 p. 100 harmonieux et équilibré qu'on nous promet ? On oubliera les autoroutes. On oubliera les promesses formelles de l'axe Mer du Nord-Méditerranée. On oubliera l'agriculture et le logement, mais cela ce ne sera pas oublié !

Ma seconde observation générale est relative à l'aménagement du territoire. En gros, je ne conteste pas du tout la division de la France en deux parties, l'existence de zones riches, qu'il suffit d'accompagner, et les autres qu'il faut entraîner. Il est juste qu'un effort particulier soit fait en faveur de ces dernières et c'est le représentant d'un département dit « riche » qui le déclare bien volontiers. Mais défiez-vous de la brutalité d'une division sans nuance. Dans un département réputé riche on refuse les facilités qui sont données ailleurs en matière d'équipements collectifs comme en matière d'implantation d'industrie. Cependant on y trouve des points noirs, des zones d'ombre.

Je pourrais vous en citer une, fort étendue, aux confins des départements de la Loire et du Rhône, à cheval sur les deux départements, qui est présentement fort menacée et qui ne peut rien entreprendre parce qu'elle est affublée d'un manteau de richesse qui cependant ne la recouvre pas. N'allez-vous pas en tenir compte dans la répartition de votre effort d'entraînement ? J'ai vu avec plaisir que cela était mentionné dans le rapport. Nous souhaiterions que cela fût précisé.

Quant aux quelques observations particulières que je voudrais présenter maintenant, elles sont commandées par une dernière observation générale. S'il est prolifère sur les données générales, le rapport est beaucoup plus discret sur le financement. Ce n'est pas l'opposant inconditionnel qui le répète après bien d'autres ; c'est le très gouvernemental rapporteur de l'Assemblée nationale qui l'expose dans un chapitre dont je vous recommande la lecture qui précise en particulier que tout ce qu'on envisage risque de se heurter à des obstacles rapidement insurmontables si le plan ne comprend pas un programme de rénovation de nos institutions et de nos méthodes financières.

Dès lors comment fera-t-on face aux priorités reconnues que sont la route, le logement et l'éducation nationale ? Tenons-nous en à la route. La commission préparatoire du plan a retenu comme objectif minimum pour la voirie en rase campagne, 11 milliards de francs dont la moitié pour les autoroutes et pour la voirie urbaine et les autoroutes de dégagement, 11 milliards également, ce qui représenterait, pour un effort déclaré minimum, 4,4 milliards de francs par an.

Les dépenses actuelles pour la voirie nationale et les autoroutes représentent à peu près le tiers de celles que la commission reconnaissait comme indispensables. Le Gouvernement envisage-t-il de retenir ces chiffres ? Comment y fera-t-il face ? S'il ne pouvait y faire face, accepterait-il un nouveau retard qui aggraverait chaque année une situation déjà insupportable ?

Dans le même ordre d'idées, je voudrais, à propos du logement, évoquer, sans insister, quelques-uns des problèmes qui se posent et je prie M. Chochoy de ne voir dans mon propos qu'une sorte d'abrégé des observations qu'il a fort opportunément présentées cet après-midi.

Je ne conteste pas la légitimité de l'ambition du Gouvernement de tendre vers 500.000 logements par an. Pendant vingt-cinq ou trente ans, au moins, il faudrait réaliser et maintenir cette cadence. Mais comment se propose-t-on de résoudre les trois problèmes de la technique, du financement et du domaine foncier ?

Techniquement, beaucoup de progrès peuvent être réalisés, je le crois, mais le sont-ils ? M. le ministre s'est déclaré fort satisfait. Cependant, comme c'est son habitude on ne peut pas s'y fier absolument. (*Sourires.*) Des industriels lui avaient soumis des réalisations remarquables. Nous souhaitons qu'il se hâte de nous les faire connaître et de les mettre en application.

Pour ce qui est du financement on parle abondamment du recours à l'épargne publique. On ne dit pas comment, ni surtout à quel prix on compte la faire intervenir dans la construction des logements sociaux sans que ceux-ci cessent d'être effectivement des logements sociaux. Ce n'est pas avec 120.000 H. L. M., si l'on est capable de les construire autrement qu'en discours ! qu'on logera les Français de ressources modestes qui aspirent à un logement décent.

Mais le vrai problème, dans l'immédiat, c'est le problème foncier. Certes, la propriété est légitime et nul ne peut être contraint d'y renoncer sans une juste et préalable indemnité — je me rapporte ici à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen — mais il n'est pas dit qu'un besoin collectif de logements, qu'un effort collectif d'équipement doivent essentiellement bénéficier à quelques uns que le hasard — ce qui serait encore acceptable — ou une adresse particulière et une bonne information auraient mis à la bonne place.

Le Gouvernement a établi la taxe sur la plus-value foncière. Le Parlement vient de voter le bail à la construction. Je n'irai pas jusqu'à dire que ce sont des cautères sur une jambe de bois, mais je ne crois pas que cela aille beaucoup plus loin, comme remède, que la tisane de verveine dans une broncho-pneumonie.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Auguste Pinton. Il faudra des solutions héroïques pour résoudre le problème foncier. J'ignore s'il faudra aller jusqu'à la réquisition du sol ou à d'autres moyens encore plus drastiques.

La vérité oblige à dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que, pour le moment, si légitime que soit votre ambition de construire largement pendant le V^e Plan, nous ne voyons aucune perspective qui vous permette véritablement de réussir.

Enfin, j'en aurai terminé, reprenant un peu plus vite — du moins, je l'espère — ce qui a été dit par notre collègue M. Bousch, au sujet de l'axe Mer du Nord-Méditerranée. Où en sommes-nous ? Reconnaissons que cette question avait été assez négligée dans la conception du IV^e Plan et plus mal traitée encore dans l'exécution puisque 11 millions seulement ont été dépensés sur 85 prévus entre Metz et Frouard et 13 sur 65 pour l'aménagement de la Saône en amont de Lyon.

Cet axe est-il mieux traité dans le V^e Plan ? Lisons, si vous le voulez bien, l'exposé des motifs. C'est peut-être, dans la partie qui émane de la commission du Plan — pour laquelle, je le dis tout de suite, j'ai beaucoup de considération et même d'admiration — le seul point qui vraiment ne me fasse guère plaisir. C'est un texte un peu différent de celui qu'a lu M. Bousch — peut-être parce nous ne l'avons pas pris tout à fait au même endroit — mais la précision est égale. Il y est parlé « d'un axe économique montant de la Méditerranée vers la mer du Nord et utilisant les conditions naturelles notamment en matière d'hydrographie et de relief pour favoriser d'une manière progressive et dans une mesure raisonnable la concentration des activités et des peuplements ».

Je ne pense pas qu'il soit possible de reconnaître une vérité — cependant éclatante — avec moins de netteté, avec plus d'imprécision, avec un pareil souci de dérobade devant une décision nécessaire.

Sans doute M. le Premier ministre a-t-il été plus explicite en évoquant « le développement coordonné des voies de communication, en particulier des liaisons fluviales entre le bassin du Rhône et le bassin rhénan ». Nous commençons à reprendre quelque espérance lorsque M. le ministre des travaux publics a annulé tout cela en déclarant qu'il n'était pas encore convaincu de la nécessité d'une liaison fluviale. S'il ne l'est pas aujourd'hui, il ne le sera jamais car je ne vois pas ce qui pourrait encore être dit pour que son opinion, positive ou négative, soit clairement formée.

Que l'on assure à tous les moyens de communication sur l'axe le développement que l'on voudra. Les exemples de l'étranger — et ils sont nombreux — prouvent que tous seront finalement avantagés. Il n'est cependant pas niable que l'épine dorsale du système est la liaison fluviale. Alors qu'il s'agit de donner à Marseille les moyens de réadapter son rôle commercial, croit-on pouvoir le faire sans un moyen de pénétration vers l'intérieur qui ne peut être que la voie navigable ?

Imagine-t-on que Rotterdam serait devenu le premier port d'Europe surclassant Anvers et même Hambourg, sans son prodigieux réseau de pénétration que constituent les voies navigables ?

Admet-on que les régions du Nord-Est et de l'Alsace courent le risque de se lier de plus en plus étroitement avec les pays du Nord parce qu'on n'aura pas voulu se soucier à temps de les unir avec le reste du territoire ?

Qui le dit ? Ce n'est pas moi, opposant, c'est le premier rapport de la commission d'aménagement du territoire.

« Aussi doit-on se demander — pouvons-nous lire dans ce rapport — si les régions les plus riches et les plus développées de la Communauté économique européenne qui sont contiguës ne tendront pas à constituer une Lotharingie fortement industrialisée bénéficiant d'un marché de consommation particulièrement dense, des plus grandes possibilités de spécialisation et — écoutez bien, monsieur le secrétaire d'Etat — des coûts de transport les plus réduits. »

Est-ce cela qu'on veut au nom de cette indépendance qu'on prétend si jalousement conserver ? Ou bien j'en arrive à me demander, moi qui suis en dehors de la question, si ce n'est pas une manière de punir une ville qui a l'insolence de conserver un maire qui a poussé l'impertinence jusqu'à déposer une candidature jugée peut-être sacrilège. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Vraiment, ce qui me déconcerte, c'est la constatation qu'au nom d'un présent qui peut-être ne justifierait pas tout à fait des engagements cependant bien minces à côté de tant d'autres dépenses on sacrifie un avenir évident pour tous ceux qui veulent regarder, c'est qu'on apporte ainsi un démenti flagrant à une affirmation parfaitement exacte du rapport qu'on nous demande d'adopter. Je lis, en effet, à la page 7 de ce rapport — un de nos collègues y a déjà fait allusion :

« Le Plan n'annonce pas seulement le probable, il annonce aussi le souhaitable. A l'anticipation neutre il ajoute l'affirmation de volonté. Il ne formule pas seulement des prévisions, il donne au développement économique des objectifs. »

Eh bien ! messieurs, à la lecture de cette affirmation que je crois bonne et valable, peut-on dire que la dérobade devant l'axe fluvial Mer du Nord-Méditerranée réponde à la seconde intention si clairement et si justement exprimée ?

Je vais conclure avec la fierté d'être resté, ce qui n'est pas courant, dans la limite que je m'étais fixée. Ce sera au moins un mérite que personne ne pourra me contester.

Mon vote, tout à l'heure, dépendra des réponses qui seront faites, si toutefois elles le sont, aux questions posées. Certes, je n'approuve point les investissements militaires infiniment plus graves et plus dangereux pour le succès du Plan que les chiffres ne voudraient le laisser croire. Mais, cela, j'espère que le Sénat le dira demain et il n'est pas nécessaire de répondre deux fois à la même question. Certes, il y a dans vos intentions bien des incertitudes, bien des inconnues, bien des déclarations d'intention sans qu'on laisse toujours entrevoir comment il sera possible de passer aux actes.

Du moins reconnaissez-vous des priorités impératives comme le logement, l'éducation nationale, la route, même si nous ne savons pas comment vous y ferez face. Il est donc malaisé de condamner des gens sur des intentions qui sont bonnes, alors que nous devons attendre de voir comment ils les exécuteront.

Mais trop de questions ont été posées — je ne pense pas aux miennes, mais à celles des rapporteurs et, notamment, de notre collègue M. Filippi — pour que je n'attende pas de savoir avant de me décider.

Pour ma part, je veux bien vous aider de mon mieux dans une besogne utile à la communauté nationale. Mais, sans mettre en cause le remarquable travail de la commission du Plan, je me refuserai à cautionner un texte qui ne serait que banale et vide déclaration d'intention ou, pire encore peut-être, un simple instrument de propagande. (*Applaudissements au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voici quelques jours, président la séance solennelle de l'académie d'agriculture, M. Pisani déclarait à propos de la mise en route de la politique agricole commune européenne :

« Nous nous faisons l'effet d'apprentis sorciers qui sont en train de créer un monde nouveau avec un luxe de détail dans la définition juridique qui rebute les plus grands experts et tout à la fois avec une espèce de cécité extraordinaire ou d'ignorance totale devant les effets réels de cette construction sur la réalité économique, humaine et politique de l'agriculture de nos pays. »

Des réflexions identiques pourraient être émises au niveau de l'ensemble des activités françaises au sujet de la définition des principales options du V^e Plan et sans doute est-ce l'une des raisons pour lesquelles celles-ci ne soulèvent aucun élan et n'entraîneront qu'une adhésion superficielle.

Fort heureusement, nos excellents rapporteurs ont très justement souligné avant hier que le futur plan doit être élaboré pour l'homme et qu'il devrait, par là même, impliquer et définir une certaine conception de la civilisation car il ne s'agit pas seulement de préparer le style de vie du Français futur, que le président Menu nous a décrit avec humour, mais de lui ouvrir des possibilités d'épanouissement personnel, dont le président Gros nous a dit avoir vainement cherché les moyens dans le rapport soumis à notre approbation.

Il est indubitable que les équipements collectifs jouent un rôle primordial en ce domaine dans la mesure où ils permettent d'étendre au plus grand nombre les avantages que ne saurait réserver à quelques-uns une situation économique privilégiée.

Prévoir la progression la plus rapide pour leur indice de volume est aussi heureux que d'envisager l'affectation au logement de la masse la plus importante des sommes affectées aux emplois généraux.

Si le logement est indispensable au développement équilibré de la cellule de base de la société qu'est la famille, l'équipement collectif a une mission comparable à l'égard de ces corps intermédiaires qui doivent exister entre la famille et l'Etat pour maintenir une nation d'hommes libres et éviter à la France de devenir un pays peuplé de simples sujets, fussent-ils subordonnés aux seules nécessités de l'économie.

De la localisation de ces investissements dépendra fondamentalement le type de la société de demain et aucune option précise n'est présentée à ce sujet. Le phénomène d'urbanisation recouvre aussi bien la prolifération des environnements des métropoles que le gonflement des villages-centres.

C'est à juste titre que le remarquable rapport de la commission nationale de l'aménagement du territoire évoque la contradiction entre les avantages techniques de la concentration des services publics et la nécessité de leur accessibilité pour qu'ils remplissent pleinement leurs fonctions vis-à-vis des utilisateurs.

Les équipements collectifs doivent-ils être réalisés pour eux-mêmes à l'instar de l'administration dont certains conçoivent l'organisation en fonction de sa rentabilité ou parfois même de l'intérêt des administrateurs, ou bien ceux-là comme celle-ci doivent-ils être pensés en regard à ceux qui en auront besoin ? La vie nationale doit-elle leur être subordonnée ou vice versa pour que chaque citoyen ait plus de possibilités de devenir un homme complet, responsable du destin de sa famille et de la cité ?

Aucune réponse n'est donnée aux questions posées par la commission de l'aménagement du territoire. A titre d'exemple : dans quelle mesure doit-on multiplier les collèges d'enseignement secondaire ? Que doivent-ils être les rôles respectifs des hôpitaux ruraux et des dispensaires de quartier ? Doit-on favoriser la concentration de l'appareil commercial et, en supprimant les avantages dont jouissent les petits commerces, menacer ainsi l'existence de ceux qui, en milieu rural, tiennent une fonction sociale qui dépasse leur fonction commerciale ? Jusqu'à quel point la concentration de l'équipement scolaire doit-elle anticiper celle de l'habitat rural ?

Rien dans les options proposées ne semble tenir compte des migrations considérables qui pourraient affecter les zones rurales tant en raison du Marché commun que de l'aspiration accrue des travailleurs des villes à loger à la campagne pour y trouver le calme, l'espace et un milieu pour leur vie familiale. Les équipements collectifs à réaliser leur réserveront-elles les structures d'accueil nécessaires ?

L'orientation donnée à ces équipements reposera sur leur mode de financement et le président Abel-Durand a trop brillamment exposé les difficultés des collectivités locales dans ce domaine pour que j'y revienne.

S'il s'agit de services publics, la perspective de la facturation à l'usager de leurs vrais prix, définis comme étant « les prix assurant l'équilibre de l'offre et de la demande sans recours à l'artifice ou la contrainte », paraît bien éloignée de la réalité de l'administration locale.

Appliquer des principes financiers qui conduiraient à écraser les usagers ruraux sous le poids des impôts ou des prix des services publics aboutirait à accélérer la désertion des campagnes et à empêcher les nouveaux établissements ruraux au détriment des villes surpeuplées comme des villages abandonnés.

Il y a là un élément négatif qui peut constituer un lourd handicap alors que, d'autre part, aucune indication positive précise ne peut être trouvée dans le rapport au sujet de l'avenir réservé aux collectivités qui peuvent et doivent bénéficier d'un regain de vitalité à travers l'ensemble du territoire national, grâce à une judicieuse répartition des équipements publics dans des centres de rayonnement de plus en plus nombreux.

Il y a là une option grave pour ceux qui sont persuadés de la nécessité de corps intermédiaires à la mesure de l'homme pour permettre son plein épanouissement, corps qui ne peuvent eux-mêmes vivre sans un minimum d'équipement.

Dans ce domaine, les décisions de l'Etat ont une importance déterminante : et puisque nous avons aujourd'hui la lourde responsabilité de faire connaître au Gouvernement les directions dans lesquelles nous souhaitons que ses hauts fonctionnaires poursuivent leurs travaux, que le plan stimule et oriente les efforts de la nation, que les projets de budget ou de lois programme lui donnent les moyens de progresser, les réponses que donnera à ce sujet M. le secrétaire d'Etat ne devraient pas manquer de peser sur le vote du Grand Conseil des Communes de France. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute suspendre ses travaux pendant quelques instants ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le mercredi 9 décembre, à une heure quinze minutes, est reprise à une heure trente minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Marie-Anne.

M. Georges Marie-Anne. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis deux jours les orateurs se succèdent à cette tribune pour enrichir de leurs très pertinentes observations les débats relatifs à l'examen des principales options présentées par le Gouvernement pour la préparation du V^e Plan 1965-1970. C'est de ces observations et de cette confrontation des opinions qu'il dégagera les directives qui seront alors données au commissaire général pour l'élaboration détaillée de ce V^e Plan.

Pour cette partie de la France qui s'appelle les départements d'outre-mer, le Gouvernement a formulé certaines options fondamentales. A cette heure tardive, je m'en voudrais de lasser l'attention du Sénat par de longs développements. Je me contenterai de résumer synthétiquement ces orientations.

Des propositions formulées par le Gouvernement, que retiendrons-nous essentiellement ?

Premièrement, un principe : l'affirmation renouvelée de la solidarité nationale à l'égard des départements d'outre-mer.

Deuxièmement, un objectif : amener progressivement ces départements à un niveau de développement en harmonie avec celui des autres départements français.

Troisièmement, deux moyens : d'une part, le maintien des transferts sociaux, d'autre part, l'élargissement de l'assise économique de ces départements, de manière à augmenter le potentiel local, et cela non seulement par le soutien de l'agriculture traditionnelle, mais plus encore par la création d'industries nouvelles capables d'exporter, et aussi par la mise en valeur optimale du capital touristique.

Quatrièmement, un correctif : le maintien d'un certain courant migrateur, véritable soupape de sûreté, pour alléger provisoirement la pression démographique et pallier les inévitables retards que l'on enregistre généralement, hélas ! dans la réalisation des programmes de développement économique, étant toutefois précisé que toutes dispositions seront prises pour la mise en place des structures d'accueil adéquates dans les pays de destination : France métropolitaine ou Guyane, et aussi que cette migration pourra être ramenée à un volume d'autant plus faible que les exportations agricoles pourront être augmentées et que les industries nouvelles et touristiques se développeront plus vite.

Enfin, un codicille, à savoir : l'étude d'une action directe sur l'accroissement de la population et l'organisation d'un mouvement d'action sanitaire, qui paraissent indispensables pour la solution à plus long terme du problème démographique des départements insulaires.

Mesdames, messieurs, voilà qui est excellemment défini, voilà nos problèmes bien cernés, voilà la route bien tracée et nous nous faisons un agréable devoir de donner au Gouvernement notre parfait accord sur le principe, sur l'objectif, sur les moyens, sur le correctif et sur le codicille.

Video meliora, monsieur le secrétaire d'Etat. Le Gouvernement voit parfaitement les excellentes choses qu'il faut faire pour les départements d'outre-mer ; je ne dirai pas la fin de la citation, pour que cela ne nous porte pas malheur. J'ajouterai bien plutôt : pourvu que le grain ne meure ! Pourvu que cette volonté se maintienne ! Pourvu, comme l'a dit tout à l'heure excellemment mon collègue M. Bernier, que les moyens financiers adéquates soient affectés à la poursuite des objectifs si clairement définis et si parfaitement accessibles !

Je voudrais souligner un point particulier. Il est, dans les options présentées par le Gouvernement pour le développement des départements d'outre-mer, une idée sous-jacente, mais qui n'a pas été expressément formulée et qui me tient beaucoup à cœur : je veux parler de l'intégration de l'économie des départements d'outre-mer dans l'économie de la nation.

Il ne servirait de rien de développer la production agricole, de créer une production industrielle dans les départements d'outre-mer si ces productions agricoles et industrielles devaient se heurter aux réticences, voire à l'hostilité de l'économie de la France métropolitaine. Il faut que les barrières et les réticences soient levées ; il faut que la volonté de favoriser l'industrialisation de ces départements se traduise par des manifestations concrètes.

Nous souhaiterions également que nos dirigeants aient constamment à l'esprit que la production des départements d'outre-mer fait partie intégrante de la production nationale et qu'à ce titre elle a droit aux mêmes protections et à la même sollicitude.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais présenter quelques très brèves observations.

Je veux tout d'abord renouveler le cri d'alarme que j'ai poussé voilà quelques jours à cette même tribune lors de la discussion du budget du ministre d'Etat chargé des départements d'outre-mer en rappelant l'économie de la canne à la Martinique est au bord de la catastrophe.

Le cyclone du 23 septembre de l'an dernier a causé aux plantations des dégâts insoupçonnés dont les effets ne sont apparus qu'après la récolte à la fin du premier semestre 1964. Les investissements avaient été engagés dans le cadre d'un objectif de production de 1.100.000 tonnes de cannes qui devaient donner 92.500 tonnes de sucre. La récolte n'a été que de 733.500 tonnes de cannes qui ont donné 61.520 tonnes de sucre, avec un taux de rendement industriel de 8,39, sensiblement égal à celui de 1962-1963. C'est donc le rendement agricole qui s'est effondré sous les coups de boutoir du cyclone.

Le déficit de 378.000 tonnes de cannes entraînant une sous-production de 31.000 tonnes de sucre occasionne à l'économie de la canne — sucre, rhum et mélasse — de la Martinique une perte de 3 milliards d'anciens francs. Nous attendons jusqu'à ce jour les mesures qui doivent être prises sur le plan de la solidarité nationale pour sauver les planteurs de cannes de la Martinique de la faillite imminente.

Ce problème particulier au département de la Martinique ayant été évoqué, je vais poser maintenant le problème du sucre de canne des départements d'outre-mer dans son ensemble.

Monsieur le ministre, en étudiant le décret du 29 juillet 1964 qui organise la campagne sucrière de 1964-1965, j'ai été choqué par une disposition insérée à l'article 3 de ce texte aux termes de laquelle les déficits et excédents de production des sucres de canne par rapport aux livraisons prioritaires indiquées font l'objet d'une compensation entre les territoires et pays producteurs de sucre de canne, à savoir : la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, la République du Congo et la République de Madagascar.

Je proteste contre cet amalgame-insolite qui range dans un même compagnonnage sucrier des départements français et des pays étrangers dont les intérêts sont absolument distincts. Je trouve absolument choquant que les déficits de production de la Martinique, par exemple, puissent aller grossir les quotas du Congo ou de Madagascar au lieu de profiter exclusivement à la Guadeloupe et à la Réunion. La compensation entre excédents et déficits de production de sucre de canne des départements d'outre-mer devrait jouer exclusivement entre eux.

Toujours en ce qui concerne les sucres de canne des D.O.M., nous notons que l'article 227 du traité de Rome les a exclus du Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles. Nous ne comprenons pas comment nos négociateurs ont pu souscrire à une telle éviction. Les sucres de canne des départements d'outre-mer sont des sucres français et ils doivent pouvoir bénéficier du F. E. O. G. A. au même titre que les sucres de betterave.

Nous demandons que, dans le projet de règlement sucrier actuellement déposé sur le bureau du conseil des ministres de la Communauté économique européenne, il soit remédié à cette déplorable éviction par l'intégration de la production de sucre de canne des départements d'outre-mer dans l'organisation du marché sucrier français de telle sorte que ces sucres puissent, eux aussi, bénéficier du fonds de garantie.

Enfin, il est une troisième question concernant les sucres de canne des D. O. M., c'est celle des prix.

Chaque année, à l'ouverture de la récolte betteravière, vers le mois d'octobre, un arrêté ministériel fixe un prix pour la campagne. Il est apparemment le même pour les sucres de betterave et pour les sucres de canne à la différence, toutefois, que pour les premiers ce prix s'entend « loco-usine », tandis que pour les seconds il s'entend en « délivré au port métropolitain de débarquement ». Ainsi les frais d'approche restent-ils à la charge des producteurs des départements d'outre-mer. Or la détaxe de distance qui leur est allouée représente à peine le tiers de ces frais d'approche.

Que ce soit par une subvention du budget, que ce soit par le truchement d'une cotisation interprofessionnelle de péréquation,

la solidarité nationale bien comprise — et ici nous retrouvons les propres termes du rapport du Gouvernement — exige que les frais d'approche des sucres des départements d'outre-mer soient compensés de manière à mettre les producteurs nationaux de sucre à égalité, qu'il s'agisse de sucres de betterave ou de sucres de canne.

Pour longtemps encore, les sucres constitueront la charpente de l'économie des départements d'outre-mer. Si cette charpente venait à s'effondrer, tous les plans de développement économique seraient vains.

Donner aux sucres de canne des départements d'outre-mer leur juste place dans l'économie nationale et dans le marché commun agricole, c'est rédiger la préface même du V^e Plan.

Mesdames, messieurs, les marchés de consommation des départements d'outre-mer sont largement ouverts à l'importation des produits des partenaires de la France au sein du Marché commun. Les Fiat, les Mercedes, les Opel, les Volkswagen, y font une guerre acharnée aux Renault, aux Peugeot et aux Citroën. Jusqu'à présent, comme pour le sucre, nous n'avons pas de motif de nous réjouir du sort réservé à nos rhums, à nos bananes, à nos conserves d'ananas sur les marchés allemands et italiens. Nous sommes dans le Marché commun et nous entendons y rester avec la France. Faut-il du moins que la défense de nos productions traditionnelles y soit assurée d'une manière plus vigoureuse qu'il n'a été fait jusqu'à ce jour.

En résumé donc, nous souscrivons bien volontiers aux options définies pour les départements d'outre-mer par le rapport de présentation, et nous souhaitons que les moyens de financement appropriés soient mis au service de ces options. Nous réclamons des mesures immédiates de sauvetage pour les planteurs de canne de la Martinique menacés de ruine à brève échéance, à cause des méfaits du cyclone du 23 septembre 1963.

Nous rappelons que le développement des productions agricoles des départements d'outre-mer, sucres, rhums, bananes, conserves d'ananas ne pourra être assuré à la faveur de ce V^e Plan qu'autant que nos négociateurs à Bruxelles se seront efforcés d'obtenir de nos partenaires du Marché commun la reconnaissance du caractère national de ces productions.

Enfin, je ne voudrais pas quitter cette tribune sans renouveler à M. le président de la commission des affaires sociales nos sincères et bien vifs remerciements pour les considérations si pertinentes qu'il a développées dans son rapport quant aux options sociales du V^e Plan à l'égard des départements d'outre-mer. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Kistler.

M. Michel Kistler. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le rapport que le Sénat est en train de discuter a pour objet de fixer les grandes lignes du développement économique et social du pays pendant le V^e Plan qui doit s'organiser du 1^{er} janvier 1966 au 31 décembre 1970. Ce sont donc des options de principe et non des opérations individualisées qui sont débattues.

Les généralités sur le V^e Plan exposées par le Gouvernement en quatre tomes ont été analysées par les rapporteurs, aussi bien de l'Assemblée nationale que du Sénat, d'une façon très claire et nette. Aussi est-il inutile d'y revenir et je me bornerai, en reprenant quelques points importants, à poser des questions pour mieux approfondir les intentions du Gouvernement.

Le rapport du Gouvernement prévoit un taux d'expansion annuel de 5 p. 100 pour la période couverte par le plan. Ce taux peut être considéré comme raisonnable. Il maintiendra l'évolution de l'économie dans une zone équilibrée entre l'inflation et la récession avec ses risques sociaux. Mais comment obtenir ce résultat ? La période d'exécution du plan coïncidera avec l'entrée en vigueur du Marché commun et la disparition des dernières barrières protectrices. Que compte faire le Gouvernement pour augmenter la productivité et placer notre économie en position compétitive vis à vis de la concurrence internationale ?

A cet égard le rapport soumis au Sénat est bien discret. Ses indications sont trop minimes. On recommande la concentration des entreprises françaises en groupes de taille internationale disposant de capitaux suffisants pour investir à l'étranger et d'avoir des centres de recherches. Mais notre législation actuelle, par la réglementation des ententes, un régime des sociétés désuet, des rigueurs fiscales, freine les initiatives préconisées. Par quels moyens législatifs et financiers le Gouvernement favorisera-t-il ce mouvement ? Le rapport aurait dû être accompagné de quelques indications précises sur les diverses mesures concrètes envisagées à ces fins. Par ailleurs, il restera toujours des entreprises de taille plus modeste. Comment les amener à affronter la concurrence ? Comment les pousser dans la voie de la spécialisation, de l'originalité et de la qualité des produits ?

La progression des salaires est fixée à un niveau en prix constant de 2,8 p. 100 à 3 p. 100 pour le salarié moyen et de

3,2 p. 100 à 3,4 p. 100 pour le salarié bénéficiant d'une promotion dans des conditions normales. En revanche, un effort serait fait en faveur des revenus agricoles. Ces revenus progresseraient en moyenne d'environ 2 p. 100 de plus que les salaires, soit 5,3 p. 100 à 5,5 p. 100. C'est la consécration du rattrapage du pouvoir d'achat des agriculteurs.

Le rapport recommande ensuite de maintenir aussi longtemps que possible la durée actuelle du temps de travail et de ne consentir que des réductions d'horaires limitées résultant d'accords entre employeurs et salariés. Mais ne pourrait-on pas mettre à l'étude, après discussion entre les organisations patronales et ouvrières les plus représentatives, un projet soit d'une augmentation des salaires, soit d'une réduction progressive de la durée du travail, pour permettre aux salariés de participer plus largement aux profits de l'expansion et des gains de la productivité ?

On aurait aussi souhaité, sous l'angle des questions de main-d'œuvre, que le plan inclue un programme raisonnable et cohérent de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Comme le relève si justement le rapport, le développement et le rendement des entreprises ne sont pas seulement commandés par des facteurs techniques et humains. Il faut aussi considérer le problème du financement des investissements industriels productifs.

Soucieux de pallier le ralentissement des investissements constatés depuis 1960, les auteurs du projet envisagent de reconstituer les marges d'autofinancement des entreprises. Subsidiellement, les auteurs du rapport prévoient une réorganisation du marché financier, de manière à stimuler celui-ci et à permettre aux industriels d'y trouver plus facilement qu'en ce moment des capitaux. Il est certes utile de favoriser l'autofinancement grâce auquel l'entreprise secrète elle-même les ressources lui permettant de grandir. Mais il ne suffit tout de même pas, pour rétablir les taux d'autofinancement au niveau de 70 p. 100, de limiter et de discipliner la progression des salaires et de la consommation privée.

L'autofinancement ne doit pas devenir non plus un impôt indirect levé par l'entreprise sur les salariés ou les consommateurs. L'autofinancement ne peut être encouragé que par des incitations fiscales telles qu'une détaxation de certains investissements. On regrette que de telles mesures ne soient pas annoncées.

Le V^e Plan, c'est une innovation remarquable par rapport aux plans précédents, ne se borne pas à fixer en quantités physiques les objectifs à atteindre pour la production et le revenu national. Il organise la répartition des fruits de l'expansion. S'orientant vers une véritable politique d'ensemble des revenus, il trace les orientations des grandes masses des revenus : salaires, prestations sociales, revenus agricoles, profits. Il détermine les sommes disponibles pour les investissements et les dépenses d'intérêt général.

Cependant, de sérieuses réserves sont à faire en ce qui concerne certains aspects particuliers de cette politique. Notamment la limitation à 40 p. 100 du taux d'augmentation des prestations sociales paraît un leurre. Le développement démographique, les progrès de la médecine, l'aide aux personnes âgées poussent à l'augmentation des charges de la sécurité sociale. Il serait vain de le méconnaître. Or, le plan ne propose pas de solutions à ce sujet.

On peut difficilement admettre qu'on fixe un taux d'accroissement des dépenses des administrations civiles et militaires supérieur d'un tiers à celui prévu pour l'augmentation de la consommation des ménages. Une telle conception ne peut qu'encourager les administrations dans leurs tendances dépen-sières. On peut regretter que le projet ne contienne aucune allusion à un effort de compression des dépenses administratives par des réformes incisives touchant le fonctionnement des services.

Autre constatation : avec un taux de 3,50 p. 100 le logement, mieux traité pourtant que dans le IV^e Plan, se situe au niveau des dépenses militaires, derrière les dépenses des administrations civiles.

Or, dans ce domaine, il serait possible de prévoir des résultats beaucoup plus favorables pour peu qu'on veuille mettre au point une politique de la construction vraiment efficace. Il faudrait notamment prévoir des programmes de construction de logements cohérents, étalés sur une durée suffisamment longue pour qu'on sache à quoi s'en tenir, résoudre le problème de l'abaissement du prix de la construction par la rationalisation des méthodes de construction, l'organisation cohérente des chantiers, l'usage de matériaux préfabriqués, le règlement plus rapide des primes, étaler sur une durée minimum de trente à quarante ans le remboursement des charges de viabilité, résorber la spéculation foncière par des mesures qui ne provoquent pas comme celles qui ont été prises jusqu'à maintenant une nouvelle hausse des terrains.

Enfin, le rapport contient des recommandations relatives à l'aménagement du territoire. Il propose la constitution de métropoles régionales suffisamment importantes pour être un contre-poids efficace à l'attraction de Paris, le développement des voies de communication, l'industrialisation des régions de l'Ouest, une certaine concentration d'activités sur l'axe économique mer du Nord-Méditerranée.

Ces options sont judicieuses, notamment dans la mesure où elles tendent à réagir contre la concentration excessive des activités dans la région parisienne et à atténuer par des actions spécifiques en faveur de certaines régions la distinction trop brutale entre les zones d'entraînement et les zones d'accompagnement.

C'est lors de la seconde phase de la préparation du plan, en 1965, que les opérations individualisées seront arrêtées. Il appartiendra à ce moment aux parlementaires d'insister sur les objectifs à réaliser.

Cependant, dès à présent, il faut, en raison de l'importance de l'enjeu, insister sur la liaison Méditerranée-Mer du Nord (*Très bien !*) par le Rhône, le Rhin et la Moselle. (*Très bien !*) Depuis la fin de la guerre, sur le Rhône, de la Méditerranée à Lyon, et sur le Rhin de Bâle à Strasbourg, les travaux se poursuivent. Il reste, pour réaliser la liaison de bout en bout, à aménager une voie d'eau moderne du Rhin à Lyon. Après un affrontement prolongé, un accord a pu être réalisé sur une liaison unique au départ de Lyon par la Saône avec deux branches, l'une en direction de la Moselle, l'autre en direction du Rhin par Mulhouse. (*Très bien !*) Une certaine opposition se fait contre ce projet.

A gauche. Hélas !

M. Michel Kistler. Les charges financières, le défaut de rentabilité, la concurrence au chemin de fer ont été mis en avant pour freiner la réalisation. Celle-ci intéresse tout de même au plus haut point la région de l'Est, qui est devenue une terre d'élection d'industries à vocation exportatrice dans le Marché commun. C'est un élément essentiel du développement de l'économie française dans ce marché. La réalisation d'une voie d'eau à grand gabarit entre le Rhône, le Rhin et la Moselle permettra à la France de tenir une position de force sur le grand axe du continent dans l'économie du Marché commun.

Quoi qu'il en soit, le cinquième plan apparaît avec un triple caractère : c'est un prolongement du plan de stabilisation. Il repose sur l'équilibre des prix et l'équilibre du commerce extérieur. A ce titre il postule la hausse des prix agricoles nécessaire à la fois par le Marché commun et par le souci de faire croître le revenu des agriculteurs, ainsi que celle des tarifs publics pour alléger les subventions et habituer le consommateur à consacrer, par une politique de vérité des prix, des sommes équivalentes aux services rendus.

C'est un plan d'investissement et d'équipement davantage qu'un plan de relance de la consommation.

Enfin, le plan s'intègre dans un système d'économie libérale. Entre l'absence de planification dans certains pays et la planification autoritaire des pays de l'Est, la France a choisi une voie médiane. On veut tout à la fois s'appuyer sur le marché, instrument nécessaire de l'équilibre au jour le jour, et abolir le marché pour ce qu'il est aveugle et mauvais indicateur des meilleures conditions des futurs équilibres. Ce n'est plus le marché qui doit inciter les industriels à investir. C'est le plan qui doit leur donner les perspectives à suivre.

Tel quel, le plan repose donc sur certains paris. Mais, dans le régime économique et social actuel, dans le contexte des institutions existantes, les options prises sont plausibles. Elles devraient, sous réserve de certaines améliorations, favoriser le développement de la nation et relever le niveau de vie en sauvegardant les principes de justice sociale. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Henriët.

M. Jacques Henriët. *Video meliora* disait tout à l'heure mon excellent ami et collègue M. Marie-Anne ; j'ajouterai *sed deteriora sequor*, ce qui signifie que le Gouvernement, après avoir entendu d'excellentes choses au Sénat, se doit de ne pas les rejeter.

Je veux m'instruire de ce que j'ai entendu dans la soirée. J'ai appris qu'il ne s'agissait, bien sûr, que des objectifs de principe. Aussi, me bornerai-je à évoquer, monsieur le ministre, deux questions qui ont tout de même une importance certaine, et tout d'abord les principes que vous choisirez pour étudier et modifier la durée du travail dans une civilisation qui peut être celle des loisirs.

En effet, dans le rapport de notre excellent président et ami M. Menu, je constate que cette réduction des heures de travail peut être affectée sur le jour par la réduction du nombre d'heures, sur la semaine par l'augmentation des jours de congés, sur l'année par la durée des congés payés et sur la vie par l'abaissement de l'âge de la retraite.

J'ai fait une option qui consiste à demander que cette diminution de la durée du travail soit faite en ramenant l'âge de la retraite des femmes de 65 à 60 ans. Je sais fort bien que cette formule n'est pas celle que le Gouvernement a choisie mais, sans vouloir abuser de la gentillesse et de la patience de mes collègues, je veux tout de même vous dire que ces femmes qui vont avoir 60 ans n'ont pas connu les avantages de toutes les aides sociales qui sont accordées aujourd'hui ; elles ont vécu la vie difficile des mères de famille, une vie toute de travail, si bien que, dans mon cœur et dans mon esprit, je leur donne une priorité dans la diminution des heures de travail et je demande que l'âge de la retraite soit abaissé, pour elles, de 65 à 60 ans.

M. Kistler vient de nous parler de l'aménagement du fameux canal du Rhône au Rhin, dont on parlera encore beaucoup, mais au sujet duquel je ne veux pas vous importuner. J'attire seulement votre attention sur le fait que cette voie qu'on a appelée méridienne, qui serait capable de désenclaver l'Alsace, laquelle a tendance à s'en aller vers l'Est, qui donnerait aussi aux riverains la possibilité de s'enrichir, aurait surtout, à mes yeux, la qualité de devenir une voie européenne. L'Europe se fait doucement, lentement, pas assez vite à notre gré.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Emile Henriet. Je voudrais que, dans l'amélioration des voies navigables, cette liaison Rhône—Rhin soit, pour vous, prioritaire. D'abord, elle est économique, mais elle a aussi un caractère politique et c'est pourquoi je crois pouvoir insister.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais que les départements et autres collectivités locales puissent contracter des emprunts sans se heurter à toutes les difficultés qu'ils rencontrent et surtout qu'ils aient la sécurité dans leurs promesses d'emprunt. Je viens de mon conseil général et j'ai entendu, pendant deux jours, des lamentations d'entrepreneurs et de maires de communes à qui l'on a promis de l'argent et à qui l'on ne donne pas tout ce qu'ils ont demandé.

Je voudrais que, dans les options du plan, il y ait cette assurance que les collectivités locales pourront, quand elles en ont besoin, contracter véritablement les emprunts qu'elles désirent.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ne nous répondiez pas par un habituel *non possumus*. (*Applaudissements*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement.

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs, en ouvrant ce débat, je vous ai dit que le Gouvernement souhaitait qu'il soit l'occasion d'un dialogue entre le Parlement et lui-même quant aux grandes orientations du V^e Plan.

Ce dialogue, le Gouvernement désire qu'il soit sans ambiguïté et fructueux. Dès lors, quel que soit mon désir de ne pas abuser du courage de ceux qui ont bien voulu suivre cette séance jusqu'à cette heure avancée, il convient tout de même, vous le penserez sans doute comme moi, qu'après avoir entendu quatre remarquables rapports, et plus particulièrement celui de M. le rapporteur Filippi, après avoir écouté attentivement vingt-cinq orateurs du Sénat, qui ont complété l'information sur les réactions de votre assemblée que, déjà, les débats de commissions avaient pu nous donner, il est indispensable que maintenant je vienne apporter à mon tour, au nom du Gouvernement, les précisions et les corrections que toutes ces informations, observations et suggestions appellent.

Je m'efforcerais de le faire aussi brièvement que possible sur les choix essentiels et je vous demanderai la permission de réserver, pour le moment où la discussion des amendements m'amènera à en parler, les réponses relatives à ce que certains ont appelé le préalable ou le postulat des crédits de défense et de coopération.

Le choix fondamental sur lequel repose tout ce qui a été proposé, c'est celui d'un taux d'expansion et je commencerai donc par là. M. Filippi et plusieurs orateurs ont craint que ce taux de 5 p. 100 ne soit trop modeste, pensant que la productivité et le plein-emploi pourraient éventuellement permettre de faire mieux.

Je voudrais répondre d'abord que le taux de 5 p. 100 n'est pas à négliger. De 1950 à 1962, dans l'ensemble des pays occidentaux, Europe, Etats-Unis, Grande-Bretagne et Canada réunis, le taux moyen de croissance annuelle a été de 3,8 p. 100 et, dans la même période, celui de l'économie française de 4,8 p. 100. Le taux de 5 p. 100 paraît donc fort honorable.

Je voudrais faire observer que 5 p. 100, c'est une orientation, ce n'est pas encore un objectif. Dans la phase de préparation du Plan proprement dit, qui s'ouvrira aussitôt après le vote du Parlement, le commissaire général et les commissions seront invités à examiner s'il n'est pas possible de viser plus haut. Mais le Gouvernement ne peut faire des promesses s'il n'est pas assuré de les tenir.

Or, l'examen approfondi de notre économie, qui sera fait en 1965, révélera des éléments de force, mais aussi des éléments de faiblesse. Si je n'en avais pas été conscient, d'ailleurs, tout ce que j'ai entendu depuis hier aurait achevé de m'en convaincre.

L'engagement que je puis donc prendre au nom du Gouvernement, c'est que nous nous attacherons à développer les éléments de force et à remédier aux éléments de faiblesse. Je puis vous garantir l'effort, je ne puis évidemment pas préjuger le résultat. A quoi nous servirait, d'ailleurs, de fixer un taux d'expansion très ambitieux s'il devait avoir pour effet de déséquilibrer notre économie et de provoquer un nouvel à-coup dans sa progression ?

Ce que nous réaliserons importe davantage que ce que nous annoncerons. Si, une année, la croissance atteint le taux de 5,5 p. 100 avec des prix stables et un commerce extérieur en équilibre, le Gouvernement s'en réjouira et je puis vous assurer qu'il ne prendra aucune mesure de limitation.

J'ai d'ailleurs été particulièrement sensible, ainsi que M. le commissaire général, à ce que M. Hugues nous a dit sur les décimales. En effet, il a très bien situé le problème et je crois, comme lui, qu'il ne faut pas mépriser les décimales lorsqu'il s'agit de pourcentages portant sur des montants très élevés. Par la force des choses, les études globales effectuées portent sur des points et des demi-points, mais les études détaillées devront descendre jusqu'au dixième de point. Tout ce qui peut être gagné doit l'être et doit bien entendu bénéficier pour une large part aux salariés.

Après ce choix fondamental du taux d'expansion, je voudrais revenir sur quelques points concernant les facteurs de production. M. Menu a très justement, dans un très remarquable rapport, très émouvant par moments, appelé l'attention sur les perspectives de l'emploi par régions. Je lui répondrai que l'essentiel des travaux préparatoires de régionalisation du V^e Plan a été centré précisément sur cette recherche de l'équilibre régional de l'emploi.

L'orientation de cette recherche est illustrée dans le rapport par l'augmentation qui est prévue de la part des régions de l'Ouest dans la création des emplois industriels nouveaux.

Sans prétendre mettre fin à bref délai aux migrations à l'intérieur du territoire français, cette orientation a bien pour objet de « rapprocher le travail des individus ». L'étude de la question sera poursuivie et précisée par les commissions de développement économique régionales et les commissions de modernisation.

Le problème de l'emploi féminin qui a été développé ce matin par Mlle Rapuzzi mérite grande attention. Il est exact, comme l'a indiqué Mlle Rapuzzi, que l'esquisse proposée repose sur l'hypothèse d'une véritable stabilité du taux d'activité de la population féminine aux divers âges, hypothèse confirmée par la comparaison des recensements de 1954 et de 1962, et donc inspirée par les faits et non pas par quelque secrète préférence.

Mais le rapport présente comme variante possible une hypothèse d'accroissement notable de l'activité féminine, à l'égard de laquelle il ne marque aucun réticence naturellement. Il s'agit d'un problème complexe aux dimensions à la fois économiques et sociales.

Tout à l'heure, M. le sénateur Henriet proposait au contraire de réduire, du moins quant à l'âge, la durée du travail féminin. Un groupe de travail de la commission de la main-d'œuvre du plan a été créé afin d'examiner dans une vue prospective les problèmes de la condition féminine. Je puis assurer Mlle Rapuzzi et ses collègues que les observations recueillies sur ce sujet au cours des débats ont été notées avec soin par le Gouvernement.

En ce qui concerne l'agriculture, M. Dulin, notamment, a insisté sur la nécessité de voir mettre en œuvre une véritable politique agricole commune. Je puis le rassurer, telle est bien la volonté du Gouvernement. Je crois qu'il serait difficile d'en douter et on lui a plus généralement reproché de l'avoir manifesté avec trop de fermeté.

La thèse du Gouvernement français est également que la fixation des divers prix agricoles à Bruxelles doit se faire dans une vue d'ensemble, sinon dans une négociation globale. Les travaux de la commission de l'agriculture permettront de préciser la nature et l'ampleur des programmes d'investissement visant au renforcement et à l'aménagement des structures d'exploitation, qu'il s'agisse d'entreprises individuelles, d'organisations groupées ou de coopératives.

Mme Cardot a appelé principalement notre attention sur l'artisanat. Comme elle a bien voulu le relever, je rappelle que le rapport d'orientation met l'accent sur le rôle essentiel que « le secteur des métiers peut et doit jouer à côté d'une production de masse qui ne peut résoudre à elle seule tous les problèmes » — et je viens, par cette phrase, de vous citer le rapport lui-même. Je confirme ici également ce qui est indiqué dans le rapport : les actions déjà entreprises pour permettre à ce secteur d'affirmer sa place seront poursuivies et amplifiées,

Pour donner une dimension nouvelle à ces actions, le Gouvernement envisage la création de centres régionaux d'études techniques et de qualification. Il est trop tôt pour en préciser la structure et le financement. C'est justement pour en dégager d'une façon concrète les meilleures modalités qu'en 1965 les services du ministère de l'industrie procéderont à certaines études préalables et s'efforceront de réaliser, avec le concours de la délégation à la promotion sociale une ou deux expériences pilotes.

J'indique enfin que les orientations du V^e plan pour ce qui concerne l'artisanat devront être prises en considération dès 1965 dans les travaux des commissions de développement économique régional.

Je voudrais maintenant avec vous examiner rapidement quelques emplois de la production, qui ont retenu spécialement votre attention au cours de ce débat. De très nombreux orateurs se sont naturellement souciés de la consommation et du niveau de vie. Certains d'entre eux ont rapproché le taux d'expansion de 5 p. 100 de l'économie du taux de progression de 3,50 p. 100 de la consommation par tête d'habitant. Je pense qu'il y a là un malentendu et je voudrais faire remarquer que les deux chiffres ne sont pas comparables, l'un concernant l'ensemble des Français, l'autre chacun d'eux pris individuellement. Comme l'a très bien fait observer tout à l'heure M. Bousch, si l'on veut comparer des choses comparables, il faut tenir compte de l'augmentation de la population. Cette augmentation est de 1 p. 100 par an ; les ressources disponibles totales progressant de 5 p. 100 par an, les ressources disponibles par tête progresseront de 4 p. 100 seulement. Les deux chiffres à comparer sont donc non pas 5 p. 100 et 3,5 p. 100, mais 4 p. 100 et 3,5 p. 100. Il y a entre eux un demi-point d'écart seulement — c'est bien suffisant d'ailleurs — et ce demi-point cédé par l'économie de consommation à l'économie de création permettra de faire augmenter la construction de logements de 6 p. 100 et les équipements collectifs de 9 p. 100. Mais il suffira à soulever des difficultés même s'il ne s'agit pas du transfert d'un point et demi, mais d'un demi-point. Toutefois c'est déjà beaucoup et un transfert d'un point aurait été sans doute irréalisable dans un régime de liberté.

A propos de cette réflexion, je voudrais vous demander la permission de dégager une leçon, pour ne pas dire une philosophie, des choix qui ont été faits et des réactions qu'ils ont inspirées.

J'ai cru remarquer en suivant les débats au cours de ces longues journées que les indices supérieurs à la moyenne étaient plus volontiers et en tout cas plus chaleureusement approuvés que les autres. Il est évidemment bien regrettable — j'en conviens avec vous — et M. le commissaire général me pardonnera de le dire avant lui, que nous n'ayons pas encore trouvé un commissaire général du plan assez habile pour donner à chaque catégorie d'activité un indice supérieur à la moyenne. (*Sourires au centre droit.*) Hélas ! l'arithmétique est impitoyable à cet égard. Elle nous offre un moyen, un seul, de faire en sorte qu'aucun indice ne soit inférieur à la moyenne : c'est que tous soient égaux à cette moyenne. Mais alors il ne serait pas nécessaire d'établir un plan pour cela.

M. André Méric. Diminuez les crédits militaires !

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat. S'agissant justement d'indices nettement supérieurs à la moyenne, je voudrais maintenant ajouter une ou deux indications concernant l'éducation nationale et la santé. En matière d'équipement scolaire et d'équipement sanitaire, les besoins sont immenses et de nombreux orateurs l'on dit avec raison ici. Le IV^e plan, il faut toutefois l'observer, a été marqué dans ces deux domaines par un changement de cadence très net et très heureux. De 1960 à 1965 les dépenses d'équipement scolaire seront passées du niveau 100 au niveau 176 et les dépenses d'équipement sanitaire du niveau 100 au niveau 155. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre cet effort. Je puis confirmer que le V^e plan s'y emploiera.

Enfin à M. Menu, président de la commission des affaires sociales, je voudrais indiquer en particulier que les problèmes de l'enfance inadaptée sur lesquels il a tenu à attirer notre attention seront étudiés par un groupe spécial de façon à coordonner les efforts des différentes administrations compétentes, ce qui paraît bien souhaitable.

En matière d'équipement régional, je ne puis donner aucune réponse précise aujourd'hui, comme je vous en avais loyalement averti dès le début de ce débat. Il serait, en effet, impossible au Gouvernement de le faire, parce qu'il n'en a pas le droit tant que les débats sur les orientations au Parlement n'ont pas permis de dégager les directives définitives sur la base desquelles les différentes commissions du plan et les commissions régionales de développement économique pourront travailler à la mise au point détaillée de ce que sera le V^e plan à proprement parler.

Au surplus, l'heure très avancée vous incitera peut-être à me pardonner de ne pas répondre individuellement et successivement à tous ceux qui ont soulevé de tels problèmes. C'est lors de l'établissement du V^e plan lui-même qu'il pourra être répondu à leurs interventions, mais je puis les assurer que M. le commissaire du plan les a écoutés attentivement et a enregistré leurs suggestions. C'est à Mme Cardot, à MM. Bouquerel, Méric, Dutoit, Bousch, Kistler, Henriot et à quelques autres que je prie de bien vouloir m'excuser de ne pas les avoir nommés, que je présente mes excuses sur ce sujet.

On me permettra maintenant quelques mots sur les problèmes particulièrement chers au cœur des représentants des départements d'outre-mer. A MM. Bernier et Marie-Anne, je dois dire que toute politique propre à telle ou telle région, à tel ou tel département d'outre-mer ne pourra être définie que dans le cadre du V^e plan lui-même, mais je tiens, après les excellents et très pertinents exposés qu'ils nous ont faits tout à l'heure, à les assurer non seulement de ce que toutes leurs remarques ont été notées, mais aussi de ce que le Gouvernement est bien résolu à faire en sorte que le plan soit une affirmation renouvelée de la solidarité nationale.

Pour finir, j'en viens aux moyens ou du moins à certains des problèmes relatifs aux moyens qui ont été particulièrement traités à cette tribune.

M. Filippi nous a parlé de difficultés et de contradictions. Les difficultés, le Gouvernement ne les ignore pas, le commissaire général du plan pas davantage. Quand nous disons qu'il faut gagner le combat de la concurrence, ce n'est pas dans notre esprit une figure de rhétorique. Le Gouvernement ne vous dit pas qu'il n'y a pas de difficulté ; il vous dit qu'il a la volonté de les vaincre. Le progrès est fait d'une alternance dialectique de difficultés et d'efforts.

Il y a la phase de la reconnaissance des difficultés ; c'est celle où nous sommes et je crois qu'elle a été très bien remplie. Il y aura ensuite la phase de la définition de l'effort ; c'est celle qui sera accomplie en 1965, qui s'inspirera de vos observations et dont vous aurez dans un an à connaître les résultats. Il y aura enfin la phase de l'accomplissement de l'effort ; c'est celle qui commencera le 1^{er} janvier 1966 avec le V^e plan.

Dans la phase de définition de l'effort qui va s'ouvrir, nous rencontrerons sans doute les contradictions signalées par votre rapporteur. Je préférerais, si vous me le permettez, dire les « tensions » entre les exigences de l'équilibre financier immédiat et celles de la croissance à long terme. Les tensions, dont M. le rapporteur a donné une description très brillante, ont existé de tous temps et dans tous les pays. Mais faire un plan c'est précisément vouloir surmonter ces tensions ; nous ne pouvons pas fonder un plan sur une perspective de déficit des finances publiques ; nous ne pouvons pas davantage le fonder sur une méconnaissance de besoins collectifs en fort accroissement. Qu'il y ait ainsi une tension entre l'évolution des recettes publiques et celle des dépenses publiques est un fait qui ne peut surprendre. Le rapport a indiqué des directions de solutions ; la commission de l'économie générale et du financement aura à les étudier de très près, à apprécier leur conséquence et à proposer des solutions au Gouvernement. Ces solutions vous seront soumises dans un an et un débat au fond pourra alors s'engager.

Au sujet du financement, M. Garet a souligné avec une conviction qu'autorise sa grande compétence en ce domaine le rôle considérable que joue le réseau des caisses d'épargne dans la collecte des ressources nécessaires au financement des investissements. Ce rôle doit sans conteste être développé au cours du V^e plan, notamment en raison des besoins croissants des collectivités locales en matière d'équipements collectifs et de logements sociaux. Il appartiendra à la commission de l'économie générale et du financement — qui vient d'être réunie — d'étudier les moyens pratiques pour y parvenir. J'indique volontiers au Sénat que la composition de cette commission sera revue selon le souhait exprimé par M. Garet, qui semblait exprimer un sentiment général. Sans doute siègeait déjà à cette commission M. Bloch-Lainé, directeur général de la caisse des dépôts et consignations, qui est également vice-président de cette commission et qui représentait, bien entendu, les caisses d'épargne ; je puis, après l'intervention de M. Garet, donner l'assurance au Sénat que le Gouvernement nommera un deuxième représentant des caisses d'épargne dans cette commission.

J'aborde enfin le problème de l'extension de la taxe à la valeur ajoutée. Cette taxe, reconnue en Europe comme l'impôt moderne le plus efficace et le mieux compatible avec l'expansion économique, va, selon toutes probabilités, s'étendre progressivement à l'Europe des Six. La France est donc dans la bonne direction en poussant cette innovation vers son extrême logique, c'est-à-dire en appliquant cet impôt moderne, neutre et simple à toute l'économie, commerce compris. Les commerçants eux-mêmes réclament depuis longtemps cette simplification. Producteurs et constructeurs seront plus justement imposés grâce à la suppression des taxes spécifiques et à l'égalité de toutes les formes de la dépense,

de la production et de l'entreprise devant l'impôt. Taxant les marges bénéficiaires et non le chiffre d'affaires, la taxe à la valeur ajoutée sur le commerce mettrait fin à la surtaxation actuelle des détaillants qui pratiquent des marges faibles. Elle encouragerait donc la baisse des prix de détail et l'investissement.

Quant aux finances des collectivités locales, qui préoccupent spécialement le Sénat, je tiens à préciser qu'elles ne souffriront nullement de cette réforme ni dans leurs ressources ni dans leur autonomie de gestion. Je suis autorisé à renouveler, au nom du Premier ministre, l'engagement selon lequel la réforme remplira les trois conditions suivantes : d'abord, elle ne réduira les ressources actuelles d'aucune commune ; ensuite, elle ne portera aucune atteinte aux perspectives d'augmentation des ressources ; enfin, la répartition sera faite d'une façon automatique excluant toute ingérence de l'Etat.

Mesdames, messieurs, ayant ainsi terminé cet exposé un peu rapide, mais que l'heure peut-être commande de presser, des problèmes que très longuement nous venons de débattre ensemble, je n'ai pas évoqué encore l'essentiel, celui pour qui tout cela est fait — car le Plan n'est pas une fin en soi — je veux dire l'homme.

Les rapporteurs de vos commissions des affaires sociales et des affaires culturelles, comme d'autres orateurs et notamment, il y a peu de temps encore, M. Descours Desacres, ont tenu à marquer fortement l'idée que le développement économique doit être au service de l'homme et d'une meilleure justice sociale. Tel est bien, faut-il le dire, l'esprit même de la planification française qui, dans ses méthodes, s'est constamment attachée à ne pas sacrifier les libertés des hommes et des organisations, dans lesquelles ils s'associent librement, à des impératifs d'organisation et de rendement et qui, dans ses objectifs, s'est, de plan en plan, efforcée de faire une place plus large aux besoins sociaux et culturels des Français.

Je n'en prendrai pour seul témoignage que les travaux récemment rendus publics du « groupe 1985 », se prolongeant par des recommandations tendant à réserver dans nos projets collectifs une part croissante aux préoccupations qui relèvent de l'ordre du qualitatif et non pas seulement du quantitatif.

Restent à évoquer des questions fondamentales, telles que celles posées par M. Menu, au sujet du plein emploi, par M. Filippi et plusieurs autres orateurs sur le taux d'expansion, par MM. Gros, Longchambon et bien d'autres sur les problèmes de formation et de recherche, par les rapporteurs, par M. Houdet particulièrement, par M. Hugues, par M. Kistler sur le financement des investissements, par M. Abel-Durand et M. Bousch notamment, sur le financement des investissements des collectivités locales, par de très nombreux orateurs, parmi lesquels M. Bouquerel, au sujet du problème du logement, par M. Fosset sur la politique des revenus et encore par M. Fosset et ses amis sur la valeur d'engagement du plan.

En réponse à ces questions, vous n'attendez pas de simples explications, mais de véritables assurances. Celles qui ont été données par M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale et qui figurent au *Journal officiel* demeurent évidemment toutes valables dans tous leurs termes.

Mais les débats du Sénat ont attiré l'attention sur certains points qui méritent d'être précisés ou complétés. C'est dans ces conditions qu'avec la solennité qui convient au sujet et au niveau élevé de ces débats, je suis autorisé à faire la déclaration suivante :

« 1^o Le Gouvernement considère le plein emploi comme un objectif fondamental de sa politique économique et sociale. Parmi les indicateurs d'alerte qui seront incorporés au V^e plan, celui qui aura pour rôle d'annoncer le sous-emploi sera aussi précis et aussi précoce que possible de manière à préparer une réaction rapide et efficace.

« 2^o Le Gouvernement considère que, dans l'état actuel des études, le taux d'expansion de 5 p. 100 correspond à une appréciation raisonnable de nos chances et de nos risques. Cependant, il attirera l'attention du commissaire général du plan sur l'utilité de faire étudier, par les commissions, des perspectives précises d'accroissement de la productivité, les besoins en qualification professionnelle et en amélioration de la formation des hommes. Ainsi pourra être appréciée la possibilité, non seulement de rendre ce taux définitif, mais encore de le relever, s'il est possible, sans porter atteinte à la stabilité. Les résultats de ces études seront communiqués au Parlement.

« 3^o Conscient du rôle fondamental de la science et de la technique dans le monde moderne, le Gouvernement a décidé de mener de front avec la plus grande vigueur le développement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. En particulier dans les répartitions qu'il effectuera entre les différentes catégories d'équipements collectifs dans le cadre de l'indice 154-155 affecté à l'ensemble de ces catégories, le Gouvernement attribuera à la recherche scientifique et technique l'indice le plus élevé.

« 4^o S'agissant du financement des investissements, le Gouvernement tient à préciser que la commission de l'économie générale et du financement, qui a tenu il y a quelques jours sa première séance, a été invitée à porter particulièrement son attention sur l'étude des problèmes de financement des collectivités locales, de manière que la croissance des charges de ces collectivités ne viennent pas contrarier le développement prioritaire des investissements collectifs. C'est dans cette optique que sera notamment abordée l'étude des problèmes de transport, de tarification et de fiscalité locale. Sur ce dernier point, le Gouvernement renouvelle l'engagement que la réforme de la T. V. A. n'entraînera pour les collectivités locales ni alourdissement de la tutelle ni perte de ressources.

« 5^o Dans le domaine du logement, les commissions compétentes devront définir des mesures précises destinées à assurer l'abaissement des coûts de construction et le financement de l'objectif minimum de 470.000 logements avec une amélioration de 10 p. 100 en dimensions, équipement et qualité. Elles devront s'attacher à définir la part des logements sociaux dans l'objectif général, de manière à tenir compte des aspirations qui se sont manifestées au cours des débats parlementaires.

« 6^o Le Gouvernement confirme son intention de mettre en œuvre une politique des revenus. Cette politique aura pour fondement une programmation indicative en valeur qui constituera un chapitre du V^e plan. Compte tenu du débat parlementaire, le Gouvernement inclura dans cette programmation en valeur des dispositions concernant l'accèsion de tous les salariés aux fruits de l'expansion. Cette accésion se fait déjà en surplus des hausses de salaires proprement dites par des promotions dans l'échelle des qualifications. Ces promotions qui sont un des effets les plus remarquables de l'expansion, il faut offrir à tous des chances égales de les obtenir et pour cela l'intensification de la formation et de la promotion professionnelle est l'un des objectifs les plus fermes du Gouvernement qui s'intéresse au destin personnel des hommes, plus encore qu'au statut des catégories. Cependant, ces chances nouvelles apportées à chacun ne nous dispensent pas d'avoir égard à la situation de ceux que les hasards de l'existence, les incidents de santé ou de carrière ont privés de ce profit.

« Le rapport d'orientation propose des arbitrages entre ces grandes catégories. Il appelle un complément intérieur aux catégories, en premier lieu, pour la plus nombreuse d'entre elles, celle des salariés. Le problème n'est pas aisé à résoudre car, s'il arrivait que les dispositions prises légitimement en faveur des plus bas salaires se répercutent sur l'ensemble des échelles de rémunérations, la disparité resterait la même et la stabilité serait menacée. Le Gouvernement a néanmoins l'intention d'agir dans ce sens et il le manifestera dans les faits.

« En second lieu, dans le cadre d'une programmation en valeur ainsi complétée, le Gouvernement demandera à la commission des comptes de la nation, à l'occasion de l'examen du budget économique en 1966, de préciser les orientations du plan pour cette première année en les adaptant, s'il y a lieu, au cheminement réel de l'économie. A partir de ces travaux et de la consultation des partenaires sociaux, le Gouvernement formulera des observations sur les conditions de la croissance des différentes catégories de revenus en 1966. Il préparera la création d'une instance qui suivrait *a posteriori* l'application des recommandations ci-dessus, dans un petit nombre de cas significatifs. Cette instance ne pourra en aucun cas porter sa compétence sur les seuls salaires, mais devra considérer simultanément l'évolution des salaires, des prix et des profits, de manière à déterminer dans quelle mesure dans les cas d'espèces les fruits de la productivité auraient bénéficié aux salariés, aux actionnaires et aux consommateurs, qu'il ne faut pas non plus oublier. L'ensemble de ce dispositif repose sur la persuasion et non sur la contrainte ou la pénalisation.

« 7^o Enfin, le Gouvernement considère que le plan n'est pas une simple construction de l'esprit, mais un acte qui engage. Mesuré dans la portée des objectifs, il sera sans défaillance dans leur réalisation. Ayant reconnu les obstacles, il est préparé à les surmonter, mais il a la volonté de faire du plan un instrument de justice sociale, en même temps que de développement économique. »

C'est sous le bénéfice de ces observations, mesdames, messieurs, que je vous demande de bien vouloir voter ce rapport portant sur les orientations de ce V^e plan. (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du plan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques et du plan.

M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au terme de la discussion géné-

rale des principales options qui commanderont la préparation du V^e plan, je tiens à souligner, s'il en est encore besoin, l'importance du débat qui vient de se dérouler devant le Sénat et va trouver sa conclusion.

C'est en effet la première fois, on l'a déjà dit, que le Parlement est amené à discuter du plan dans sa phase préparatoire et les importants travaux parlementaires présentés tant par les commissions des affaires sociales, des finances et des affaires culturelles saisies pour avis, que par votre commission des affaires économiques et du plan saisie au fond, auxquels il faut joindre les interventions orales de nombre d'entre vous témoignent de l'intérêt porté par le Sénat aux options qui commandent l'avenir économique de notre pays.

A ce sujet, le président de la commission des affaires économiques et du plan tient à souligner l'excellente collaboration qui s'est instaurée au cours de l'examen de ce projet avec les autres commissions saisies pour avis. Ainsi ont pu être coordonnés les travaux de chacune de ces commissions. Il faut bien dire qu'un problème aussi complexe que les orientations d'un plan quinquennal ne nécessite pas seulement une coordination des travaux des commissions intéressées, il implique aussi une collaboration permanente sur le plan de l'information et des études avec le Gouvernement et le commissariat général du plan. Cette collaboration a été amorcée par M. Filippi et nous-mêmes à la fin de l'an dernier. Elle a été poursuivie durant la session de printemps et a abouti à une première audition de M. Pierre Dumas et de M. Pierre Massé devant notre commission, au mois de juin dernier. Enfin, elle s'est intensifiée depuis la fin du mois de septembre, avec le dépôt du rapport.

A deux reprises M. Dumas et M. Massé sont venus répondre à nos questions. Ainsi, grâce à l'esprit de coopération du commissaire général du plan et de ses collaborateurs et également du représentant quasi-permanent du Gouvernement dans notre Assemblée, j'ai nommé, vous le pensez bien, M. Dumas, avons-nous pu avancer dans de meilleures conditions sur le chemin de la connaissance et d'une meilleure compréhension des choses.

Aussi, eu égard au climat de compréhension qui s'est instauré et à la nécessaire information du Parlement, nous tenons à insister auprès du Gouvernement pour que les relations entre le commissariat général du plan et les commissions parlementaires plus spécialement compétentes, déjà solidement établies, se maintiennent d'une façon permanente. Le plan, en effet, doit être l'affirmation d'une volonté collective quant à la construction de l'avenir et quant aux buts du développement économique et social. En cela l'élaboration du plan devient un acte politique au sens le plus élevé du terme.

Acte politique d'abord, parce que nous sommes amenés à nous élever au-dessus des particularismes et à considérer l'ensemble de l'économie française de demain. Acte politique ensuite, parce que le plan cessera ainsi d'être l'instrument anonyme d'une administration pour devenir l'affaire, j'allais dire le job, de ceux qui assument des responsabilités nationales. Le rôle du Parlement, intermédiaire naturel entre le Gouvernement et la nation, est en conséquence essentiel en la matière.

Les innovations de procédure introduites par la loi de 1962 impliquent donc dans la pratique une information permanente du Parlement. Bien entendu, celui-ci doit pouvoir s'appuyer sur les travaux du Conseil économique et, à ce propos, je tiens à adresser nos remerciements à M. Chardonnet, rapporteur de cette assemblée, d'être venu devant la commission des affaires économiques pour préciser le contenu et les raisons de l'avis que ses collègues et lui avaient émis.

En outre, pour accomplir un travail plus précis, les commissions parlementaires devraient avoir la possibilité de faire effectuer éventuellement des études par des personnalités indépendantes. D'un autre côté, une publicité plus grande devrait être donnée à leurs travaux grâce aux moyens modernes de diffusion et d'information de l'opinion.

Sans doute ces propositions présentent-elles un caractère futuriste, sinon révolutionnaire ; mais, si l'on veut rénover le rôle du Parlement, il faut d'abord revaloriser sa place dans la nation, en utilisant les techniques appropriées.

Nos suggestions concernent plus particulièrement l'examen des futurs plans au stade des grandes orientations d'abord, puis de l'approbation du plan élaboré. De même, l'exécution de chaque plan devrait être suivie par les commissions parlementaires intéressées qui convoqueraient les responsables, entendraient leurs explications et pourraient saisir l'opinion par la presse et la radio.

On a beaucoup parlé de planification démocratique, notamment à propos de la composition des commissions de modernisation et de la représentation en leur sein des différentes catégories sociales de la nation ; mais un autre aspect de la planification démocratique est de faire du Parlement et de ses commissions spécialisées un point de passage obligé de l'étude, de l'approbation et de l'exécution du plan. Cette procédure améliorerait

encore la qualité des discussions parlementaires et obligerait les élus à mettre à jour en permanence leurs connaissances.

Quittant ces perspectives, nous voudrions, pour en terminer, traiter brièvement la question du calendrier. La session budgétaire est peu propice à l'assimilation par les députés et sénateurs des quelques trois cent cinquante pages des quatre volumes communiqués au Parlement. C'est infiniment regrettable à la fois, en raison de la haute tenue intellectuelle de ces documents et de la nécessité pour les élus de prendre position en toute connaissance de cause.

La suggestion de M. Juskiewski, à l'Assemblée nationale, d'examiner les options des futurs plans au cours d'une session extraordinaire n'a pas rencontré l'adhésion de M. le Premier ministre, a qui a échappé peut-être la précipitation dans laquelle se déroule le débat actuel, enserré étroitement entre le budget et la loi de programme militaire. Au prix d'un bon travail préparatoire dans les commissions des deux Assemblées, point ne serait besoin de modifier la Constitution. On pourrait, en effet, utiliser son article 29 qui prévoit qu'une session extraordinaire, dont la durée n'est pas strictement limitée, peut toujours être tenue à la demande du Premier ministre. Cette solution pourrait d'autant plus être retenue que, le plan étant devenu quinquennal, la session extraordinaire dont il est question aurait lieu une fois tous les cinq ans.

Voici les quelques observations, à caractère prospectif pour certaines, que le président de la commission des affaires économiques et du plan tenait à vous présenter, mes chers collègues, à la fin de la discussion générale sur les options du V^e Plan.

Vous me permettez d'y ajouter les remerciements que les rapporteurs de toutes les commissions intéressées m'ont prié de transmettre au personnel administratif de ces commissions ainsi qu'aux services de compte rendu pour l'aide précieuse qu'ils leur ont apportée pour la préparation de leurs dossiers et le dévouement et la compétence dont ce personnel a fait preuve pour permettre au Sénat, dans une session parlementaire plus que chargée, dans une véritable course à la montre qu'on lui a imposée, d'accomplir au mieux une tâche parfois ingrate, toujours difficile et, disons-le aussi avec un certain regret, trop souvent ignorée du grand public. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion de l'article unique du projet de loi. J'en donne lecture :

« Article unique. — Le rapport annexé à la présente loi et concernant les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan est approuvé. »

Par amendement n° 1 rectifié, MM. Filippi et Gros, au nom de la commission des affaires économiques et de la commission des affaires culturelles, proposent de compléter *in fine* cet article par les dispositions suivantes :

« ... sous réserve que soient recherchées :

« — dans le cadre européen, une répartition plus équitable des charges résultant de l'aide aux pays en voie de développement, sans diminution de l'effort global français d'aide culturelle et de coopération technique, d'une part, et une mise en commun de l'effort de défense et de recherche scientifique et technique, d'autre part ;

« — dans le cadre national, la possibilité d'adopter un taux d'expansion plus élevé, grâce, d'une part, à l'augmentation du nombre des emplois et à l'amélioration de la formation de l'homme, d'autre part, à une productivité accrue obtenue en particulier par le développement de la recherche technique.

« Les ressources ainsi dégagées devront bénéficier aux salariés jusqu'à concurrence de 1 p. 100 du produit intérieur brut, sous forme — après consultation des syndicats par le Gouvernement — soit d'une augmentation de salaires, soit d'une réduction de la durée du travail. »

Cet amendement est affecté d'un sous-amendement (n° 2), présenté par M. Restat, tendant à compléter *in fine* le texte proposé par l'amendement n° 1 rectifié pour cet article par les dispositions suivantes :

« Un comité d'études et de liaison entre l'I. N. S. E. E. et les organisations professionnelles (chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers, syndicats) sera en outre créé pour obtenir une information statistique valable.

« Le Conseil économique et social établira, chaque année, un rapport sur la politique des revenus en fonction de l'application du Plan. »

La parole est à M. Filippi, pour défendre l'amendement n° 1 rectifié.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Filippi, rapporteur. Monsieur le ministre, à l'issue d'un débat qui a duré bien longtemps, vous n'avez en face de vous qu'un seul amendement.

Il est vrai que cet amendement de la commission des affaires économiques et du plan a été renforcé par l'intégration d'un certain nombre d'éléments qui sont dus à la commission des affaires culturelles et qu'il s'y ajoute un sous-amendement dû à l'initiative de M. Restat. Déjà, des propos que vous nous avez tenus nous avons trouvé un certain écho dans l'amendement qui vous a été présenté, en ce qui concerne en particulier le taux de l'expansion pour lequel — si j'ai bien compris — vous allez porter toute votre attention sur les éléments de force qui permettraient de l'accroître.

Vous avez également donné l'assurance, nouvelle parmi les assurances anciennes, que le commissariat général au plan recevrait instructions de rechercher les moyens d'obtenir un taux de croissance supérieur aussi bien par l'emploi grâce à la formation des travailleurs que par le développement de la productivité.

J'ai également noté qu'il était dans votre intention de faire aux travailleurs la plus large part possible des fruits supplémentaires d'expansion qui pourraient ainsi se dégager. Je considère donc que déjà, dans une certaine mesure, vous vous êtes rapproché de nos vœux ; mais je serais heureux si vous pouviez non seulement répondre, comme vous l'avez fait à la question des dépenses exogènes, pour laquelle nous avons proposé que vous essayiez d'obtenir un certain pourcentage de charges, mais aussi bien mettre en valeur, dans la déclaration que vous avez faite, le point qui répond directement à notre amendement.

Après ce que vous en aurez dit, je souhaite que vous ayez tenu un compte suffisant de cet amendement pour que, plutôt que de le voir rejeté par un vote bloqué, comprenant que notre satisfaction ne peut être que partielle, nous puissions le voir partiellement satisfait par votre déclaration.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat. Pour déférer au désir de M. le rapporteur, je vais commencer par rappeler ce que j'ai dit au sujet du taux d'expansion et du bénéfice qui pourrait revenir d'une augmentation de ce taux d'expansion aux salariés.

J'ai en effet tout à l'heure répondu, et je le confirme, que tout ce qui peut être gagné sur ce taux, évalué pour l'instant à 5 p. 100, doit être mis à profit et doit, bien entendu, bénéficier pour une large part aux salariés.

J'ai tout particulièrement, dans la déclaration faite solennellement il y a un instant, précisé au point 2 que le Gouvernement considère que, dans l'état actuel des études, le taux d'expansion de 5 p. 100 correspond à une appréciation raisonnable de nos chances et de nos risques. Cependant, il attirera l'attention du commissaire général du plan sur l'utilité de faire étudier par les commissions des perspectives précises d'accroissement de la productivité, les besoins en qualification professionnelle et d'amélioration en la formation des hommes. Ainsi, pourra être appréciée la possibilité, non seulement de rendre ce taux définitif mais encore de le relever.

J'ai précisé que le résultat de ces études serait communiqué au Parlement.

J'ai indiqué au point 6 que le Gouvernement confirme son intention de mettre en œuvre une politique des revenus et que, compte tenu des débats parlementaires, le Gouvernement inclura dans cette programmation en valeur des dispositions concernant l'accession de tous les salariés aux fruits de l'expansion.

Je crois, monsieur le rapporteur, avoir ainsi répondu à votre appel concernant les éléments non exogènes de l'orientation du plan et j'en viens maintenant aux réponses que j'avais réservées tout à l'heure sur les importants problèmes des dépenses de défense et de coopération.

De plusieurs côtés, on a, en effet, au cours de ce débat, critiqué le Gouvernement pour avoir exclu du champ des options le montant de ces dépenses, dont certains ont dit qu'elles étaient un postulat.

Je voudrais faire à ce propos une remarque liminaire et donner cinq réponses.

Ma remarque liminaire c'est, qu'à mon avis, il ne s'agit pas, dans le cadre du présent débat, de déterminer, en ce qui concerne les dépenses de défense, de quel type de défense il s'agit. Compte tenu de ce que nous savons tous qu'un armement classique coûte également cher, le Gouvernement, s'inspirant notamment de l'exemple de l'Allemagne, est convaincu qu'il coûte aussi cher qu'une défense nucléaire. Nous savons tous aussi qu'un armement nucléaire intégré représenterait une participation et des dépenses élevées, sans compter les armements classiques qui en seraient vraisemblablement le complément obligé.

Par conséquent, si l'on parle de dépenses militaires, et sans préjuger la décision que vous serez amenés à prendre demain

dans un autre débat sur le type de ces dépenses, le véritable choix est entre une politique de défense et pas de défense du tout. Et je suis convaincu que l'immense majorité du Sénat, en ces temps où des Etats comme la Suisse et la Suède ont une défense, pense que la France se doit d'en avoir une.

Je voudrais maintenant formuler cinq réponses.

D'abord, c'est la première fois qu'au cours de la préparation d'un plan, le Parlement a été mis à même de connaître le prélèvement que le Gouvernement souhaite faire sur les ressources de l'économie aux fins de la défense et de la coopération. C'est la première fois qu'un rapport d'orientation pour un plan marque avec précision la place de ces efforts. Jamais — il s'en faut de beaucoup — un gouvernement français n'avait aussi clairement souligné le coût de sa politique militaire. Ces dépenses ne sont donc pas « intouchables ». Ce n'est pas la « carte forcée » puisqu'une loi de programme militaire est soumise à l'approbation du Parlement et sera débattue ici même sous peu. Ainsi, à la fin de cette session, le Parlement aura pu se prononcer aussi bien sur la politique militaire et les dépenses en résultant — à travers cette loi de programme, comme à travers le budget — que sur les orientations du plan.

En second lieu, je voudrais appeler l'attention sur le fait que si le poids relatif de l'aide publique française aux pays sous-développés est plus lourd que celui que supportent les autres pays, le poids relatif de l'effort militaire français, tel qu'il est proposé au Parlement par le projet de loi de programme, est, lui, plus léger. Non seulement deux ou trois fois plus léger que l'effort des deux Grands par rapport à leur produit national, mais plus léger que celui des deux nations les plus comparables à la France par leur situation et leurs ressources : la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale.

M. le Premier ministre a rappelé d'ailleurs à l'Assemblée nationale que, pour 1964, le budget militaire de la France représentait 4,71 p. 100 du produit national, mais il représentait 5 p. 100 en Allemagne, 6 p. 100 en Grande-Bretagne.

Enfin au Sénat — notamment par l'intervention de M. Pinton — comme à l'Assemblée nationale s'est manifestée la crainte que le programme militaire ne coûte plus cher qu'il n'est prévu. On en déduit que les programmes d'équipement collectif ne pourront pas être réalisés, victimes du dépassement des dépenses militaires.

Je ne peux mieux faire, pour répondre sur ce point, que de citer les propres paroles de M. le Premier ministre lors du récent débat à l'Assemblée nationale :

« Quant aux dépenses militaires, il importe que vous sachiez que nous leur appliquons rigoureusement la méthode inventée par M. le ministre des finances et dite de l'enveloppe. M. le ministre des armées, je dois le dire, s'y est prêté avec une bonne volonté et une ténacité auxquelles il convient de rendre hommage.

« Cela veut dire que, si les imprévus dépassaient les marges importantes de sécurité que nous nous sommes fixées, l'excédent des dépenses devrait être résorbé à l'intérieur de cette enveloppe et par prélèvement sur d'autres dépenses militaires. »

En quatrième lieu, il reste une considération essentielle qui devrait s'imposer aussi bien aux adversaires qu'aux partisans de notre politique militaire et de notre politique d'aide. C'est ce que M. Filippi a eu le grand mérite et la grande objectivité de dire. Je le cite :

« Les avantages économiques de la réduction des dépenses militaires et de l'aide au tiers monde ne sont pas suffisants pour justifier à eux seuls le bouleversement de notre stratégie. Ce sont des considérations de défense nationale et de politique extérieure qui doivent nous guider dans ce domaine. »

En cinquième lieu, je voudrais dire que M. Filippi a demandé, au nom de la commission des affaires économiques et du plan, que soit recherchée une répartition plus équitable des charges résultant de l'aide aux pays en voie de développement. Il est certes souhaitable que cette grande action de solidarité humaine rassemble les concours les plus nombreux et les plus larges possibles. Mais, pour le moment, nous ne pouvons tenir compte que de l'existence du fonds européen de développement, institué par le traité de Rome, et qui joue un rôle grandissant dans le cadre de la convention d'association qui lie les 18 Etats africains et malgache à la Communauté économique européenne.

A ce propos et parce que je crois que vous pourrez y voir la démonstration et l'indication de ce qu'est notre politique en la matière, je voudrais rappeler les efforts faits par le gouvernement français lors du renouvellement de la convention d'association des pays d'Afrique et de Madagascar pour obtenir une intensification de l'action du fonds européen, efforts qui ont abouti à ce que la participation de ce fonds soit de 800 millions de dollars pour cinq ans contre 525 millions de dollars seulement pour la convention précédente, de cinq ans également. La France a atteint à cette occasion un premier

résultat dans la politique qu'elle poursuit pour obtenir dans ce domaine une participation croissante de la Communauté européenne.

Cette action du fonds européen nous paraît appelée à se développer dans le cadre de la nouvelle convention d'association. Et pesant mes mots, au nom du Premier ministre, je puis donner l'assurance à M. le rapporteur, à la commission et au Sénat tout entier que, pour sa part, le gouvernement français est tout spécialement attaché à cette forme de coopération européenne et qu'il s'emploiera à la développer.

Je vais maintenant répondre par avance au sous-amendement de M. Restat, dont le sort se trouve naturellement lié à celui de l'amendement dont je viens de parler.

J'indique à M. Restat et au Sénat que, conformément aux propositions faites par M. Massé dans son rapport sur la conférence des revenus, un arrêté portant création d'un comité d'études et de liaison entre l'I. N. S. E. E. et les organisations professionnelles syndicales et sociales, va être incessamment publié. Sans qu'il soit possible aujourd'hui de donner plus de précisions en la matière, je peux indiquer, d'autre part, que le Conseil économique et social sera associé aux procédures tendant à l'établissement de la programmation en valeur dans le cadre des budgets économiques annuels.

Il semble donc que M. Restat, comme je voudrais le croire, M. Filippi et M. Gros, puissent trouver dans les réponses que je viens de faire en pesant mes mots et au nom du Gouvernement la confirmation de ce que leurs préoccupations sont partagées et retenues.

Dans ces conditions, pour que soit scellé un véritable accord sur ce plan et sur ses orientations qui ne sont pas seulement le fait des hommes ou des instants présents mais qui intéressent la nation tout entière pour demain et après-demain, pour sceller, dis-je, cet accord, je serais heureux que la commission voudrît bien retirer son amendement et je demanderais au Sénat de bien vouloir voter le rapport compte tenu des observations, précisions, confirmations ou accords que je viens d'apporter.

M. Jean Filippi, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Filippi, rapporteur. En ce qui concerne la partie de l'amendement dont la paternité revient à la commission des affaires économiques et du plan, je dois dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos réponses, si elles ne nous paraissent pas pleinement satisfaisantes, nous semblent par contre suffisantes pour que nous retirions notre amendement. Il y a un point sur lequel nous n'attendions pas de vous une réponse favorable, et elle ne l'a pas été. Vous ne vous étonnez donc pas que je vous demande de ne pas considérer ce retrait d'amendement comme un vote anticipé en faveur de votre loi-programme militaire. (Très bien !)

M. Louis Gros, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Louis Gros, rapporteur pour avis. Je remercie la commission des affaires économique de l'accueil qu'elle a réservé aux suggestions que nous nous proposons de présenter sous forme de sous-amendement. Je tiens également à vous remercier, monsieur le secrétaire d'Etat, des déclarations que vous avez faites en réponse aux préoccupations de la commission des affaires culturelles.

Par conséquent, ayant collaboré, pour la commission des affaires culturelles, à la rédaction de l'amendement proposé par la commission des affaires économiques, je suis prêt, comme le fait M. Filippi, à retirer l'amendement qui a été déposé.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, mes chers collègues, notre excellent collègue, M. Restat, m'avait demandé de défendre en son nom le sous-amendement à l'amendement de la commission auquel M. le secrétaire d'Etat vient de répondre par avance.

Dès lors que la principale option du V^e Plan est l'expansion économique dans la stabilité financière, dès lors que cette expansion doit s'accompagner d'une véritable politique des revenus, il est nécessaire qu'une telle politique tende à plus de justice sociale pour toutes les catégories de la nation et plus spécialement pour certaines catégories professionnelles actuellement particulièrement défavorisées. Pour celles-là, le principe d'une augmentation différenciée des revenus doit être établi, doit être reconnu et doit être accepté, parce que c'est pour les uns une compensation, pour les autres un rattrapage et pour la plupart une affaire de justice.

M. Restat souhaite, d'une part, que soit créé, à cet effet, un comité d'études et de liaison entre l'I. N. S. E. E. et les organisations professionnelles afin de disposer d'une information statistique valable et, d'autre part, que le Conseil économique et social établisse chaque année un rapport sur la politique des revenus en fonction de l'application du Plan.

Lorsque M. Restat pensait aux classes les plus défavorisées de la nation, il avait sans doute à l'esprit le monde agricole et, par le biais de cet amendement, entendait, j'imagine, reprendre l'idée qui avait présidé à cet amendement à la loi d'orientation agricole dont vous vous souvenez, mes chers collègues, qu'il avait été écarté par le Gouvernement, et qu'il tendait à créer cet « Institut des économies rurales » de nature à permettre d'établir des points de comparaison sûrs et, en se basant sur l'analyse de comptabilités certaines d'exploitations agricoles diverses, donc sur des données comptables sûres, à établir que les revenus du monde agricole sont loin de ce que l'on veut bien s'imaginer en haut lieu.

Bien sûr, notre collègue Restat a eu le souci de ne pas limiter la portée de son sous-amendement à l'agriculture et vous pouvez le constater en le relisant, mais c'est certainement en songeant au monde agricole et à partir de cette idée qu'il l'avait rédigé.

Les réponses qui ont été faites par avance par M. le secrétaire d'Etat seraient, je crois, de nature à donner satisfaction à notre collègue et dans ces conditions je retire le sous-amendement. Je ne vois d'ailleurs pas bien comment je pourrais agir autrement puisque, portant sur un amendement qui est retiré, ce sous-amendement vient de tomber lui-même. A cet égard, je remercie M. le président de m'avoir néanmoins donné la parole et permis, au nom de notre collègue M. Restat, d'en exposer l'objet.

M. le président. L'amendement et le sous-amendement sont donc retirés.

Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 22) :

Nombre des votants.....	268
Nombre des suffrages exprimés.....	265
Majorité absolue des suffrages exprimés..	133
Pour l'adoption.....	190
Contre	75

Le Sénat a adopté.

— 5 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour des prochaines séances publiques précédemment fixées au mercredi 9 décembre 1964 :

A onze heures, première séance publique :

Réponses aux questions orales suivantes :

I. — M. Etienne Restat demande à M. le Premier ministre les raisons pour lesquelles l'article 4 de la loi-programme des investissements agricoles de 1962 n'est pas encore entré en application. Il en rappelle les termes : « Les projets inscrits aux programmes, approuvés par M. le ministre de l'agriculture, ayant fait l'objet d'amélioration des circuits de distribution, bénéficieront de régimes de financement qui devront apporter aux collectivités maîtres d'œuvre une aide financière leur assurant des conditions de rentabilité équivalentes ». Il espère que ce simple rappel lui permettra d'apprendre que les dispositions précitées seront rapidement appliquées, permettant ainsi d'assurer la rentabilité des M. I. N. (N° 602).

(Question transmise à M. le ministre de l'agriculture.)

II. — M. Charles Suran expose à M. le ministre de l'agriculture d'une part qu'il existe une disproportion entre les crédits inscrits au chapitre 46-57 du projet de budget de 1965 concernant l'application du décret n° 62-249 du 3 mars 1962 relatif à l'installation comme chefs d'exploitations agricoles des travailleurs agricoles bénéficiant de la promotion sociale et les prévisions relatives à l'application du décret n° 63-1044 du 17 octobre 1963 portant application de l'article 27 (6^e alinéa) de la loi n° 62-933 du 8 août

1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole, relatif à l'aide aux mutations professionnelles des agriculteurs et travailleurs agricoles; d'autre part, qu'il existe des différences entre les avantages supplémentaires consentis à ces deux catégories; il lui demande comment il croit pouvoir retenir à la terre les jeunes agriculteurs évolués qui, ayant le choix entre deux éventualités présentant des avantages inégaux, seront tentés d'envisager la solution la plus avantageuse qui est celle qui les entraîne hors de la profession agricole. (N° 615.)

III. — M. Abel Sempé expose à M. le ministre de l'agriculture que lors des cyclones, inondations, etc. qui frappent périodiquement l'agriculture, le Gouvernement a toujours pris des mesures tendant à indemniser les agriculteurs sinistrés (loi n° 60-1364 du 21 décembre 1960 en ce qui concerne les inondations exceptionnelles de 1960; loi n° 64-706 du 10 juillet 1964 organisant le régime de garantie contre les calamités agricoles; indemnités à la Guadeloupe lors du récent cyclone Cléo); le 26 juillet 1964, un véritable cyclone s'est abattu sur le Gers causant de très graves dégâts aux exploitations agricoles. Aucun crédit n'étant prévu à ce jour pour indemniser les viticulteurs et producteurs de céréales dont les pertes vont de 30 à 100 p. 100, ainsi que peuvent en faire foi les déclarations de récolte, il lui demande, étant donné que ces dégâts s'élèvent à plus de 700 millions d'anciens francs, s'il envisage de dégager un montant d'indemnités conformément à celui prévu par le fonds de garantie contre les calamités agricoles; s'il estime qu'un projet de loi prévoyant cette indemnisation va être déposé par le Gouvernement; si des instructions seront données à l'O. N. I. C. pour indemniser par priorité les producteurs de maïs sur les 30 millions de crédits qui sont affectés aux victimes de la sécheresse; que toutes instructions soient données au crédit agricole pour instruire tous les prêts de sinistrés et de victimes de ce cyclone et pour que les prêts faisant l'objet des allègements de la section viticole de solidarité soient consentis sur 10 années; que les remises d'impôts et de certaines cotisations sociales et des indemnités de retard soient examinées avec une grande diligence, car il est évident que les sinistrés à 100 p. 100 ne pourront payer leurs impôts, leurs cotisations sociales et leurs fournisseurs puisqu'ils n'auront d'autres ressources que celles venant des indemnités — si celles-ci sont versées — ou des emprunts, pour le cas où ceux-ci leur seraient consentis. (N° 616.)

IV. — M. Louis Jung expose à M. le ministre de l'agriculture que lors de la mise en application des règlements communautaires des produits laitiers, les stipulations de l'accord franco-sarrois n'ont plus été respectées, ce qui cause un préjudice très grave aux producteurs et coopérateurs de notre pays, notamment à ceux de la région Est. Il lui demande quelles mesures il compte

prendre pour sauver ces exploitations qui, confiantes dans les traités signés, avaient axé leurs activités vers l'exportation des produits laitiers. (N° 617.)

V. — M. Charles Naveau expose à M. le ministre des armées la contradiction existant entre les déclarations gouvernementales prévoyant une diminution sensible des effectifs militaires dans les années à venir et un projet nouveau d'expropriation d'environ 200 hectares de terres dans la région urbaine de l'agglomération douaisienne en vue de la création éventuelle d'un champ de manœuvres au profit de l'armée, et tenant compte de ces faits il lui demande: 1° si ce projet de création est réellement envisagé; 2° dans l'affirmative quelles raisons il peut invoquer pour justifier une telle opération qui risque d'avoir de très graves répercussions dans cette région. (N° 614.)

VI. — M. Pierre Garet rappelle à M. le Premier ministre que le *Journal officiel* a publié le 7 décembre 1962 le décret n° 62-1472 du 28 novembre 1962 portant code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, qui semble ne plus prévoir que ces décorations soient conférées à titre posthume, et abroge tous les textes antérieurs. Les attributions de ce genre n'étant pas autrefois prononcées par décrets individuels, elles étaient groupées en décrets collectifs. Des promesses avaient été faites à de nombreuses familles, après la parution du dernier décret collectif et avant le 7 décembre 1962. Ces promesses n'ont pas été tenues en raison de la publication au *Journal officiel* du texte ci-dessus rappelé. Il lui demande s'il est envisagé de mettre fin à cette situation certainement regrettable et choquante. (N° 619.)

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion du projet de loi de programme relative à certains équipements militaires, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence. [N° 59 et 60 (1964-1965). — M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation; et n° 64 (1964-1965), avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — M. Pierre de Chevigny, rapporteur.]

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 9 décembre, à trois heures quinze minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

Errata

au compte rendu intégral.

I. — De la séance du 26 novembre 1964.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1965

Page 2012, première colonne, 23° ligne (article 67 bis (nouveau)) :

Au lieu de : « ... conditions fixées par les articles 5 à 60 ... » ,

Lire : « ... conditions fixées par les articles 56 à 60... » .

II. — De la séance du 2 décembre 1964.

**RÉPRESSION DE LA POLLUTION DES EAUX DE LA MER
PAR LES HYDROCARBURES**

Page 2076, 2° colonne, 11° ligne avant la fin :

Au lieu de : « ... les faits incriminés sont consécutifs... » ,

Lire : « ... les faits incriminés sont constitutifs... » .

**INTÉGRATION DES GÉOGRAPHES
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Page 2092, 1° colonne, 37° ligne, article premier :

Au lieu de : « ... le corps des artistes cartographiques » ,

Lire : « ... le corps des artistes cartographes » .

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRÉSIDENTE DU SENAT
LE 8 DECEMBRE 1964

(Applications des articles 76 à 78 du règlement.)

622. — 8 décembre 1964. — M. Charles Suran demande à M. le ministre de l'éducation nationale : 1° s'il est exact qu'il envisage de prendre, par décret et pour l'année 1965, des dispositions modifiant la structure de l'enseignement supérieur agricole, en supprimant notamment dans les lycées les classes préparatoires à l'institut national agronomique, cette préparation devant être réservée à trois centres au lieu des vingt-deux centres actuels répartis dans toute la France ; 2° dans l'affirmative, s'il a pensé aux conséquences graves qui pourraient résulter de cette décision, notamment en ce qui concerne la région de Toulouse, région à prédominance rurale, qui possède actuellement dans un de ses lycées une de ces classes préparatoires.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRÉSIDENTE DU SENAT
LE 8 DECEMBRE 1964

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

4800 — 8 décembre 1964. — M. Jean de Lachomette expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques le cas d'une société civile particulière d'intérêt collectif agricole, à personnel et capital variables « Sica », constituée sous le régime des articles 1832 et suivants du code civil, de l'article 605 du code rural, du décret n° 61-868 du 5 août 1961 et des décrets ultérieurs.

Il précise que le caractère civil de son objet apparaît à la lecture de ses statuts. Cette société civile effectue : a) coupes de bois sur pied appartenant à ses adhérents, et vente de ces bois pour leur compte ; b) exécution de travaux pour le compte de ses adhérents. Ladite société ne réalise aucun bénéfice puisqu'elle fixe le montant des cotisations dues par chaque adhérent en fonction du tonnage des bois abattus, ou en fonction des salaires payés, et de manière que les comptes s'équilibrent. Son but n'est d'ailleurs pas de réaliser des bénéfices, mais d'aider ses adhérents dans leurs exploitations. Toutefois, c'est elle qui embauche et qui paie le personnel qu'elle utilise. En conséquence, il lui demande de vouloir bien lui préciser si la société dont s'agit a la possibilité d'opter pour l'assujettissement de toutes ses opérations à la T. V. A. (art. 263-2° du code général des impôts), ce qui aurait pour conséquence de l'exonérer à la fois de la taxe sur les prestations de services et de la T. V. A., les produits traités étant des produits agricoles (bois) revendus en l'état. L'impôt sur les sociétés resterait dû sur les bénéfices au cas où il en serait exceptionnellement réalisé.

4801 — 8 décembre 1964. — M. Antoine Courrière demande à M. le ministre de l'intérieur quel est le montant global des crédits qu'il compte affecter en 1965 à la protection contre les retombées atomiques au titre de la protection civile et quelle sera leur répartition par département, plus spécialement les moyens de protection qu'il compte mettre à la disposition du service de protection civile du département de l'Aude et les crédits qui lui seront affectés afin de créer les moyens de défense et de protection de ses habitants contre les retombées atomiques dont notre pays est d'autant plus menacé que le Gouvernement poursuit sa politique de fabrication de l'arme nucléaire.

**LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES
auxquelles il n'a pas été répondu
dans le mois qui suit leur publication.**

(Application du règlement du Sénat.)

PREMIER MINISTRE

N° 1917 Guy de La Vasselais ; 1918 Guy de la Vasselais.

AFFAIRES ETRANGERES

N° 3972 René Dubois ; 4503 Roger Carcassonne ; 4734 Raymond Boin.

AGRICULTURE

N° 4159 René Tinant ; 4217 Louis André ; 4547 Marcel Boulangé ; 4550 Octave Bajoux ; 4624 Paul Pelleray ; 4666 Guy Petit.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

N° 2550 Jacques Duclos ; 3812 Raymond Bossus ; 4054 Raymond Bossus ; 4297 Raymond Bossus ; 4406 Jean-Louis Fournier.

ARMEES

N° 4713 René Tinant.

EDUCATION NATIONALE

N° 2810 Georges Dardel ; 2923 Georges Cogniot ; 2995 Gabriel Montpied ; 3472 Louis Talamoni ; 3529 Georges Cogniot ; 3620 Georges Cogniot ; 3634 Georges Marie-Anne ; 3740 Emile Hugues ; 3973 Louis Namy ; 4486 Guy de La Vasselais ; 4689 Marcel Molle ; 4692 Henri Longchambon ; 4718 Georges Rougeron ; 4726 Jean Bertaud.

SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

N° 4736 Camille Vallin.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

N° 2168 Guy de La Vasselais ; 2888 Georges Cogniot ; 3613 Octave Bajoux ; 3808 Edouard Soldani ; 3948 Michel de Pontbriand ; 4021 Maurice Véryllon ; 4128 Raymond de Wazières ; 4145 Roger du Halgouët ; 4218 Emile Hugues ; 4340 Louis Courroy ; 4383 Alain Poher ; 4386 Modeste Legouez ; 4397 Etienne Dailly ; 4405 Alfred Dehé ; 4434 Ludovic Tron ; 4474 Marcel Lemaire ; 4522 Jacques Henriët ; 4548 Charles Fruh ; 4551 Octave Bajoux ; 4575 Modeste Zussy ; 4604 Antoine Courrière ; 4611 Bernard Chochoy ; 4614 Guy Petit ; 4620 Guy Petit ; 4625 Marie-Hélène Cardot ; 4632 Yves Estève ; 4634 Julien Brunhès ; 4640 André Picard ; 4646 Auguste Pinton ; 4647 Yves Hamon ; 4662 Ludovic Tron ; 4670 Marie-Hélène Cardot ; 4673 Robert Liot ; 4677 Charles Fruh ; 4679 André Picard ; 4683 Antoine Courrière ; 4684 Marie-Hélène Cardot ; 4691 Bernard Chochoy ; 4695 Jacques Henriët ; 4701 Charles Naveau ; 4707 Emile Durieux ; 4711 Robert Liot ; 4712 Robert Liot ; 4714 Joseph Yvon ; 4715 Bernard Chochoy ; 4724 Pierre Garet ; 4727 Ludovic Tron ; 4728 Alain Poher ; 4729 Alain Poher ; 4731 Louis Jung ; 4732 René Dubois ; 4737 Bernard Chochoy.

INDUSTRIE

N° 3042 Maurice Coutrot.

INTERIEUR

N° 4633 Marie-Hélène Cardot.

JUSTICE

N° 4696 Amédée Bouquerel ; 4700 Jean Lecanuet.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

N° 4730 François Patenôtre.

TRAVAIL

N° 4623 Paul Pelleray ; 4682 Jean Bardol ; 4722 Georges Rougeron.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

N° 4645 Guy Petit ; 4693 Jean Bertaud ; 4702 Ludovic Tron.

REponses DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

4710. — M. Jean Nayrou demande à M. le ministre de l'agriculture : 1° s'il est bien dans ses intentions de procéder à la réforme des services extérieurs du ministère de l'agriculture en créant une direction départementale unique qui serait administrée par un nouveau corps d'ingénieurs ; 2° s'il est dans ses intentions de faire rentrer dans ce nouveau corps polyvalent une grande majorité d'ingénieurs très spécialisés et seulement une très faible partie des ingénieurs polyvalents à compétence vraiment agricole du ministère de l'agriculture. (Question du 29 octobre 1964.)

Réponse. — 1° Constatant que les anciennes structures diversifiées et trop cloisonnées des services extérieurs du ministère de l'agriculture ne correspondent plus aux besoins d'une époque où toute intervention doit obligatoirement s'inscrire dans une vue globale des problèmes agricoles, forestiers et ruraux, le Gouvernement a effectivement décidé de procéder à une réforme desdits services caractérisée notamment par un certain regroupement des services départementaux sous l'autorité d'un directeur départemental unique et par la création de deux corps d'ingénieurs : le corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'économie agricole et forestière et d'aménagement de l'espace rural et un corps d'ingénieurs d'agronomie chargé d'une part, de la diffusion, auprès des agriculteurs, des sciences agronomiques et des techniques agricoles en vue d'une adaptation permanente de l'agriculture aux exigences du marché, et d'autre part, de tâches d'inspection, de direction et d'enseignement dans les établissements d'enseignement agricole ; la gestion des forêts soumises au régime du code forestier serait désormais confiée à un établissement public à caractère industriel et commercial, dont la création fait l'objet de dispositions législatives soumises au Parlement à la présente session ; 2° le nouveau corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts comprendrait initialement dans ses effectifs en position normale d'activité 35,5 p. 100 d'anciens ingénieurs du génie rural, 45 p. 100 d'anciens ingénieurs des eaux et forêts et 19,5 p. 100 d'anciens ingénieurs des services agricoles. Il est à observer que rien ne permet d'affirmer que l'un de ces corps ait plus qu'un autre vocation à une polyvalence et à une « compétence vraiment agricole », compte tenu du niveau de son recrutement, de la qualité de sa formation, de ses statuts ou de ses missions administratives.

CONSTRUCTION

4685. — M. Jacques Vassor expose à M. le ministre de la construction le cas suivant : le 16 octobre dernier, M. le ministre de la construction a effectué une visite d'étude et de travail en Indre-et-Loire. Le ministre, après avoir survolé en hélicoptère les réalisations d'urbanisme de l'agglomération tourangelle et les travaux entrepris sur les rives du Cher, procéda à une première séance de travail, au parc de Rocheperinard, où le maire de Tours lui présenta des pavillons types édifiés par la ville. Plus tard une seconde séance de travail avait lieu à la préfecture ; l'ensemble des problèmes se posant, non seulement à Tours mais dans tout le département, dans le domaine de la construction et de l'urbanisme fut examiné. Le directeur départemental de la construction rappela qu'il y avait encore d'importants efforts à faire sur les régions de Chinon, Loches, Amboise, Sainte-Maure, Châteaurenault et Bléré, ces besoins ruraux étant urgents et devant être satisfaits

parallèlement aux besoins de la zone urbaine. Considérant qu'il s'agissait d'étudier des problèmes essentiels pour l'avenir du département d'Indre-et-Loire et n'ayant aucun caractère politique, il lui demanda : 1° de lui faire savoir les raisons pour lesquelles il n'a pas été invité à participer à ces travaux ; 2° si les préfets ont reçu des ordres pour éliminer certains parlementaires lors de la visite des ministres ; 3° dans le cas contraire, qu'il veuille bien donner des instructions aux préfets pour qu'en de telles circonstances, de tels faits, qui ne peuvent que nuire à l'intérêt général du département, ne se reproduisent plus. (Question du 22 octobre 1964.)

Réponse. — 1° S'agissant d'une visite purement technique, le séjour effectué dans la matinée du 16 octobre 1964 en Indre-et-Loire par le ministre de la construction, ne s'est accompagné d'aucune réception solennelle, ni de la présence officielle des corps constitués, des élus, des autorités ou des personnalités du département. Il n'a comporté, après un survol en hélicoptère de l'agglomération tourangelle, que deux séances de travail tenues respectivement sur les chantiers et à la préfecture. N'ont participé à ces réunions que les fonctionnaires et techniciens intéressés ainsi que quelques personnalités conviées en raison de leurs fonctions ayant un rapport direct avec les réalisations examinées, tels M. le maire de Tours et le président de l'office départemental des H. L. M. ; 2° réponse négative ; 3° il appartient aux préfets, qui sont dans les départements les représentants de tous les ministres, de régler le déroulement des visites ministérielles et de procéder aux invitations qui sont à faire, en tenant compte des directives particulières qu'ils peuvent être éventuellement appelés à recevoir.

EDUCATION NATIONALE

4650. — M. Lucien Grand expose à M. le ministre de l'éducation nationale que les élèves des lycées et collèges d'enseignement secondaire ont reçu, pour l'acquisition de livres et fournitures scolaires, une allocation de l'Etat dont n'ont pas bénéficié les élèves des collèges d'enseignement général (C. E. G.) qui, pourtant, suivent des cours identiques. Il attire son attention sur le caractère injuste de cette mesure, et lui demande quelles sont les raisons qui justifient cette discrimination. Il lui demande, d'autre part, s'il entend modifier les dispositions en vigueur. (Question du 8 octobre 1964.)

Réponse. — Les crédits ouverts dans le cadre de la loi de finances pour 1964 ont permis la mise à la disposition d'ouvrages gratuits aux élèves des classes de sixième et cinquième des lycées et des collèges d'enseignement secondaire. Cette mesure n'a pas été étendue, pour la présente année scolaire, aux élèves des collèges d'enseignement général. Au cours du débat budgétaire, le ministre de l'éducation nationale s'est engagé à étendre cette disposition aux élèves des classes de sixième des collèges d'enseignement général. Les études sont actuellement en cours, tant sur le plan pédagogique que sur le plan administratif et financier, pour déterminer les modalités pratiques de mise à la disposition des élèves des classes de sixième des collèges d'enseignement général d'ouvrages scolaires dans des conditions analogues aux mesures prises pour les élèves des classes de sixième et de cinquième des lycées et des collèges d'enseignement secondaire à la rentrée de 1964. Ce n'est qu'à la suite de ces études qu'il sera possible de déterminer d'une manière précise, par circulaire ministérielle, les conditions d'application de cette mesure qui, s'appliquant dans le cadre de la loi de finances pour 1965, prendra effet à la rentrée scolaire de septembre 1965.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

4674. — M. Fernand Verdeille demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques : 1° quelles sont les sommes qui ont été prélevées sur le fonds routier depuis sa création pour la reconstruction des ponts détruits par faits de guerre et cela pour chacune des voiries ; 2° quel est le montant des sommes qui devront être prélevées à l'avenir pour terminer définitivement ce genre de travaux. (Question du 20 octobre 1964.)

Réponse. — 1° Jusqu'à la fin de 1954, les dépenses de reconstruction des ponts détruits par faits de guerre étaient imputées, sans distinction de voirie, sur un chapitre spécial du budget des travaux publics et des transports (en dernier lieu, le chapitre 53-20). Depuis 1955, en application de l'article 50 de la loi du 2 avril 1955, ces dépenses (à l'exclusion de l'entretien des ponts provisoires dont l'imputation n'a pas été modifiée) sont réglées sur les crédits du fonds spécial d'investissement routier (F. S. I. R.) et distinctes pour chacune des voiries concernées. 2° De 1955 à 1963 inclus, les autorisations de programme et les crédits de paiement qui ont été prélevés sur les dotations du F. S. I. R. pour être affectés aux ponts détruits se sont élevés à :

	A. P.	C. P.
Voirie nationale	248.430.000 F	222.210.000 F
Voirie départementale	77.880.000	74.880.000
Voirie communale	64.020.000	64.020.000
Pour 1964, ces dotations sont de :		
	A. P.	C. P.
Voirie nationale	25.000.000 F.	26.000.000 F.
Voies locales (les dotations sont maintenant allouées globalement et inscrites directement au chapitre de la voirie nationale)....	15.000.000	5.000.000

3° L'estimation des dépenses relatives aux opérations restant à engager à la fin de 1964, est de l'ordre de :

Voirie nationale	100 millions de francs
Voirie départementale	170 —
Voirie communale	50 —

JUSTICE

M. le ministre de la justice fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 4697 posée le 27 octobre 1964 par M. Jacques Delalande.

4761. — M. Léon Jozeau-Marigné expose à M. le ministre de la justice que dans un règlement de copropriété il est prévu : « Les dépenses concernant l'ascenseur et notamment les frais d'entretien, de réparations ou remplacement du moteur, de tous mécanismes, câbles ou assises, les dépenses d'électricité et les primes d'assurance sont réparties entre les usagers proportionnellement au nombre de millièmes affecté à chaque lot divis ». Il précise que ledit règlement prévoit également que « les modifications concernant la répartition des charges communes entre les copropriétaires ne pourront être décidées qu'avec le consentement unanime de tous les copropriétaires ou, en ce qui concerne les charges, de tous les copropriétaires supportant celles de ces charges dont il serait demandé de modifier la répartition ». Il demande si, en l'espèce, l'état de l'ascenseur exigeant son remplacement complet, sa remise en état doit être décidée à l'unanimité ou à la majorité des copropriétaires. (Question du 18 novembre 1964.)

Réponse. — La question posée paraît appeler, sous la réserve expresse de l'appréciation souveraine des tribunaux, la réponse suivante : 1° le remplacement complet d'un ascenseur devenu hors d'usage ou vétuste ne peut être considéré comme la réalisation d'une installation nouvelle ; il est destiné à assurer le maintien d'une installation déjà existante ; la décision de procéder à ce remplacement rentre donc dans la catégorie des décisions relatives à « la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes » (art. 6, alinéa 2, de la loi du 28 juin 1938) et à « la jouissance et l'administration des parties communes » (art. 9, alinéa 3, de la même loi) ; elle peut, en conséquence, être prise par la majorité des copropriétaires, telle que cette majorité est fixée par le règlement de copropriété, et, à défaut, par l'article 9, alinéa 1, de la loi (cf. Cass. — 10 décembre 1963. — Actualité juridique, Propriété immobilière, II, p. 575, note Cabanac) ; 2° d'une façon générale, il est, dans la logique des choses, que le droit de vote soit fonction des charges que doit supporter chaque copropriétaire (en ce sens T. C. Seine 14 avril 1963, J. C. P. 11.13244 et note Esmein). Le point de savoir si, au cas d'espèce, la majorité nécessaire est celle de l'ensemble de copropriétaires, ou des seuls usagers de l'ascenseur, dépend, en conséquence, de la portée de la première des clauses du règlement de copropriété indiquée dans la question. Or, cette clause peut être interprétée de deux manières différentes. Dans une première interprétation, les mots « les dépenses concernant l'ascenseur » peuvent être considérés comme visant la totalité des dépenses relatives à cette installation, y compris celles exigées par son remplacement complet ; auquel cas la décision pourrait être prise à la majorité des seuls usagers de l'ascenseur. Dans une seconde interprétation, on pourrait considérer que l'énumération des cas de dépenses concernant l'ascenseur, bien qu'elle soit simplement énonciative, concerne les seules dépenses entraînées par un usage normal de l'ascenseur, à l'exclusion de celles afférentes à son remplacement complet ; auquel cas la décision d'y procéder devrait être prise par la majorité des copropriétaires. Il n'est pas possible de présumer laquelle de ces deux interprétations prévaudrait en cas de litige.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

4694. — M. Jacques Henriot expose à M. le ministre de la santé publique et de la population que la récente réforme hospitalo-universitaire a permis aux personnels intégrés de bénéficier du double traitement d'universitaire et d'hospitalier. Toutefois, les universitaires qui enseignent les sciences fondamentales — professeurs d'anatomie, embryologie, histologie — ne peuvent être intégrés dans des fonctions hospitalières et paraissent ainsi gravement et injustement lésés par rapport aux universitaires qui enseignent des sciences cliniques. Or, ici ou là, sont créés des services hospitaliers de rééducation ou même des enseignements relevant de l'organisation des sports (C. R. E. P. S.) si bien que ces fonctions d'éducation sportive ou de rééducateurs pourraient être réservées à ceux-là des maîtres de l'enseignement fondamental qui n'ont pas de fonctions hospitalières. Il lui demande, notamment, que le service de rééducation créé dans le cadre du centre hospitalier et universitaire de Besançon soit réservé à un universitaire non encore intégré dans le cadre hospitalier. (Question du 27 octobre 1964.)

Réponse. — 1° L'application immédiate du régime plein temps hospitalo-universitaire n'est acquise, de droit, qu'aux personnels occupant déjà, avant leur intégration, à la fois des fonctions universitaires et hospitalières associées dans les conditions prévues à l'article 1er du décret n° 60-1030 du 24 septembre 1960 modifié. Pour les personnels à simple appartenance, hospitalière ou universitaire, l'intégration effective dans un corps de personnel hospitalo-universitaire est subordonnée à la vacance d'un poste

correspondant à la spécialisation des intéressés ; 2° les universitaires qui enseignent les sciences fondamentales, comme les professeurs d'anatomie, d'embryologie, d'histologie, ont pu être intégrés effectivement chaque fois que leur orientation le permettait, d'une part, et que des postes hospitaliers étaient vacants ou que les besoins hospitaliers justifiaient la création de postes pouvant être attribués, d'autre part. C'est ainsi que des anatomistes ayant des compétences chirurgicales ont pu être intégrés comme chirurgiens et que des agrégés d'histologie ou d'embryologie ont pu l'être comme biologistes spécialisés, selon le cas, en cytologie ou en anatomo-pathologique ou en embryologie. Il existe certes, parfois, des difficultés d'intégration, mais elles se résoudront au fur et à mesure que des postes hospitaliers correspondant à l'orientation des universitaires ayant bénéficié d'une intégration de principe pourront être créés ; 3° les services hospitaliers de réadaptation fonctionnelle — qui ont le double caractère de centres de réadaptation fonctionnelle et de services hospitaliers — sont soumis, en ce qui concerne leur création, aux dispositions de l'arrêté du 29 septembre 1953 qui prévoit notamment que l'agrément est prononcé par le préfet, après avis du chef du service régional de l'action sanitaire et sociale et du médecin inspecteur régional de la santé, lorsque l'opération n'est pas subventionnée. Cet agrément ne peut intervenir que dans la mesure où la compétence médicale du personnel médical appelé à servir est certaine en matière de réadaptation fonctionnelle. En outre, les dispositions de l'arrêté susmentionné doivent être combinées avec celles précisant les règles de classement, d'une part, des médecins intégrés de principe candidats à un poste hospitalier (art. 78-1 du décret du 24 septembre 1960 déjà cité), d'autre part, des praticiens candidats à un poste hospitalier de chef de service (art. 78-4 du même décret). Il en résulte que seuls les universitaires intégrés de principe satisfaisant à ces deux conditions : compétence et rang de choix, par rapport aux chefs de services et non chefs de services hospitaliers en fonction, peuvent se voir attribuer des postes de chefs de service ou non chefs de service dans des services de réadaptation fonctionnelle ; 4° les enseignements relevant de l'organisation des sports (C. R. E. P. S.), ne sauraient être, en tout état de cause, assimilés à une fonction hospitalière et permettre, par conséquent, de rendre effective l'intégration d'universitaires intégrés de principe.

TRAVAIL

4733. — M. Edgar Tailhades expose à M. le ministre du travail que deux associés (non gérants) exercent des fonctions de cadres de direction dans une société à responsabilité limitée à caractère familial qui a opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes ; les salaires perçus par ces deux associés, non déductibles fiscalement des bénéfices sociaux, échappent régulièrement au versement forfaitaires de 5 p. 100 ; par contre, les cotisations sociales afférentes à ces salaires sont régulièrement versées aux organismes de sécurité sociale et des allocations familiales puisqu'il a été précisé que l'option ci-dessus est sans effet sur la situation des dirigeants de sociétés à responsabilité limitée au regard de ces organismes (réponse à une question écrite posée par M. Frédéric Dupont, *Journal officiel*, A. N., 13 juin 1957). Il lui rappelle en outre qu'aux termes de la convention collective des cadres du 14 mars 1947, le régime de retraite des cadres est obligatoirement applicable aux personnes exerçant des fonctions de direction, non visées par les arrêtés de mise en ordre de salaire lorsqu'elles sont considérées comme des salariés pour l'application de la législation des assurances sociales. Il lui demande si une caisse de retraite des cadres est fondée à exclure ces deux associés de la liste de ses participants. (Question du 5 novembre 1964.)

Réponse. — Il semble, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, que lorsque la qualité de salarié a été régulièrement reconnue à un travailleur par un organisme de sécurité sociale, elle doit être également par les institutions qui gèrent le régime créé par la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947. Il est précisé à l'honorable parlementaire que les différends entre ces organismes et les salariés sont de la compétence des tribunaux de droit commun.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

4723. — M. Georges Rougeron demande à M. le ministre des travaux publics et des transports, à propos de l'accident survenu récemment à un avion de la ligne U. A. T. Marseille—Nouakchott, tombé en Espagne avec 80 personnes, s'il est exact que cet appareil avait effectué à Palma de Majorque une escale ne figurant point au plan de vol habituel ; s'il est exact qu'aient été embarqués à cette escale cinq passagers non enregistrés au départ du vol ; s'il est exact que les autorités et la presse espagnoles aient cité 80 décès alors qu'il n'y aurait eu que 75 inhumations. (Question du 3 novembre 1964.)

Réponse. — Il est exact que l'appareil a effectué à Palma de Majorque une escale qui n'était pas prévue sur les programmes publiés par l'Union des Transports Aériens (U. T. A.). Cette escale a été prévue spécialement pour le vol considéré. Compte tenu du chargement embarqué, les conditions de vent sur le trajet Marseille—Nouakchott interdisaient en effet le vol direct et imposaient une escale technique intermédiaire, pour compléter les réserves de carburant. Les bruits selon lesquels l'U. T. A. aurait embarqué cinq passagers à Palma sont sans fondement. Il est exact que 75 victimes, et non 80, ont été inhumées en Espagne, 5 cercueils ayant été immédiatement rapatriés en France.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

2^e séance du mardi 8 décembre 1964.

SCRUTIN (N° 22)

Sur le projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e plan.

Nombre des votants.....	265
Nombre des suffrages exprimés.....	262
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	132

Pour l'adoption	187
Contre	75

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Durand.
Ahmed Abdallah.
Gustave Alric.
Louis André.
Philippe d'Argenlieu.
Marcel Audy.
Jean de Bagneux.
Edmond Barrachin.
Jacques Baumel.
Maurice Bayrou.
Joseph Beaujannot.
Jean Bertaud.
Jean Berthoin.
Général Antoine Béthouart.
Auguste Billiemaz.
Raymond Boin.
Edouard Bonnefous (Seine-et-Oise).
Raymond Bonnefous (Aveyron).
Georges Bonnet.
Jacques Bordeneuve.
Albert Boucher.
Georges Boulanger (Pas-de-Calais).
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Jean-Eric Bousch.
Robert Bouvard.
Joseph Brayard.
Martial Brousse.
Raymond Brun.
André Bruneau.
Julien Brunhes.
Florian Bruyas.
Robert Bruyneel.
Robert Burret.
Omer Capelle.
Mme Marie-Hélène Cardot.
Maurice Carrier.
Maurice Charpentier.
Adolphe Chauvin.
Robert Chevalier (Sarthe).
Paul Chevallier (Savoie).
Pierre de Chevigny.
Henri Claireaux.
Emile Claparède.
Jean Clerc.
André Colin.
Henri Cornat.
André Cornu.
Yvon Coué du Foresto.

Louis Courroy.
Mme Suzanne Crémieux.
Etienne Dailly.
Jean Deguise.
Alfred Dehé.
Jacques Delalande.
Claudius Delorme.
Vincent Delpuech.
Marc Desaché.
Jacques Descours Desacres.
Henri Desseigne.
Paul Driant.
Hector Dubois (Oise).
Baptiste Dufeu.
André Dulin.
Charles Durand (Cher).
Hubert Durand (Vendée).
Jules Emaillé.
Yves Estève.
Pierre Fastinger.
Edgar Faure.
Jean Filippi.
Max Fléchet.
Jean Fleury.
André Fosset.
Charles Fruh.
Jacques Gadoin.
Général Jean Ganeval.
Pierre Garet.
Jean de Geoffre.
François Giacobbi.
Victor Golvan.
Lucien Grand.
Robert Gravier.
Louis Gros.
Paul Guillaumot.
Louis Guillou.
Roger du Halgouet.
Yves Hamon.
Jacques Henriet.
Gustave Héon.
Roger Houdet.
Emile Hugues.
Alfred Isautier.
René Jager.
Eugène Jamain.
Louis Jung.
Mohamed Kamil.
Michel Kauffmann.
Michel Kistler.
Roger Lachèvre.
Jean de Lachomette.
Bernard Lafay.

Henri Lafleur.
Pierre de La Gontrie.
Maurice Lalloy.
Marcel Lambert.
Robert Laurens.
Charles Laurent-Thouverey.
Guy de La Vasselais.
Arthur Lavy.
Francis Le Basser.
Marcel Lebreton.
Jean Lecanuet.
Modeste Legouez.
Marcel Legros.
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Etienne Le Sassié-Boisauné.
François Levacher.
Paul Lévêque.
Robert Liot.
Henri Longchambon.
Henry Loste.
Jean-Marie Louvel.
Georges Marie-Anne.
Louis Martin.
Jacques Masteau.
Pierre-René Mathey.
Jacques Ménard.
Roger Menu.
Marcel Molle.
Max Monichon.
François Monsarrat.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
André Monteil.
Roger Morève.
Léon Motais de Narbonne.
Eugène Motte.
Jean Noury.
Henri Parisot.
Guy Pascaud.
François Patenôtre.
Pierre Patria.
Henri Paumelle.
Marc Pauzet.
Paul Pelleray.
Lucien Perdereau.
Hector Peschaud.
Guy Petit.
Paul Piales.
André Picard.
Jules Pinsard.
André Plait.

Alain Poher.
Joseph de Pommery.
Michel de Pontbriand.
Alfred Poroi.
Georges Portmann.
Marcel Prélot.
Henri Prêtre.
Etienne Rabouin.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Etienne Restat.

Paul Ribeyre.
Jacques Richard.
Eugène Ritzenthaler.
Vincent Rotinat.
Louis Roy (Aisne).
Pierre Roy (Vendée).
François Schleiter.
Robert Soudant.
Jacques Soufflet.
Gabriel Tellier.
René Tinant.

Jean-Louis Tinaud.
Jacques Vassor.
Jacques Verneuil.
Jean-Louis Vigier.
Robert Vignon.
Joseph Voyant.
Paul Wach.
Raymond de Wazières.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Modeste Zussy.

Ont voté contre :

MM.
André Armengaud.
Emile Aubert.
Clément Balestra.
Jean Bardol.
Jean Bène.
Daniel Benoist.
Lucien Bernier.
Roger Besson.
Raymond Bossus.
Marcel Boulangé (territoire de Belfort).
Marcel Brégégère.
Roger Carcassonne.
Marcel Champeix.
Michel Champleboux.
Bernard Chochoy.
Georges Cogniet.
Antoine Courrière.
Maurice Coutrot.
Georges Dardel.
Marcel Darou.
Francis Dassaud.
Léon David.
Roger Delagnes.
Mme Renée Dervaux.

Emile Dubois (Nord).
Jacques Duclos.
Emile Durieux.
Adolphe Dutoit.
Jean-Louis Fournier.
Jean Geoffroy.
Léon-Jean Grégory.
Georges Guille.
Raymond Guyot.
Jean Lacaze.
Roger Lagrange.
Georges Lamousse.
Adrien Laplace.
Edouard Le Bellegou.
Pierre Marcilhacy.
André Maroselli.
Georges Marrane.
André Méric.
Léon Messaud.
Pierre Métayer.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Gabriel Montpied.
Marius Moutet.
Louis Namy.
Charles Naveau.

Jean Nayrou.
Gaston Pams.
Paul Pauly.
Jean Périquier.
Général Ernest Petit.
Gustave Philippon.
Mlle Irma Rapuzzi.
Eugène Romaine.
Alex Roubert.
Georges Rougeron.
Abel Sempé.
Charles Sinsout.
Edouard Soldani.
Charles Suran.
Paul Symphor.
Edgar Tailhades.
Louis Talamoni.
Mme Jeannette Thorez-Vermeersch.
René Toribio.
Henri Tournan.
Ludovic Tron.
Camille Vallin.
Emile Vanrullen.
Fernand Verdeille.
Maurice Vérillon.

Se sont abstenus :

MM. Octave Bajoux, Jean Errecart et Auguste Pinton.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Paul Baratgin, René Dubois (Loire-Atlantique), Roger Duchet et Marcel Pellenc.

Excusés ou absents par congé :

MM. René Blondelle et Pierre de Villoutreys.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Sénat, et M. Léon Jozeau-Marigné, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. André Armengaud à M. Ludovic Tron.
Florian Bruyas à M. Claudius Delorme.
Maurice Carrier à M. Maurice Bayrou.
Marc Desaché à M. Geoffroy de Montalembert.
Paul Levêque à M. Paul Pelleray.
René Tinant à M. Robert Soudant.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	268
Nombre des suffrages exprimés.....	265
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	133
Pour l'adoption	190
Contre	75

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.